



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

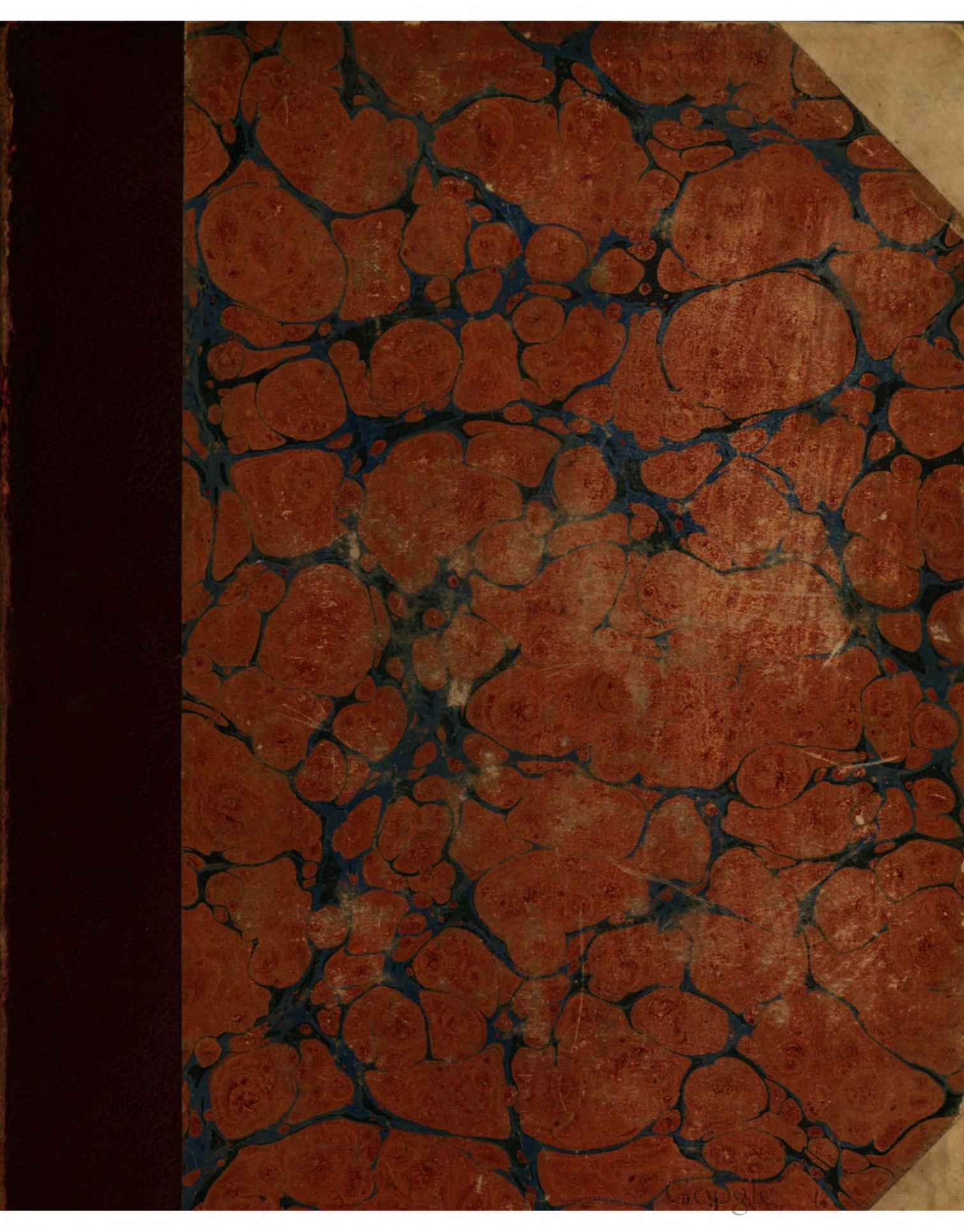
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





475/11.

HISTOIRE
DE LA
VILLE D'AUTUN.

A V I S.

En mettant la présente édition sous la sauvegarde des lois, nous déclarons que nous poursuivrons comme Contrefacteur, tout vendeur ou distributeur d'exemplaires qui ne seraient pas revêtus de la signature de l'Auteur et de l'Éditeur.

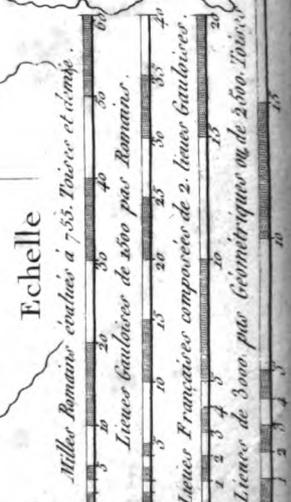
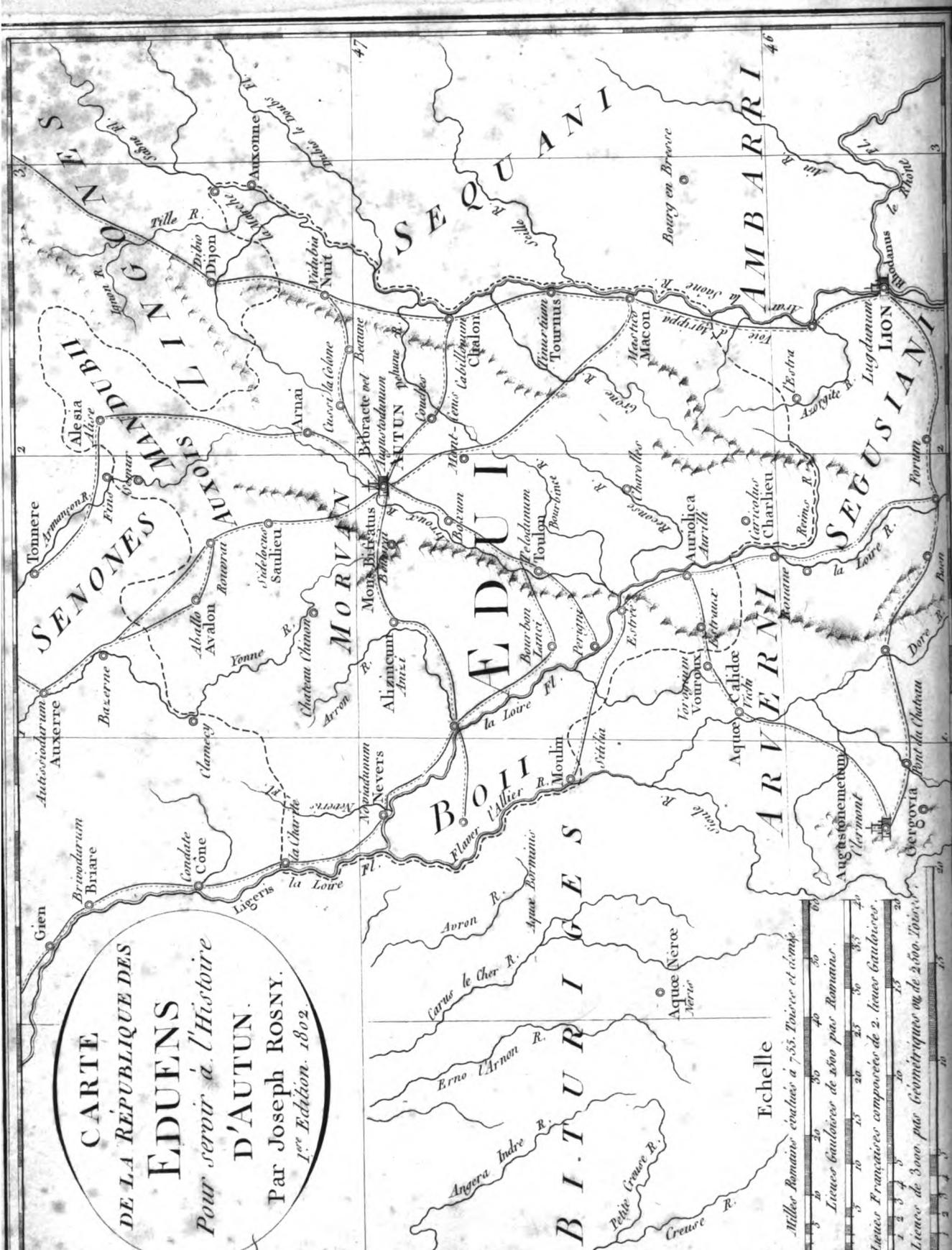
Nous prévenons en conséquence le public que nous avons, conformément aux lois et réglemens, déposé un exemplaire dudit ouvrage à la Bibliothèque nationale.

Dejusticy 





CARTE
DE LA RÉPUBLIQUE DES
ÉDUENS
Pour servir à l'Histoire
D'AUTUN.
 Par Joseph ROSNY.
 1^{re} Edition. 1802.



HISTOIRE DE LA VILLE
D' A U T U N,
CONNUE AUTREFOIS SOUS LE NOM
DE BIBRACTE,
CAPITALE DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉDUENS;

Divisée en IV. Livres et ornée de Gravures.

Par JOSEPH ROSNY, Capitaine d'Infanterie.

R

SOROR ET ÆMULA ROMÆ.

A A U T U N,
DE L'IMPRIMERIE DE P. PH. DEJUSSIÉU, RUE DE L'ARBALÈTE.

~~~~~  
AN XI. DE LA RÉPUBLIQUE. (1802).

1. 37. 14.  
435.



## ÉPITRE DÉDICATOIRE.

---

A L'HOMME SENSIBLE qui chargé de mon enfance,  
forma mon esprit et mon cœur.

*Ce n'est point à l'homme puissant, mais à l'Ami des arts, au protecteur de ma jeunesse, que je dédie mon Livre.....*

*La mémoire de l'homme en place périt quelquefois; celle du savant et de l'homme sensible ne périt jamais.....*

*Si cet ouvrage sert à prouver que la faulx destructive du Génie ravage et détruit les Cités les plus florissantes, peut-être aussi prouvera-t-il qu'un monument simple et modeste érigé à la douce et tendre amitié, est souvent plus durable que celui dont les bases furent fondées sur l'orgueil et l'adulation.*

*En vous adressant l'hommage de cette nouvelle production, souffrez, ô mon cher ABRAHAM, que votre Emilie et votre ami vous prononce encore une fois le mot de reconnaissance!.....*

JOSEPH ROSNY.



# P R É F A C E.

---

**L'**HISTOIRE que j'offre au Public fut écrite pendant le cours des années 1801 et 1802. Alors appelé à Autun par un emploi momentané, je profitai du séjour que je fis dans cette antique Cité, pour élever en son honneur un monument qui pût rapeler son ancienne splendeur, et la venger, pour ainsi dire, de l'oubli profond dans lequel les siècles précédens semblaient l'avoir plongée. Cette tâche n'était point de facile exécution : il s'agissait de fouiller dans l'antiquité la plus reculée, et d'établir des conséquences sur de simples conjectures ; mais quelques habitans d'Autun, affligés avec raison de la honteuse obscurité dans laquelle était tombée cette ville aussi intéressante qu'infortunée, s'empressèrent à mon arrivée de contribuer de tout leur pouvoir à la rédaction de l'histoire de leur pays, en me procurant à l'envi, toutes les notes, traditions et manuscrits anciens qui étaient échappés aux ravages des tems : ce fut sur cet assemblage de matériaux brutes et informes, que je me décidai à échafauder mon ouvrage. Je ne pus me dissimuler dans le principe, les difficultés sans nombre que j'avais à vaincre ; mais flatté de la confiance des Autunois, et jaloux de mériter leur approbation, je ne me laissai point décourager par les obstacles ; je me décidai d'autant plus aisément à publier

A

cette nouvelle histoire d'Autun, que toutes celles qui avaient paru jusqu'à ce jour, étaient ou incomplètes, ou insignifiantes, ou incorrectes, et par conséquent peu propres à fournir des lumières sur une ville jadis la première des *Gaules*, et nommée à juste raison, *l'Emule et la Sœur de Rome*. Cependant deux obstacles paraissaient s'opposer au projet que j'ai formé de ne parler que le langage de la vérité; l'un est le défaut d'Historiens anciens de cette République, et l'autre est le peu de lumières que l'on peut tirer des auteurs modernes. Nos ancêtres plus occupés de la gloire de leurs exploits que du soin de nous en conserver la mémoire, se reposaient entièrement sur leurs descendans qui se bornèrent à transmettre à la postérité, par le moyen de leurs traditions, les belles actions de leurs prédécesseurs. L'art de l'imprimerie était encore ignoré : les Druides chargés de l'éducation de la jeunesse, n'étaient réputés savans qu'en proportion du grand nombre de vers qu'ils apprenaient à leurs élèves, et alors on ne se servait de l'écriture que pour dresser quelques actes utiles et même indispensables au bien-être de la société civile. Ainsi, les Gaulois uniquement occupés de leurs guerres, connus d'ailleurs assez tard des autres nations, sur-tout des Grecs, nous ont réduit par leur négligence et par leur profonde ignorance, à recevoir des notions sur leur histoire, par d'autres que par eux.

*Polybe* a parlé le premier de leurs expéditions et *Titulive* qui le copie souvent, ne leur rend pas toujours justice, sur-tout dans les occasions où ils ont eu quelques dé-

mélés avec les Romains, et même son affectation à en médire l'a fait tomber dans quelques contradictions qui ne font pas honneur à sa mémoire.

On ne doit pas non plus compter beaucoup sur l'exactitude des six premiers livres de *Diodore de Sicile*, lesquels, au jugement de *Photius*, ne contiennent que des faits qui ont précédé le siège de Troye, et où la fiction a plus de part que la vérité.

*Strabon* et *Ptolomée* sont les seuls écrivains anciens qui, avec César, ont fait une description assez exacte des Gaules.

*Plutarque*, *Pline l'ancien*, *Tacite*, et *Ammien Marcellin*, fournissent également pour notre histoire des faits très-intéressans. *Justin*, *Florus*, et *Velleius-Paterculus*, n'en ont conservé que quelques circonstances particulières, mais *César* est celui des anciens qui parle de la Gaule avec le plus d'exactitude et d'étendue; en effet, où trouver ailleurs que dans ses commentaires une description plus juste et plus fidelle de ce pays, avec une connaissance plus parfaite des mœurs et coutumes de ses habitans? Où trouver un récit plus fidèle de l'état du gouvernement et de la religion des Gaulois? En un mot, un détail plus circonstancié de cette longue et périlleuse guerre qui lui acquit plus de gloire que toutes ses autres conquêtes?

Enfin, l'Orateur *Eumene*, originaire de la Ville d'Athènes, et qui professait l'éloquence à Autun sous Cons-

*tance*, et sous son fils *Constantin*, explique assez souvent dans quelques uns de ses panégyriques, des faits dont César ne nous a pas instruit, et cet orateur nous apprend des événemens importans que l'on ne saurait trouver ailleurs.

La plupart de ces historiens parlent avec éloge de la république des Éduens et de sa capitale, mais aucun d'eux n'a entrepris d'écrire l'histoire des Gaulois. Si par occasion, César dit un mot de leur origine, il a soin d'avertir que les Druides sont ses garans; et il paraît aussi peu persuadé de leur tradition qui fait descendre les Gaulois de Pluton, qu'il était peu convaincu, en sa qualité de disciple d'*Epicure*, de l'immortalité de l'ame.

Les Romains étaient aussi peu instruits de leur origine que la plupart des autres nations. Dès le commencement de son histoire, Titelive demande grace en faveur de l'antiquité, et il pense qu'on ne peut blamer un historien qui, pour honorer son pays, altère quelquefois la vérité par le mélange de quelques faits peu certains.

Si les différens peuples de la terre ont défiguré la vérité et méconnu leur origine, par quel hasard se serait-elle conservée chez les Gaulois, dont les Druides se faisaient un point de religion de ne laisser aucun monument qui pût les faire connaître à la postérité? Il s'est néanmoins trouvé dans les derniers tems un célèbre écrivain qui a cru pouvoir suppléer au défaut des anciens, et rétablir leur négligence.

*Annius-de-Viterbe* qui joignait à la connaissance des langues, une étude approfondie de l'antiquité, se figura qu'avec le secours des fragmens de quelques auteurs cités par *Joseph* et par *Eusebe*, il pourrait faire revivre les histoires de *Béroze*, de *Manethon* et de *Megastene*; mais cet écrivain n'était pas assez habile pour exécuter un pareil dessein, et il n'a pu éviter de tomber dans des anachronismes et dans des contradictions qui ont servi à découvrir sa supercherie.

*Scaliger* se contente de plaindre le sort de ceux qui se persuadent que l'on ne peut travailler sur l'ancienne histoire, sans avoir recours aux fictions d'*Annius*, qu'il dit être un long tissu de mensonges; cependant les avertissemens de ces savans du premier ordre, n'ont pas empêché que quelques écrivains modernes ne fissent usage de ces auteurs supposés. Leur curiosité aura sans doute été séduite par cette succession imaginaire de Rois gaulois, depuis le déluge, jusqu'au commencement de la Monarchie française. Cette idée a tellement préoccupé leur esprit, qu'ils n'ont pas fait attention que les Gaules formées de plusieurs états différens et indépendans les uns des autres, ne pouvaient être gouvernées par un seul et même roi; et leur a fait adopter trop facilement les fables absurdes qu'on leur a présentées sous un nom respectable. Voilà sans doute ce qui a donné tant de cours à l'histoire attribuée à *Béroze*, qui n'y parle que des rois de Babylone, et nullement des Gaulois.

La seule histoire d'Autun qui semblait devoir offrir,

sinon le mérite littéraire, du moins celui de l'exactitude dans les faits, est celle d'*Edme Thomas*, ancien Chanoine de l'église cathédrale; il l'écrivit vers le milieu du dix-septième siècle, et la livra à l'impression en 1660; mais lui-même étant mort sur ces entrefaites, l'ouvrage ne fut point terminé, et les curieux ne purent s'en procurer qu'un très-petit nombre d'exemplaires qui furent achevés à la main, et dont les copies quoique très-rares, sont incorrectes, fourmillent de fautes, de contre sens, et surtout d'anachronismes.

Cet ouvrage plus complet que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors sur le même sujet, ayant pour titre, *Histoire de l'antique cité d'Autun, depuis sa fondation*, était divisé en deux parties dont la première contenait trois livres. Le père *Lelong* qui n'en connaissait pas l'auteur, l'attribue à un certain *Aubry*, Docteur en médecine, et par suite de cette erreur, le père de *Montfaucon* qui a fait graver dans son *antiquité expliquée*, quelques planches d'après un exemplaire qu'il était parvenu à se procurer, les a données sous ce nom.

Dans le premier livre de la première partie, l'auteur traite des fondateurs de la république d'Autun, et de son étendue, selon le préjugé et l'opinion de ceux qui l'avaient précédé; on y voit le plan des anciennes portes de ville, des temples, des aqueducs et autres monumens dont alors on voyait les ruines, et dont les vestiges de quelques uns subsistent encore de nos jours. Les desseins quoique très-

intéressans, sont peu corrects, et les gravures en bois se ressentent de leur ancienneté.

Dans le second livre, l'historien parle des armes, du génie, des mœurs, de l'esprit et du courage des Éduens: il examine ensuite la forme du gouvernement, les lois, la police, le langage, la milice et l'habillement des anciens Autunois: le reste de l'ouvrage qui n'a pas été imprimé, et dont une copie m'a été confiée par le C. *Changarnier*, ex-législateur, traite de la religion et des différens cultes que les Éduens rendaient à leurs Dieux; des prérogatives et des fonctions de leurs Druides, ainsi que de l'étendue de leurs pouvoirs.

Telle était la première partie de l'histoire d'Autun, d'*Edme Thomas*. Si cet écrivain avait traité son sujet avec plus d'exactitude; si sa méthode eût été plus régulière, sa critique plus sûre, et s'il eût accompagné les plans qu'il nous a donnés, de quelques réflexions sur l'architecture dont il paraissait peu instruit, il deviendrait à peu près inutile d'entreprendre un ouvrage différent du sien, dans lequel il semble avoir embrassé tout ce qui peut contribuer à l'entière connaissance de la république des Éduens.

D'autres écrivains ont encore parlé d'AUTUN, ou plutôt de l'ancienne *Bibracte*, d'une manière plus ou moins étendue. *Courtépée* en fait une description assez détaillée dans son histoire de Bourgogne; mais on le voit avec peine glisser légèrement sur les faits les plus intéressans,

et sur les rapprochemens les plus essentiels. L'Abbé *Gandelot* en parle également dans son histoire de *Beaune*, mais d'une manière si vague et si imparfaite, que la relation qu'il en fait, est un très - simple accessoire à son ouvrage qui, par lui-même, est nul et de toute nullité, tant par le foible intérêt qu'il inspire, que par le peu d'assurance avec lequel il affirme ce qu'il avance, ce qui nécessairement fait passer dans l'ame du lecteur une incertitude décourageante qui le laisse dans une situation d'esprit plus pénible qu'une ignorance profonde sur les doutes qu'il cherche à éclaircir.

*St. Julien de Baleure* dans ses antiquités de Bourgogne, fait mention également de la ville d'Autun, ou plutôt de l'ancienne *Bibracte*. Il y aurait de l'injustice à ranger cet historien au nombre des écrivains ignorans, mais il n'y en aurait pas moins à le supposer toujours impartial et véridique dans ses narrations, ni exact dans la description des lieux dont il donne la topographie. Dans le cours de l'ouvrage que nous publions, le lecteur aura plus d'une fois l'occasion de remarquer la solidité du reproche que l'on fait à *St. Julien de Baleure*.

On compte encore plusieurs autres histoires moins considérables et moins vraies, également relatives à Autun, et dont les savans ne font que peu de cas. Parmi elles on trouve l'*Autun chrétien* et l'*histoire de l'église d'Autun*. L'une et l'autre ne sont qu'une longue et fastidieuse nomenclature des évêques, curés, doyens, diacres et

pres et sous-diacres qui ont figuré dans le siège épiscopal depuis le commencement de l'église jusqu'à nos jours. Il semble que tous ces écrivains aient dédaigné et regardé comme au-dessous d'eux de parler de ces différens objets d'antiquité qui fixent ordinairement la curiosité des savans. Entièrement renfermés dans le cadre étroit qu'ils se sont imposés, ils eussent cru agir contre leur conscience et s'attirer la réprobation du ciel en s'occupant de la partie prophane, et, sans chercher à dissiper les ténèbres de l'erreur, cette ridicule prévention a donné lieu à l'oubli profond dans lequel sont tombés tant de hauts faits, de révolutions et d'événemens qui ont précipité la ruine de la première ville des Gaules, et pendant long-tems la seconde de l'univers.

*Claude Saulnier*, ancien chanoine de l'église d'Autun, fit paraître en 1686, son *Autun chrétien*. Cet historien est loin d'avoir répondu à ce que l'on devait attendre de lui. Non-seulement il ne s'est point rendu le maître de son sujet, mais encore il est fort peu exact dans la chronologie, et souvent il se hasarde à avancer des faits dont il ne peut fournir la preuve; du moins convient-il de bonne foi dans sa préface, qu'il n'a pu mieux faire, et que les différentes révolutions ou incendies dont cette ville a été la proie en plusieurs circonstances, lui ont enlevé la faculté d'acquérir une connaissance plus parfaite de tout ce qu'il avance.

On vit paraître en 1688, deux livres anonymes dont

B

L'un avait pour titre *histoire de l'ancienne Bibracte*, et l'autre *la mort d'Ambiorixène vengée par celle de Jules-César, assassiné par Brutus*, imp. à Lyon, in-12. Les auteurs de ces deux ouvrages remplis d'idées romanesques, se sont uniquement occupés à faire des descriptions de palais enchantés à peu près semblables à celles qu'ils avaient lu dans *Amadis des Gaules* ou dans le *grand Cyrus*. En effet, le premier dispose à son gré des troupes de César, comme si lui-même eût été son aide de camp; il fait passer les Suisses par Langres, avant leur défaite, et, sans se rappeler qu'immédiatement après César alla déclarer la guerre à *Arioviste*, et qu'il prit ensuite son quartier d'hiver dans cette partie de son gouvernement, que les Romains appelaient la *Gaule cisalpine*, nommée depuis la *Lombardie*, notre auteur le fait venir à Bibracte où l'on ne parle plus que de jeux, de plaisirs, de bals, de festins, en un mot de divertissemens de toutes espèces.

Le second néglige encore davantage les règles de l'histoire. Il fait assister *Dumnorix* prétendu frère d'Ambiorixène, au siège d'*Alize*, quoiqu'il fût mort dix ans avant; ensuite il fait paraître *Vercingentorix* qui avait mis bas les armes, au siège imaginaire de Bibracte, et l'ensevelit sous la pyramide de *Couard*, sans en fournir la preuve.

Afin de s'attirer quelques créances, ces deux écrivains supposent qu'on leur a confié différens manuscrits dé-

couverts depuis peu à Rome , ainsi qu'à Autun , et c'est sur leur autorité qu'ils établissent impunément des faits opposés aux commentaires de César. Cette conformité de méthode , pourrait faire supposer que ces deux fictions proviennent d'un Autunois de ce tems là , nommé *Nault* , qui vingt ans auparavant , avait publié un autre roman de ce genre , intitulé *le trophé de la justice. élevé sur le poliandre des nobles* , dans lequel il introduit sur la scène deux hommes qui , l'épée à la main , vident entre eux leur querelle , pendant le séjour de César à Autun. Il s'agissait de savoir si la justice était supérieure à la noblesse , ou si elle devait lui céder le pas. Les deux champions plaident leur cause en présence de *Divitiacus* qui fait pencher la balance en faveur de la justice. Je ne pense pas que l'on puisse jamais rien lire de plus insipide que les différentes harangues de ces deux mauvais avocats qui , non contents de parler de l'arrivée du *Messie* qu'ils ne connaissaient pas , font mention non-seulement de l'empereur *Tibert* qui n'était pas encore né , mais même de *Valentinien* et de *St. Augustin* , qui n'ont vécu que 4 à 500 ans après César.

Je n'ai relevé des contradictions aussi absur , que pour prévenir le lecteur entre les mains de qui de semblables romans pourraient tomber , sur le véritable jugement qu'il doit en porter , et comme j'ai contracté l'engagement de ne rien négliger pour soulever le voile épais qui couvre les premiers tems de l'antique cité dont j'ai

entrepris l'histoire , je dois également rendre compte d'un assez gros volume qu'un Minime fit imprimer à Chalon en 1653, sous ce titre; *la très-ancienne et très-auguste ville d'Autun couronnée de joie, d'honneur et de félicité, par la promotion de M. Louis Dony d'Attichy, dans son siège épiscopal.* Dans ce panégyrique , l'auteur exhalte les vertus de ce Prélat qui lui-même avait été Minime , par des applications allégoriques qu'il fait des anciens Autunois avec ce M. d'Attichy; et à l'occasion du temple d'Hercule dont Eumene fait la description, le P. Minime assure que Mars et Hercule n'auraient pas témoigné autant de courage et de constance que ce M. d'Attichy, à l'époque de la disgrâce de ses oncles.

On voyait encore dans les archives de cette cité, vers la fin du 16<sup>e</sup>. siècle, une vieille histoire d'Autun, appelée le *Livre noir*, que l'on assurait être d'un grand intérêt, mais qui fut perdue avec les autres papiers de l'hôtel de ville, lors du siège de cette cité par le maréchal d'Aumont : les assiégés se servirent de ce livre antique, de tous les registres qu'ils y trouvèrent sous leurs mains, pour bourrer leurs fusils; tout récemment encore, au commencement de notre dernière révolution, des Vendales modernes, mille fois plus barbares que les anciens, brûlèrent dans un feu de joie tous les manuscrits, tableaux ou objets d'arts, dont la forme, le titre ou la vétusté excitaient leur méfiance, et dont le souvenir fait saigner encore le cœur du savant enthousiaste de l'antique. Il est

difficile de réparer une semblable perte ; c'est à l'historien moderne à y contribuer par une véracité et une impartialité rares chez un écrivain qui n'a point à redouter d'être contredit par ses prédécesseurs.

La dissertation de *d'Anville* sur la capitale des Éduens, est généralement reconnue pour la meilleure. Ce savant géographe fixe d'une manière claire, précise et incontestable la situation de l'ancienne *Bibracte*, au lieu même où se voit aujourd'hui l'Autun moderne ; et lorsque le lecteur s'en est pénétré, il ne peut plus mettre en doute ni l'emplacement de cette cité célèbre, ni son existence, ni son antique splendeur, ni la main puissante de l'éternel qui fait passer comme l'ombre les empires les plus florissans.

Néanmoins, tous les historiens sont loin d'être d'accord sur la véritable situation de *Bibracte*, de cette ville fameuse dont *César*, dans ses commentaires, fait un éloge si pompeux, et dans laquelle, après le siège d'Alize, il passa le dernier quartier d'hiver qu'il prit dans les Gaules.

Cette question intéressante que l'on peut considérer comme un problème historique, donna lieu pendant 200 ans à des critiques qui séparèrent les avis qui depuis n'ont jamais été confirmés en certitude. Durant le dernier siècle entr'autres, les gazette, mercure et autres journaux, ont été inondés de lettres particulières, réflexions, conjectures, notes et dissertations à ce sujet, qui n'ont persuadé

personne , et qui n'ont servi qu'à doubler l'obscurité qui couvrait l'objet de la discussion.

Cependant ces différens débats ont entraîné l'opinion des écrivains du tems , qui prononcèrent chacun selon leur manière de voir et de sentir. *Guy Coquille* , dans son histoire du Nivernais , ainsi que *Rémon Marlien* de Milan , qui vivait avant lui , ont prétendu que *Bibracte* n'était autre qu'une place de guerre très-forte que les Éduens avaient fait bâtir sur la montagne de *Beuvrai* , à quatre lieues d'*Augustodunum* ou *Autun* leur capitale. Le cours de cet ouvrage prouvera la fausseté de cette assertion.

Malgré le ridicule de cette opinion extravagante , *Adrien de Valois* a fini par la partager , quoiqu'autre fois il eût pensé bien différemment , et son sentiment a entraîné celui de *Moreau de Mautour* , membre de l'académie royale des médailles et inscriptions. Ce dernier fournit au dictionnaire de *Trevoux* un extrait de ses observations sur une inscription antique trouvée à Autun en 1704 , mais qui ne procura que de foibles lumières sur l'objet que l'on discutait.

*Orselius* , *Oronce* , *Charles - Etienne* et *Blaise de Vigénère* , se sont persuadés que *Bibracte* n'est autre que la ville de *Beaune* qui , par sa situation , semble avoir été très-propre à arrêter les fréquentes incursions des *Allemands* et des *Séquanois* qui furent long-tems en guerre avec les Éduens ; mais il suffira pour détruire ce

dernier système, de faire attention que la ville de Beaune, loin d'être d'une haute antiquité, ne fut guère connue que dans le troisième siècle.

Enfin, les principaux historiens d'Autun, tels que *St. Julien de Baleure*, *Jacques Léotius*, *Jean Munier*, *Etienne Ladone*, *Edme Thomas*, *André Duchene*, dans ses antiquités de France, *Samson* dans ses remarques sur l'ancienne Gaule, *Valois* lui-même sur le rapport de *d'Ablancourt*, dans sa préface sur la traduction de *César*, le P. *Lempereur*, *Baudot*, ancien maire de Dijon, enfin les PP. *Catrou* et *Rouillé* dans leur histoire romaine, affirment tous également que *Bibracte* et *Autun* sont deux noms communs à une seule et même ville.

Quoiqu'il en soit, les plus opposés à cette opinion, ses plus grands détracteurs, sont forcés de convenir que la ville d'*Autun* fut dès son origine la capitale et la métropole de toute la république, et que le premier Magistrat, ainsi que le Sénat des Éduens, y faisaient leur résidence long-tems avant l'arrivée de *César* dans les Gaules; mais quand bien même l'histoire, la tradition du pays, la situation des lieux, en un mot toutes les probabilités ne se réuniraient pas, le premier coup d'œil et l'évidence suffisent pour établir cette vérité d'une manière incontestable. En effet, cet immense circuit de murs tombant de vétusté, et qui étaient flanqués de 220 tours, présente un ensemble imposant dont on voit peu d'exemples dans

l'antiquité. En outre ces deux magnifiques portiques de différens ordres d'architecture, et encore admirables malgré leur ancienneté, qui même, suivant l'opinion des connaisseurs, non-seulement égalent, mais encore surpassent les plus beaux ouvrages de l'antiquité, prouvent qu'ils furent consacrés à l'embellissement d'une ville du premier ordre. Ce théâtre construit sur le modèle de celui de Rome, et assez vaste pour contenir plusieurs milliers de spectateurs; cet amphitéâtre séparé de celui-ci par un chemin public, et dont on a vu dissiper sur la fin du dernier siècle le peu de vestiges que la cupidité des particuliers avait jusqu'alors respecté; ce cirque dont les fondations ont été découvertes par un habile ingénieur envoyé à Autun par Louis XIV; ces différens aqueducs qui divisaient la ville, et dont on voit encore des restes, cette pyramide élevée à l'instar des pyramides d'Egypte, ce champ des urnes jonché de cercueils et de tombeaux, ces temples d'une construction toute singulière, enfin ce mélange d'inscriptions, de médailles de diverses grandeurs, de diverses formes et de différens métaux, de têtes, de figures antiques et de pierres gravées; tous ces monumens, dis-je, dont on n'apperçoit rien de semblable, soit à Beaune, soit à Beuvrai, prouvent éternellement aux plus incrédules, que la ville d'Autun était faite pour donner la loi et pour commander en souveraine à toute la GAULE CELTIQUE, et que c'est avec raison que César remarque que de tems immémorial, les Eduens avaient toujours tenu le premier rang

rang parmi les Gaulois, même avant d'avoir recherché l'alliance et l'amitié des Romains. ( \* )

Dans le cours de cette histoire je citerai, à l'article de Bibracte, le témoignage de plusieurs écrivains estimables et dignes de croyance, qui tous s'accordent à fixer l'emplacement de cette ville, au lieu même où se trouve Autun. J'y ajouterai, lorsqu'il en sera tems, de nouvelles preuves sur ce système qui, du reste, paraît généralement établi; au surplus je déclare que je suis un de ses plus zélés partisans, et que la conviction intime que j'en ai acquis, ne me permettra jamais de m'en départir. C'est donc sur cette opinion que j'ai cru devoir asseoir les bases de cet ouvrage; en en prenant connaissance, le lecteur verra que je n'ai pas même mis en doute si en traçant l'histoire d'Autun, j'écrivais celle de Bibracte.

*Moreau de Mautour* dont j'ai déjà parlé, et le P. *Lempereur*, célèbre Jésuite, ouvrirent à ce sujet une discussion littéraire en 1704, par leurs dissertations sur la ville de Bibracte, que le premier prétend avoir existé sur la montagne de *Beuvrai*, à quatre lieues d'Autun, tandis que le second soutient par des raisonnemens sans réplique, que Bibracte et Autun sont une seule et même ville; il est aisé de voir que Mautour a suivi servilement

---

( \* ) *Omni tempore totius Galliæ principatum Ædvi tenuerunt, prius etiam quam nostram amicitiam appetiissent.*

( *Cæsar. Comment. lib. I.* )

le système d'*Adrien de Valois*, qui suppose dans sa notice des Gaules, que l'orateur *Eumene* établit la différence des villes d'Autun et de Bibracte, par la comparaison qu'il lui fait faire entre l'une et l'autre; mais cet académicien n'avait pas remarqué que ce savant, pour autoriser sa prétendue distinction, altère le sens d'*Eumene*, en lui imputant ce à quoi il n'a jamais songé.

*De Salins*, Médecin à Dijon, s'est fortement élevé contre ce double système, dans deux lettres en forme de dissertations, qui furent imprimées en 1708. Il y fait les derniers efforts pour persuader que la Bibracte de César et de Strabon, n'est autre que la ville de Beaune sa patrie.

Enfin *Baudot*, ancien Maire de Dijon, dans ses dissertations sur Autun et sur Dijon, qui parurent en 1710, témoigne son étonnement que des gens versés dans l'histoire et dans la géographie, puissent seulement supposer que la ville de Beaune soit la Bibracte de César. Il ne sera pas difficile d'asseoir un jugement et de résoudre ce problème historique, en lisant la description que je publie de la capitale de la république des Éduens et des divers monumens qui subsistent tant à Autun, que dans l'étendue de son territoire.

Entièrement étranger au pays dont j'ai entrepris l'histoire, on ne m'accusera pas de partialité, ni d'avoir voulu exhaler ma propre patrie aux dépens de la vérité. Afin de ne pas m'écarter des bornes étroites que les devoirs

d'historien m'imposent, je n'ai rien négligé pour me procurer des renseignemens certains, à l'aide des divers manuscrits qui m'avaient été confiés, quoique la plupart fussent vagues, inexacts, et en contradiction les uns avec les autres. C'est de cette réunion hétérogène, qu'il m'a fallu distraire les conséquences, les probabilités, les faits les plus certains; et c'est de ce cahos obscur, de ces épaisses ténèbres, qu'il m'a fallu faire jaillir la vérité.

Je l'avoue avec franchise : une pareille tentative semblait exiger un travail long, assidu, plus parfait, et surtout digne d'une plume plus exercée que la mienne; mais sans doute on ne me jugera pas avec trop de rigueur, en faveur de l'intention. Je suis fort éloigné de me flatter du succès, mais du moins je puis assurer n'avoir rien négligé pour me concilier les suffrages de ces hommes vraiment instruits qui préfèrent la véracité des faits à ce faux brillant du style qui n'en impose qu'au lecteur ignorant ou crédule. J'affirme n'avoir émis dans tout le cours de cet ouvrage aucune opinion qui ne soit légitimée par les témoignages les plus certains, ou qui ne soit garantie par mes prédécesseurs et par des gens dignes de foi.

L'histoire n'étant point, ainsi que les autres branches de littérature, le résultat d'une imagination inventrice, celui qui entreprend de l'écrire, ne peut ajouter ni retrancher de son récit sans blesser la vérité, premier mérite de ce genre d'ouvrage : aussi, pour ne point s'en écarter, il devient nécessaire qu'un écrivain moderne consulte avec

soin ses prédécesseurs, qu'il emprunte avec impartialité leurs témoignages, leurs opinions, quelquefois même, jusqu'à leurs propres idées.

C'est à peu près ce que j'ai été contraint de faire dans certains passages de cette histoire : après m'être pénétré du sentiment des savans qui ont tenté avant moi de se frayer un chemin si difficile, j'ai fait un choix de ceux qui m'ont paru les plus véridiques, et je me suis imposé l'obligation de suivre leur système, lorsque pourtant ils me paraissaient vraisemblables ou fondés sur des preuves; de ce nombre est celui d'Edme Thomas dont j'ai déjà parlé, et que j'ai eu plus d'une fois occasion de citer dans le cours de cet ouvrage. J'ai cru ne pouvoir mieux faire dans une infinité de circonstances, que de m'appuyer du témoignage de cet auteur, même quelquefois de recourir à son texte. Cependant comme il écrivait au 17<sup>e</sup>. siècle, et que sa diction est trop éloignée de la nôtre pour être supportable, je n'ai pu me dispenser de corriger, ou plutôt de conformer au goût de notre tems les différens passages que j'ai emprunté de cette historien; néanmoins je déclare et j'affirme n'avoir aucunement altéré ses idées : si en plusieurs endroits je me suis permis de les développer, je l'ai fait avec tant de ménagemens et de circonspection, que je pense à cet égard m'être mis à l'abri de tous reproches, du moins ce fut toujours mon intention; c'est à ceux de mes lecteurs qui ont eu connaissance de l'ancienne histoire d'*Edme Thomas*, à juger du degré de considération que j'ai porté à cet estimable écrivain,

par le soin que j'ai mis à ne point dénaturer certains passages qu'il m'a fournis, et qu'il m'eût été impossible de trouver ailleurs.

En me chargeant de l'histoire d'une cité telle qu'Autun, dont le nom seul imprime dans mon ame un respect religieux, je n'ai fait qu'obéir à une voix secrète qui me portait à tout entreprendre pour rendre à la vie des époques mémorables, qu'une plus longue insouciance était à la veille de plonger dans un éternel oubli. Je sais d'avance, à n'en point douter, combien cette entreprise honorable, que quelques-uns ne manqueront pas de traiter de témérité, m'attirera de détracteurs; je sais que parmi ceux-mêmes qui m'ont engagé à consacrer mes soins et mes veilles à ranimer, à vivifier pour ainsi dire, la mémoire de leur pays, il se trouvera des critiques sévères, qui s'empresseront de souiller mon livre du fiel de la satire; mais je sais aussi que la majorité des Autunois, loin de blâmer le zèle et la bonne volonté d'un jeune écrivain qui n'est point né dans leurs murs, lui tiendra compte de ses impuissans efforts, et que l'impartialité qui n'a cessé de conduire sa plume, rachetera, du moins à leurs yeux, les défauts et les imperfections de cet ouvrage.

---



# HISTOIRE D'AUTUN.

---

---

## LIVRE PREMIER.

---

### CHAPITRE PREMIER.

Bibracte urbs vario decorata est nomine : primus  
Cæsarum, Julea fingens se stirpe creatum,  
Juliam eam dixit : sub successore vocatur  
Augustodunum : tribuit quoque nomina clarus  
Pollio. . . . . ( *Ladone.* )

*Introduction. Situation topographique de l'Autun moderne ; son emplacement, son étendue et les différens noms que cette cité a porté depuis sa fondation. Dissertation sur l'ancienne Bibracte et sur son identité avec la ville d'Autun.*

---

**S'**IL est permis à un écrivain français de s'intéresser à l'honneur et à la gloire de son pays, on ne me blamera pas de remonter à l'origine des Gaulois, et même de fouiller dans l'antiquité, pour puiser les matériaux nécessaires à l'histoire d'une des plus anciennes villes du monde, que César, le plus grand capitaine de son tems, appelait avec raison l'émule et la sœur de Rome, *Soror et Æmula Romæ*. Bibracte, cette orgueilleuse cité, connue aujourd'hui sous le nom,

d'*Autun*, fut pendant un grand nombre de siècles, la capitale et la métropole des *Éduens*. Leur république, jadis la plus puissante des Gaules, tenait le premier rang parmi les différens peuples dont le territoire voisin du Rhône et de l'Allier, était arrosé par l'Yonne, la Saône et la Loire. De tems immémorial, les *Éduens* avaient exercé sur ces peuples la prééminence, et leur capitale, déjà célèbre longtemps avant la fondation de Rome, était encore dans toute sa splendeur à l'arrivée de Jules-César dans les Gaules; mais avant de parler de l'ancienne Bibracte, et de prouver son identité avec l'*Autun moderne*, il est à propos de dire un mot de cette dernière, de fixer sa situation topographique, et de donner au lecteur une idée assez juste des localités, pour le mettre à même d'asseoir son jugement sur cette antique cité dont, malgré sa longue célébrité, il n'a été fait que fort peu mention dans les auteurs anciens.

La ville d'Autun est située au pied de plusieurs montagnes assez élevées, qui la dominant du côté du midi; on les appelle les montagnes de *Mont-Jeu*, de *mons Jovis*, à cause d'un ancien temple dédié à Jupiter, qui jadis avait été construit sur leur sommet. Le revers de ces montagnes est très-escarpé du côté de la ville, mais, bientôt s'adoucissant peu à peu, il forme une petite colline de la longueur de 900 toises environ, et dont la pente insensible conduit jusqu'à la rivière d'*Arroux* qui baigne les anciens murs.

Cette colline est arrosée par deux ruisseaux qui descendent des montagnes et qui tombent dans la rivière au pied des mêmes murailles: elle tient aux montagnes par une langue de terre fort étroite, sur laquelle est située le faubourg *St. Blaise*, autrefois appelé *Ste. Anastasie*; à son sommet, du côté du faubourg, se trouve un petit tertre de peu d'élévation qui le domine, et sur lequel sans doute fut bâti autrefois un fort ou château, qui nécessairement devait, malgré son peu d'étendue, devenir très-important par sa position; en effet, les anciens étaient dans l'usage de préférer et de choisir de semblables situations

situations qui leur offraient le double avantage d'être isolés et de découvrir de loin du même endroit : une disposition de terrain aussi avantageuse que celle dont nous parlons ne fut point négligée, et cette première habitation donna lieu à un plus grand établissement, ce qui fit prendre la résolution de disposer d'un second tertre placé au-dessous du premier, d'une étendue de 200 toises de diamètre environ, et que l'on fortifia selon la manière du tems. Cet emplacement est ce que l'on nomme aujourd'hui le *château*, dont on voit encore l'enceinte, dans laquelle se trouvaient la cathédrale, la collégiale et l'évêché.

Cet établissement étant devenu par la suite plus considérable, força les habitans d'occuper tout le reste de la colline jusqu'à la rivière d'Arroux ; ce qui forma une nouvelle ville d'une grande étendue, surtout pour ce tems-là. Sa fortification ne consistait que dans une immense muraille dont on voit encore le circuit, et dont nous parlerons plus au long lorsqu'il en sera tems ; mais sa hauteur et son épaisseur la rendoient inaccessible et beaucoup plus forte que ne le sont aujourd'hui les remparts de nos places de guerre.

Il est aisé de juger qu'une semblable situation devait nécessairement devenir importante pour une grande ville qui, par sa position et par sa destinée, était réservée à devenir la capitale de la plus fameuse république des Gaules.

Voilà, je pense, ce que l'on peut avancer de plus probable et de plus vrai sur l'origine, la fondation et l'établissement de la ville d'Autun, ce qui paraît aussi plus certain que toutes les conjectures qu'ont débité la plupart des écrivains qui ont travaillé à l'histoire de cette ville, et cela, faute de pouvoir offrir rien de vraisemblable sur des faits trop éloignés de leur tems, et dont ils n'ont pu rendre compte qu'avec le secours de la fable. Tout ce que l'on peut croire de son antiquité, c'est que sa fondation précéda de plusieurs siècles celle de Rome, du moins, c'est le point sur lequel tous les historiens se sont accordés.

D

*Titelive*, l'écrivain le plus exact qui ait traité l'histoire romaine, nous apprend que les Gaulois passèrent les Alpes et se montrèrent dans l'Italie vers l'an 150 de la fondation de Rome, sous le regne de *Tarquin l'ancien*; or *Bibracte*, que nous prouverons être *Autun*, était dès-lors bâtie, et même dès ce tems, les Éduens étaient déjà reconnus pour les plus puissans et les plus célèbres de tous les peuples de la *Gaule celtique*. Long-tems avant l'arrivée de César dans cette contrée, la ville d'Autun, suivant le rapport de tous les historiens, était au comble de sa splendeur; il est facile de s'en convaincre par tous ces temples consacrés aux différentes divinités que l'on y adorait; on y voyait un théâtre, un amphithéâtre, des cirques, des bains publics et des monumens d'une magnificence étonnante, et construits dans le style romain, jusqu'à des maisons particulières dans le goût de celles de Rome, toutes d'une régularité et d'une beauté surprenante, et dont on voit encore des vestiges suffisans pour ne pas laisser de doute sur la prééminence que cette antique cité avait conservée pendant si long-tems sur toutes celles des Gaules.

César dans ses commentaires, en parle de la manière la plus avantageuse, comme étant la plus grande, la plus belle, la plus riche cité et la capitale de la république des Éduens, dont la supériorité était généralement reconnue.

Après César, suivant Tacite, *Bibracte* changea son nom en celui de *Julia* ou d'*Augustodunum*, en reconnaissance des bienfaits qu'elle reçut d'Auguste, de concert avec les soixante-quatre principales villes des Gaules, qui, toutes selon *Strabon*, prirent à l'envi le nom de cet empereur, et, de ce nom d'*Augustodunum*, est dérivé celui d'*Autun*, qu'elle porte encore aujourd'hui, quoique depuis elle eût aussi reçu celui de *Flavia*, par un décret du Sénat en l'honneur de *Constantin* descendant des *Flaviens*. Selon le rapport d'Eumene, elle avait encore porté les noms de *Pola*, *Florentia*, et par la suite *Flavia Aduorum*; s'il est constant que *Bibracte* ait successivement porté

ces différens noms, du moins Eumene est le seul historien qui en ait parlé, aussi est-on disposé à croire que ces noms divers qui sont autant de monumens qui furent élevés à la flatterie et à la vanité, n'eurent pas plus de durée que celui de *Commodiana* qui fut donné à Rome du tems de Commode, et qui périt avec cet empereur.

D'après le témoignage d'Eumene, quelques auteurs ont avancé légèrement que le nom de *Julia* venait de celui de *Jules-César*; mais il n'est pas à supposer que les Éduens eussent voulu se faire honneur du nom de César, jusqu'au point de le donner à leur capitale, tandis que sa personne et son nom lui étaient également en horreur pour deux raisons : la première, pour les avoir traité en ennemis et non en alliés du peuple romain, comme ils l'étaient depuis plusieurs siècles; la seconde, pour avoir fait détruire leur capitale sur un simple mouvement de vengeance qui provenait du regret de n'avoir pu les subjuguier à l'exemple des autres provinces des Gaules.

De cette conséquence, on doit conclure qu'Autun n'a pas porté le nom de *Julia*, du tems de Jules-César; d'ailleurs lui-même n'en dit rien dans ses commentaires; si donc Bibracte a réellement porté le nom de *Julia*, cela n'a pu arriver que dans des tems plus reculés, et sous des regnes dont on n'a nulle connaissance : enfin je pense qu'il serait à propos de concevoir la même opinion à l'égard des autres noms que je viens de citer.

On ne voit pas cependant dans les commentaires de César, qu'il ait jamais réduit les Éduens; comme on le remarque de toutes les autres provinces des Gaules. Cette conquête eût été pour lui trop glorieuse, pour n'en pas faire mention lui-même; il paraît au contraire qu'il a toujours eu pour eux beaucoup de ménagement et de considération, jusqu'à l'époque du siège d'*Alize*, ce qui prouve d'une manière incontestable qu'il ne les avait pas subjugués. Il leur témoignait au contraire dans toutes les occasions, une apparence d'amitié et de protection qui les retenait continuellement dans un es-

clavage volontaire; on sait que c'était sa grande politique de vaincre par sa modération, les peuples qu'il ne pouvait soumettre par la force de ses armes. Ce fier romain les flattait adroitement, bien certain que sans leur secours il n'était pas en état de soutenir une guerre aussi périlleuse, dont le seul but tendait à satisfaire son ambition et son amour pour la gloire. Enfin quoique César fût le plus grand capitaine de son tems, si les Éduens avaient suivi le sage conseil de *Dumnorix*, l'un de leurs princes, en conservant entr'eux l'union la plus étroite, il est certain que ce guerrier n'eût jamais achevé la Conquête des Gaules, d'autant mieux que la république Éduenne ne se soumit aux Romains que long-tems après.

Il est donc probable que César piqué de n'avoir pu asservir cette république, se vengea, de cette espèce d'affront fait à sa gloire, sur Bibracte sa capitale. On sait qu'à la fin de sa dernière campagne dans les Gaules, il laissa selon sa coutume, quatre légions sous la conduite de *Fabius*, dans l'Autunois, pour y passer le quartier d'hiver; on assure que ne devant plus y revenir, il donna à cet officier l'ordre de se retirer à une époque désignée, après avoir toutefois ravagé et détruit Bibracte, cette forte cité qui avait été l'échec de sa gloire; mais *Fabius* ne put exécuter cet ordre que par la voie des flammes, car il ne lui eût pas été possible d'employer un autre moyen pour saccager une ville qu'il abandonnait en se retirant avec précipitation, et surtout dont la bourgeoisie réunie à la garnison, formait un corps de troupe infiniment plus nombreux que ses quatre légions.

Je pense que cette conjecture, toute hasardée qu'elle est, n'est pas sans fondement, car dès l'instant qu'Auguste fit réparer Bibracte, c'est une preuve que cette ville avait été détruite avant son regne; d'ailleurs Strabon en parle dans des termes bien différens de ceux de César, en assurant que de son tems elle n'était plus qu'un château ou *place forte*, ce qui prouve que les réparations qu'y fit

faire Auguste, n'étaient pas considérables, car Strabon était contemporain de Tibère, et puisque de son tems il n'y avait plus à Bibracte que le château ou *capitole* qui méritât quelqu'attention, Auguste par conséquent n'y avait pas fait de grands rétablissements; cependant ce fut à cette époque que cette ville changea son nom pour celui d'*Augustodunum*, mot composé de *dun* qui en langage celtique signifie colline ou petite montagne, et d'Auguste comme nous l'avons déjà dit; aussi *Augustodunum* veut dire colline d'Auguste, et de ce nom est dérivé par la suite celui d'*Autun*, qui n'a fait que déchoir jusqu'à nos jours.

Voilà donc le sort de cette fameuse Bibracte, ou plutôt celui qu'ont eu et qu'auront les villes les plus florissantes, et dont la destinée paraît la plus certaine; mais ne pourrait-on pas croire que celle-ci s'est attiré son triste sort par sa faute, et qu'elle a avancé sa chute en favorisant secrettement l'ambition démesurée de César, dont la conduite dans les Gaules fut généralement désapprouvée lors de son retour à Rome: quelques écrivains assurent même que Caton harangua plusieurs fois le peuple à ce sujet, en opinant qu'il fallait livrer César entre les mains des Gaulois, pour qu'ils en fissent telle justice qu'ils jugeraient à propos; mais Caton ne fut point écouté du Sénat, et cette accusation contre le vainqueur des Gaules n'eut aucune suite.

*Fabius* après l'embrasement de Bibracte, se retira à Lyon où il ne fut pas plutôt arrivé, que le Sénat romain y envoya une colonie qui s'y établit. Le Lyonnais qui avait été jusqu'alors sous la dépendance des Éduens, en fut séparé pour toujours, ce qui porta le premier coup à la grandeur de cette république, sans laquelle, la marche de César dans les Gaules, n'eût été marquée que par de très-faibles succès; mais sans doute sa décadence prochaine était fixée par l'ordre des destins qui se font un jeu de renverser les empires les plus florissans, pour en faire naître de leurs cendres d'autres qui sont égale-

ment réservés à devenir à leur tour le jouet de la fortune, et à se voir précipités du faite de la plus haute célébrité, dans l'oubli le plus profond.

Le point essentiel est de savoir si l'*Autun* moderne s'est bien véritablement élevé sur les ruines de l'ancienne Bibracte; quoique j'aie déjà annoncé dans ma préface, mon opinion à cet égard, il est à propos que je ne néglige rien pour faire passer dans l'esprit de mes lecteurs la conviction intime dont je suis pénétré, que cette antique cité est bien réellement la même que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'Autun; on en trouve les preuves matérielles à son seul aspect. Pour en convaincre, il suffirait de rapporter la notice des objets qui servent à prouver sa haute antiquité, sa magnificence et sa richesse avant l'arrivée des Romains dans les Gaules; pour se persuader combien cette ville a été considérable, il suffit de fixer son attention sur les ruines des anciens monumens que l'on y voit encore. Les deux tiers de la ville primitive étant aujourd'hui en friche ou en terres labourables, la charrue y découvre tous les ans une infinité de blocs de marbres de toutes espèces; on observe même que ces marbres ne sont ni communs, ni du pays, et que la plus grande partie en est rare et même précieuse; enfin, il sont de ceux que l'on ne trouve qu'en Italie, en Grèce ou en Égypte. Parmi ces différens marbres, on remarque du *porphyre*, du *granit*, de la *brocatelle*, de la *brèche* de diverses couleurs, et même du *chipolin*; le marbre blanc y est en abondance, et tous ces objets précieux et rares, ne se trouvent pas seulement dans l'enceinte de la ville, mais encore dans plusieurs endroits des environs.

Je ne parle point de la quantité innombrable de médailles d'or, d'argent et de bronze qu'on y a trouvé, tant de celles qui ont été frappées pour la ville même, que pour plusieurs princes autunois et empereurs romains; des figures de bronze, quelques-unes d'or, d'autres de marbre blanc et de pierre, dont plusieurs sont considérées

comme des dieux *larres* ou domestiques, ainsi qu'une infinité d'autres objets antiques, tels que tombeaux, urnes, bracelets, bagues, inscriptions et colonnes que l'on découvre encore journellement; tous ces objets, dis-je, prouvent et prouveront éternellement qu'Autun fut, dès la plus haute antiquité, une ville du premier ordre.

Quels raisonnemens peuvent opposer ces ineptes historiens qui prétendent placer l'ancienne et superbe Bibracte soit à Beaune, soit sur le sommet de la montagne de Beuvrai? je le soutiens, ils n'ont aucune raison qui puisse rendre leur opinion au moins vraisemblable, tandis que tous les genres de preuves se réunissent en faveur de la ville d'Autun.

Sans entrer dans une de ces dissertations longues et fastidieuses, qui souvent jettent plus d'obscurité que de lumière sur l'objet que l'on traite, je me bornerai à rapporter le sentiment le plus commun, le plus probable, en un mot celui qui est le plus généralement adopté par les savans, et qui tend à prouver que les noms de Bibracte et d'Autun, sont deux noms communs à une seule et même ville. Au surplus, pour achever de lever les doutes qui pourraient encore subsister sur cette question, je pense ne pouvoir mieux faire que de rapporter l'opinion du célèbre géographe *Danville*, opinion qui est généralement reconnue pour la plus certaine; c'est ainsi que ce savant s'exprime.

» En comparant les textes et les époques, il est évident que *Bibracte* est la même ville qui dans la suite a pris le nom d'*Augustodunum*. Comment Bibracte, capitale du tems de César, la place la plus forte l'an 18 de *Jésus-Christ*, peut-elle être différente d'Autun qui, l'an 21 de *Jésus-Christ*, est la capitale du peuple? comment Strabon qui écrivait l'an 18, aurait-il omis dans la description des peuples *Ædui*, la ville d'Autun qui, trois ans après, était la capitale, pendant qu'il n'a point oublié *Chalon-sur-Saône*? cette ville se serait-elle formée et élevée à cette

» haute dignité, dans une espace de tems aussi court ? La dénomi-  
 » nation d'*Augustodunum*, doit faire remonter son antiquité au  
 » moins à l'empire d'Auguste, en l'honneur duquel cette ville aura  
 » pris son nom. Toutes les difficultés disparaissent, tout devient  
 » intelligible, si la ville de Bibracte qui était capitale sous César,  
 » prend le nom d'*Augustodunum* sous Auguste, elle sera aussi *Ca-*  
 » *put gentis* sous Tibere, la plus puissante ; *opulentissima*, sous  
 » *Claude*, et ce changement de nom deviendra constant si l'on fait  
 » réflexion que le nom d'*Augustodunum*, commence à paraître  
 » quand celui de *Bibracte* ne paraît plus.

» Je sens que l'on peut supposer que Bibracte ayant été ruinée,  
 » il s'est élevé une nouvelle ville qui a pris le nom d'*Augustodu-*  
 » *num*, et qui est devenue capitale, mais une pareille supposition est  
 » sans fondement. 1°. Depuis la conquête des Gaules sous César,  
 » on ne voit aucune guerre chez les peuples *Ædui*, jusqu'au sou-  
 » lèvement de *Sacrovir* du tems de Tibere. 2°. Bibracte, suivant  
 » Strabon, subsistait encore sous l'empire de Tibere. Si *Augus-*  
 » *todunum* eût été une ville différente de Bibracte, et qui fût capi-  
 » tale l'an 18, Strabon l'aurait nommée inmanquablement dans sa  
 » description du peuple *Ædui*. 4°. Si elle n'était pas différente l'an  
 » 18, elle ne l'était pas l'an 21, où elle est nommée *Augustodunum*  
 » *caput gentis*.

» Je ne dissimulerai point une difficulté qui me paraît plus con-  
 » sidérable ; si Bibracte a pris le nom d'*Augustodunum* en l'hon-  
 » neur de l'empereur Auguste, comment Strabon qui a écrit sous  
 » Tibere, ne la nomme-t-il pas *Augustodunum* ? Je réponds,  
 » 1°. que souvent les nouveaux noms de lieu, demandent un cer-  
 » tain tems pour pouvoir s'établir ; c'est un fait certain dont nous  
 » voyons tous les jours la vérité : des changemens de noms ordon-  
 » nés même par l'autorité publique, et sous certaines peines, ne  
 » peuvent faire oublier l'usage de l'ancien nom. 2°. Les deux noms  
 » sont en usage jusqu'à ce que le nouveau ait aboli l'ancien. 3°. Il  
 » n'est

» n'est point étonnant que Strabon ait employé l'ancien nom Bi-  
 » bracte , plutôt que le nouveau *Augustodunum*. D'ailleurs il est  
 » possible que Bibracte n'ait pris le nom d'*Augustodunum* , que  
 » sur la fin de l'empire d'Auguste ; Strabon écrivant quatre ou cinq  
 » ans après la mort de cet Empereur , a bien pu ignorer ce chan-  
 » gement , surtout si c'est par un décret particulier du Magistrat  
 » et du Sénat des Éduens , qu'il a été ordonné , comme il y a ap-  
 »arence.

» Les savans de nos jours qui font distinction de deux villes ,  
 » placent la ville de *Bibracte* à *Beuvrai* , éloigné d'Autun de trois  
 » lieues communes ; Bibracte , disent-ils , s'est conservé dans le  
 » nom moderne de *Beuvrai* ; mais la ressemblance de nom , desti-  
 » tuée d'autres preuves , est une faible conjecture pour découvrir  
 » la position d'un lieu ancien ; de plus il n'est pas certain que la  
 » montagne de *Beuvrai* tire son nom de Bibracte ; elle est dénom-  
 » mée *Mons BifRACTUS* , ou simplement *BifRACTUM* dans les an-  
 » ciennes chartes de l'église cathédrale d'Autun , comme nous l'as-  
 » sure l'auteur de *antiquis Bibracte , seu Augustoduni monumen-*  
 » *tis* , dont l'ouvrage a été publié en 1650 , par *Thomas* , chantre  
 » de la même église , sous le nom duquel je citerai dans la suite  
 » ces monumens. On y lit , page 8 , *Beuvrai non appellatur Bi-*  
 » *bracte , sed Mons BifRACTUS , aut simpliciter BifRACTUM , ut*  
 » *ex panchartis liquet , quæ divi Lazari thesauris reponuntur.*  
 » Quand même le nom de *Beuvrai* viendrait de *Bibracte* , ce der-  
 » nier nom est celtique , et le même que *Bibrax* , comme on le voit  
 » par le *Bibracta* de Strabon qui étant à l'accusatif , vient du nom  
 » *Bibrax*. Ce nom était commun. Les commentaires parlent de *Bi-*  
 » *brax* , ville des peuples *Rhemi* , et dans le bailliage d'Arnay-le-  
 » Duc , on trouve un *Bibracte* différent de celui d'Autun.

» *Bibracte* étant un nom commun , pourquoi le fixer au *Beuvrai*  
 » d'Autun plutôt qu'à celui d'Arnay-le-Duc , puisqu'ils sont tous deux

E

» dans l'ancien territoire des peuples *Ædui*? l'analogie de ce nom  
 » ne prouve donc point que le *Bibracte* soit à Beuvrai, et que ce  
 » soit un lieu différent d'Autun, et cette opinion ne peut se conci-  
 » lier avec la conséquence nécessaire qui résulte de la comparaison  
 » des textes des anciens auteurs et de la combinaison des tems :

» Mais ce qui démontre que le *Bibracte* des commentaires ne  
 » peut être placé sur la montagne de Beuvrai, c'est l'impossibilité  
 » du fait. *Bibracte*, suivant les commentaires, était une ville très-  
 » ample et très-grande, *oppidum longè maximum*; et César pour  
 » en exprimer la vaste étendue, ne se contente pas du superlatif  
 » *maximum*, il y ajoute l'adverbe *longè*, pour augmenter la force  
 » de l'expression, *longè maximum*. Or, une telle ville ne pouvait  
 » avoir son emplacement sur la montagne de *Beuvrai*. Le sommet  
 » de cette montagne, qui est d'ailleurs environnée de rochers et  
 » de précipices, est une esplanade qui peut avoir cinq à six cents  
 » toises de diamètre, et environ dix-sept cents toises de circuit.  
 » Si *Bibracte* n'eût eu que cette étendue, l'expression de César,  
 » qui d'ailleurs est exact dans ses récits, eût été outrée et évidem-  
 » ment fautive; une ville qui aurait eu tout au plus un quart de  
 » lieue de diamètre et trois quarts de lieue de circuit, n'aurait pas  
 » mérité la dénomination de grande ville, et encore moins celle de  
 » *longè maximum*. On est donc obligé de chercher ailleurs la posi-  
 » tion de *Bibracte*. Pierre de *St. Julien* qui connaissait le lieu et  
 » l'avait examiné avec grand soin, en parle ainsi dans ses antiquités  
 » des Bourguignons. *Un faux bruit autorisé par l'indiscrétion du*  
 » *vulgaire, a contraint plusieurs hommes de se laisser tromper*  
 » *que Bibracte était en la montagne de Beuvrai; et néanmoins s'il*  
 » *fallait faire vue de lieu, on ne trouverait en ces rochers place*  
 » *en laquelle il fût possible imaginer une si grande et populeuse*  
 » *ville que Bibracte a été pouvoir être posée, et quant à moi*  
 » *je tiens que Bibracte fut nommée Augustodunum, et qu'elle*  
 » *est cette même ville que nous nommons de présent Autun.*

» Si l'enceinte d'une grande ville comme l'était Bibracte , ne peut  
 » convenir à Beuvrai , elle s'accorde parfaitement avec l'ancienne  
 » étendue d'Autun ; *Ammien Marcellin* décrivant la première cam-  
 » pagne de Julien , qui est de l'an 356 , dit que les murs d'Autun ,  
 » ville ancienne , étaient d'une grande étendue , mais qu'ils étaient  
 » faibles , et pour ainsi dire pourris de vétusté ( lib. 16. ) *comperit*  
 » ( *Julianus Cæsar* , ) *Augustoduni civitatis , antiquæ muros* ,  
 » *spatiosi quidem ambitus , sed carie vetustatis invalidos* ; et sur  
 » la fin du livre précédent , il avait encore parlé ainsi de la grande  
 » étendue des murs d'Autun ; *mæniun Augustoduni magnitudo*  
 » *vetusta*. Ces autres passages d'*Ammien* , prouvent encore que  
 » *Bibracte* ne peut qu'être Autun. 1°. La vaste étendue de *Bi-*  
 » *bracte* , longè *maximum oppidum* des commentaires , est expri-  
 » mée par *mæniun magnitudo vetusta* , et par *muros spatiosi*  
 » *ambitus* , d'*Ammien*. 2°. Les murs d'Autun étaient d'une si gran-  
 » de vétusté , l'an 356 de Jésus-Christ , qu'ils étaient comme pour-  
 » ris , *carie vetustatis invalidos*. Si la ville avait été fondée par Au-  
 » guste , ou du moins que ses murs eussent été élevés sous l'empire  
 » de ce prince , est-il croyable qu'en moins de quatre cents ans ,  
 » ils eussent été altérés au point qu'*Ammien* nous les représente ?  
 » on sait que les ouvrages élevés par les ordres , ou sous les auspi-  
 » ces d'Auguste , étaient aussi solides que magnifiques. Le témoig-  
 » nage d'*Ammien* ne peut être contredit : il servait dans les Gaules  
 » la même année , l'an 356 , et il était informé du fait qu'il rap-  
 » porte. 3°. Suivant *Ammien* , l'an 356 , Autun était une ville an-  
 » cienne , *Augustodini civitatis antiquæ* , et tellement ancienne ,  
 » que ses murs étaient pourris de vétusté : or , si Autun eût été  
 » une ville formée et élevéc sous l'empire d'Auguste , et non aupa-  
 » ravant , *Ammien* aurait-il pu lui approprier l'épithète de *vetusta* ,  
 » d'*antiqua* , plutôt qu'à plusieurs autres villes qui étaient certai-  
 » nement plus anciennes que le tems de César ? *Lugdunensem pri-*  
 » *mam Lugdunus ornat , et Cabillones , et Senones , et Biturigæ* ,

» *et mœnium Augustodini magnitudo vetusta*. Il compare *Autun*  
 » avec *Lyon*; on sait que *Lyon* fut fondé avant l'empire d'Auguste,  
 » l'an 712 de Rome, par *Munatius-Plancus*, qui était Consul avec  
 » *M. Æmilius-Lepidus*. Il compare aussi *Autun* avec *Chalon-sur-*  
 » *Saône*, avec *Sens*, et même avec *Bourges*; or, il fait mention  
 » dans les commentaires de *Chalon*, *Cabillonum*, de *Sens*, *Agen-*  
 » *dicum*, et de *Bourges*, *Avaricum*, que César nous représente  
 » comme la plus grande et la plus forte place des peuples *Bituri-*  
 » *ges*; *oppidum Avaricum, quod erat maximum, munitissimum-*  
 » *que; in finibus Biturigum*. *Ammien* attribue l'antiquité à *Autun*  
 » plutôt qu'à ces villes; il le regardait donc comme plus ancien  
 » que la conquête de César dans les Gaules, antiquité qui regarde  
 » non-seulement la ville en elle-même, mais encore la vaste éten-  
 » due de son enceinte. *Ammien* ne s'est expliqué ainsi, que parce  
 » qu'il était prévenu qu'*Autun* était l'ancienne *Bibracte*, la ville  
 » capitale des peuples *Ædui*, les plus anciens alliés des Romains  
 » dans la Gaule. «

Telle est, en extrait, l'opinion du célèbre *Danville*, qui a été suivie par la plupart des historiens qui lui ont succédé. Ce savant géographe est le premier qui ait véritablement arraché le voile épais qui couvrait jusqu'alors l'origine et l'emplacement de cette antique cité, moins connue qu'elle ne mérite de l'être, et qui, par une destinée commune aux grandes villes, était à la veille d'être ensevelie dans un éternel oubli; il n'était déjà plus que fort peu mention de la fameuse *Bibracte*, et deux siècles plus tard, on se fût demandé avec surprise à quelle génération elle avait appartenu, et dans quelle contrée elle avait existé. A l'exception du géographe *Danville*, les historiens d'*Autun* en ont parlé d'une manière si obscure et si vague, qu'en vérité en les lisant, on serait tenté de douter de l'existence de cette cité fameuse dans l'antiquité. Effectivement, le peu de lumières qu'ils ont données sur son sort, ne pouvait satisfaire notre juste curiosité; encore ont-ils traité cette matière dans un

langage si éloigné de nos jours, qu'à peine sont-ils intelligibles. Pour les comprendre il faut déchiffrer leur style gothique, interpréter la fausse contexture de leurs phrases, analyser leurs opinions, les mettre en opposition les unes avec les autres, et se mettre l'esprit à la torture pour en tirer quelques renseignemens satisfaisans.

C'est donc d'après le sentiment de Danville, ou plutôt d'après l'évidence, que j'ai fixé l'ancienne Bibracte à Autun. Après avoir déterminé son emplacement d'une manière incontestable, je vais maintenant parler de cette république jadis si florissante, dont elle était la capitale; je vais présentement rendre compte de l'origine de ces peuples célèbres et belliqueux, nommés *Éduens*, et traiter de leurs mœurs, usages, coutumes, ainsi que du degré de considération dont ils jouissaient parmi les autres provinces des Gaules; enfin je vais essayer de développer les causes de leur état de splendeur et de leur décadence. Commençons par suivre César dans ses commentaires.

---

---

 CHAPITRE DEUXIÈME.
 

---

Quis tuos canet hedua triumphos ?  
 Quis tuum à Samothæ genus ?

*Origine des Éduens. Leur émigration en Italie. Ils franchissent les Alpes et fondent la ville de Milan. Les Phocéens s'établissent à Marseille. Alliance des Autunois avec les Romains. Caractère particulier des Éduens ; leur bravoure , leur humanité , leur constance , leur amour pour la patrie et leur goût prononcé pour les sciences et les arts.*

---

QUOIQUE le genre humain date son existence de la création du monde, les hommes considérés en société, ont des origines différentes qui s'écartent plus ou moins de l'origine primitive. Les lois, les usages, les événemens et les révolutions sont autant de causes qui impriment à chaque peuple des traits et des caractères variés qui le distinguent des autres. C'est donc à ces causes qu'il faut remonter, lorsque l'on entreprend de traiter l'histoire d'une nation quelconque.

Il est généralement reconnu que les peuples *Éduens*, *Ædui*, étaient les plus anciens et les plus célèbres de la Gaule celtique ; aussi toutes les recherches des savans sur leur origine, n'ont-elles servi qu'à prouver qu'elle remonte à l'antiquité la plus reculée ; néanmoins le grand défaut des plus savans chronologistes, est de

recourir à la fable pour remplacer la vérité, au lieu de convenir de bonne foi de l'inutilité de leurs recherches et de leur insuffisance.

Il en est parmi eux qui prétendent que les premiers Éduens descendaient directement des Dieux, et qu'ils devaient leur origine à *Pluton* qui était alors aussi puissant sur la terre que l'étaient *Jupiter* et *Neptune* dans l'air, les cieux et l'onde. *César* lui-même a paru donner dans cette fable; mais si l'on examine avec attention ce qu'il en a dit, on verra qu'il appelle les Gaulois les enfans de la terre, ou du Dieu de la terre. *Ammien Marcellin* a suivi ce sentiment, et les auteurs grecs et romains, c'est-à-dire généralement tous les écrivains payens sont convenus que l'origine des Gaulois, était inconnue, et que ces peuples doivent être rangés au nombre des nations primitives.

Ces peuples en effet se sont fait connaître du reste du monde, moins par leur généalogie que par leurs lumières et leurs hauts faits. Ils ont transmis aux Grecs plusieurs lettres de leur alphabet, et ils étaient universellement reconnus jusqu'aux extrémités de l'Asie, pour des guerriers et des hommes belliqueux; on remarquait déjà des Celtes dans l'armée de *Darius*, lors de sa défaite par *Alexandre le Grand*, et ce furent eux qui répondirent fièrement à ce fameux conquérant qui, frappé de leur intrépidité, leur demanda ce qu'ils craignaient le plus au monde; « *Nous craignons seulement* » que le ciel vienne à tomber, et qu'il ne nous écrase par sa chute ».

Quelques auteurs Gaulois ont été plus sages dans leurs recherches, mais il en fut qui confondant le prophane avec le sacré, firent un assemblage absurde et chimérique que l'on peut comparer à ce monstre dont parle *Horace* au commencement de son art poétique.

Il existe un livre intitulé, *les ténèbres du sieur Humbert présentées au soleil lumineux de son altesse, et dissipées par icelui*; cet auteur pose pour principe, qu'Adam fut le premier souverain des Gaules,

que l'Europe était la plus belle contrée du monde, et que cette partie que l'on appelle aujourd'hui la France, en était la plus agréable : qu'elle était échue en partage après le meurtre d'*Abel*, à *Seth* l'aîné de ses fils, et qu'ensuite elle était devenue le sien après le déluge ; enfin de père en fils il continuait la génération, et par un nouveau partage, son imagination délirante la faisait durer sans interruption depuis *Japhet*, jusqu'à Louis XIII, qui se trouvait dans les premières années de son regne, au tems où ledit Humbert existait.

D'autres écrivains prétendent qu'après la division des peuples, à l'époque de la tour de *Babel*, *Japhet* fils de Noë, ayant eu l'Europe en partage, *Samothès* son fils conduisit une colonie chez les *Celtes*, changea le nom de la Gaule celtique en celui de *Samothea*, et bâtit Autun.

Pendant il faut avouer que cette fondation est aussi fabuleuse que cette généalogie qui se trouve désavouée par le texte même de l'écriture, puisque ce *Samothès* n'est pas compris parmi les sept fils qu'elle donne à *Japhet* ; il est au contraire certain que de ces sept fils, il n'y en eut que deux qui pénétrèrent en Europe ; savoir, *Thiras* et *Javan*, et que ce dernier posséda la Grèce, l'Italie, l'Espagne et les Gaules.

Si l'on consulte l'histoire de *Joseph Bengorion*, on y trouvera des sentimens si contraires, que cette variété diamétralement opposée, nous confirme dans l'opinion qu'il n'y a que très-peu de fondement dans ces recherches ; car cet auteur expliquant la postérité des enfans de *Japhet*, s'obstine à prétendre qu'*Elisa* est le père des Bourguignons voisins de la Saône, ainsi que des peuples du Brabant.

Un historien anonyme qui vivait sous l'empereur Sévère, l'an de *Jésus-Christ* 236, dit dans son traité de la division et génération des peuples, que les *Celtes* sont descendus de *Magod* fils de *Japhet*, ce qui est tout-à-fait opposé au sentiment de *Bengorion* qui attribue, dans le premier livre de ses antiquités, cette descendance à *Gomer*.

*Ammien*

*Ammien Marcellin*, paraît être le plus raisonnable de tous ces écrivains, lorsqu'il dit dans le 15<sup>e</sup>. livre de son histoire, qu'il les croit *Aborigènes*. D'autres les font descendre des Doriens qui, ayant accompagné Hercule dans ses voyages, s'étaient habitués vers les confins de l'océan.

Il est donc impossible de remonter à l'origine des *Celtes* ou *Gaulois*; mais ce qui me paraît de plus certain, c'est qu'après le déluge et la division des langues, ceux des peuples qui vinrent en Europe, s'étant répandus dans les différentes contrées, quelques-uns s'établirent dans les Gaules dont le climat est fort doux, et s'avancant toujours, ils se fixèrent entr'autre dans les provinces que l'on a appelées de tout tems le pays des Éduens.

Ce pays est rempli de montagnes, de collines, de plaines fertiles, de rivières et de ruisseaux; les forêts y produisaient en abondance le gland, la noix et la châtaigne dont l'homme se nourrissait ordinairement avant que l'invention du labourage fut parvenue jusqu'à lui. La chasse et la pêche unissaient pour lui l'utile à l'agréable; et ses nombreux troupeaux qui formaient alors toutes ses richesses, y trouvaient par tout de gras pâturages. Tels furent les avantages qui fixèrent dans ces parages ce peuple que l'on a nommé depuis Éduen; non pas, comme l'ont imaginé certains historiens, parce que l'on y vit se battre deux jeunes chevaux que les latins désignaient par le mot *hædus*; mais on est porté à croire que cette étymologie dérive des mots gaulois *Hausch* qui signifie *lieux clos* ou *fermés*, ce que les anciens habitans de la Bourgogne appellent encore une *houche*, et du mot *dun* qui signifie en langue celtique, *Montagne*; d'où l'on doit conclure que les premiers Éduens étaient les habitans des lieux clos et fermés dans le pays des montagnes.

Au surplus, il faut remarquer que César qui, de tous les auteurs anciens, est celui qui nous donne le plus de détails, et qui nous parle des Gaulois avec le plus de véracité, n'en avait lui-même une par-

F.

faite connaissance que par les Éduens, et que ce n'était que par eux qu'il était instruit de leur religion, de leurs mœurs, lois, usages, coutumes et forme de leur gouvernement.

L'autunois *Divitiacus*, contemporain de César, et qui était assez versé dans les sciences occultes, pour avoir appris à Cicéron lui-même l'astronomie et la divination, qui était également assez grand politique pour gouverner la plus puissante république des Gaules, en qualité de premier magistrat, assez brave, et même assez expérimenté pour commander en chef les armées, à plusieurs reprises, était l'hôte et l'ami de César, qui disputait à Cicéron l'honneur de posséder ce grand homme; il logait alternativement chez l'un et chez l'autre, toutes les fois que les affaires de la patrie l'appelaient à Rome, et c'est de ce Divitiacus éduen que l'illustre auteur des commentaires avait tiré la connaissance particulière des différens peuples qui composaient l'ancienne Gaule.

Le mot *celte* en langue celtique signifie *guerrier*; ainsi donc lorsque César parle de la religion des *Celtes*, c'est conformément à ce que lui en avaient appris les Éduens; lorsqu'il parle de leurs mœurs, de leur police, de leurs lois, c'est encore conformément à ce que lui en ont dit les Éduens, et à ce que lui-même en apprit par expérience. C'est par cette raison que le savant *Duchêne* fait judicieusement la remarque que César, ainsi que les auteurs anciens, ne parlent des Éduens que comme d'un peuple humain, policé, quoique belliqueux et formé par des lois sages, dont l'observation constante leur donnait une espèce d'autorité sur toutes les Gaules. Aussi traitent-ils de barbares les autres peuples gaulois, en comparaison des Autunois. Cette opinion n'appartenait pas seulement à César, mais encore au Sénat entier, qui se fit honneur de comprendre dans son sein les principaux Éduens. Non content de les compter au nombre des sénateurs, mais encore, selon le rapport de Cicéron, tout le peuple romain les proclama avec orgueil, ses frères et ses

alliés, et se fit gloire de cimenter avec eux l'alliance la plus étroite.

Les Éduens, dans le principe, avaient une existence simple, frugale et laborieuse. Ils passaient leurs premières années à dompter des coursiers fougeux, à poursuivre les bêtes fauves jusques dans le fond des forêts, et à s'exercer dans le pénible métier des armes. Ils conservaient jusques dans un âge avancé, cette force de corps et cette vivacité d'esprit qui par la suite leur ouvrit le chemin de leurs conquêtes. Ils étaient alors revêtus d'une simple peau d'ours ou de léopard qui leur couvrait la moitié du corps, et avec laquelle ils allaient à la guerre. A l'exemple d'Hercule, un de leurs rois, ils étaient toujours armés de massues, et parcouraient les cavernes et les bois pour trouver l'occasion d'exercer leur valeur.

Par la suite des temps, le besoin les rendit industriels : ils se couvrirent entièrement de peaux de bêtes dont la chair servait à leur nourriture, et dont la laine ou le poil servait à filer leurs habits ; cet art leur fut appris par les Phocéens avec qui ils étaient en relation. Ils portèrent primitivement une espèce de petit manteau court qui s'attachait sur la poitrine par le moyen d'une forte agrafe, et sous lequel était une sorte de saye semblable à peu près à une chemise d'homme que l'on releverait entre les jambes, et dont on attacherait les pointes à la ceinture. Les Éduens remplacèrent ensuite ce premier costume par des jupes larges et flottantes, de plusieurs couleurs, telles qu'en portent encore les peuples du nord. Ils avaient aussi au côté un couteau de chasse avec une sorte d'épée, mais ces deux armes différentes n'étaient point placées dans le même fourreau. L'abondance et les richesses changèrent peu à peu leurs mœurs, cependant ils conservèrent encore long-tems cette âpreté de caractère et cette vie austère qui leur avaient été transmises par leurs pères. Ils instituèrent des fêtes où l'on représentait sous des figures symboliques, la situation primitive des hommes sur la terre. Ces cérémonies, dit Gandelot, n'eurent dans l'origine qu'un motif

louable; elles tendaient à honorer l'Être suprême, à lui témoigner de la reconnaissance, à l'invoquer comme le protecteur du travail et de la vie; mais l'ignorance et la superstition les changèrent par la suite en des scènes extravagantes, que l'on appela *bacchanales*, du nom de Bacchus qui en était particulièrement honoré.

La boisson ordinaire des premiers Éduens, avant qu'ils ne se livrassent à l'agriculture, consistait dans du lait et de l'eau miellée: ils adoptèrent ensuite la bière dont ils conservaient la lie en guise de levure pour rendre le pain plus léger; enfin ils firent usage du vin auquel ils se livrèrent avec excès. Leurs tables étaient couvertes de peaux de beufs ou de chèvres, au lieu de napes, et ils buvaient dans des vases de bois ou de terre, et quelquefois d'argent; dans les grands repas ils servaient au lieu de verres, des cornes de beufs sauvages et des crânes humains enrichis de garnitures d'argent.

Les premiers Éduens avaient en général la taille haute et majestueuse, l'air martial, et la chevelure blonde qu'ils teignaient en roux. Leurs mariages étaient féconds quoique la polygamie fut commune parmi eux. Lorsqu'ils se mariaient, ils apportaient une dot égale à celle de leurs femmes, qu'ils s'appliquaient à rendre très-heureuses dans l'intérieur de leur ménage: cependant elles ne mangaient pas avec eux, lorsqu'il y avait des étrangers à leur table. Quant au divorce, les Éduens imitaient en cela les Grecs et les Romains, et ne s'en faisaient aucun scrupule; aussi était-il très-commun parmi eux. Leurs plaisirs étaient purs et simples, ils étaient ceux de la nature: la chasse, la pêche et la danse occupaient tous leurs loisirs; ils ne connaissaient de ce dernier genre d'amusement, qu'une seule figure en rond appelée *la grue*, qu'ils avaient apprise des Phocéens, et qu'ils conservèrent en usage jusque sous le règne de Tibère. Leur commerce était également très-borné; il consistait en bétail, principalement en porcs, dont ils réussissaient parfaitement à préparer et à saler la chair. Leur langage dans le principe était aussi grossier

que leurs mœurs; ils parlaient par monosyllabes, comme le font aujourd'hui les Chinois, mais après la fondation de Marseille, ils se servirent de caractères grecs pour les affaires publiques, ainsi que pour l'exercice de leur religion, tandis que dans l'usage ordinaire de la société, ils conservèrent leur langue naturelle: cependant après la conquête des Gaules par les Romains, elle devint un composé de trois langues, savoir: la celtique qui était la leur, la grecque qui leur fut apportée par les Phocéens, et la latine qui était celle des vainqueurs. Vers le cinquième siècle, cette dernière commença à se corrompre, et de son mélange avec le grec, le celtique et le tudesque, se forma la langue romane. (\*) qui devint, non-seulement la langue vulgaire des Autunois, mais encore celle de tous les peuples voisins, jusqu'au dixième siècle.

Les premiers Éduens ayant passé les alpes sous la conduite de *Bellovese*, lors du regne de Tarquin l'ancien, se rendirent maître de toutes ces belles provinces qui avoisinent le *Pô* et l'*Adige*; là, ayant entendu les naturels du pays appeler cette contrée d'un nom qui offrait un certain rapport avec celui d'un canton nommé en leur langage *Brion* et *faux-Brion*, ils regardèrent cela comme un pronostic, donnèrent à ces provinces le nom d'*Insubrie*, et y bâtirent la superbe ville de Milan, l'an 150 de Rome.

Toutes ces fameuses cités qui reconnaissaient les Éduens pour fondateurs, n'auraient pas été bâties par eux, s'ils n'en avaient pas eu dans leur propre pays; et il est certain qu'ils n'eussent pas subjugué tant de nations puissantes et guerrières, si dès-lors ils n'eussent joui eux-mêmes d'une autorité supérieure, et surtout s'ils n'eussent eu une politique solide et assez étendue pour maintenir sous leur domination la moitié de l'Italie pendant plus de dix siècles. Ils étaient dans l'habitude d'y envoyer tous les ans un certain nombre de leurs compatriotes qui s'y établissaient, et ce fut par ce moyen

(\*) *Romanica lingua, rustica latina.*

qu'ils maintinrent leur pouvoir dans cette partie de l'Italie appelée Gaule *cisalpine*, jusqu'à la chute des Triumvirs. Ce fut dans le tems de ces sortes de transmigrations, que les *Phocéens* sortis d'une ville d'Ionie, vinrent s'établir sur les côtes de la méditerranée et y fondèrent *Marseille*. Les *Salyes* peuple voisin de la mer voulurent s'opposer à cet établissement, mais les Gaulois conduits par Bellovèse, prêtèrent secours aux Phocéens selon Titelive, et firent réussir leur projet. Ces secours firent connaître les Éduens des Grecs, et les en rendirent alliés et amis; cependant depuis le passage des Autunois en Italie, l'histoire ne parle plus d'eux; ceux qui firent trembler Rome à plusieurs reprises étaient des colonies de Gaulois fondées par les Éduens; mais ces derniers ne firent point d'incursions en personne, et se renfermèrent dans leur pays jusqu'à l'arrivée de Jules-César qui, le premier, nous a donné des notions sur leur caractère.

César remarque encore, que long-tems avant son arrivée dans les Gaules, les Éduens étaient étroitement liés avec les Romains, qui même s'honoraient du nom de leurs frères. Cicéron fait le même rapport, et d'après le témoignage des plus anciens auteurs, il est constant que le peuple *Éduen* était le plus puissant des Gaules, le mieux connu, et le plus estimé des Romains. Cependant on ne connaît rien de cette alliance du tems où *Annibal* franchit les alpes, car il est dit que ce héros remonta le Rhône jusqu'à son confluent avec la rivière de Saône, et que là il termina un différent qui s'était élevé entre trois seigneurs du pays, relativement à la principauté de la petite ville qui existait à peu près au même endroit où l'on bâtit celle de Lyon, environ trois siècles après, et cette contrée était alors sous la domination des Éduens. Annibal y trouva de la résistance; il fut forcé de combattre pour arriver au pays des *Séguriens*, c'est-à-dire, dans le canton de *Suze* (\*) mais il éprouva les plus fortes dif-

(\*) *Suze*, *Segusium*, ancienne ville d'Italie dans le Piémont.

facultés sur les frontières des Autunois sur lesquelles il passa en gagnant le pays des Allobroges qui occupaient alors le Dauphiné avec une partie de la Savoie. *Cornélius Scipion* père du grand Scipion, contracta pour lors une alliance avec les Éduens, afin qu'ils s'opposassent au passage d'Annibal. Ce fut depuis ce tems que les Romains sensibles aux services que les Éduens leur avaient rendu, en employant leurs forces pour s'opposer aux secours que les Carthaginois envoyaient à Annibal, non contents de leur témoigner leur reconnaissance, en s'alliant étroitement avec eux et en les appelant avec les autres peuples, *socii*, leur donnèrent encore le nom de frères, *fratres nostri Ædui*, et les firent participer à leur puissance et à leur gloire.

Si l'on veut approfondir le caractère des Éduens, il devient nécessaire de remarquer que leur république, quoique la plus puissante, et la mieux policée de toutes les Gaules, même avant l'apparition d'Annibal, gagna encore considérablement depuis cette époque, ainsi que le remarque César, par leur alliance avec les Romains, et par les rapports directs qu'ils avaient avec eux; car leur domination s'étendait jusqu'à cette contrée fertile que nous nommons aujourd'hui *Provence*, et dont ils étaient les maîtres absolus. Ce fut vers ce tems qu'ils eurent avec les Allemands cette guerre mémorable dont il est fait mention dans les commentaires, et dont voici le sujet.

Les Auvergnats et les Séquanois, les deux peuples les plus puissans de la Gaule, après les Éduens, ayant été vaincus par eux à plusieurs reprises, appelèrent à leurs secours les Allemands qui vainquirent à leur tour les Éduens dans deux batailles réglées, quoique ceux-ci eussent à leur tête le célèbre *Divitiacus*, dont les talens avaient toujours enchaîné la fortune dans les combats. *Divitiacus* était un seigneur éduen d'un génie supérieur, cultivé par les arts et les sciences les plus sublimes de ce tems. Il fut même le maî-

tre de Cicéron dans l'art de la divination. Cet orateur immortel s'en fit honneur dans ses épîtres, et l'appelle son hôte et son maître dans la théologie payenne. Le cœur de Divitiacus qui était aussi noble que son génie était vaste, parut dans toute sa grandeur au milieu des périls extrêmes où il se trouva. ( \* ) Il était le premier Magistrat de la république des Éduens, ce qui le rendait le prince le plus puissant, le plus considéré, en un mot le chef de la Gaule celtique; après avoir triomphé également des Auvergnats et des Séquanois qui s'étaient ligués contre sa patrie, il marcha contre les Allemands qu'ils avaient appelé à leurs secours, mais ce fut alors que la fortune l'abandonna. Il perdit deux grandes batailles contre ces barbares qui, abusant cruellement de leurs victoires, firent non-seulement mourir une partie de la haute noblesse, mais encore imposèrent sur le peuple des tributs considérables, exigèrent pour otages les enfans des seigneurs les plus illustres, et forcèrent les vaincus de s'engager par sermens à ne point demander de secours aux Romains. Divitiacus fut le seul qui refusa hautement la paix à des conditions si honteuses; il préféra perdre ses biens et s'exiler de sa patrie, plutôt que de ployer sous le joug d'un vainqueur odieux et cruel. Il se retira à Marseille, et passa ensuite à

( \* ) Ce que je rapporte ici de Divitiacus, n'est fondé que sur le témoignage de nos écrivains modernes, et j'avoue franchement que je révoque leur opinion en doute, par la raison qu'il n'est fait mention de lui dans aucun des auteurs anciens, Cicéron lui-même n'en parle pas. C'est de *Quintus* son frère dont il prétend que Divitiacus fut l'hôte. Il dit bien qu'il était habile dans l'art des augures, mais il ne dit pas qu'il eût enseigné cet art, ni à lui, ni à son frère; quant à ses qualités guerrières, il n'en est question nulle part, sinon dans une expédition dont il fut chargé par César, dans laquelle il se distingua à la tête des Éduens.

Au surplus, c'est au lecteur à juger de l'étendue de croyance que l'on doit avoir pour le témoignage des écrivains modernes; je pense seulement que l'histoire ne doit pas admettre des conjectures qui ne sont fondées sur aucune preuves.

Rome,

Rome, avec l'intention d'y réclamer des secours en vertu de l'ancienne alliance contractée entre les deux républiques. César, Cicéron, et d'autres consuls lui offrirent leurs maisons à l'envi; il choisit celle de César qui se chargea de le présenter lui-même au Sénat. A son arrivée, cette auguste assemblée le combla d'honneurs et lui offrit une place distinguée parmi les Sénateurs; mais il la refusa avec modestie, parce qu'il était en habit de guerre. Il harangua donc le Sénat romain, non en suppliant, mais en héros, et en s'appuyant fièrement sur son bouclier; il parvint par son éloquence à déterminer César à qui le gouvernement des Gaules était destiné, à employer toutes ses troupes et sa puissance, pour venger les Éduens de leurs ennemis, et pour les rétablir dans l'autorité dont ils jouissaient auparavant. César qui aimait autant Divitiacus qu'il l'estimait, suivit exactement ses conseils, et convaincu de sa prudence et de sa valeur, il lui confia le commandement d'une grande partie de son armée, et l'envoya à la rencontre d'*Arioviste* qui était à la tête des Allemands qui furent mis entièrement en déroute. Peu de tems après, César confia encore à Divitiacus la conduite d'une armée composée de près de cent mille Gaulois qu'il destinait à attaquer les Belges d'un côté, tandis que lui-même devait les surprendre de l'autre.

Divitiacus fut en cette occasion aussi heureux et brave que sage et fidèle. Il fit déposer les armes à l'élite des troupes belges, les soumit aux Romains, et fraya à César le chemin de ses conquêtes.

Quelle opinion ce rapport doit-il nous donner du caractère de ce chef des Éduens, sinon qu'il était à la fois un guerrier habile, un grand politique, et surtout un citoyen sincèrement dévoué au bien de sa patrie. Après l'avoir dépeint sous des traits si beaux, César, dans ses commentaires, termine son éloge par exalter sa probité, sa persévérance, sa droiture, la sagesse de sa conduite et son attachement inviolable, non-seulement à sa patrie, mais encore à la république

G

romaine avec laquelle ses compatriotes étaient étroitement unis. En faut-il davantage pour nous convaincre que Divitiacus était véritablement un grand homme ?

*Dumnorix* son frère, était d'un caractère tout différent; autant Divitiacus était voué aux intérêts des Romains, autant celui-ci en était éloigné; il fut le premier Gaulois qui découvrit l'ambition de César, et qui pénétra la politique artificieuse des Romains qui, tout en appelant les Éduens leurs amis et leurs frères, avaient secrètement le projet de les dominer et de les asservir. Enfin, il déploya tant d'énergie, et se rendit si formidable à César lui-même, que cet ambitieux désespérant de le soumettre par la force des armes, se crut obligé de le faire assassiner par les tribuns de son armée.

Si les chefs du peuple Éduen déployaient chacun dans leurs sentinens, un caractère aussi énergique, on ne doit point trouver étonnant que la majorité des Autunois ait soutenu la réputation de sagesse, de bravoure et de loyauté que les anciens Gaulois leurs prédécesseurs, leur avaient transmise, ainsi que l'atteste César dans son premier livre de la guerre des Gaules, dans lequel il affirme que les Éduens occupaient par leurs vertus, le premier rang parmi les Celtes. Il est donc étonnant et contradictoire que Tacite, dans le troisième livre de ses annales, fasse dire à *Silius*, commandant les légions romaines, pour ranimer le courage de ses soldats à la veille d'une bataille, qu'il était honteux pour les vainqueurs des Allemands, que les Autunois eussent la témérité de les attendre; que ces derniers étaient d'autant plus faibles et plus lâches, qu'ils étaient corrompus par les richesses et la volupté.

Dans le onzième livre de ces mêmes annales, Tacite rend plus de justice aux Éduens. Il dit que du règne de l'empereur *Claude*, ils furent les premiers de tous les peuples qui furent admis aux honneurs du Sénat, comme en étant généralement reconnus les plus dignes; et certainement, si comme le prétend cet auteur, ils eussent

été mous et efféminés, le peuple romain n'eût pas eu égard à leur alliance, et ceux des sénateurs qui s'opposèrent à leur union, n'eussent pas manqué de leur reprocher la prétendue corruption dont parle Tacite.

Les Autunois étaient sensibles et bienfaisans : César en fournit des preuves incontestables ; la première, dans la remarque qu'il fait à l'égard des Suisses et des *Boyens*. Ces deux peuples s'étant ligués, déclarèrent la guerre aux Éduens, quoiqu'auparavant ils eussent été leurs alliés, et même associés à leurs privilèges ; mais ils furent vaincus ; et les vainqueurs, quoique pouvant user du droit de représailles, donnèrent un exemple rare et sublime de générosité, en plaidant leur cause auprès de César, et en obtenant de sa clémence que leurs états leur seraient conservés, et préférèrent ainsi les douceurs d'un pardon, au plaisir de la vengeance ; la seconde preuve de leur penchant à l'humanité, se trouve au sujet des Sénonois qui, s'étant révoltés pour la seconde fois contre César, sous la conduite d'*Acco* qu'il fit condamner à mort comme chef de la conjuration, les Autunois intercédèrent en leur faveur, et employèrent leur crédit sur l'esprit du vainqueur, pour obtenir leur grace. ( 1 )

La fidélité des Éduens fut également reconnue par les anciens ; César en fait l'éloge dans plusieurs endroits de ses commentaires. ( 2 ) Je n'en citerai qu'un seul exemple, mais qui sera suffisant pour en convaincre.

Le prince *Litavic*, lors de sa révolte s'étant jeté dans *Augus-tonemetum* Clermont, pour le secourir, les Autunois désavouèrent hautement sa rébellion, en prévinrent César par des députés qu'ils lui envoyèrent, et confisquèrent les biens de ce rebelle et ceux de ses frères reconnus pour ses complices.

( 1 ) Commentaires. ( *Lib. cap. 44* ).

( 2 ) Liv. 7. cap. 43.

Il en fut de même à l'égard de la révolte de *Convictolitan* qui, gagné par les Auvergnats, tenta de détruire les Romains ; mais les Éduens fidèles à leurs sermens et à leurs principes, demeurèrent inébranlables dans leur alliance, même durant les différens troubles qui éclatèrent depuis ; ce qui était tellement avantageux aux Romains , que *Germanicus* ratifia leur alliance ; l'empereur *Claude* la recommanda expressément par un décret, et *Vespasien* s'attacha à eux , comme étant les seuls dont l'influence fût assez grande pour le maintenir dans l'empire des Gaules.

Les principes de toutes ces vertus civiques se trouvaient dans un véritable amour de la patrie et dans un penchant prononcé pour la liberté , dont ils étaient si jaloux, qu'elle fut depuis la base des divers soulèvemens des Éduens. César rapporte dans son cinquième livre que *Dumnorix*, pressé de le suivre en Angleterre, abandonna son armée , pour se retirer dans son pays ; mais poursuivi par César, et contraint de céder à la force, il se mit à crier , *liberum se , liberæ que civitatis esse*.

Quant à l'esprit des Autunois, il était autrefois subtil et pénétrant. Les anciens Éduens avaient acquis dans toutes les Gaules , la réputation d'être très-savans, ce qui fit établir à Autun une école savante ou *académie*, dont Tacite dit dans le quatrième livre de ses annales ; *Augustodunum , post Massiliam , vetustissima bonorum artium sedes* : ce qui prouve clairement que la haute réputation dont jouissait cette ancienne école , déterminait le choix que l'on en faisait pour y envoyer la jeunesse la plus brillante des provinces les plus éloignées. Eumene , dans le discours qu'il fit à l'occasion de son rétablissement , dit que sa restauration est celle du siège des *arts libéraux* , recommandable par la fréquentation d'une nombreuse jeunesse. ( 1 )

( 1 ) Sedem illam liberalium litterarum velle reparari , cui peculiarem frequentiam honestissimæ juventutis illustrato studiorum honore providerint.

Le courage et la générosité des anciens Autunois, n'ont pu être contredits, même par leurs ennemis. Leur valeur étonnante s'est surtout manifestée dans leurs conquêtes en Italie où, sans craindre les obstacles, ils se frayèrent un passage à travers les Alpes, fondèrent *Milan*, conquirent plusieurs villes, et portèrent l'effroi jusqu'aux portes de Rome. Le bruit de leurs armes et des victoires signalées qu'ils remportèrent dans plusieurs circonstances sur les Suisses, sur les Auvergnats, sur les Séquanois et les Allemands, étaient les bases puissantes qui avaient établi leur supériorité sur tous les autres peuples de la Gaule; enfin, il fallait de brillantes qualités pour avoir acquis aux Autunois de la part des Romains, ce titre honorable de frères et d'amis dont ils se glorifiaient eux-mêmes. L'orateur Eumene dans son panégyrique à Constantin, dit: « eh! quelle » nation sur la terre oserait prétendre à une semblable prérogative, » à l'alliance du peuple Romain, si ce n'est celle des Éduens qui, » par leurs hauts faits, ont acquis son estime et sa bienveillance, » dans un tems où les différens peuples qui habitaient depuis le » Rhône jusqu'au Rhin, ne pouvaient espérer qu'une paix douce » teuse »! Eumene ajoute que ce titre de *frères* n'a point été mandé basement par les Autunois, ni recherché sur des origines fa-  
buleuses, à l'exemple des habitans de *Messine* en Sicile, ou des Troyens en Asie, ou par une terreur semblable à celle des *Saguntins* qui s'allièrent aux Romains à l'approche du danger; en un mot comme les Marseillais qui se déclarèrent leurs amis, lorsqu'ils reconnurent l'avantage de leur protection; mais qu'au contraire les Autunois ont été les seuls qui, sans y être portés par aucun motif d'intérêt, ni par aucun sujet de crainte ou de flatterie, ont recherché l'amitié des Romains, par un pur effet de leur simple et bonne volonté, ce qui prouve qu'il existait entre ces deux peuples une réciprocité d'estime et d'affection, ainsi qu'une conformité de sentimens, de grandeur d'ame et de dignité.

---

 CHAPITRE TROISIÈME.
 

---

Verum nulla viros tellus magis extulit armis.  
Præcipuos, animique magis ad prælia lecti.

(*Heric.*)

*Milice des Éduens. Organisation de leur cavalerie ; sa prééminence sur l'infanterie. Usages et réglemens militaires. Génie belliqueux des Autunois. Leur attachement et leur fidélité pour le peuple Romain. Partialité des écrivains anciens à leur sujet.*

---

POUR être parvenu à ce haut degré de gloire dont jouissaient les Éduens, il fallait nécessairement qu'ils se fussent appliqués à perfectionner l'art militaire. On en voit la preuve dans les différentes guerres qu'ils éprouvèrent contre les Auvergnats, les Séquanois, les Allemands et les Suisses. Pour résister, et vaincre d'aussi puissans ennemis, il fallait qu'ils fussent belliqueux, et surtout expérimentés dans le métier de la guerre, ce qui est attesté par les auteurs romains, lorsqu'ils disent qu'il existait dans les Gaules plusieurs fabriques d'armes sous les regnes d'*Honorius* et d'*Arcadius*, et qu'ils rapportent que celle des cuirasses était établie à Autun, comme celle des flèches l'était à Mâcon. (1)

Les armées éduennes étaient composées de cavalerie et d'infan-

(1) Sub dispositione viri illustris Magistri officiorum fabricæ in Galliis, Augustodunensis Loricaris, Matisconensis Sagittariz.

terie. La Cavalerie ne se formait que de la noblesse ou de l'élite de la jeunesse, comme étant la principale force de l'état; ce qui fait que César, dans son sixième livre, appelle la noblesse gauloise, *Equites*. Quant à l'infanterie, on y recevait indistinctement toutes les classes; néanmoins elle était composée en grande partie des cliens et des vassaux des riches citoyens. L'armée était pour l'ordinaire commandée par un général en chef. *Eperedorix* le fut dans la guerre des Éduens avec les habitans de la Franche-Comté, ainsi que dans celle qu'ils eurent avec les Allemands ( 1 ). Dans celle qu'ils déclarèrent aux Suisses, *Dumnorix* était à la tête de la cavalerie ( 2 ), et après sa mort, *Cotus* lui succéda avec le titre de colonel de la cavalerie ( 3 ). Enfin les Gaulois s'étant soulevés contre les Romains, sous la conduite de *Vercingetorix*, ce général donna au frère d'*Eperedorix*, le commandement de dix mille hommes de pied et de huit cents chevaux, pour porter la guerre dans les provinces romaines ( 4 ). L'infanterie avait aussi son chef particulier. *Litavie* l'était lorsqu'il fut chargé par les Autunois de conduire à César un renfort de dix mille hommes, au siège de *Gergovia* ( 5 ). *Cavarille* remplaça Litavie dans le commandement de l'infanterie, lors du siège d'*Alize* ( 6 ). Cette infanterie était pour l'ordinaire si considérable, que les peuples du Berry, attaqués par *Vercingetorix*, ne réclamèrent du secours que des Autunois qui leur accordèrent, dit César, un renfort considérable, quoiqu'eux-mêmes pressés

( 1 ) Commentaires. ( *Lib. 5. cap. 67* ).

( 2 ) Equitatu quem auxilio Cæsari Ædúi miserant, Dumnorix præerat. ( *Lib. 1. cap. 18* ).

( 3 ) Cotus prefectus equitum. ( *Lib. 7. cap. 67* ).

( 4 ) *Lib. 7. cap. 64*.

( 5 ) Litavicus decem illis millibus, quæ Cæsari ad bellum mitterentur præficitur. ( *Lib. 7. cap. 37* ).

( 6 ) Cavarillus qui post defectionem Litavici, pedestribus copiis præfuerat. ( *Lib. 7. cap. 67* ).

par leurs voisins, eussent un besoin urgent de troupes pour se garantir de leurs incursions ( 1 ).

Ces différens corps de cavalerie et d'infanterie avaient leurs cornettes et leurs enseignes qui servaient à les distinguer : ils les portaient aux fêtes et solemnités publiques, comme à la guerre. La déroute de l'armée gauloise devant Alize, fut tellement complète, qu'après la bataille, on porta à César soixante et quatorze drapeaux enlevés à l'ennemi.

Lorsqu'il s'agissait de mettre à exécution quelque'entreprise périlleuse, les Gaulois s'obligeaient par serment de périr les armes à la main plutôt que de lâcher pied. Nous en trouvons un exemple frappant dans le septième livre des commentaires, où César nous rapporte que Vercingetorix dans une affaire qu'il eut avec les Romains, assembla les colonels de sa cavalerie pour les exhorter à profiter de la déroute des ennemis, en contraignant chaque cavalier à s'obliger par serment à percer deux fois les légions romaines, sous peine d'être regardé comme infâme, et d'être privé pour jamais de l'honneur de revoir ses parens et sa patrie.

Il est à présumer qu'il en était de même chez tous les peuples qui composaient les Gaules, particulièrement chez les Éduens, dont les enfans étaient destinés dès leur plus tendre jeunesse, au métier de la guerre ( 2 ), et qui ne pouvaient paraître devant leurs pères avant qu'ils fussent en état de porter les armes et de servir la république.

Les Éduens étaient aussi dans l'usage de pousser des cris au milieu de la mêlée pour exciter le courage de leurs soldats ( 3 ). Ce cri

( 1 ) Bituriges ad Æduos, quorum erant in fide legatos mittunt, subsidium rogatum; Ædui copias equitatus peditatusque subsidio Biturigibus mittunt. ( *Lib. 7. cap. 55* ).

( 2 ) Lib. 6. cap. 18.

( 3 ) Lib. 5. cap. 37.

de guerre

de guerre les animait, et leur faisait braver tous les dangers pour le sentiment de la gloire. Ils avaient en outre l'habitude, lorsqu'ils étaient campés, de s'asseoir sur des fascines ou sur des bottes de paille, en attendant l'attaque de l'ennemi (1); et lorsque le sort des combattans les forçait de se rendre, ils tendaient les mains au vainqueur ce qui signifiait un signe de soumission. César nous en donne la preuve en nous apprenant que la fourberie de Litavic ayant été découverte par la présence d'*Eporedorix* et de *Viridomare* que l'on avait supposé avoir été assassinés, les Autunois jetèrent leurs armes à terre sans même vouloir combattre, et demandèrent quartier en tendant les mains (2).

Le second exemple de cet usage suivi par les Éduens, et en général par tous les Gaulois, se trouve également dans les commentaires de César, lorsqu'il apprend, que lors de sa retraite au siège de *Clermont*, il y eut des soldats de son armée qui, s'étant laissé emporter par leur ardeur jusqu'au pied des murailles de la ville, répandirent une telle épouvante parmi les habitans, que tous poussèrent à la fois un cri général, et que les femmes, les bras tendus et l'estomac découvert, jetèrent leur argent et leurs vêtemens par-dessus les murailles, en implorant la clémence des Romains (3).

Quant aux armes des Éduens, elles étaient dans le genre de celles usitées chez les autres peuples de la Gaule; cependant elles en dif-

(1) *Fasces ubi considerant, nam in acie sedere Gallos consuesse declaratum est, stramentorum ac virgultorum quorum summa erat in castris copia per manus inter se traditos ante aciem collocaverunt. (Hirtius liber 8. cap. 3).*

(2) *Litavici fraude perspecta ædui manus tendere et deditionem significare, et projectis armis mortem deprecari incipiunt. (Lib. 7. cap. 40).*

(3) *Ex omnibus urbis partibus orto clamore, qui longius aberant, repentino tumultu perterriti quum hostes intra portas esse existimarent, sese ex oppido ejecerunt matres familias de muro vestem, argentumque jactabant, et pectore nudo prominentes, passis manibus obtestabantur romanos ut sibi parcerent. (Lib. 7. cap. 40).*

féraient assez pour que l'on pût les distinguer de loin ; ce qui arriva lorsque César , dans la guerre contre les Suisses , ayant confié la conduite des éclaireurs à *Confidius* , celui-ci revint à toute bride annoncer que les ennemis étaient maîtres de la montagne , en disant qu'il les avait aisément reconnu à leurs armes et à leurs drapeaux ( 1 ).

Dans leur infanterie , ils avaient des soldats *sagittaires* , c'est-à-dire , armés de javelots. César le dit clairement , lorsqu'au siège d'*Alize* il disposa son camp de manière que les assiégés ne pouvaient blesser les travailleurs avec leurs javelines ( 2 ).

Leurs casques étaient d'airain et ornés de figures d'animaux , et de cornes , de crêtes ou de pointes dont ils se servaient pour heurter l'ennemi , en l'affrontant avec acharnement lorsqu'ils en étaient aux mains. Les officiers portaient des aigrettes ou panaches en forme de crête d'allouette ; ce qui fit donner le nom d'*aulanda* à la légion que forma César , et qu'il composa de Gaulois et d'Éduens qui étaient tous habillés à la légère , et ne se servaient que de javelines et de boucliers.

Il est enfin très-aisé de savoir quelle était leur milice et leur costume militaire du tems des empereurs , particulièrement sous le regne de Tibère ; il suffit pour cela de parcourir le troisième livre des annales de Tacite , lorsqu'il décrit la révolte de *Sacrovir*. Les villes des Gaules , dit cet historien , surchargées d'impôts , saisirent ce prétexte pour se révolter. *Julius Florus* fut le plus puissant et le principal auteur de la révolte à Trèves , comme *Julius Sacrovir* le fut à Autun. Ils descendaient tous deux d'une famille illustre , et tous deux avaient obtenu par leurs hautes qualités le droit de citoyen Romain , dans un tems où cette faveur n'était accordée que très-rare-

( 1 ) Id se à gallicis armis , atque insignibus cognovisse. ( *Iib.* 1. *cap.* 22 ).

( 2 ) Ne interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere possint. ( *Lib.* 7. *cap.* 72 ).

ment. *Florus* souleva les Belges, pendant que *Sacrovir* en faisait autant des Bourguignons, en blâmant ouvertement dans les assemblées l'orgueil et la dureté des gouvernans, et en représentant au peuple qu'il ne trouverait jamais une semblable occasion de recouvrer son indépendance.

Quoique cette révolte ait été étouffée dès sa naissance à *Tours* ainsi qu'à *Angers*, par l'active surveillance de *Vitellius-Varron*, elle n'en éclata pas moins à Autun, et les suites en furent plus inquiétantes parce que les mécontents étaient plus redoutables que par tout ailleurs, et qu'il était plus difficile d'y apaiser la rébellion qu'à Trèves. Comme Autun était alors la capitale de l'état et le siège principal de l'école de la noblesse des Gaules, *Sacrovir* s'empara de cette brillante jeunesse qu'il regardait comme autant d'otages qui devaient lui répondre de la sincérité et de l'affection des Autunois, et lui mit entre les mains des armes qu'il avait fait forger secrètement. Ses troupes montèrent à quarante mille hommes dont une grande partie fut armée à la romaine; le reste le fut de pieux, de coutelas et d'autres équipages de chasseurs. Les esclaves eux-mêmes et les gladiateurs furent équipés selon l'usage du pays et revêtus d'une armure en fer fabriquée d'une seule pièce, ce qui formait une arme très-propre pour se tenir sur la défensive, mais beaucoup trop pesante et par conséquent trop incommode pour l'attaque : les soldats ainsi armés se nommaient *crupelaires*, *crupelarios*.

Il faut convenir que le témoignage d'un auteur devient très-suspect lorsque lui-même écrit l'histoire de son propre pays. Il est permis de supposer que souvent il lui arrive de rehausser sa gloire aux dépens de la vérité; c'est précisément ce qui est arrivé à César, lorsqu'il accuse les Autunois de cruauté et d'inconséquence pour avoir pris les armes et avoir massacré les Romains, sur le seul témoignage de *Litavic* qui leur annonçait que le général romain avait fait

mourir les principaux de leur cité, entr'autres *Eporodorix* et *Viridomare* (1).

Plus loin ce même César traite les Éduens de perfides par la raison que les deux chefs dont nous venons de parler, employèrent la ruse peu de tems auparavant en lui demandant un congé sous un vain prétexte, et que l'ayant obtenu, ils l'employèrent à rassurer leur pays et à entretenir des intelligences secrettes avec Litavic (2).

Pour disculper les Autunois de ce reproche mal fondé, je ne puis mieux faire que d'employer les titres de leur justification de ceux-mêmes qui ont tout fait pour les anéantir. Si l'on prend la peine d'examiner avec attention ce passage de César, on ne balancera pas à rejeter sur lui le reproche qu'il fait aux Autunois; en effet devaient-ils demeurer passifs en cette occasion, et peut-on les blâmer d'avoir conservé du ressentiment contre un acte de tyrannie, contre une cruauté exercée envers les leurs, et n'était-il pas juste que par un droit de représailles permis en pareil cas, ils se vengeassent sur les parens des auteurs de l'homicide? *Litavic*, personnage estimé et jouissant d'une grande considération parmi les Éduens, avait eu le commandement d'un corps de dix mille hommes que ses compatriotes envoyaient à César; en route il leur fait part du traitement cruel que ce général avait fait endurer aux Autunois qu'il avait dans son armée, et les exhorte à secouer un joug aussi odieux; *Convictolitan*, alors premier magistrat à Autun partage l'opinion de Litavic, et de son

(1) *Ædui primis nuntiis à Litavico acceptis, nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt; impellit alios avaritia, alios iracundia et temeritas, quæ maxima illi hominum generi est innata, ut levem auditionem habeant pro re comperitâ, bona civium romanorum diripiunt, cædes faciunt, in servitatem abstrahunt, adjuvant rem proclinatam Convictolitanis, plebemque ad furorem impellit ut facinore admissio ad sanitatum reverti pudeat. (Lib. 7. cap. 42).*

(2) *Multis jam rebus perfidiam Æduorum Cæsar perspectam habebat atque horum discessu admaturari defectionem civitatis existimabat. (Lib. 7. cap. 54).*

côté soulève le peuple : je le demande, les motifs de cette sédition ne sont-ils pas justes et légitimes, du moins en apparence? César lui-même en convient pour ainsi dire par la suite, et finit par excuser un soulèvement qu'il attribue à la populace.

Outre cette justification prise dans le texte même des commentaires, j'en vais citer une seconde qui a pour fondement le principe naturel de la liberté, principe général qui donne à tout individu, surtout à un peuple, le droit d'employer tous les moyens nécessaires pour se maintenir dans l'indépendance.

César convient lui-même, dans plusieurs endroits de ses commentaires, qu'il a des obligations réelles aux Autunois pour l'avoir toujours secondé et maintenu dans ses victoires; on peut même dire qu'il les a toutes remportées par leur secours; toujours ils lui furent d'une grande utilité, surtout au siège de *Gergovia*, pendant lequel les *Rhemois* lui donnèrent avis d'un grand nombre de troupes que chacun des différens peuples belges s'était engagé à fournir pour marcher en masse contre lui. On le prévenait que les *Beauvoisiens* entr'autres, comme étant les plus puissans et les plus belliqueux, devaient fournir pour leur part soixante mille hommes d'élite, et qu'ils offraient d'en fournir cent mille en cas de besoin. César craignant avec raison d'être accablé par le nombre, eut recours à *Divitiacus*, alors chef des Autunois; il lui représenta le péril éminent où il se trouvait, et combien il était important pour sa république et pour le salut commun, de faire diversion, afin de n'avoir pas à lutter en même-tems contre la puissance des Auvergnats et des Gaulois. Il le pria en conséquence de retourner dans son pays, et de faire avec ses propres forces, une incursion sur celui des Beauvoisiens, ce qui prouve la puissance des Éduens que César oppose seuls à un peuple redoutable qui pouvait mettre jusqu'à cent mille hommes sur pied. Les peuples Gaulois n'ayant pu dans cette circonstance mettre leur projet à exécution, tinrent conseil, et résolurent

rent de se retirer chacun chez eux, avec promesse d'accourir au secours de celui d'entr'eux qui serait attaqué. Les *Beauvoisiens*, sachant que Divitiacus s'avancait à la tête des forces Éduennes, furent les premiers à faire adopter cette proposition. Alors César délivré de toute inquiétude, marcha contre eux, mais à son approche de Beauvais, les femmes, les vieillards et les enfans vinrent à sa rencontre en tendant les bras selon leur coutume, pour implorer la clémence du vainqueur. Divitiacus qui s'était rendu à son camp, donna un exemple rare de générosité, en sollicitant au nom de ses compatriotes, la grace des Beauvoisiens; ce qui prouve bien le degré d'influence que la bonne ou mauvaise fortune des Autunois exerçait sur la destinée des Gaules.

L'amour de la patrie et celui de la liberté furent deux sentimens toujours chers aux Éduens. Cet amour naît avec tous les peuples; on ne doit point s'étonner si les Autunois furent si jaloux de leur indépendance; dans les commentaires de César, nous ne voyons point d'autres motifs de leur soulèvement, que le desir de conserver leur liberté qu'ils se voyaient enlever tous les jours. César lui-même avoue que cette liberté à laquelle ils aspiraient si ardemment leur était légitimement due : aussi dans toutes les occasions, l'ont-ils réclamée et défendue avec chaleur. Lorsque *Dumnorix* se trouva environné des satellites de César, ils s'écria qu'il était né libre et qu'il était citoyen d'une république qui ne dépendait de personne (1). Aussi César en le faisant assassiner fut doublement répréhensible; il blessait à la fois et les lois de l'humanité et celles de la guerre. Le gouvernement des Éduens n'étant point assujetti en province, il n'avait pas le droit de les asservir, son autorité ne s'étendait pas jusque là.

Si *Convictolitan* engage Litavic et ses frères à chasser les Romains de leur territoire, il n'a recours qu'aux principes naturels qui auto-

(1) Liberum se, liberæque civitatis esse sæpè clamitans. (*Lib. 5. cap. 7*).

risent à repousser la force par la force. Il leur dit; qu'étant nés pour commander, et qu'ayant reçu le jour dans un pays libre, il leur serait honteux de servir : que les Autunois par leur apathie retardaient eux-seuls l'indépendance de toute la Gaule, en retenant par leur exemple, les autres peuples dans l'inaction, et par conséquent dans l'esclavage, et que, quoiqu'il eût lui-même personnellement l'obligation à César de la magistrature qu'il occupait, il préférerait la liberté commune au sentiment particulier de sa reconnaissance ( 1 ).

Cependant il est certain que César eut beaucoup de déférence pour les Éduens, qui de leur côté lui restèrent constamment fidèles, même après la défaite de Sabinus, quoiqu'en plusieurs circonstances ils aient eu des motifs pour rompre l'alliance qu'ils avaient contractée avec les Romains ( 2 ). Il est donc impossible de les accuser d'infidélité, d'autant plus que ce sont eux qui ont ouvert aux Romains le chemin qui les a conduit à la conquête des Gaules. En effet aucun peuple ne leur témoigna plus de bonne foi, d'attachement et de loyauté. Ce furent les Éduens qui, alliés des Sénonois alors révoltés à la sollicitation d'*Acton*, les ramenèrent au parti de César; ce furent eux qui accompagnèrent ce général dans sa descente en Angleterre, et qui l'aidèrent dans cette entreprise hasardeuse, quoiqu'il eût fait assassiner *Dumnorix*. Toujours fidèles aux Romains, ils leur prodiguèrent des secours en tous tems, en tous lieux, au siège de

( 1 ) Se liberos et imperio natos meminerint, unam esse Æduorum civitatem quæ certissimam Galliarum victoriam destineat ejus autoritate reliquas contineri, non nullo Cæsaris beneficio affectum; sed plus commune libertati tribuere. ( *Lib. 7. cap. 37* ).

( 2 ) Cum Cæsar omnem ad se Senatum Senonum venire jussisset dicto audientes non fuerunt tantam omnium voluntatis commutationem attulit, ut præter Æduos et Rhemos, quos precipuè semper honore habuit, alteros pro veteri ac perpetuâ erga populum romanum fide, alteros pro recentibus belli gallici officiis nulla fere fuerit civitas non suspecta nobis. ( *Lib. 5. Cap. 54.* )

Bourges, à celui de Clermont, sous la conduite d'*Eperedorix* et de *Viridomare*; enfin leur attachement pour eux était tellement inviolable, qu'ils désavouèrent hautement la sédition occasionnée par leur chef et leur compatriote *Litavic*.

Il serait donc souverainement injuste de juger du caractère des Autunois sur le seul témoignage des auteurs anciens. César lui-même se contrarie si souvent à leur sujet dans ses commentaires, qu'il est aisé de s'apercevoir que dans une foule de passages il sacrifie la vérité de l'histoire à son avantage, à sa gloire et surtout aux fausses maximes de sa politique. Tout le monde est contraint d'avouer que *Titelive* n'est pas plus véridique; que dans une foule de circonstances il se déclare l'ennemi des Gaulois, et que par conséquent on ne peut ajouter foi aux rapports qu'il en fait. Plusieurs savans lui font ce reproche avec raison. *Scoppa* dans ses collectanées l'accuse d'être partial, et lui oppose le sentiment de *Tranquillus* (1) qui, dans la vie de *Caligula*, nous apprend que ce prince indigné de sa partialité voulut faire enlever de toutes les bibliothèques les ouvrages de *Titelive*, sous le prétexte que cet écrivain n'était qu'un discoureur frivole et un négligent historien. *Glarean* dans la préface de ses notes sur cet auteur, se plaint de la manière partielle dont il parle des vertus et des actions héroïques des Gaulois; et *Barthius* lui reproche d'avoir jeté une sorte d'obscurité sur leur conduite (2). Enfin *Pierre la Ramée* tombe dans le même sens et se plaint amèrement de la passion qui a dirigé la plume de *Titelive* (3).

*Tacite* dans son histoire n'est guère plus vrai; il paraît vouloir

(1) Lib. 1. cap. 18.

(2) Quam frigide aliarum gentium præconia præterit, cum fortiter fecerunt, Gallorum verò etiam dedita opera non tam obscuravit, quam obruit, et maledictis etiam extirpavit. (*Advers. cap. 6.*)

(3) Gallicus tumultus frequenter à Livio, sed inimice et contumeliose ut de Gallis loqui fere solet, notatus est.

faire

faire suspecter le courage des Éduens , en disant qu'ils n'accordèrent que par crainte aux soldats de Vitellius , les secours et les services que les Lyonnais leur avaient accordé de plein gré et avec joie. Pour détruire cette assertion , il suffit de renvoyer le lecteur aux témoignages authentiques que nous avons fournis plus haut sur le courage , la valeur et la générosité des Autunois ; non-seulement , dans l'occasion que cite Tacite , ce fut un trait de prudence de leur part , de ne point s'opposer à une armée formidable qui avait déjà ravagé toute la Gaule , sans à peine y trouver de résistance , et qui ne cherchait qu'un vain prétexte pour trouver l'occasion de les opprimer , mais encore il y eut de la sagesse de leur part , à se soustraire au sort qui les menaçait ; et pour éloigner de leur territoire des troupes insolentes et victorieuses , ils préférèrent de leur fournir des vivres , sans en exiger aucune rétribution ( 1 ).

C'est plutôt à César à qui l'on pourrait faire le reproche d'infidélité et d'ingratitude ; c'est une tache dont il n'a pu se laver. Plutarque , dont le témoignage ne peut être suspect d'après les éloges qu'il lui prodigue , est lui-même forcé d'en convenir. Aussi dit-il que les *Usipetes* et les *Tinctériens* ayant traversé le Rhin vers le pays des *Gueldres* , César marcha à leur rencontre , mais ils lui députèrent des envoyés qui conclurent avec lui une trêve de trois jours , pendant lesquels ils eurent l'imprudence de lui défaire quelques détachemens de cavalerie ; César irrité fit saisir les nouveaux députés que les *Usipetes* lui avaient envoyés , pour désavouer ce qui s'était passé ; il les retint au mépris des droits de la guerre , et aussitôt conduisant ses troupes sur les ennemis qui , se reposant sur la trêve , étaient loin de s'y attendre , il fondit à l'improviste sur eux , les tailla en pièces , et la plupart des fuyards furent noyés en voulant traverser le Rhin.

( 1 ) Frustra adversus Æduos quæsitâ belli causâ jussi pecuniam atque arma deferre , gratuitos insuper comitatus præbuere. ( *Lib. 1* ).

Le bruit de cette perfide victoire étant parvenu à Rome, le Sénat s'assembla pour décerner un sacrifice en actions de grâces : cependant malgré l'allégresse générale, l'opinion de Caton dans cette assemblée, au rapport de *Canisius*, fut qu'il fallait livrer César aux Barbares, pour disculper le peuple romain de cette violation du droit des gens, et qu'il était de toute justice que la peine de ce crime d'infidélité, retombât sur celui qui en était l'auteur.

Je ne pense pas que les apologistes de César puissent rien opposer au témoignage de Plutarque, ni à l'avis de Caton, de ce censeur intègre, qui était l'homme le plus juste et le plus vertueux de son tems : ce dernier fait est sans doute bien suffisant pour faire soupçonner la franchise et la bonne foi de César, lorsqu'il accuse les Éduens de légèreté et même de déloyauté dans leur conduite privée, et dans leurs traités avec leurs amis et leurs alliés. Au surplus, la majorité des témoignages s'accorde en leur faveur, et si la république des Éduens eût eu des *Virgile*, des *Saluste*, des *Quint-curce*, des *Tacite* et des *Titelive*, pour célébrer ses exploits et ses vertus, les générations modernes ne révoqueraient pas aujourd'hui en doute, ni la célébrité, ni la puissance, ni l'antique splendeur de cette rivale de Rome.

---

---

## CHAPITRE QUATRIÈME.

---

..... Vobis autoribus umbræ  
 Non tacitas erebi sedes, ditisque profundî  
 Pallida regna petunt: regit idem spiritus artus  
 Orbe alio, longæ, canitis si cognita, vitæ.

(Luo. lib. 1.).

*Division des anciens peuples de la Gaule. Situation de la république des Éduens; son étendue, sa puissance, sa police, ses lois et la forme de son gouvernement. Religion de ses habitans. Caractère des Dieux qu'ils ont adorés; emplacements des divers temples jadis élevés en leur honneur. Cultes de leurs divinités, et principaux points de leurs dogmes religieux.*

---

APRÈS avoir parlé de la situation de la république des Éduens, et du rang que son génie belliqueux lui avait acquis parmi les peuples de la Gaule, il me reste à parler de son étendue et de la forme de son gouvernement; mais avant de traiter cette partie, je vais dire un mot de ces différens peuples qui tous reconnurent sa puissance et sa supériorité.

L'ancienne Gaule fut pendant long-tems une des plus célèbres contrées de l'Europe : on comprenait sous ce nom tout le pays qui s'étend entre le golfe de Venise, la rivière du *Rubicon* ou *Pisatella*, la mer méditerranée, l'océan et le Rhin : cette région n'était pas une monarchie particulière, mais elle était divisée par un grand

nombre de peuples indépendans les uns des autres. Elle renfermait en totalité la République française telle qu'elle est aujourd'hui, la Savoie, la Suisse, une partie du pays des Grisons, et toute la partie de l'Allemagne et du pays bas qui se trouve en deçà du Rhin.

Jules-César, après la conquête des Gaules, les divisa en deux parties, en Gaule *cisalpine* ou *citérieure*, et en Gaule *transalpine* ou *ultérieure*.

La Gaule cisalpine s'étendait depuis le golfe de Venise et la rivière du Rubicon jusqu'aux Alpes, ce qui compose à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui la Lombardie.

La Gaule transalpine était divisée en trois parties, l'Aquitannique, la Celtique et la Belgique.

Quant au pays des Éduens, il renfermait non-seulement tout l'ancien duché de Bourgogne, mais encore ces provinces que l'on appelait le Bourbonnais, le Nivernais, le Lyonnais, jusqu'à la rivière de l'Allier, le Beaujolais, le Forêts et les contrées que la Seine arrose depuis sa source jusqu'à la ville de Troyes; ce pays était le plus opulent de toutes les Gaules, non-seulement parce que son sol est très-fertile et très-abondant en bétail, en gibier, en mines de fer, de plomb et de charbon de terre, mais encore parce que Bibracte, sa capitale, était la ville la plus riche de toutes les cités éduennes; il est constant que les Gaules étaient si riches que *Manile* dans son quatrième livre de ses astronomiques, leur a donné l'épithète de *Gallia dives*. *Plutarque* en fait autant, lorsque dans la vie de César, il fait passer en proverbe les richesses gauloises, *gallicæ divitiæ*.

On peut juger de la puissance des Éduens, par le premier livre des commentaires de César, dans lequel il nous apprend que ce peuple avait la principale autorité sur toute la Gaule, même avant qu'il eût recherché l'alliance des Romains. Les nations ses rivales avouent

aussi sa supériorité, lorsqu'elles disent qu'à l'époque de la révolte de *Litavic*, il n'y avait plus que les Éduens qui retardassent la liberté de la Gaule entière, et qui retinssent par leur exemple, les autres peuples dans l'inaction.

César parut toujours les respecter, et même les craindre. Il nous en fournit la preuve lui-même par la déférence qu'il eut pour eux, lorsqu'il dit qu'étant parvenu à étouffer la révolte de *Litavic* et de *Convictolitan*, en attirant leurs soldats dans son parti, il crut devoir en prévenir le Sénat d'Autun, en lui dépêchant des courriers pour l'informer et lui rendre compte des mesures qu'il avait prises.

On peut encore juger de l'étendue de pouvoir dont jouissaient les Éduens dans toute la Gaule, par le nombre de troupes auxiliaires qu'ils fournirent à César, surtout par celui des villes principales qui se trouvaient sous leur dépendance. On sera étonné en effet de voir que leur puissance était reconnue même par Lyon, capitale des *Ségusiens*, par Chalon, *in Ambarris*, Mâcon, *in Brannovicibus*, Alize, *in Mandubiis*, Nevers, *in Ambivaretis*, Moulins, *in Boiis*, et plusieurs autres peuples dont la position nous est inconnue. Les plus puissans se mettaient sous la protection des Éduens. Les *Bellovaci* les reconnaissaient comme leurs alliés et amis, et les *Bituriges* eux-mêmes qui avaient autrefois la prééminence sur les Celtes, recherchaient avec soin leur protection.

Les provinces gauloises étaient gouvernées tour à tour par les plus notables, les plus considérés et les plus riches seigneurs de leurs différentes républiques, tels que les Nobles et les Druides. Ces provinces étaient divisées en trois peuples principaux, les *Aquitains*, les *Belges* et les *Celtes*, que César dit être les véritables Gaulois. Ces divers peuples avaient un langage, une façon de vivre et des lois absolument différentes. Les *Aquitains*, selon Strabon, avaient beaucoup plus de rapport avec les Espagnols, qu'avec les autres nations de la Gaule. Les *Celtes* et les *Belges* avaient bien

quelque conformité entr'eux pour le physique, mais leur langage, leur police, leur gouvernement et leur manière de vivre, n'étaient pas à beaucoup près les mêmes. Tous ces peuples étaient divisés en soixante-quatre cités dont Titelive fait mention dans le quatrième livre de ses annales, parmi lesquelles n'étaient point compris ni *Treves*, ni *Autun*. Quelques-unes étaient gouvernées par des Rois, d'autres par des Sénats, et le plus grand nombre par des souverains Magistrats, mais tous ces titres étaient plutôt honorifiques, que pourvus d'une grande autorité, car la presque totalité des Gaules dépendait des chefs principaux de l'état. La Noblesse seule gouvernait le corps de l'assemblée générale, que l'on appelait grand Conseil, dont dépendaient plusieurs autres Chambres ou Cours du Conseil, composées du Sénat et des Magistrats. C'était cette noblesse qui établissait les lois et les abolissait à son gré, qui cassait et annulait les réglemens de police et administratifs, qui faisait déclarer la guerre, concluait les traités de paix, accords, ligues et confédérations; enfin, qui décernait les grâces, les rémissions, et condamnait ou absolvait sans appel. Les Nobles étaient divisés en trois ordres, les Princes, les Druides et les Chevaliers: les premiers étaient composés de ceux que César appelle si souvent *Principes*, ou *Primores civitatis*, Princes ou Notables de la cité.

Le second ordre était celui des Prêtres nommés *Druides*, et le troisième était composé des simples Chevaliers: le Sénat qui formait l'ame de l'état, était composé de ces trois différens ordres.

César ne dit pas précisément combien il y avait de Sénateurs, mais il nous apprend que l'on choisissait parmi eux, un certain nombre des plus sages et des plus expérimentés, à qui l'on confiait le gouvernement et l'administration des affaires les plus importantes de la république. Ils formaient une chambre de Conseil séparée, que l'on appelait avec raison le Conseil secret de l'état, et ils présidaient à toutes les assemblées, même à celles du Sénat dont ils étaient les chefs avec les souverains Magistrats qui étaient choi-

sis parmi eux ; c'est pour cela qu'ils étaient appelés *Principes*, c'est-à-dire, *Principaux*, parce qu'ils avaient la préséance et le premier rang dans la république comme dans les assemblées. C'était également eux qui nommaient les souverains Magistrats, mais ils ne décidaient jamais rien sans consulter les Druides ; aussi toutes les premières familles faisaient ensorte d'incorporer dans cette société, quelques-uns de leurs enfans, pour s'en faire des protecteurs. Or, ce nom de *Prince* ne doit point s'entendre ici d'un prince particulier, c'est-à-dire, gouverneur à vie de quelques cités ou principautés, mais d'un certain nombre de personnes illustres et recommandables par l'intégrité de leurs mœurs, et par l'étendue de leurs lumières.

Le second ordre était celui des Prêtres et des Sacrificateurs, que César appelle *Druides*. Ces derniers tenaient un collège fort nombreux, où les nobles et les roturiers étaient également reçus, mais sous des conditions indispensables. Il fallait être d'une conduite irréprochable, avoir beaucoup d'esprit, et avoir reçu en don de la nature, un extérieur accompli. Avant d'être initié dans les mystères de la religion, on était obligé d'étudier pendant vingt années, d'apprendre et de conserver dans la mémoire les premiers principes de théologie, de philosophie, et généralement tout le code des lois. Il n'était pas permis aux élèves, dans les thèses qu'ils soutenaient, de recourir aux cahiers ou leçons qu'on leur donnait en caractères grecs. Lorsqu'un d'eux était parfaitement instruit, il n'était reçu et agrégé dans les mystères, qu'après de longues et pénibles formalités. Les Druides étaient non-seulement les chefs de la religion, mais encore de la partie civile et criminelle ; c'était eux qui, seuls, avaient le droit de décerner les peines, les faveurs et les récompenses. Lorsqu'ils avaient prononcé un jugement, et qu'on refusait d'y souscrire, l'on s'exposait à toutes sortes de malheurs ; ils vous privaient, et vous interdisaient l'entrée de leurs mystères ; et comme les Gaulois étaient très-superstitieux, celui qui était frappé de

cet anathème, devenait un objet d'opprobre et d'indignation générale ; on le fuyait, on l'évitait avec soin, et qui que ce soit n'eût osé entretenir un commerce direct avec lui ; il était absolument abandonné de ses amis, de sa femme, de ses enfans et de sa famille entière ; les portes de la justice lui étaient fermées ; il était déclaré incapable de posséder aucune charge, aucun emploi, aucune dignité ; enfin, il mourait sans honneur, sans crédit et sans sépulture.

Le troisième ordre était celui des Chevaliers, c'est-à-dire, des simples Gentilshommes Sénateurs, dont les fonctions étaient de s'armer pour la défense de la patrie, et de faire valoir les revenus de la république. Ceux d'entr'eux qui avaient une suite plus considérable, et dont l'équipement était plus riche, appelés par les Romains *Clientes*, et par les Gaulois *Ambactes*, ou *Solduriers*, étaient au rapport de César, les plus considérés.

La réunion entière du corps de l'état, ou du moins l'élite, choisissait le souverain Magistrat, que les anciens Éduens nommaient *Vergobret*, ou *primus Princeps*, ou *Princeps operum* : César prétend que les Druides avaient seuls le droit d'élire le Vergobret, ce qui ne paraît pas probable : comme formant une des principales classes de l'état, ils avaient bien, il est vrai, le droit d'assister à son élection, et même en qualité de Prêtres, à eux appartenait le droit de lui faire prêter serment de fidélité, mais il ne s'ensuit pas que cette élection importante ne dépendît uniquement que de leurs suffrages.

Le terme des fonctions attribuées à la souveraine Magistrature, ne pouvait s'étendre au delà d'une année, durant laquelle il n'était pas permis à celui qui était revêtu de cet emploi, de sortir du territoire de la république. Le fils ne pouvait donner son suffrage à son père, à son frère ou à un parent, pour lui succéder dans sa charge. Deux individus de la même famille ne pouvaient entrer au Sénat, ni briguer à la fois quelques emplois, offices ou dignités publiques ;  
 enfin,

enfin selon César, la place importante de souverain Magistrat rivalisait avec la puissance royale, et même portait avec elle droit de vie et de mort. Cependant *Bodier*, dans le second livre de sa république, prétend avec une sorte de raison, que cette qualité ne pouvait être comparée à la majesté d'un Roi qui ne dépend que de Dieu et de son épée; aussi quand on qualifie le Vergobret de Magistrat souverain, il ne faut entendre, ainsi que le pense *Polybe* dans le septième livre de son histoire, que la prééminence que lui donnait sa charge sur tous les autres Magistrats de la république qui lui étaient inférieurs en crédit et en pouvoir.

*Goulut*, dans ses mémoires sur la Franche-Comté, remarque judicieusement, que le mot *Vergobretus* est dérivé de *verg* et de *ober*, mots celtiques qui signifiaient *force* et *autorité*: en effet, le *Vierg* d'Autun portait à la fois l'épée de la guerre et le sceptre de la paix, symbole de l'autorité. Cet antique usage s'est même transmis jusqu'à nos jours; car avant la révolution, les Autunois étaient encore dans l'usage d'accompagner dans une espèce de procession publique qui avait lieu le *premier Septembre* de chaque année, leur *Vierg* ou *Maire* monté sur un cheval de parade, et portant à la main un bâton en forme de sceptre orné et enrichi de perles, avec lequel il rendait la justice.

Ces lois et ces coutumes si extraordinaires en apparence, n'en ont pas moins été vantées par les plus célèbres historiens. César, qui était aussi grand politique que vaillant capitaine, le seul qui nous ait donné des détails satisfaisans sur la forme du gouvernement des Éduens, a cru devoir rendre hommage à la vérité, en apprenant à la postérité que, rigides observateurs de la justice, ils traitaient leurs sujets ou alliés avec plus de modération et d'équité que les autres peuples de la Gaule: *Tacite* appelle la cité d'Autun, *gravissima civitas*, à cause de la bonne police qui y était exercée; *Hotman*, dans sa Gaule française, dit que l'alliance des Romains

K

avec les Autunois , fut motivée sur l'excellence de leur gouvernement qui leur avait acquis la supériorité sur tous les autres peuples voisins ; enfin , ce témoignage est également rapporté par *Pasquier* , dans ses recherches sur les antiquités , et tous les historiens anciens et modernes , ne parlent que de la manière la plus avantageuse de la forme du gouvernement des Éduens , de leur police , de leurs lois , de leurs usages , réglemens civils , et surtout de leur amour pour la justice.

Quant à la religion des anciens Autunois , elle diffère peu de celle des autres peuples de la Gaule. Je ne puis en parler sans les justifier du reproche que leur fait Cicéron , lorsqu'il dit dans une de ses oraisons pour *M. Fontejus* , qu'il ne faut ajouter foi aux Gaulois qui n'ont aucune religion , et ce même orateur , pour fortifier ce qu'il avance , ajoute : « croyez-vous que ces nations soient toutes » chées de la religion des sermens , et de la crainte des Dieux immortels , dans le témoignage qu'elles rendent , elles qui diffèrent » tellement des mœurs et de la nature des autres peuples , qu'au lieu » que les autres peuples entreprennent des guerres pour le maintien de leur religion , ceux-ci en entreprennent pour la destruction de la religion des autres nations , et que , pendant que ces dernières demandent pardon aux Dieux , lorsqu'elles sont forcées de » déclarer la guerre , les Gaulois au contraire , la déclarent aux Dieux immortels ( 1 ). »

Il faut convenir que ce passage ne devrait plus laisser de doutes ,

( 1 ) Testibus judices , non credere à religione remotis , non solum potestis , sed etiam debetis. An enim istas nationes religione jusjurandi , ac metu Deorum immortalium , in testimoniis dicendis commoveri arbitramini ? quæ tantum à cæterarum gentium more , ac naturâ dissentiunt quod cætera pro religionibus suis bella suscipiunt , istæ contra omnium religiones , illæ in bellis gerendis ab Diis immortalibus pacem ac veniam petunt ; istæ cum ipsis Diis immortalibus bella gesserunt. ( *Cicero. orat.* )

mais il est facile de prouver le contraire, en prenant la peine d'observer que Cicéron ne parle dans ce sens que pour favoriser la cause de *Fontejus*, dont il était le défenseur, et en même-tems afin d'affaiblir les dépositions des Gaulois qui lui reprochaient les nombreuses vexations qu'il avait commises dans leur pays. D'ailleurs j'oppose Cicéron à lui-même, lorsqu'il dit dans son premier livre *de divinatione*, en parlant de *Dejotarus*, roi des Gaulois en Asie, qu'il n'entreprenait rien sans consulter les augures ( 1 ). Justin, dans le vingt-quatrième livre de *Troque-Pompée*, assure que les Gaulois excellent dans l'art des augures, par la raison qu'ils s'y livrent entièrement. Sans avoir recours à des autorités étrangères, écoutons César lorsqu'il nous apprend que les Gaulois en général, étaient superstitieux, et tous dévoués à leur religion : il nous en fournit une preuve incontestable, en disant que les Druides avaient l'intendance du culte des Dieux et de la religion, et qu'ils étaient les interprètes, ainsi que les maîtres absolus des scrupules de leur religion ( 2 ). Si l'accusation de Cicéron était fondée, trouverait-on dans l'histoire des Gaulois, des Druides, des sacrifices et des scrupules, touchant le culte de leurs Dieux ? César eût-il fait la remarque dans son deuxième livre de la guerre civile, que l'on découvrait au siège de Marseille, du camp des Romains, les assiégés, les femmes, les vieillards et les enfans élevant sur les remparts les mains vers le ciel, ou se rendant aux temples de leurs Dieux pour se prosterner devant leurs images, en implorant d'eux la victoire ( 3 ). Il

( 1 ) Quid hospitem nostrum clarissimum et optimum regem commemorare ? qui nihil unquam nisi auspicato gerit. ( *Justin. lib. 24* ).

( 2 ) Natio est omnis gallorum admodum dedita religionibus : Druides rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretentur. ( *César. cap. 16. lib. 6* ).

( 3 ) Omnis juvenus quæ in oppido remanserat, omnes que superioris ætatis, cum liberis, atque uxoribus, publicisque custodiis, aut ex muro ad cœlum manus tenderent, aut templa Deorum immortalium adirent, et ante

est donc certain que les anciens Gaulois n'étaient pas sans religion, comme Cicéron le prétend, puisqu'il est vrai qu'ils étaient dans l'usage d'implorer le ciel et les Dieux, pour obtenir la victoire sur leurs ennemis, et qu'ils possédaient des temples qui fussent devenus inutiles, s'ils n'eussent pas adoré de divinités; enfin, loin de pouvoir les supposer sans religion, on les accuse d'y avoir été portés à l'excès, ce qui a donné à *Pompelius-Mela*, occasion de les traiter de superstitieux (1).

Après avoir prouvé combien les Gaulois en général étaient religieux, il est facile de conclure que les Autunois qui composaient le principal peuple de la Gaule, avaient aussi leur religion à laquelle ils furent constamment attachés.

Les Druides leurs maîtres, ne comptaient point parmi leurs divinités, de *Dieux animaux* (2), puisqu'ils croyaient à l'immortalité; d'où il résulte que leur religion n'a pu rouler que sur une seule divinité: l'histoire il est vrai, n'en fournit point la preuve, mais elle se trouve dans les témoins muets que l'on voyait encore dans leur ancienne capitale vers la fin du dix-huitième siècle. Il existait à l'Abbaye de St. Martin, plusieurs colonnes de marbre blanc, qui représentaient chacune l'image de l'éternel, et dont l'ensemble signifiait l'unité, ainsi que la puissance de l'Être-suprême. Il est vrai que la corruption s'étant glissée parmi les Éduens, ils adorèrent par la suite de nouveaux Dieux enfans de la superstition, tels que *Hercule*, *Apollon*, *Mercure*, *Mars*, *Jupiter* et *Minerve*; et comme ils furent les premiers qui s'associèrent aux Romains, ils adoptèrent aussi les Dieux de ce peuple, et les firent placer dans leurs temples.

Il existe encore dans l'étendue de l'ancien territoire de la répu-

*simulacra projecti, victoriam ab Diis exposcerent. (Lib. 2. cap. 5. com.)*

(1) *Gentes superbæ, superstitiosæ. (Pomp. Mela. Lib. 3. cap. 2).*

(2) *Deos animales.*

blique des Éduens, beaucoup d'endroits dont les noms dérivent des divinités prophanes, tels que le village de *Marmagne*, qui provient du temple de *Mars-Magnus*; *Marcou*, de la colline dédiée à *Mars*, et située où le temple de ce Dieu était bâti; *Belin*, de *Belus*; *Vautherot*, de *Vallis theutatea*; *Alisi*, de *Æsus*; *Fleury*, de *Flora*; *Sauturne*, de *Saturne*; *Mercuré*, de *Mercure*; *Issi*, de la déesse *Isis*; *Saulieu*, du bois consacré au *Soleil*; *Monnetoi*, de *Juno-Moneta*, et une infinité d'autres lieux qu'il serait trop long de rapporter.

On acquiert encore des lumières sur la religion des anciens Autunois, par le témoignage de l'orateur Eumene, qui nous apprend qu'à l'entrée de Constantin à Autun, les habitans portèrent en procession les simulacres de leurs Dieux. César nous confirme la religion des Autunois, lorsqu'il nous apprend que Dumnorix voulant se dispenser de le suivre en Angleterre, alléguait pour excuse la religion de son pays qui s'y opposait ( 1 ). La grande politique des Romains pour retenir dans l'obéissance et la fidélité les différens peuples qu'ils subjuguèrent, était de reconnaître les divinités de ces mêmes peuples, d'introduire leur culte à Rome, et d'y dresser des temples. Les Éduens qui étaient la nation la plus puissante de la Gaule, ont basé leur conduite sur cet usage. Cessant de se borner à la connaissance d'un seul Dieu, ils admirèrent ceux de leurs voisins, et même, afin d'obtenir plus facilement la supériorité qu'ils ambitionnaient sur toute la Gaule, ils acceptèrent dans leur religion, généralement tous les Dieux des diverses nations, comme ils le firent par la suite à l'égard de ceux des Romains, quoiqu'ils fussent les mêmes que les leurs, sous des noms différens.

Les Autunois instruits par les Sénonois leurs alliés, de la puis-

( 1 ) Omnibus precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur quod religionibus sese diceret impediri. ( *Lib. 4. cap. 6* ).

sance d'*Apollon* qui les avait complètement mis en déroute par le moyen de ses foudres et de ses flèches , lorsque sous la conduite de *Brennus* , ils se présentèrent dans l'isle de *Delphes* , pour y piller le temple de ce Dieu , le reconnurent comme divinité sous le nom de *Belenus*.

*Mercur*e connu des Autunois , sous le nom de *Teutatès* , est celui de leurs Dieux qu'ils invoquaient le plus souvent. Le grand nombre de ses statues qui furent trouvées à Autun , en est la preuve incontestable. Il n'est pas également douteux que *Teutatès* ne soit le même que *Mercur*e ; on en acquiert la certitude non-seulement par l'opinion générale de tous les écrivains , mais encore par le rapport de *Titelive* , qui dit que *Scipion-l'Affricain* découvrit à Carthage un tombeau antique que l'on assurait être celui de *Mercur*e-*Teutatès*. Les Autunois eux-mêmes avaient dans leur territoire , un lieu qui lui était spécialement consacré , et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Vauthevot* , ce qui , en langue du pays , signifiait la vallée de *Teutatès* ; il en est se même de *Aisi* qui prit son nom de *Hesus* ou *Mars* ; et du village de *Tarrenet* , qui emprunta son nom du temple de Jupiter bâti dans ce lieu , et adoré sous le nom de *Taranis*. Tous ces différens Dieux avaient , dans l'opinion des Autunois , à peu près le même pouvoir qu'aux yeux des Romains ; en effet , selon eux , *Mars* présidait à la guerre ; *Jupiter* gouvernait en souverain la foudre , les élémens et les productions de la terre ; *Mercur*e favorisait le commerce , et *Apollon* présidait aux sciences.

Cependant il faut avouer qu'il serait difficile de déterminer au juste les différens cultes des anciens Autunois , par la raison qu'aucun historien n'en parle d'une manière précise ; pourtant il est vrai qu'ayant admis dans leur religion plusieurs nouveaux Dieux , ils en admirent également les cultes. Ils révéraient principalement *Mercur*e , parce qu'ils le supposaient l'inventeur des arts , et le considéraient comme le Dieu du commerce : ils le croyaient aussi le

guide des chemins , et le protecteur des voyages heureux ; c'est pourquoi je suis porté à croire que les Autunois , ainsi que les autres peuples de la Gaule , le représentaient par des monceaux de pierre qu'ils lui dressaient dans les camps ( 1 ) , ou par ces espèces de statues nommées *Hermæ* , qui se plaçaient ordinairement à l'angle des chemins fourchus ; du moins on peut le supposer d'après l'inscription suivante qui se lisait sur un piédestal en pierre , trouvé au commencement du seizième siècle , près Dijon , à la jonction du chemin pavé qui conduit de Chalon à Langres.

DEO MER

CVRIO D.

ACHILLES

V. S. L. M.

Pourtant il serait encore possible de supposer que tous les Gaulois n'adorant , selon les préceptes des Druides , aucun simulacre de divinité , se contentaient de consacrer des bois et des forêts , et d'y choisir les plus grands arbres , qu'ils désignaient du nom de Dieu. Comme il est reconnu par tous les historiens , que les Gaulois transmirent aux Allemands leur religion et les cérémonies de leurs sacrifices , on ne doit pas être étonné qu'ils ne souffrissent pas de simulacres. Tacite en explique la raison dans son livre des mœurs des Allemands ( 2 ) ; je me persuade qu'elle est fondée sur ce que l'éternel étant un être invisible , qui semble exiger un culte secret , les anciens qui l'adoraient , se retiraient dans le fond des forêts , pour

( 1 ) Congeries lapidum Mercurio dicata.

( 2 ) Ne cohibere parietibus Deos , neque in ullam humani oris speciem adsimilare ex magnitudine caelestium arbitrantur , lucos ac nemora consecrant Deorum que nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident. ( *Tacite. lib. 1* ).

y faire leurs prières et leurs sacrifices avec plus de respect et de recueillement : c'est dans cette idée qu'ils choisissaient l'arbre le plus élevé et le plus grand , pour y révéler Dieu sous le nom de Jupiter, qu'ils regardaient comme le souverain des cieux ( 1 ). *Maxime* de *Tyr*, dans sa trente-huitième dissertation , s'explique clairement à ce sujet , en disant que les Gaulois adoraient Jupiter , mais que le simulacre de ce Dieu , était représenté par un chêne très-élevé. *Pline* affirme également que les arbres des forêts formaient les temples des Dieux sacrés des Gaulois ; que même de son tems les simples villageois offraient pour dédicace à la suprême divinité , l'arbre le plus beau et le plus élevé de leurs forêts , et qu'ils ne l'adoraient pas avec moins de respect que des effigies en or ou en ivoire ( 2 ). On peut encore ajouter aux preuves que je viens de fournir , la petite ville de *Saulieu* qui se trouve située dans l'étendue du territoire éduen , et qui tire son étymologie de *SolisLucus* ; il en est de même du bourg de *Lucy-le-Bois* qui prend son nom du mot latin *Lucus* , ce qui coïncide parfaitement avec ce que nous venons de dire concernant l'usage où étaient les Gaulois , d'adorer leurs divinités au milieu des bois.

A l'égard du culte particulier consacré au Dieu *Mars* , je le crois uniforme dans toute la Gaule , et conforme en tous points à la description suivante que nous en donne *César*.

« Lorsque les Gaulois , dit-il , ont décidé de livrer une bataille ,  
 » ils dévouent d'avance tout ce qui tombera en leur pouvoir , et  
 » immolent les animaux qu'ils trouvent dans le camp des ennemis ;  
 » quant aux armes , meubles et autres effets qui tombaient en leur

( 1 ) Imperium celestium tenere. ( *César. lib. 6. cap. 17* ).

( 2 ) Arbores fuere numinum templa priscos que ritus etiam nunc simplicia rura , Deo præcellentem arborem dicant , ne magis auro , atque ebore fulgentia simulacra , quam lucos , et in iis silentia ipsa adoramus. ( *Plin. lib. 12. cap. 1* ).

pouvoir

» pouvoir, ils en faisaient des amas en mémoire de leurs victoires,  
 » et en formaient des monceaux qu'ils consacraient en guise de tro-  
 » phées. il était très-rare que des soldats, au mépris de l'usage, vins-  
 » sent à cacher, pour leur profit, les dépouilles qu'ils avaient en-  
 » levées à l'ennemi; la crainte de l'infamie était plus forte que celle  
 » des supplices, quoique les lois en eussent établi de très-cruels  
 » pour la punition de ce genre de crime. »

La religion des anciens Éduens était partagée en trois points prin-  
 cipaux; 1°. l'immortalité de l'âme; 2°. la résurrection des morts,  
 suite nécessaire de la croyance où ils étaient que les âmes des défunts  
 passaient dans celle des vivans; 3°. l'usage où ils étaient de compter  
 les mois par le nombre des nuits, et non par celui des jours.

La raison que César donne de cette opinion sur l'immortalité de  
 l'âme, est plutôt le résultat de sa politique que de sa philosophie.  
 Il dit que cette opinion était un stimulant qui tendait à exciter les  
 hommes à la pratique des vertus, tout en éloignant la crainte de la  
 mort, ce qui détermine l'homme à des actions grandes et héroï-  
 ques ( 1 ).

Cependant d'autres auteurs ont eu des sentimens différens sur  
 cette opinion de l'immortalité de l'âme. *Pompeius-Mela*, en expli-  
 quant le passage de César que nous venons de citer, fait consister  
 toute la vertu des Gaulois dans leur intrépidité au milieu des plus  
 grands périls, et dit qu'un des préceptes des Druides insinuait au  
 peuple, pour le rendre meilleur, que l'âme est éternelle, et qu'une  
 seconde vie remplace la mort ( 2 ).

( 1 ) In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis  
 post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem, excitari pu-  
 tant metu mortis neglecto. ( *Comm.* )

( 2 ) Unum ex iis quæ præcipiunt, in vulgus effluit, videlicet, ut forent ad  
 bella meliores, æternas esse animas, vitamque alteram ad manes. ( *Pomp.  
 Mela. lib. 3. cap. 3.* )

. L

*Strabon* est selon moi, celui qui a le mieux exprimé cette opinion sur l'immortalité de l'âme, lorsqu'il dit que les âmes sont exemptes de la corruption, parce que toute corruption conduit nécessairement à la destruction de la chose corrompue ( 1 ). Les preuves de l'opinion des Éduens sur l'immortalité de l'âme, se trouvent dans le témoignage des historiens qui racontent leurs actions. *Pompeius-Mela* assure que lorsqu'ils brûlaient les morts, et qu'ils les enterraient, ils emportaient avec eux leurs livres de raison sur lesquels étaient inscrits les noms de leurs débiteurs, ainsi que les actes ou obligations qu'ils avaient contractés envers eux, afin d'en pouvoir exiger l'acquiescement en l'autre monde. Il arrivait même quelquefois que des amis ou des proches se jetaient volontairement dans le bucher du mort, dans la ferme persuasion qu'ils ressusciteraient ensemble ( 2 ).

Une preuve plus sensible encore, que les Autunois étaient remplis de cette idée, existe dans plusieurs pierres qui furent trouvées dans les ruines de leur ville, sur lesquelles on voit en relief, des hommes vêtus à la gauloise tenant en main un rouleau que l'on peut ne considérer que comme le livre ou agenda dont nous venons de parler. En effet, ce rouleau présente à peu près la forme d'un journal roulé.

Les Autunois étaient généralement si pénétrés de cette opinion concernant la résurrection, que *Valere-Maxime* assure que c'était une coutume usitée parmi les Gaulois, de se prêter de l'argent pour avoir occasion de se le rendre aux enfers, dans la ferme persuasion que les âmes sont immortelles; aussi cet auteur les regarde-t-il com-

( 1 ) Galli affirmant animas corrumpi non posse. ( *Strabon* ).

( 2 ) Omnia quæ vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt, olim negotiorum ratio, etiam et exactis crediti, deferebatur ad inferos, erantque qui se in rogos suorum, velut una victuri libenter immiterent. ( *Comment. lib. 6. cap. 19* ).

me des foux, par rapport à cette idée extravagante ( 1 ). Enfin , *Diodore de Sicile* assure que certains Gaulois jetaient dans le bûcher des morts, des lettres qu'ils adressaient à leurs parens ou amis, dans l'autre monde, comme si ces lettres eussent dû parvenir aux ames à qui elles étaient adressées.

De tous les écrivains qui ont traité ce sujet, *Ammien Marcellin* est celui qui a porté le jugement le plus raisonnable, en attribuant le principe de cette opinion, aux merveilleuses opérations de l'ame qui ne peut être qu'immortelle, ( 2 ) en les produisant : quoiqu'il semble que l'opinion de la résurrection du corps, soit une suite de l'immortalité de l'ame, je la trouve clairement distinguée dans les historiens. César après avoir dit que, selon la doctrine des Druides, les ames ne meurent point, il ajoute qu'après la mort, elles passent d'un corps à un autre.

Si la même ame anime deux corps, si l'existence que l'on perd doit se reproduire sous une autre enveloppe, n'est-on pas fondé à croire que les Philosophes Gaulois ajoutaient foi à la résurrection ? *Diodore* confirme ce sentiment en ces termes : « l'opinion de Pithagore prévaut tellement sur leur esprit, qu'ils s'imaginent que les ames des hommes sont immortelles, et qu'après s'être purifiées pendant un certain tems, elles occupent un autre corps, et reprennent la vie une seconde fois » ( 3 ).

( 1 ) *Vetus ille mos Gallorum occurit quos memoriâ proditum est, pecunias multas, quæ his apud inferos redderentur, dare solitos, quia persuasum habuerunt, animas hominum immortales esse : dicerem stultos, nisi idem braccati sensissent, quod paliiatus Pythagoras credidit. ( Val. Maxim. lib. 2. cap. 6 ).*

( 2 ) *Druidæ quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt, et despectantes humana pronuntiarunt animas esse immortales. ( Amm. Marcel. lib. 15. ).*

( 3 ) *Pythagoræ apud illos opinio invaluit quod animæ hominum immor-*

Enfin, les Allemands qui ont emprunté les mœurs et la religion des Gaulois, avaient, suivant *Appian*, la même opinion qu'eux (1).

Le troisième point de leur religion, et que l'on doit supposer en être la source, est, selon César, la persuasion où ils étaient qu'ils devaient leur origine à *Dis*, et qu'ils le considéraient comme leur père. Le fondement de cette croyance, si l'on s'en rapporte à *Varron*, est que *Dis* ou *Pluton*, représentait la terre de laquelle tout prend vie, et dans laquelle tout retombe (2). *Cicéron* dans son second livre de la nature des Dieux, dit ; » *terrena vis omnis, atque*  
» *natura diti patri dedicata est, qui dives ut apud Græcos ΠΑΥΟ-*  
» *ΤΟΝ quod recedant omnia in terras, et oriuntur è terris.* » C'est d'après cette application, que *Lachesis*, dans le premier livre de *Claudian*, sur l'enlèvement de *Proserpine*, apostropha ainsi *Pluton* :

» *Quid quid ubique*

» *Gignit materies, hoc te donante creator*

» *Debeturque tibi.* »

d'où j'ai lieu de conclure que les Gaulois convenant que tous les hommes tirent leur origine de la terre, et que la mort les y reporte, devaient être bien persuadés que cette même terre les reproduirait un jour.

tales in aliud ingressæ corpus, definito tempore denuo vitam capessant. (*Diod.*)

(1) In Celtis contemptus mortis ob reviviscendi spem. (*Appian.*)

(2) Omnia oriuntur, omnia aboriuntur. (*César.*)

## CHAPITRE CINQUIÈME.

Et vos barbaricos ritus, moremque sinistrum  
 Sacrorum, Druidæ, positis repetistis ab armis.  
 Solis nosce Deos, et cæli numina vobis  
 Aut solis nescire datum nemora alta remotis.

( Luc. lib. 1 ).

*Les Druides. Leur origine. Leurs collèges. La nature de leurs fonctions. Degré de considération dont ils jouissaient. Leurs opinions ; leurs sacrifices, leurs cérémonies et leurs différens points de religion. Les Druyades.*

Nous avons déjà dit que les Druides chez les Gaulois, étaient l'ordre le plus puissant de l'état, tant par la considération dont ils jouissaient, que par la nature de leurs fonctions et par l'étendue de leurs pouvoirs : nous allons présentement rendre compte des causes qui leur acquièrent un crédit si absolu sur les autres classes des citoyens.

Les historiens ne sont point d'accord sur l'origine et l'étymologie du mot *Druide*. Beroze prétend que ce nom provient d'un certain *Druius*, quatrième roi des Gaulois; *Aventin* croit qu'il dérive de *Druis*, qu'il dit avoir été le fondateur de cette secte, mais l'opinion la plus commune, et qui a prévalu, est que *Druide* vient d'un mot Grec qui signifie *chêne*. *Pline* confirme cette opinion ( 1 )

( 1 ) Nihil habent Druidæ ( ita suos appellant Magos ) visco et arbore in quâ

qui aurait une sorte de vraisemblance, si les Gaulois eussent tiré cette institution des Phocéens, par la voie des Marseillais, dont ceux-ci étaient une colonie; mais il est généralement reconnu que les Druides étaient absolument inconnus des Grecs, et que par conséquent ces derniers n'ont pu leur donner un nom. Il faut donc aller chercher leur origine chez les Celtes, c'est là seulement qu'il est possible de la trouver.

Il est plus probable de supposer que le nom de *Druide* prit son origine du mot *Dry*, qu'*Affricus*, qui vivait en 1016 prétend, dans son glossaire saxon-latin, être le nom dont les Saxons en Angleterre se servaient pour désigner leurs *Mages*.

Cependant il est encore possible de tirer l'étymologie de *Druide* du mot hébreu *DRISSIM*, qui signifie *speculator*, c'est-à-dire, le contemplateur des choses célestes, ce qui était une des principales fonctions de ces Prêtres. De même que les Grecs avaient pour les instruire, leurs *Philosophes*; les Assyriens, leurs *Caldéens*; les Indiens, leurs *Gymnosophistes*; et les Perses, leurs *Mages*; de même les Gaulois avaient aussi leurs Druides qui étaient également chargés de la propagation des lumières et des principes; et comme ces différens sages étaient naturels des divers pays où ils professaient leurs dogmes, ne doit-on pas conclure que les Druides avaient pris naissance dans la Gaule, et que leur nom était celtique?

Il faut convenir néanmoins que l'on peut opposer à ce sentiment le passage de César qui dit en parlant des Druides: « *disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiscuntur.* » Mais il

*gignatur (si modo sit robur) sacratius: jam se eligunt roborum lucos, nec ulla sacra sine eâ fronde conficiunt, ut inde appellati quoque interpretatione græca possint Druidæ videri. (Plin. lib. 16. cap. 44).*

existe aussi plusieurs autres raisons pour combattre avec succès ce passage de César, et qui prouvent sans réplique qu'il était mal informé sur ce qu'il écrivait des Gaules, d'autant mieux que l'on ne peut attribuer ni à l'envie, ni à la calomnie, le sentiment d'*Asinius-Pollio*, rapporté en ces termes par *Suetone*, dans la vie de » César : « *Pollio-Asinius parum diligenter, parumque integrè* » *veritate compositos putat : cum Cæsar pleraque, et quæ per* » *alios erant gesta temerè crediderit, et quæ per se vel consulto,* » *vel etiam memoriâ lapsus perperam ediderit, existimatque res-* » *cripturum et correcturum fuisse.* »

A l'appui de cette vérité, et pour prouver que César était mal informé sur certains usages des Gaulois, fixons notre attention sur le passage où il dit que la discipline des Druides leur fut transmise d'Angleterre : il ne l'affirme pas avec force, mais il se sert du terme vague *existimatur*, ce qui prouve assez qu'il écrivait d'après le rapport et le témoignage d'autrui. D'ailleurs, je l'oppose encore à lui-même, lorsque, dans un autre endroit, il fait fonder l'Angleterre par une colonie de Gaulois. Il ajoute qu'ayant pris la résolution d'y passer pour en subjuguier les peuples, il avoue qu'il eût été très-utile au succès de son entreprise, d'être instruit de leurs mœurs, de connaître les lieux et les ports de leur pays, qui n'étant fréquentés que de quelques marchands, étaient presque inconnus des Gaulois ; d'où je suis en droit de tirer la juste conséquence que s'il était vrai que les Gaulois eussent reçu leur doctrine des Anglais, ils n'eussent pas ignoré les éclaircissemens que César leur demandait.

Pour prouver que les Druides ont tiré leur origine de l'Angleterre, on y cite un lieu qui porte vulgairement le nom de *pierre des Druides* ; cette preuve est bien faible, ou plutôt si c'en était véritablement une, elle serait bien plus fondée à l'égard des Gaules qui offrent une infinité d'endroits dont la dénomination présente

plus de ressemblance et de probabilité, entr'autres la ville de *Dreux* dans le territoire de Chartres, qui semble avoir emprunté son nom des Druides, et où l'on sait qu'ils se réunissaient des diverses extrémités de la Gaule.

Parmi les différens collèges que possédaient les Druides, il en existait un, des plus célèbres, situé à une petite lieue d'Autun, sur une montagne nommée aujourd'hui *Montdru*, ou *Mont des Druides*. La forme en est ronde, ses flancs sont couverts de bois de haute futaie, de grottes et de cavernes pittoresques et naturelles. On y voyait encore, il n'y a pas deux siècles, les ruines de la célèbre académie que les Druides y avaient fondée. Personne ne conteste qu'ils n'eussent plusieurs collèges, puisqu'ils étaient les seuls professeurs qui enseignassent les sciences et les arts; il a été seulement mis en doute si tous ces collèges étaient situés au milieu des bois, ainsi que l'était celui de Montdru. Cependant il est facile de lever cette incertitude, en rapportant le témoignage de *Pompeius-Mela* qui vivait sous le regne de l'Empereur Claude, et qui prétend que les Druides employaient quelquefois vingt années à instruire les enfans des nobles au milieu des forêts les plus sombres et les plus reculées (1). C'est pourquoi Lucain dit en parlant des Druides :

» Nemora alta remotis  
» Incolitis lucis. »

( *Phars. lib. 1.* )

Les auteurs anciens nous fournissent encore un grand nombre d'autres passages qu'il serait trop long de rapporter ici, et qui tous servent à prouver que les Druides tenaient leurs leçons dans le silence des bois, afin de se livrer à leurs contemplations avec plus de tranquillité et de recueillement : j'ajouterai seulement, pour der-

( 1 ) Docent multa nobilissimos gentis, clam, et diu vicenis annis in specu aut in abditis saltibus. ( *lib. 3. cap. 2.* )

nier

nier témoignage, cette seule phrase d'Ammien Marcellin. *Druidæ ingeniis celsiores, ut Pythagoræ autoritas decrevit sodalitiis astricti consortiis*. De ce passage de Marcellin, et de ceux de Diodore et de Valere-Maxime qui attribuent à Pythagore l'opinion des Druides sur l'immortalité de l'ame, on a avancé qu'ils étaient disciples de ce philosophe. L'erreur de ces écrivains est d'autant plus grossière, qu'il est prouvé que l'opinion des Druides était déjà accréditée long-tems avant la naissance de Pythagore. Suivant *Diogène-Laerce*, les principes de la philosophie furent développés par les plus sages et les plus éclairés des anciens Gaulois, nommés *Samothéens*; et par conséquent les Samothéens, autrement les Druides, étant les auteurs de la philosophie, et l'opinion de l'immortalité de l'ame en formant la base principale, il ne peut être douteux que Pythagore et ses sectateurs, ne l'ayent empruntée des Druides gaulois. D'ailleurs, la différence qui existe entre la pureté de l'opinion de ces derniers et le ridicule de celle du Philosophe grec, prouve assez que sa thèse étant plus corrompue, est postérieure et plus éloignée de sa véritable source. En effet, le système de la métempsycose n'est que le résultat de l'imagination délirante de Pythagore qui s'est écarté le premier du vrai dogme des Druides.

Quant à leurs exercices religieux, pour en connaître les détails, il suffit de s'en rapporter au témoignage de César qui dit, qu'ils étaient préposés aux actions des choses divines; qu'ils réglaient à volonté les sacrifices publics et particuliers, et interprétaient les difficultés de la religion (1). La haute considération dont ils jouissaient parmi leurs concitoyens, leur assurait tous ces avantages d'une manière si étendue, que les Rois gaulois ne pouvaient délibérer, ni mettre en exécution rien d'intéressant, sans la participation des Druides; aussi pouvait-on dire qu'ils étaient plus puissans que les Rois qui ne

(1) Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur. (*Comment.*)

devenaient eux-mêmes que les simples exécuteurs de leurs volontés ( 1 ).

Diodore de Sicile parle de ces Prêtres sous différens noms, entre autres sous celui de *Devins*, parce qu'ils s'adonnaient exclusivement à la science des augures ( 2 ). Pour justifier leurs coutumes religieuses, je cite le même auteur qui en parle en ces termes. « Les » Gaulois sont dans l'usage de ne pouvoir faire un sacrifice, sans » être assistés d'un philosophe, parce qu'ils pensent que les Drui- » des que l'on désigne ainsi, étant parfaitement instruits de la nature » divine, et ayant pour ainsi dire communication avec les Dieux » dont ils savent le langage, sont seuls capables de faire des sacri- » fices, et d'obtenir les biens que l'on desire. » ( 3 ).

Pour éclaircir les doutes que cet article pourrait faire naître à l'occasion du titre de philosophe que j'ai déjà dit convenir aux Druides, je citerai d'abord le passage de *Dyon-Christostôme*, qui dit que les Celtes sont dans l'usage d'appeler *Druides*, les sages qui deviennent, et qui se livrent à la philosophie ( 4 ); ensuite celui où *Strabon* dit que les Gaulois n'étaient pas dans l'usage de faire de sacrifices sans Druides, ce qui vient à l'appui de Diodore qui affirme la

( 1 ) Absque Druidis nihil fas erat regibus exequi, ac ne consultare quidem, adeo ut re ipsâ regnarent Druidæ, reges autem essent, quasi ipsorum ad paritores et ministri in exequendis decretis, tametsi reges in thronis aureis sederent, ædesque magnificas habitarent et splendide epularentur. ( *Dyon-Christostom. orat. 49* ).

( 2 ) Utuntur etiam vatibus: iique apud illos magno in pretio sunt et auctoritate, quia auspiciis et hauris picinæ vacant, futuraque prædicunt, atque omnem multitudinem sibi habent obtemperantem præsertim cum de rebus magnis consultatur. ( *Diod.* )

( 3 ) Mos est galliæ ut nemo sacra faciat sine Philosopho quod per eos qui naturæ divinæ peritiosimi, et ejusdem quasi cum diis dialecti sunt gratulatoria sacra Diis offerenda est per hos ab iisdem Diis bona esse petenda arbitrantur. ( *Diod.* )

( 4 ) Celtæ Druides nominant eos qui vates sunt et Philosophi. ( *Dyon-Christ.* )

même chose ( 1 ). Or, ainsi que l'observe Strabon, la raison de la considération dont les Druides jouissaient parmi les Gaulois, provient de la persuasion où étaient ces derniers, que la fertilité des champs augmentait en proportion du nombre des Druides ( 2 ). Leur autorité était tellement étendue, que lorsqu'un citoyen, soit souverain Magistrat, soit simple particulier, osait contrevenir à leurs décrets, ils lui interdisaient l'entrée et la participation de leurs sacrifices, ce qui passait chez les Éduens, pour une peine infamante. Ceux qui étaient frappés de cette espèce d'anathème, étaient regardés comme impies et sacrilèges; ils étaient en horreur à tout le monde; personne n'était assez hardi pour communiquer avec eux, même de vive voix; et par la même raison qu'ils étaient déclarés indignes d'occuper aucune charge, on ne les supposait pas dignes de recevoir justice, ni d'être vengés des injures qu'on pouvait leur faire ( 3 ).

Il est constant que les Druides faisaient leurs sacrifices au milieu des bois, et aux pieds de quelques chênes très-élevés, qu'ils étaient dans l'usage de consacrer par la cueillette du *Gui*, le sixième jour de la lune : Pline décrit de la manière suivante les cérémonies qui avaient lieu à l'occasion de cette récolte.

« Les Druides n'ont rien de plus sacré que le *Gui* et l'arbre » sur lequel il croit, pourvu que ce soit un chêne; c'est pourquoi » ils choisissent pour leur demeure et leur retraite, des bois plan-

( 1 ) Nulla sacrificia sine Druides.

( 2 ) Quando abundantia eorum est etiam regionis existimant abundantiam et fœconditatem.

( 3 ) Si quis privatus aut publicus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicitur, hæc pœna apud eos est gravissima, quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur, iis omnes decedunt aditum, sermonem que defugiunt, ne quid ex contagione incommodi capiant : neque iis potentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. ( *Comment.* )

» tés de chênes, et ne font aucun sacrifice sans y mêler de la feuille  
 » de cet arbre. Ils croient que tout ce qui naît sur ces chênes est  
 » envoyé du ciel, et que cette production est une preuve que Dieu  
 » a fait choix de cet arbre. Il est rare de trouver un chêne chargé  
 » de gui, et lorsque l'on en a trouvé un, on s'y transporte avec beau-  
 » coup de vénération, notamment le sixième jour de la lune, *sexta*  
 » *luna*, d'où ils comptent le commencement de leurs mois, de leurs  
 » années et de leurs siècles, parce que la lune a déjà beaucoup  
 » plus de force : ils appellent le gui en leur langage, *guérissant*  
 » *tout*. Le sacrifice et le banquet étant préparés sous l'arbre selon  
 » le cérémonial, ils en approchent deux taureaux blancs dont on  
 » lie les cornes pour la première fois. Le Prêtre vêtu d'un habit  
 » blanc monte sur l'arbre, et coupe le gui avec une faucille d'or,  
 » on le reçoit dans un linge blanc, après quoi on immole les victi-  
 » mes, priant que Dieu fasse prospérer son don à ceux à qui il en  
 » fera part, tant il y a de religion parmi les nations pour des cho-  
 » ses frivoles. »

Après de ces chênes et de ces autels consacrés par les sacrifices, lorsqu'il arrivait que quelqu'un se trouvait atteint d'une maladie dangereuse, les Druides immolaient des hommes dans la ferme persuasion que la colère des Dieux immortels ne s'appaise que par des sacrifices humains, surtout lorsqu'il s'agissait d'obtenir la conservation des jours d'un autre homme (1). Cicéron reproche ces actes de barbarie aux Gaulois dont il voulait affaiblir le témoignage et les dépositions contre *Fontejus* son protégé (2). Un pareil reproche

(1) Qui sunt affecti gravioribus morbis, quidque in præliis, periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant, aut se immolaturos vovent administrisque ad ea sacrificia Druidibus utuntur, quod pro vita hominis, nisi vita hominis reddatur, non posse Deorum immortalium numen placari arbitrantur. (*Comm.*)

(2) Hiis quidquam sanctum et religiosum videri potest, qui etiam, si quan-

est une véritable calomnie de cet orateur qui recourait au mensonge en inculquant une nation entière pour favoriser la cause de son client; mais suivant eux cette calomnie se trouve détruite par le témoignage de Pompeius-Mela contemporain de Cicéron, qui dit que de son tems les Gaulois s'abstenaient d'immoler des hommes, mais que pourtant il n'épargnaient pas ceux qui se dévouaient volontairement. Cependant il est constant que les Druides gaulois, principalement les Éduens, firent de nombreux sacrifices humains. Ils poussaient la cruauté jusqu'à remplir d'hommes, de grandes idoles d'osier auxquelles ils mettaient le feu avec la dernière barbarie; ou à percer de flèches leurs victimes, qu'ils suspendaient ensuite à la voûte du temple de leurs Dieux. Si l'exemple des autres nations pouvait laver les Autunois de ce reproche, on pourrait citer une foule de peuples, surtout d'occident, qui étaient dans cet affreux usage. *Justin* dit que les Carthaginois accablés du fléau de la peste, offrirent à leurs Dieux des jeunes enfans tous vivans qu'ils massacrèrent sur les autels. *Textor* rapporte que les Rhodiens étaient dans l'habitude de sacrifier tous les ans un homme à Saturne; que les habitans de l'île de Salamine en faisaient autant en l'honneur de Diomedes; que la *Diane-Taurique* n'était appaisée que par des oblations humaines; que dans l'île de Candie on était dans l'usage de sacrifier à *Denys liber pater* un homme vivant que l'on déchirait en morceaux; que les Lacédémoniens honoraient le Dieu Mars par de semblables sacrifices; que les Phéniciens accablés de calamités offraient à Saturne leurs meilleurs amis; et que les Candiens les imitaient en égorgeant sur ses autels leurs propres enfans; qu'à Laodice, ancienne ville de Sy-

do metu adducti, Deos placandos esse arbitrantur, humanis hostiis eorum aras, ac templa funestant, ut ne religionem quidem colere possint, nisi eam ipsam prius scelere violarint. Quis enim ignorat eos usque ad hanc diem retinere illam immanem ac barbarem consuetudinem hominum immolatorum? quam ob rem quali fide, quali pietate existimatis esse eos qui eos Deos immortales arbitrentur, hominum scelere et sanguine posse placari. (*Cicero. orat.*)

rie, on sacrifiait à Pallas une jeune fille; que les Arabes massacraient tous les ans un enfant qu'ils ensevelissaient ensuite avec pompe; que les Grecs, avant de partir pour la guerre, avaient coutume d'offrir à leurs Dieux des hosties humaines; qu'*Aristomène* le Messenien sacrifia deux cents hommes sur l'autel de Jupiter; que les Athéniens vaincus par *Minos*, Roi de Crète, furent condamnés à lui envoyer tous les ans sept garçons et autant de jeunes filles pour être sacrifiés; que les Scythes immolaient à Diane tous les étrangers qui tombaient entre leurs mains; que tous les ans on offrait en Thessalie un homme à *Peléé* et à *Chiron*; que du tems de *Lactance-Firmian*, le *Jupiter-Latjal* était teint du sang des hommes; enfin, le même auteur assure que les Carthaginois vaincus par *Agatocles*, offrirent en sacrifice, deux cents des plus nobles, à leur Dieu Saturne, dans la persuasion qu'il était irrité contre eux, et qu'un pareil sacrifice parviendrait à l'appaiser.

César rapporte dans ses commentaires une particularité remarquable sur les sacrifices des Éduens. Il dit que quand ils étaient assemblés, il regnait parmi eux un si grand silence, que celui qui venait à le troubler était aussitôt sévèrement réprimandé; ils avaient admis dans leurs cérémonies un Bedeau qui était chargé de faire faire silence. Lorsqu'avant que le sacrifice fut commencé, il apercevait quelqu'un qui causait, il le menaçait du bâton qu'il portait; mais lorsque le Sacrificateur avait commencé son discours, ce Bedeau, au lieu de son bâton, avait recours à un cimetère tranchant dont il se servait pour couper un morceau du vêtement de la personne qui causait, après cependant l'avoir averti trois fois: néanmoins il est bon de remarquer que ce règlement de police n'avait d'exécution que parmi la classe du peuple; il devenait inutile pour les Druides qui, semblables aux religieux de la Trappe, faisaient vœu de silence, à l'exception de quelques jours de l'année durant lesquels il leur était permis de parler; le reste du tems ces prêtres paraissaient pénétrés de la morale et des principes de *Pythagore* qui apprenait à ses disciples que le premier

mérite d'un sage est de savoir réprimer sa langue (1) : si donc par état, les Druides étaient voués au silence, il est naturel de penser qu'il devenait inutile de les y contraindre.

César nous apprend encore qu'une partie des fonctions des Druides consistait à interpréter les points de la religion ; et cette interprétation ne se bornait pas à lever les doutes et les scrupules, mais elle s'étendait jusqu'aux sentimens des Dieux, qu'ils développaient avec le secours des victimes et des augures. Diodore nous en fournit la preuve, en disant que les Druides devinaient l'avenir par les entrailles des victimes, et que tout le peuple déférait aveuglement à ce qu'ils en prononçaient ; mais lorsqu'il s'agissait de délibérer sur des choses importantes, ils pratiquaient une cérémonie dont la relation devient aujourd'hui presque incroyable. Ils étaient alors dans l'usage d'immoler un homme, en le frappant au milieu des reins avec un large coutelas ou espèce de couteau de sacrifices. Lorsque la victime était tombée, les prêtres prédisaient l'avenir par la nature de sa chute, par l'écoulement de son sang et par la palpitation de tous ses membres.... Strabon convient avec Diodore que c'était la véritable manière de deviner des Druides, et il n'y a point de doute que l'usage de ces sacrifices sanglans n'ait été introduit par l'affection extraordinaire que les Gaulois avaient pour l'art de la divination, car leurs siècles et leurs caractères n'étaient point assez barbares pour qu'on pût attribuer à leur ignorance cet excès d'idolâtrie que l'on peut considérer comme un véritable fanatisme.

Cicéron ne dit-il pas dans son premier livre de la nature des Dieux, que Divitiacus, un des personnages les plus célèbres de la république des Éduens, lui avait avoué lorsqu'il était l'hôte de son frère Marcus, qu'il était prévenu par les augures des accidens futurs qui devaient arriver ? Mela ne dit-il pas que ces augures font profession de con-

(1) Virtutem primam esse puta, compescere linguam. (*Cato. dist.*)

naître et d'interpréter la volonté des Dieux ? ce qu'ils n'avaient la possibilité d'entreprendre qu'à l'aide des augures et des divinations : enfin Lucaïn va plus loin encore ; il avance que les Druides se vantaient d'être les seuls qui connussent les Dieux , lorsqu'on leur reprochait la cruauté de leurs sacrifices.

Où pouvons-nous trouver de meilleurs témoignages de la certitude de la divination des Druides , que les exemples que nous en fournit *Tacite* ? Il rapporte dans le quatrième livre de son histoire , que les Gaulois avertis de la mort de Vitellius , et excités par l'incendie du Capitole à la destruction duquel ils attachaient celle de tout l'empire romain , commencèrent à se soulever ; d'après l'opinion qui leur fut donnée par les Druides , que cet empire si florissant , n'avait survécu à la prise de Rome par *Brennus* , que parce que le siège de Jupiter n'avait point été endommagé ; mais que puisque le ciel venait de donner une preuve éclatante de sa colère , en détruisant par le feu ce redoutable Capitole , ce prodige était un signe certain que l'empire du monde était promis aux nations transalpines. Cette prédiction fut pour lors vaine et sans effet ; mais le siècle de Charlemagne l'a vérifiée , puisque ce monarque et ses descendants possédèrent l'empire romain.

Je dois rapporter ici , non pas une prédiction , mais un oracle que prononcèrent les Druides sur l'enfantement d'un Dieu par une Vierge , ce qui donna lieu aux Gaulois d'élever , en l'honneur de cette Vierge , un temple dont les archives de l'église de Chartres conservent des témoignages authentiques et irrécusables.

César , dans ses commentaires , nous apprend que les Druides étaient , par la nature de leurs fonctions , dispensés d'aller à la guerre ; cependant il est prouvé qu'ils s'y trouvaient , et même selon Strabon ( 1 ) , il arrivait quelquefois qu'ils devenaient , outre les

( 1 ) Strabon , lib. 4.

armées, les seuls arbitres de la paix ; de même qu'au milieu des combats ils animaient les leurs par leurs pronostics. Tacite en donne une preuve certaine, lorsqu'il raconte que *Suetonius-Paulinus* étant abordé dans l'île de *Mona* en Angleterre, ( appelée jadis l'île des Druides ) les habitans encouragés par la présence et l'exhortation des Druides, lui opposèrent une vigoureuse résistance ( 1 ). On ne doit pas s'étonner si dans ce passage, Tacite confond des femmes parmi les Druides. *Plutarque* dans son livre des vertus des femmes, explique ainsi cette coutume en usage chez les Celtes. « On convoque, dit-il, quelques femmes dans les différens conseils » que l'on tient, soit pour la paix, soit pour la guerre, et souvent » c'est par leur entremise que l'on vide les difficultés qui s'élèvent » entre les alliés ». Ces femmes ne pouvaient être que celles que l'on nommait *Druidæ*, qui remplissaient aussi les fonctions de *Devins*. Je puis en citer plusieurs exemples. Le premier se trouve dans *Ælius-Lampridius*, qui rapporte qu'*Alexandre Sévère* allant à la guerre contre les Allemands, une *Druyade* ou *Druidesse* lui cria en gaulois ; « va, n'espère point la victoire, et méfie-toi de tes » soldats. » L'événement justifia l'effet de ces paroles, car ce même Alexandre fut tué dans cette guerre par ses propres soldats. Le second exemple est de *Vopiscus*, concernant l'empereur *Aurélien* qui racontait, qu'ayant demandé à des Druyades gauloises, si l'empire resterait à ses descendans, elles avaient répondu qu'il n'y avait pas de nom plus illustre que celui de la postérité de *Claude*. L'historien ajoute, que l'empereur *Constance* qui régnait alors, en était descendu, et qu'on pouvait supposer que ses des-

( 1 ) Stabat pro littore adversa acies, densa armis virisque intercurstantibus  
fœminis in modum furiarum, veste serali, crinibus dejectis faces præferabant  
Druidæ que circum preces, diras sublatis ad cœlum manibus fundentes novitate  
aspectus percutere militem, ut quasi hærentibus membris immobile corpus  
vulneribus præberent. ( *Tacit. annal. lib. 14.* )

cependans devaient jouir de la gloire et de la puissance prédites par les Druidesses. Enfin, on lit dans le même auteur, à la vie de *Numérien*, qu'une Druyade avait prédit à *Dioclétien*, pendant qu'il n'était encore que simple soldat dans les Gaules, qu'il serait Empereur lorsqu'il aurait immolé *Aper*, mot équivoque qui l'engageoit à se livrer exclusivement à la chasse des sangliers. Mais l'effet de cette singulière prophétie ne se trouva accompli que lorsque, vengeant la mort de Numérien, il tua de sa propre main *Arius-Aper*, préfet du prétoire, et auteur de cette mort.

---

## CHAPITRE SIXIÈME.

Vos etiam ( Bardi ) et vestras invisere sedes  
 Est animus. Quin et voveo tellure sacrata  
 Plantandam laurum : nihil obstant frigora : phæbo  
 Arbor erit curæ sua : Bardorumque suorum.

( *Ladone* , pag. 55. )

*Autorité des Druides. Prérrogatives attachées à leur naissance. Leurs décisions dans les affaires civiles et criminelles. Détail des diverses sciences qu'ils professaient. Différence qui existait entr'eux. Leurs costumes. Suppression de leur ordre. Écoles Mœniennes.*

LES fonctions des Druides étaient environnées d'un pouvoir illimité, même à l'égard des affaires civiles. Ce pouvoir surpassait même celui des rois qui dépendaient de leurs propres décrets, de sorte qu'ils réunissaient l'autorité du sacerdoce à l'autorité royale.

Pour bien connaître l'étendue du pouvoir accordé aux Druides, il devient nécessaire de recourir au témoignage de César qui rapporte qu'eux seuls prononçaient sur toutes les difficultés qui s'élevaient, soit pour le bien public, soit entre les particuliers ( 1 ). A eux seuls appartenait le droit de juger tous les crimes, de quelque nature qu'ils fussent. S'agissait-il de punir un homicide, un vol,

( 1 ) *Comment. lib. 6.*

un assassinat, était-il question de régler le partage d'une succession, de fixer les limites d'un héritage ou d'un champ, ils décidaient et jugeaient sans appel; en un mot ils étaient à la fois les dispensateurs des grâces et ceux des châtimens. Strabon assure même que la confiance du peuple s'étendait jusqu'à leur remettre les clefs des villes (1). Cette excessive autorité dont ils jouissaient provenait de la vénération qu'ils avaient inspirée aux Gaulois (2), ou plutôt de la haute opinion que l'on avait de leur justice et de leurs principes d'équité.

Les Druides étaient aussi dans l'usage de présider aux assemblées que l'on convoquait pour l'élection du souverain Magistrat. On en trouve un exemple non équivoque dans les commentaires (3), lorsque César nommé juge dans le différent qui s'éleva entre *Cotus* et *Convictolitan* au sujet de cette magistrature, fit renoncer le premier à ses prétentions parcequ'elles n'étaient fondées que sur le choix que son frère avait fait de lui, tandis que *Convictolitan* avait été choisi par les Druides, ce qui était légal et conforme aux usages du pays.

De même que l'ordre social ne se maintient que quand il est basé sur la religion et sur la justice, de même il acquiert de la consistance par la discipline. Les Druides jouissaient encore de l'avantage de former à leur gré la jeunesse, non-seulement d'Autun et de la république des Éduens, mais encore de toute la Gaule; et comme la classe du peuple n'était admise à aucun emploi, ils n'avaient pour écoliers que les nobles sur lesquels ils acquéraient par ce moyen un crédit absolu.

Les collèges des Druides étaient célèbres, autant par le grand nombre des élèves qui les fréquentaient, que par la diversité des sciences que l'on y enseignait. Les principes de leur théologie étaient fon-

(1) Strabon. (*Lib.* 4.)

(2) *Magno sunt apud eos honore.* (*comm. lib.* 4.)

(3) Commentaires (*Lib.* 7.)

dés sur l'opinion de l'immortalité de l'ame, sur la résurrection des morts et sur la force et le pouvoir des Dieux immortels. L'attachement des Gaulois pour l'astrologie est généralement reconnu, et les historiens qui paraissent mettre en doute leurs dispositions pour cette science, sont dans l'erreur. Ils étaient adonnés particulièrement à la philosophie, à la physique et à la morale. Strabon en fournit la preuve dans le quatrième livre de sa géographie, où il dit précisément que les Druides, outre la philosophie, enseignaient la morale; qu'ils étaient dans la ferme persuasion que l'ame est immortelle ainsi que le monde; et c'est pour cela qu'*Ammien Marcellin* affirme que les Druides s'élevaient au-dessus du vulgaire par leur profonde érudition et par leurs connaissances dans les sciences occultes (1).

Quant à l'art de la médecine, ils l'exerçaient publiquement, en se servant indistinctement du *Gui* de chêne pour toutes sortes de maladies; aussi l'appelaient-ils en leur langage, *guérissant tout* (2).

La rhétorique était également en vogue chez les Gaulois. *Méla* nous apprend qu'ils s'adonnaient particulièrement à l'éloquence, et que les Druides en étaient les professeurs (3). Il faut convenir que leur manière d'enseigner ces différentes sciences offrait de grandes difficultés, puisqu'elle consistait uniquement dans la mémoire. Leurs élèves étaient tenus d'apprendre et de répéter une grande quantité de vers, et souvent il leur fallait vingt années pour le complément de leur instruction, dans l'opinion, qu'il eût été déplacé et même criminel de mettre par écrit ce qu'on leur apprenait; ce qui se rapporte au témoignage d'*Hérodote* qui convient qu'il leur était défendu d'écrire ou d'expliquer ce que les prêtres leur avaient appris des Dieux. César nous donne pour raison des causes de ce préjugé introduit dans les préceptes des Druides, que ces derniers ne voulaient

(1) Lib. 15.

(2) Omnia sanantem appellantes suo vocabulo. (*Plin. lib. 16. cap. 44*).

(3) Habent et facundiam suam et sapientiarum magistros Druidas. (*Méla.*)

point que leur doctrine fût divulguée au peuple, et que d'ailleurs ils craignaient que leurs élèves ne se fiant trop à l'écriture, ne vinsent à négliger les ressources de la mémoire. En effet, cet antique usage est si certain, que *Celsus* Grammairien de la secte d'*Épicure*, ayant objecté aux chrétiens que les Druides avaient laissé par écrit une infinité de préceptes de leur religion qui avaient beaucoup de rapports avec celle des Juifs, *Origène* qui réfutait cette assertion, en soutint l'in vraisemblance, en rappelant qu'il était notoire que les Druides n'avaient jamais été dans l'habitude de recourir à l'écriture ( 1 ); aussi les vers qu'ils faisaient apprendre à leurs écoliers leur tenaient lieu d'annales, et ils les récitaient couramment lorsque cela devenait nécessaire.

J'ai déjà dit que chez les Gaulois il existait non-seulement des Druides, mais encore des *Druyades* ou Druidesses qui prédisaient l'avenir, et qui même souvent étaient admises dans les assemblées où se traitaient les affaires les plus importantes. Les uns et les autres avaient des fonctions, des noms et des caractères différens, et qui servaient à les distinguer. *Ammien Marcellin* les divise en trois classes; les *Bardes*, les *Eubages* et les *Druides*. Le mot de *Barde* en gaulois, selon *Testus*, signifie un chantre, ou celui qui célèbre les vertus et les hauts faits des héros. *Possidionus* et *Diodore* de Sicile, ajoutent que ces Bardes étaient poètes, et qu'ils faisaient profession de chanter leurs poésies, et Strabon ainsi que Marcellin, assurent que ces genres de poésies étaient composés de vers héroïques qui se chantaient sur la lyre; enfin Lucain assure que ces hymnes étaient autant de monumens élevés à la gloire des hommes qui périssaient au champ d'honneur.

Vos quoque, qui fortes animas, belloque preemptas  
Laudibus in longum, vates demittitis ævum  
Plurima securi, fudistis carmina Bardi.

( *Luo. lib. 1.* )

( 1 ) Se arbitrari ejusmodi scripta nulla extare.

Juvénal ajoute que les Bardes étaient principalement employés à faire cesser l'acharnement des combats, par la douce harmonie de leurs chansons; en effet, on connaît tout l'empire de la musique sur les cœurs les plus froids: la harpe de David, et la lyre d'Orphée, n'ont-elles pas produit des effets merveilleux? Il en était de même du chant des Bardes, au lieu de servir à ranimer le courage des guerriers, il servait à arrêter le sang humain, et modérer l'excès des passions des hommes.

Selon Beroze, les Bardes tirent leurs noms de *Bardus*, cinquième roi des Gaulois qui, le premier inventa les rimes et la musique. Diodore de Sicile dit également qu'il existait dans la Gaule celtique, des poètes dont les fonctions étaient de se servir d'une espèce d'orgue comme d'une lyre, en chantant les uns et en blâmant les autres. Il ajoute que le pouvoir de leur art était tel que quand deux armées en étaient aux mains, ils se précipitaient au milieu des combatans, et parvenaient par leurs accords, et l'harmonie de leurs chants, à rapprocher les ennemis les plus acharnés, ce qui fait, dit-il que le dieu Mars respecte les muses; et depuis n'a-t-on pas vu, et ne voit-on pas encore des héros du faite de la gloire, et du milieu des armes, tourner des regards d'intérêts vers les muses craintives, les protéger, et tendre une main secourable à ceux qui les cultivent?...

Les *Eubages* étaient connus pour professer la philosophie naturelle. *Diodore* et *Strabon* les appelaient *Vates*, et nous apprennent qu'ils s'adonnaient exclusivement à la découverte des secrets et merveilles de la nature. Quant aux *Druides*, ils avaient sur les autres l'avantage de réunir plus de lumières, plus de connaissances; d'avoir plus d'esprit, plus de génie, d'avoir les pensées plus éminentes, et d'être familiers avec les matières les plus abstraites.

Les *Druides* étaient dans l'usage de choisir pour habitation des grottes ou des cavernes que la nature attentive semblait avoir préparé tout exprès pour eux dans les flancs des montagnes couvertes

de bois et de rochers escarpés. On en voit encore des exemples à *Montdru* près Autun, ainsi qu'aux bourgs de *Flavigny* et d'*Alise*; à *Dijon* même, on voit encore au fort des *Fées*, dans le creux des rochers, des sièges taillés dans la pierre pour la commodité des Druydes qui étaient préposés à la conservation des bocages. Selon Chasseneutz, les Druides furent ainsi nommés du mot grec *dris* ou *drios* qui signifie chêne; il ajoute que les couronnes que les Romains décernaient pour récompenses étaient en chêne, non-seulement parce que cet arbre était consacré à Jupiter ainsi qu'à Junon, mais encore parce qu'il était considéré comme le premier des arbres; et delà cet historien tire la conséquence que les Eubages n'étaient pas appelés Druides, par la seule raison qu'ils faisaient leur résidence sous des chênes, mais encore parce qu'ils avaient la suprématie sur leurs semblables, de même que le chêne surpasse en grandeur tous les autres arbres des forêts.

La ville de *Druye* située à sept lieues d'Auxerre, et qui a retenu ce nom des Druides qui y faisaient leur résidence, est assise sur un roc de forme ronde, sur la croupe duquel s'élèvent plusieurs tours de la même construction des anciennes murailles d'Autun, et du côté de l'occident, ce mur présente une percée considérable de cent pas de profondeur, que le vulgaire appelle encore *les caves des Druides*, ou la cave aux *Fées*. La montagne de Dreux qui porte aussi dans son sein plusieurs cavernes, contenait autrefois le palais où les Druides rendaient la justice, et l'on voit encore aujourd'hui à l'entrée de la forêt plusieurs petites loges vulgairement nommées maisons des Druides; ce qui porte nécessairement à croire que dans toutes les Gaules les Druides habitaient les rocs, les cavernes, les forêts et les lieux les plus sauvages.

L'année des Gaulois commençait à l'époque du solstice d'hiver, à la sixième nuit de la lune qu'ils appelaient nuit *mère*, comme étant celle qui produisait toutes les autres. Cet antique usage s'est conservé  
long-tems

long-tems en France, et même au douzième siècle, on comptait encore par nuits, et l'on disait il y a quinze nuits, comme on dit à présent, il y a quinze jours. Les Druides seuls étaient chargés d'annoncer au peuple le renouvellement de chaque année : cette espèce de cérémonie religieuse se faisait dans une forêt, au pied du plus beau chêne, autour duquel on élevait en gazon, un autel triangulaire. Alors les Druides gravaient sur le tronc de l'arbre, ainsi que sur les deux plus grosses branches, les noms des Dieux qu'ils supposaient être les plus puissans ; ensuite un d'eux, vêtu d'une tunique blanche, montait sur un arbre, coupait le *Gui* avec une hache ou faucille d'or, tandis que deux autres le recevaient dans un linge blanc consacré, dans la crainte qu'il ne touchât la terre ; enfin ils le faisaient tremper dans une eau de fontaine qu'ils distribuaient au peuple, en lui persuadant qu'elle était lustrale, très-efficace contre les sortilèges, et qu'elle guérissait de plusieurs maladies.

Chasseneutz, dans son catalogue de la gloire du monde, assure que les Druides Éduens étaient dans l'usage de tenir leur siège à *Dreux* pendant l'hiver, et de revenir à Autun pour y passer les six autres mois de l'année ; cet usage provenait du desir qu'ils avaient de vouloir imiter Apollon qui demeurait six mois à *Panthare*, ville de Licie, et passait l'été dans d'autres lieux de délices. Lorsque les Druides voyageaient, ou qu'ils se faisaient transporter d'un endroit à un autre, ils employaient une sorte de litière ou char mobile, appelé en latin *essedà*, dont parle Virgile au troisième livre de ses géorgiques. Ovide dit que cette espèce de voiture fut inventée par un certain *Érictonius*, contrefait et disgracié de la nature, afin de cacher ses jambes qui étaient en forme de serpent.

A l'égard du costume des Druides, je pense qu'il est à peu près inconnu, à moins qu'on ne s'en rapporte au témoignage de Pline, qui dit qu'ils étaient revêtus d'un habit blanc, et armés d'une fau-

O

cille d'or ; mais j'ai tout lieu de supposer que ce costume était celui des jours de cérémonies, et qu'ils étaient dans l'usage d'adopter pour la récolte du *Gui* de chêne ; aussi je ne chercherai point à m'étendre sur cet article, et j'aime mieux avouer l'inutilité de mes recherches, que d'avancer une opinion incertaine ; cependant si l'on s'en rapporte au témoignage de quelques auteurs, les Druides avaient les pieds nus, le corps couvert d'un long manteau à la Grecque, accompagné d'une espèce de capuchon très-profond, la barbe épaisse, et descendant jusqu'à la ceinture, et garnie d'épaisses moustaches, une besace sur l'épaule, tenant d'une main le livre de leurs lois, et de l'autre un bâton diogénique, le visage austère, le sourcil froncé, la tête baissée et les yeux constamment fixés vers la terre, et annonçant un esprit profondément livré à la méditation.

*Sabellic* dit que les Druides mettaient un soin particulier à laisser croître leur barbe. Ils imitaient en cela les Hébreux qui n'admettaient dans leur gouvernement que des vieillards, comme ayant une expérience plus consommée. Les Vénitiens, selon *Gaspar Contaren*, en firent autant pendant un nombre de siècles : ils n'admettaient jamais dans leur Sénat, un homme tel illustre qu'il fût, s'il n'avait la barbe grise, soit naturellement, soit par l'effet de l'art, et cela comme étant l'attribut de la prudence et de la sagesse. Lycurgue composa également un Sénat de vingt-huit vieillards. Romulus en fit autant, sentant bien que la fougue de la jeunesse est incompatible avec la politique des états ; aussi ce grand législateur avoit-il adopté cette maxime : *vix temerè ante pilos venit sapientia*. Enfin, notre Gouvernement actuel ne prouve-t-il pas que le chef est pénétré de cette maxime : quoiqu'encore jeune lui-même, il a su s'adjoindre et s'entourer d'un Conseil et d'un Sénat dont l'expérience semble nous promettre et nous assurer la prospérité publique.

Les Druides étaient vénérés, non-seulement des Gaules, mais encore ils jouissaient d'une grande considération, même à Rome.

Sous le regne d'Auguste, ils jouissaient du privilège d'y aller en carrosse, mais bientôt les Romains, ainsi que plusieurs autres nations les prirent en horreur à cause de leurs sacrifices humains qui, suivant Pline, étaient encore en usage sous le regne de *Tibere* (1), dans certains endroits de la Gaule; ils entouraient ces horribles sacrifices d'une cruauté sans exemple, en mettant le feu à des idoles d'osier, d'une grandeur extraordinaire, qu'ils avaient remplies d'hommes que l'on brûlait à la fois, bien persuadés que l'on ne pouvait offrir à Dieu des holocaustes qui lui fussent plus agréables; et cette fureur barbare allait si loin, que quand il ne se trouvait pas suffisamment de criminels pour ces sortes de sacrifices, on brûlait des innocens.

Tant de cruautés rendirent les Druides généralement odieux à tous les peuples, et l'empereur Claude supprima entièrement leur secte dans toutes les Gaules (2); néanmoins *Méla* qui vivait de son tems, remarque que malgré les différens édits qui ordonnaient leur suppression, ils continuaient encore d'exercer leurs fonctions, mais avec plus de réserve et de ménagement (3). Enfin, *Tacite* qui était contemporain de Néron, dit en parlant des Druides, que l'on brûla leurs forêts, afin de les contraindre à renoncer à leurs sacrifices inhumains (4), ce qui prouve que l'Empereur Claude avait bien eu

(1) Anno I DC. L. VIII. 8. C. factum est ne homo immolaretur, palamque in tempus illud sacra prodigiosa celebrata, Gallos utique possedit, et quidem ad nostram memoriam, namque Tiberii Cæsaris principatus sustulit Druidas eorum. (*Plin. lib. 30.*)

(2) Druidarum religionem apud Gallos diræ immunitatis et tantum civibus sub Augusto interdictum penitus abolevit. (*Sueton.*)

(3) Manent vestigia feritatis jam abolitæ, atque ut ab ultimis cædibus temperant ita nihilominus, ubi devotos altaribus admovere, delibant. (*Méla lib. 3 cap. 2.*)

(4) Excisique luci sævis superstitionibus sacri nam et cruore captivo adolere aras et hominum fibris consulere Deos fas habebant. (*Tacit. lib. 14.*)

l'intention de les abolir avec leur cruelle religion, mais qu'il n'y parvint pas entièrement, puisqu'il est constant que long-tems encore après leur exil des Gaules, ils furent en grande vénération en Allemagne, où ils se retirèrent avec leurs familles. Pour les y contraindre, il fallut renverser leurs temples, détruire leurs habitations, et mettre le feu aux antiques forêts qui leur servaient d'asiles; de ce nombre furent celles qui s'élevaient jadis sur ce pays plat que l'on nomme aujourd'hui la *Beauce*; et ces mêmes plaines qui présentement ne fournissent aux paysans que de la paille pour chauffer leurs fours, étaient couvertes de bois immenses du tems des Druides.

Lorsque cette secte puissante eut été expulsée de la Gaule, on continua d'envoyer la jeunesse aux célèbres écoles d'Autun : on les appelait *Mœniennes*, parce qu'elles étaient situées dans l'enceinte de ses murs, au lieu que les collèges des Druides étaient dans les champs ou dans les bois : on enseignait à ces écoles la religion, les lois, l'histoire, la géographie ( 1 ), les langues, les arts libéraux, en un mot toutes les sciences dont la pratique pouvait être utile à la société. Tout contribuait à perfectionner l'instruction que l'on y donnait, et les empereurs eux-mêmes ne dédaignaient pas de faire les choix des maîtres qui devaient y former le cœur et l'esprit de cette brillante jeunesse. *Auguste* entr'autres s'attacha principalement à en faire le foyer des sciences et des arts; on peut même dire

( 1 ) Quoique l'art de dresser les cartes géographiques, ne fût pas à beaucoup près, porté par les anciens au degré de perfection où il est aujourd'hui, et qu'il ne fût pas aussi connu chez les Romains qu'il l'est de nos jours, néanmoins, un ancien monument ou discours oratoire prononcé à Autun, sous l'empire de Constance, nous apprend que le portique ou vestibule de l'école publique de cette ville, offrait aux jeunes élèves une image fidèle de la situation des différens pays de la terre, avec le cours des fleuves, la position des villes, et la sinuosité des rives de la mer.

qu'il fit de la ville d'Autun, l'*Athènes* des Gaules; il y donna un nouveau lustre aux écoles qui y étaient déjà établies, et en augmenta le nombre de professeurs d'éloquence, de littérature et de jurisprudence, dans la vue de polir l'esprit des Gaulois, et de remplacer leur rudesse et l'austérité de leurs mœurs, par le vernis de l'éducation qui leur manquait. Ce prince aimait lui-même les belles-lettres, et l'on ne doit point s'étonner s'il s'en déclara le protecteur, mais il est aussi naturel de croire que la politique entraînait pour beaucoup dans cette protection qu'il leur accordait. Il n'ignorait pas que la culture des arts et des lettres contribue à rendre les hommes plus doux, plus traitables, moins violens et plus susceptibles de recevoir les impressions qu'on veut leur donner. Les vues d'Auguste lui réussirent, les Gaulois adoptèrent les mœurs des Romains, en même tems qu'ils acquirent leurs connaissances; non-seulement ils leur restèrent soumis et fidèles, mais encore ils s'attachèrent à eux de cœur et d'affection; c'est à quoi servit beaucoup l'école d'Autun qui était encore florissante plus de trois siècles après, sous *Constantin* et ses descendans.

Sous le regne de l'empereur *Tibere*, Sacrovir ayant déployé l'étendard de la révolte, trouva dans les écoles d'Autun toute la fleur de la jeunesse des Gaules qui s'y livrait à l'étude des beaux arts. Il s'en empara et s'en fit des otages qui devaient lui répondre de la fidélité de leurs parens. Tous ces détails sont sans doute suffisans pour prouver la splendeur et l'ancienneté de cette école; cependant il serait difficile d'en fournir un historique parfaitement suivi: il se trouve à cet égard une lacune considérable depuis le regne de *Tibere*, jusqu'au grand-père du rhéteur *Eumene* qui, ayant pris naissance à Athènes, enseigna à Rome avec distinction, et vint ensuite s'établir à Autun, où il professa publiquement la rhétorique, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. *Eumene* lui-même né dans ses murs, y enseigna aussi quelque tems l'éloquence, et passa ensuite à une charge qui l'attachait au palais et à la suite du prince; il fut nommé *me-*

*morice Magister*, ce qui répondait à peu près à nos anciennes charges de *Maître des requêtes*. Constance jaloux de rappeler à Autun, le regne des beaux arts, pensa avec raison, que personne plus qu'Eu-  
mene, n'était en état de le seconder dans cette glorieuse entreprise; il l'engagea à reprendre sa première profession, tout en lui continuant la charge dont il l'avait honoré : la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, mérite d'être ici rapportée. Elle porte en tête les noms des deux empereurs *Dioclétien* et *Maximien*, et des deux César *Constance-Chlore* et *Galere*, suivant la coutume observée à l'égard des autres actes qui s'expédiaient dans toute l'étendue de l'empire romain; mais il n'est pas douteux que malgré cette formalité, cette lettre ne doive être attribuée personnellement à Constance, qui comprenait les Gaules dans son département; en voici la traduction.

« Les Gaulois, nos fidèles sujets, méritent que nous nous inté-  
ressions à l'éducation de leurs enfans que l'on élève dans Autun,  
» et que l'on y forme aux lettres et aux bonnes mœurs; et par quelle  
» plus solide récompense pourrions-nous reconnaître leur zèle,  
» qu'en leur procurant le seul bien que la fortune ne peut ni don-  
ner, ni enlever? Ainsi, comme l'école où on les élève, est main-  
tenant sans chef, nous n'avons point cru pouvoir remplir plus  
» dignement la place vacante, qu'en jetant les yeux sur vous, Eu-  
» mène, qui avez fait preuve d'une éloquence non commune, et  
» dont la probité nous est parfaitement connue, par la manière dont  
» vous vous acquitez de votre charge auprès de nous.

» C'est pourquoi en vous conservant les honneurs et prérogatives  
» du rang dont vous jouissez, nous vous exhortons à reprendre la  
» profession oratoire. Vous n'ignorez pas que nous nous proposons  
» de relever l'ancienne gloire de la ville d'Autun. Concourez-y en  
» travaillant à inspirer aux jeunes gens, par les belles connaissances,  
» l'amour de la vertu, et ne croyez pas vous dégrader en acceptant  
» l'emploi que nous vous offrons, puisqu'une profession aussi hono-

» rable donne plutôt du lustre à quelque dignité que ce puisse être  
 » qu'elle n'est capable de l'avilir; et afin que vous compreniez la  
 » considération particulière que nous avons pour votre mérite,  
 » nous vous assignons six cent mille sesterces (1) d'appointemens.  
 » Adieu, notre cher Eumene ».

Cette lettre, rare et glorieux monument de l'amour d'un grand prince pour la vertu, pour les arts et les belles lettres, est faite pour arracher des larmes d'attendrissement à tous les êtres sensibles; moi-même j'avoue avoir éprouvé en la transcrivant, une douce émotion mêlée de respect et d'admiration pour son auteur. Quel exemple pour les hommes puissans qui, comme Constance, ont entre leurs mains les moyens d'encourager les sciences, en récompensant le mérite; et quel encouragement pour les jeunes Rhéteurs qui suivent la même carrière qu'Eumene, et qui comme lui ont à espérer des droits à la reconnaissance publique par la hauteur et la beauté de leur talent!

J'admire dans cette démarche de l'empereur Constance, le soin qu'il prend de donner pour base à la vertu, les sciences et les belles-lettres. C'était également la manière de penser d'Eumene lui-même qui déclare qu'il regarde les lettres comme le fondement de la tempérance, de la modestie, de la bravoure, de la vigilance, de la probité, de la patience, en un mot de toutes les vertus qui élèvent l'homme pour ainsi dire au-dessus de lui-même. « Lorsque ces heureuses dispositions, dit-il, ont passé en habitude dès l'âge le plus tendre, elles portent leur fruit dans tout le reste de la vie; et tous les emplois de la société, jusqu'au métier des armes qui paraît si opposé au paisible culte des muses, en sont infiniment mieux remplis ».

Ce discours, dans la bouche d'Eumene, n'était pas des préceptes

(1) Ce qui, selon quelques historiens, équivaut à la somme de soixante et quinze mille francs; et selon d'autres, à celle de trente-six mille francs.

spécieux désavoués par son cœur, ou démentis par sa conduite, car il est certain que cet estimable orateur consacra volontairement à la restauration des écoles d'Autun ruinées par le fléau de la guerre, les six cent mille sesterces que l'Empereur lui avait alloués à titre d'appointemens. D'après ce trait de désintéressement, il est difficile de prononcer sur celui des deux qui l'emporte en générosité, ou de Constance ou d'Eumene; selon moi, l'un et l'autre eurent également droit à l'estime et à la reconnaissance de leurs contemporains.

*Fin de la première partie.*

# HISTOIRE D'AUTUN.

---

## LIVRE SECOND.

---

### CHAPITRE SEPTIÈME.

Struxerat alcides, quam Cæsar Julius urbem  
Destruxit, Gallis fuit hic orbique tyrannus:  
Infandos est ille fugat toto orbe tyrannos.

( *Ladone*, p. 128. )

*Distinction des Éduens parmi les autres peuples de la Gaule ; leur alliance avec les Romains. Ambition d'Orgetorix ; son projet d'envahir les provinces méridionales ; ses intelligences avec Dumnorix. Guerre des Suisses ; la part que les Autunois eurent dans leurs défaites. Rébellion et mort de Dumnorix. Division parmi les Autunois. Rivalité de Cotus et de Convictolitan ; décision de César. Révolte et fuite de Litavic ; son parti rentre dans le devoir. Révolte générale des Gaulois. Siège mémorable de la ville d'Alise. Nouvelle et dernière victoire de César ; son retour et son séjour à Autun. Mort de Surrus. Terme de la liberté des Autunois.*

---

J'AI déjà dit que la république des Éduens était au comble de sa splendeur long-tems avant la fondation de la République romaine ; mais ce peuple si célèbre dans l'antiquité, offre dans son histoire une

P

lacune considérable, qu'il serait impossible de remplir sans avoir recours à la fable, ou sans le secours de l'imagination. Depuis l'époque de la prise de Rome par les Gaulois sous la conduite de Brennus, il n'est que fort peu fait mention des Autunois ou Éduens. Les peuples qui firent trembler plusieurs fois, jusque dans ses murs, cette première cité du monde, étaient autant de colonies gauloises qui étaient organisées sous l'autorité et la protection du peuple Éduen qui était alors dans toute sa grandeur (1); ce qui fit dire à l'auteur de l'antiquité des Gaules, que toutes les fois que les Romains parlaient des Gaulois en général, ils les traitaient indistinctement de *barbares*; mais quand il s'agissait des Éduens en particulier, ils en parlaient avec une haute considération, comme d'une république policée, et qui était basée sur des lois sages qui la faisaient craindre et respecter des nations voisines, et qui lui faisaient accorder la suprématie sur les assemblées générales des Gaules.

Il faut remarquer ici que ces assemblées générales se tenaient tous les trois ans; que les soixante-quatre villes principales des Gaules y avaient également voix délibérative; qu'elles y éalisaient à la pluralité des voix, un chef ou espèce de Roi qui gouvernait toute la nation pendant ces trois années, ce qui cependant n'empêchait pas que chacune de ces villes ou républiques particulières ne conservât sa puissance, ses coutumes, son indépendance et ses lois: or, comme les lois des Éduens, ainsi que le remarque César, étaient généralement reconnues pour les meilleures, il n'est pas étonnant que ce peuple ait donné à son gouvernement tant de consistance, et que ses voisins se soient fait honneur de se mettre sous sa protection, en se déclarant ses cliens. En effet, sa clientèle s'étendait d'un côté depuis les provinces romaines, le Dauphiné et la Savoie, jusqu'à l'Auvergne, et de l'autre jusqu'au Soissonnais, et au Beauvoisis. Il est aussi à propos de remarquer que les Éduens étaient dans l'usage d'envoyer tous les ans à leurs compatriotes établis en Italie, des secours d'hom-

(1) *Omni tempore summæ autoritatis et Æduenses. (Comment.)*

mes et d'argent, ce qui contribuait à maintenir dans ces contrées, leur pouvoir et leur nom; et delà, celui de *Gaule cisalpine* fut donné aux États de Modène, de Mantoue, et à la moitié de l'Italie.

L'alliance des Romains et des Éduens eut lieu dès qu'ils se con-  
nurent, et cette espèce de confédération s'exécuta lorsqu'elle leur  
parut honorable et utile; mais elle se fit principalement remarquer  
au teins d'Annibal. Les peuples du Dauphiné, de la Savoye et du  
Piémont, alors connus sous le nom d'Allobroges, étaient de tous  
tems les ennemis déclarés des Romains, et même étaient constam-  
ment en guerre avec eux. Au passage d'Annibal dans les Alpes, ils  
étaient maîtres de tous les défilés d'un côté; mais de l'autre, les  
Éduens étaient possesseurs du Lyonnais et du pays de Bresse, et  
pouvaient par conséquent arrêter le héros Carthaginois dans sa cour-  
se, en s'opposant aux Allobroges qui cherchaient à lui ouvrir un pas-  
sage. On en trouve la preuve dans Titelive qui rend compte des obs-  
tacles que ce général éprouva en traversant les montagnes des Alpes.

Cet historien donne le nom de *petit Roi* ou de *Dinaste*, au chef  
des petits peuples cliens des Éduens qui harcelèrent les Carthagi-  
nois lors de leur première marche dans le pays des montagnes. De-  
puis ce tems les Éduens furent toujours appelés amis et les frères  
des Romains ( 1 ).

Ces Éduens, ce peuple aussi sage que belliqueux, eurent tant de  
part dans les guerres des Suisses, si célèbres dans l'histoire, qu'on  
ne peut se dispenser de les suivre en cet endroit, et de les admirer  
pendant tout le cours de leurs opérations politiques et militaires.  
Selon César, *Orgetorix* était alors le prince le plus puissant des  
Gaules. Il semble qu'en nous en traçant le portrait, il ait eu l'in-  
tention de se peindre lui-même. On voit effectivement, dans le pro-

( 1 ) Ab omne tempore fratres nostri et amici populi romani dicti sunt  
Ædui. ( *Comment.* )

jet qu'il attribue à ce Gaulois d'avoir voulu asservir sa propre patrie, ainsi que dans les mesures qu'il avait prises pour assurer son exécution, le dessein qu'il avait formé lui-même de se rendre maître absolu de la république romaine ; la différence n'exista que dans le succès de l'entreprise qui fut aussi heureuse pour César , qu'elle le fut peu pour Orgetorix. Le premier livre des commentaires suffit pour nous en convaincre ; on y voit que ce prince avait fait long-tems d'avance, des préparatifs pour l'exécution de ce grand dessein. Il avait amassé à cet effet des biens immenses , et avait gagné toute la noblesse, en s'alliant avec ceux des peuples les plus puissans, dont la protection pouvait lui être de quelqu'utilité , principalement avec Dumnorix qui commandait la redoutable cavalerie des Éduens, qui en outre avait usurpé dans son pays la souveraine puissance, et qui, par son mérite personnel, et par son adroite politique, avait acquis une si grande autorité, qu'il était considéré comme le plus grand homme de toutes les Gaules. Orgetorix comptant sur le secours d'un pareil allié, entreprit non-seulement de changer la forme de son gouvernement, mais encore de se rendre souverain absolu de toutes ces belles contrées qui avoisinent les Alpes, la Méditerranée, l'Océan et les Pyrénées, et connue aujourd'hui sous le nom de Départemens méridionaux. Il engagea en conséquence sa nation dans l'entreprise la plus vaste, la plus hardie et la plus périlleuse qui fût jamais. Il lui persuada qu'elle était le peuple le plus brave et le plus susceptible de concevoir et d'exécuter de grandes vues ; qu'il était honteux pour elle de se voir renfermée dans des bornes étroites, par des montagnes incultes qui étaient un obstacle indigne à l'agrandissement de sa domination ; qu'il fallait les quitter, abandonner et brûler leurs habitations, pour aller chercher dans les environs de la Loire et de la Charente, des plaines fertiles dont la situation leur frerait une route assurée à la conquête des Gaules. Enfin, il promettait des royaumes, des provinces et des gouvernemens aux grands qu'il avait engagé dans son parti ; il se disait assuré de tous les passages et des

peuples qui pouvaient s'y opposer; en un mot, il promettait à tous ses amis et partisans un succès assuré, des récompenses considérables, et une gloire immortelle.

César en usa à peu près de même. Il attacha à son parti toute la jeunesse romaine, et prit si bien ses mesures, que le succès couronna son entreprise; mais ce succès n'eût pas été si constant, si les Romains avaient été aussi fermes, aussi éclairés, aussi amis de leur liberté, que les Suisses le furent de la leur en cette occasion. Ces derniers se défièrent des intrigues et des projets ambitieux d'Orgetorix: il se trouva parmi eux des hommes assez hardis pour l'accuser juridiquement dans leur assemblée générale, d'avoir voulu renverser leur république, et de se faire roi de toute la nation. Le fier accusé parut dans cette assemblée, au milieu de ses partisans, de ses parens et de ses amis qui s'y rendirent en foule pour le défendre. La peine du feu était un supplice inévitable, en cas que les preuves fussent suffisantes; et comme elles étaient fortes, Orgetorix sentit bien que les lois et l'amour de la patrie allaient l'emporter, et, pour éviter le supplice ignominieux dont il était menacé, il se donna la mort en s'enfonçant un poignard dans le sein. Ses partisans n'en persistèrent pas moins dans leur résolution. Dumnorix d'Autun, se déclara secrètement le chef de l'entreprise, et leur promit un passage par le territoire des Séquanois. On apprit alors à Rome le projet des Suisses. On sut qu'ils étaient enfin résolus de quitter leur pays, pour aller s'établir dans la Saintonge, et que même ils avaient déjà brûlé leurs villes, leurs maisons et leurs bleds, en un mot toutes leurs propriétés, et qu'ils se mettaient en route pour traverser ce qu'on appelait alors la Province romaine, qui composait le midi de la France, et dont le Sénat romain venait de donner le gouvernement à César, ce qui fait que dans les commentaires il l'appelle sa *Province*. Les Romains ne jugeant pas à propos d'y laisser passer les Suisses, ni de souffrir leur établissement dans la Saintonge, province voisine de la leur, chargèrent César de s'op-

poser à leur projet. Il partit de Rome en toute diligence, et arriva à Genève avant les Suisses : il débuta par faire rompre le pont qui était établi sur le Rhône. Les ennemis qui ne s'attendaient pas à cet obstacle, le prièrent de les laisser passer par sa province, avec promesse de ne lui porter aucun préjudice; mais après les avoir amusé pendant quelque tems par de flatteuses espérances, il finit par leur déclarer qu'il s'opposait formellement à leur dessein, et qu'il saurait employer la force, s'ils osaient tenter le passage; ensuite il se retrancha de manière à le faire avec succès; mais comme il n'avait alors avec lui qu'une seule légion, il la laissa à la garde de son retranchement, et se rendit de suite en personne à Rome, d'où il ramena peu de tems après cinq autres légions, avec lesquelles il fit par la suite la conquête de toutes les Gaules.

Pendant l'absence de ce général, les Suisses après avoir tenté plusieurs fois, mais en vain, de traverser le Rhône, prirent le chemin de la Franche-Comté, pour passer par le pays des Séquanois. Dumnorix se chargea de leur obtenir ce passage, afin de tromper également et les Autunois, et les Romains. Il avait eu l'art de ménager César et de gagner sa confiance, par la voie de son frère Divitiacus qu'il induisait en erreur comme les autres. Il parvint à s'insinuer dans ses bonnes grâces, et César qui le connaissait brave, puissant et savant dans le métier de la guerre, lui confia le commandement de sa cavalerie; mais celui-ci ne se servit de cette confiance, que pour essayer de nuire aux Romains, et forcer César d'abandonner la conquête des Gaules. Il procura encore aux Suisses les moyens de passer la Saône; la plus grande partie de leur armée était déjà passée, lorsque César arriva d'Italie: il les attaqua, et battit leur arrière garde; lui-même ayant traversé la rivière, se mit à leur poursuite, et les harcela pendant long-tems; mais Dumnorix s'étant engagé volontairement dans des défilés étroits, y livra le combat, de sorte que le nombre et la valeur étant devenu inutiles, sa cavalerie, quoiqu'infiniment plus nombreuse que celle des Suisses,

fut battue par quatre cents cavaliers de cette nation , ce qui fit faire à César la remarque judicieuse que la retraite avait précisément commencé par l'endroit où Dumnorix se trouvait en bataille. Non content de cette première trahison , cet officier s'empara sous différents prétextes , de plusieurs endroits par lesquels les vivres arrivaient au camp des Romains , et par cette manœuvre , il les réduisit à une telle extrémité que César fut obligé de quitter son armée pour se rendre à Bibracte ( *Autun* ) , afin de pourvoir aux subsistances qui manquaient : alors le Vergobret ou souverain Magistrat des Éduens , à la tête du Sénat , accusât Dumnorix en présence de César , et lui découvrit ses coupables desseins. César qui s'en était bien aperçu , l'eût fait mourir sur le champ , sans la haute considération et la tendre amitié qu'il avait pour son frère Divitiacus ; il se contenta de s'assurer de sa personne , et de faire surveiller sa conduite par des gardes.

César après avoir pris à Autun des mesures pour alimenter son armée , se hâta de s'y rendre. Après quinze jours de marche , il rejoignit les Suisses et les battit si complètement , qu'il les contraignit de retourner dans leur pays , de rétablir leurs villes , et de s'y fixer entièrement. Il dit lui-même dans le premier livre de ses commentaires , que de 368,000 hommes qui , lors de cette guerre avaient quitté leurs foyers , il n'en rentra que 110,000 au plus. Comme aucun historien ne nous a donné un détail exact sur la marche des Suisses , pendant les quinze jours qui s'écoulèrent depuis leur passage de la Saône , jusqu'au lieu où se donna cette fameuse bataille , voici , d'après un examen exact des lieux , ce que l'on peut croire de plus vraisemblable sur cette expédition.

Les écrivains qui ont parlé sur la route que tinrent les Suisses en cette occasion , les font traverser de la Saône en Saintonge , par la direction la plus droite , en leur faisant parcourir tout le Charolais , pour entrer dans le Morvand , en laissant Autun sur la droite. Cette supposition est si absurde , qu'il devient inutile de la réfuter.

En effet, comment supposer qu'une armée aussi nombreuse, ait pu traverser, sans se séparer, des montagnes, des rivières et des bois tels qu'en sont couverts les pays du Charollais et du Morvand? Je suis persuadé que si les auteurs d'une semblable supposition, avaient vu eux-mêmes les localités, qu'ils eussent pensé bien différemment. Il n'est pas effectivement probable qu'une armée de près de 400,000 hommes, ait pu traverser de semblables pays avec tous ses équipages, surtout dans un tems où il n'y avait point encore de chemins pratiqués, non pas que ces montagnes y soient très-élevées, mais parce qu'elles y sont en grand nombre et fort étroites à leurs sommets. Les vallons y sont aussi très-multipliés, et fort escarpés. Enfin, il est prouvé qu'un homme à cheval, ne peut les traverser sans suivre une infinité de détours et de sinuosités, ce que certainement une armée aussi considérable que l'était celle des Suisses, n'eût pu faire, quand bien même elle n'eût pas été poursuivie par un ennemi redoutable. D'ailleurs ces Suisses n'étaient pas moins versés dans l'art de la guerre que les Romains. Ils l'avaient prouvé plusieurs fois dans les guerres précédentes, où ils les avaient vaincus. Il est donc à croire qu'ils avaient de bons capitaines, et surtout des guides sûrs qui connaissaient le pays, et qui se seraient bien gardés de les engager dans un terrain aussi difficile, dans lequel ils n'auraient pu éviter d'être attaqués avec désavantage, dès la première journée, car certainement César n'en eût pas laissé échapper l'occasion.

D'après toutes ces observations, il est bien plus vraisemblable que les Suisses, après avoir passé la Saône, et se voyant poursuivis par un ennemi aussi redoutable que César, évitèrent avec soin le chemin des montagnes, pour suivre celui de la plaine du Charollais jusqu'à leur chute vers les villages de *Migny* et de *Chagny*, sur la petite rivière de Dheune qu'ils traversèrent. Ils continuèrent ensuite leur route vers *Puligny* et *St. Aubin*, dans le dessein de gagner les chaumes d'*Auvenay*, qui sont autant de grandes et belles plaines par lesquelles

quelles ils prirent la route d'*Armay*, pour delà traverser l'Auxois, et le Nivernais, jusqu'à la Loire.

Après cette digression, qui cependant ne saurait être étrangère à l'ouvrage, je reviens à Dumnorix. Ce rebelle quoiqu'ayant éprouvé de nouveau la clémence de César qui lui avait rendu sa confiance, continuait de cabaler à Autun contre les Romains; il forma même contre eux une ligue puissante, avec la noblesse de son pays; il donna pour prétexte le projet que César avait formé de faire une descente en Angleterre, et d'y emmener avec lui l'élite de la noblesse gauloise, et principalement de la jeunesse Éduenne. Il se servit de ce prétexte pour détourner ses compatriotes de cette expédition, et pour les détacher du parti des Romains; s'étant séparé du gros de leur armée pendant quelques heures, il donna aux siens le conseil de retourner dans leur patrie. Ce fut en cette occasion que César ordonna à un Tribun de courir après lui avec un détachement de cavalerie, et de le ramener dans son camp, en ordonnant aux officiers de le tuer, s'il refusait d'obéir, ce qui fut exécuté.

Dumnorix se défendit l'épée à la main, et mourut en criant qu'il était citoyen d'une ville libre et indépendante, sur laquelle les Romains n'avaient aucune autorité; qu'il voyait bien que l'intention de César était d'anéantir la plus brillante jeunesse des Gaules, mais qu'il saurait la défendre jusqu'au dernier soupir: en disant cela il fut accablé par le nombre. Les Éduens furent extrêmement sensibles à cette perte; ils lui avaient effectivement de véritables obligations.

Ce fut par un effet de son adroite politique que la république autunoise fit à César la demande de 10,000 Suisses qui étaient demeurés ses prisonniers, après la défaite entière de leur nation. César les lui ayant accordé de bonne grâce, les Autunois leurs abandonnèrent des terres du côté de la Loire et de l'Allier, et les prirent à leur solde, pour défendre leurs frontières du côté des Auvergnats, en

Q

qualité de troupes auxiliaires : leur étant par la suite demeurés constamment fidèles et dévoués, ils en firent des habitans d'Autun ; ceux-ci reçurent cette faveur avec joie, par la raison que leurs coutumes et leurs lois étaient réputées les plus sages de la Gaule. Ce fut à cette époque qu'il s'éleva une division à Autun, qui fut calmée par César. Il était à Bourges, où il avait résidé plusieurs jours pour faire rafraîchir son armée, lorsqu'une députation d'Autun vint le prier d'interposer son autorité dans les différens qui s'étaient élevés parmi eux. Ils lui représentèrent que tous leurs états étaient partagés en faveur de deux personnes de distinction qui toutes deux aspiraient à la souveraine magistrature, de sorte qu'ils étaient menacés d'avoir deux chefs au lieu d'un, ce qui était contraire aux lois de leur pays. Le premier se nommait *Convictolitan*, jeune seigneur du plus grand mérite, et issu d'une famille aussi ancienne que puissante ; et l'autre était *Cotus* qui ne céda pas à son rival en mérite, ni en naissance, mais dont le frère avait exercé la même charge l'année précédente. Ces députés ajoutèrent qu'ils étaient à la veille de tomber dans une guerre civile, si l'on ne se hâtait d'y mettre ordre, parce que tout le pays était déjà sous les armes, et que les deux factions s'étaient également prononcées dans le Sénat comme chez le peuple.

César eut égard à leur prière, et sa politique le portait à ménager et à ne point souffrir de divisions dans une république qui jusqu'alors lui avait été entièrement dévouée ; craignant d'ailleurs que l'un des deux partis ne venant à succomber, n'appelât l'ennemi à son secours, il résolut de tout faire pour appaiser ces troubles. Comme les lois du pays ne permettaient pas au souverain Magistrat d'en sortir, il consentit à s'y rendre lui-même. A son arrivée, il fit comparaître devant lui le Sénat avec les deux aspirans, et après s'être fait rendre un compte fidèle de leurs prétentions, il prononça en faveur de *Convictolitan*, par la raison qu'il avait été élu légitimement par les Druides, en exécution des lois, tandis que *Cotus* avait

contre lui les usages et les réglemens qui s'opposaient à ce que cette charge fût occupée par deux personnes de la même famille.

Après avoir appaisé ces dissensions , César engagea les Autunois à tourner toutes leurs vues vers la guerre des Gaules ; il leur fit à cet effet la demande de 10,000 hommes d'infanterie , dont le commandement fut confié à *Litavic* , frère de *Convictolitan* , en faveur de qui César venait de se prononcer ; mais ce dernier , gagné par l'argent des Auvergnats , assembla ses frères et une partie de la jeunesse Éduenne qui lui était dévouée , et leur dit qu'étant né dans une ville libre , et que faits pour donner la loi , il était honteux pour eux de la recevoir ; qu'il n'y avait plus que les habitans d'Autun qui retardassent la liberté des Gaules , et qui retinssent les autres peuples par leur autorité ; que s'ils voulaient abandonner le parti des Romains , qu'il n'était pas douteux que ces derniers ne fussent contraints de se retirer ; qu'il ne pouvait , il est vrai , disconvenir qu'il n'eût lui-même des obligations à César , pour avoir prononcé en sa faveur lors de sa rivalité avec *Cotus* , mais qu'il devait encore plus à sa patrie. Les Autunois animés par ce discours , formèrent une conjuration à la tête de laquelle ils mirent *Convictolitan* ; mais comme il n'était pas à présumer que la majorité des Éduens consentît à rompre ouvertement avec les Romains , on décida que son frère *Litavic* prendrait le commandement des 10,000 hommes que les Autunois avaient accordés sur la demande de César , et qui devaient rejoindre son armée au siège de *Clermont*. En effet , *Litavic* n'en étant plus qu'à quelques lieues , assembla tumultueusement sa troupe , et lui dit les larmes au yeux : « camarades , où allons-nous ? toute notre noblesse , toute notre cavalerie est défaite ; *Eporedorix* et *Viridomar* , nos plus illustres » compagnons , ont été injustement massacrés sous le vain prétexte » d'une trahison à laquelle ils n'avaient pas songés ; je ne puis continuer , ajouta-t-il , la douleur et le ressentiment m'ôtent la parole » le »... En disant cela , il fit comparaitre des gens appostés tout exprès , qui confirmèrent le prétendu assassinat d'*Eporedorix* et de

Viridomar, et qui affirmèrent qu'étant présents au meurtre, ils s'étaient heureusement sauvés dans la foule, au milieu des massacres que les Romains avaient fait de la cavalerie autunoise. Alors les soldats s'écrièrent qu'ils chargeaient Litavic de pourvoir à leur salut, et de venger leurs camarades. A ces mots ils se précipitèrent sur des citoyens romains qui passaient par là avec un convoi qu'ils escortaient et que l'on conduisait à César; ils furent tous massacrés, et le convoi fut pillé. Litavic dépêcha ensuite des couriers dans tout le pays, pour exciter les habitans à la rébellion, et pour les engager à la même vengeance. Eporedorix instruit de ce qui se passait, se hâta d'en prévenir César, en l'engageant à remédier au mal. César qui avait toujours favorisé les Autunois, sentant que pour cela il n'y avait pas de tems à perdre, et que le succès dépendait de la diligence, partit de suite à la tête de quatre légions et de toute sa cavalerie, en laissant son bagage sous la surveillance de *Fabius* : avant son départ il donna l'ordre d'arrêter les frères de Litavic, mais il apprit qu'ils avaient pris la fuite. César lui-même avait fait à peine six lieues avec ses soldats qu'il avait encouragés, qu'il découvrit les troupes de Litavic : il les fit aussitôt investir par sa cavalerie, à qui il donna l'ordre de ne tuer personne; ensuite il recommanda à Eporedorix et à Viridomar, dont on avait faussement publié la mort, de se présenter sur les premiers rangs, et d'appeler par leurs propres noms, les personnes qui étaient de leur connaissance; cette mesure ayant servi à faire découvrir la ruse de Litavic, tous ses soldats se mirent à jeter leurs armes et à tendre les mains aux Romains; leur chef se sauva seul, et courut s'enfermer dans Clermont avec quelques-uns des siens qui lui restèrent fidèles.

Cet événement contribua à faire rentrer les Éduens dans leur soumission envers les Romains, ce qui dura jusqu'à l'époque qui vit éclater une révolte considérable dans les Gaules.

Tant que les Gaulois portèrent la guerre en Italie, leur pays fut

toujours en paix ; mais dès qu'ils se lassèrent d'aller au loin chercher la gloire , ils ne furent pas long-tems à tourner leurs armes contre eux-mêmes. Un peuple né aussi belliqueux , ne pouvait demeurer dans un repos indolent. D'ailleurs , l'ancienne jalousie que leurs voisins avaient conçue contre ce glorieux titre de frères et amis des Romains , que les Autunois s'étaient acquis par leur propre mérite , depuis plusieurs siècles , joint à la supériorité qu'ils avaient toujours conservé sur les autres républiques de la Gaule , tous ces motifs , dis-je , engagèrent les nations voisines à leur disputer cette supériorité qui excitait leur envie , et à vouloir flétrir l'honneur que les Éduens retiraient de leur alliance avec les Romains ; les Séquanois furent les premiers qui leur déclarèrent la guerre ( 1 ) , mais la chance des combats leur fut si peu favorable , qu'ils furent contraints d'appeler à leur secours les Auvergnats qui furent eux-mêmes satisfaits de trouver l'occasion d'humilier une nation rivale qui leur avait si long-tems porté ombrage ; mais ces deux alliés ne se trouvant pas encore suffisamment en force pour attaquer un peuple aussi puissant que les Éduens , formèrent une ligue formidable avec *Arioviste* , roi des Germains , qui saisit avec empressement un prétexte plausible en apparence pour passer le Rhin , et pour exécuter le projet qu'il avait formé depuis long-tems de venir s'établir dans les Gaules , dont la fertilité surpassait celle de son pays.

Ces trois peuples , à la tête desquels se mit Arioviste , après beaucoup de sang répandu , et de batailles désastreuses dans lesquelles les Éduens perdirent leur Sénat , leur noblesse et toutes leurs forces , parvinrent à leur imposer la loi. Les conditions de la paix furent très-dures , non-seulement pour les Autunois , mais encore pour

( 1 ) Les Séquanois sont les anciens et véritables Bourguignons ; ils habitaient les pays qui composent aujourd'hui les départemens du Doubs et du Jura , tandis que les Éduens possédaient les contrées qui sont renfermées dans les départemens de Saône et Loire et de la Côte-d'Or.

les Franc-Comtois, parce que les Allemands s'étaient emparés des plus beaux cantons de leur pays ; la face des affaires changea à l'arrivée de Jules-César dans les Gaules, qui subjuga à son tour les Auvergnats, les Comtois, les Éduens, les Séquanois, et même les Allemands qui avaient passé le Rhin sous la conduite d'Arioviste. Ce fut dans cette occasion que ce chef Romain traversa ce fleuve de la manière étonnante dont il rend compte dans ses commentaires. Il fut, après Marius, le premier qui vainquit les Germains, et ce triomphe ne fut pas indigne de sa haute renommée.

Cependant une grande partie des peuples de la Gaule, ne voyait qu'avec peine les conquêtes d'un étranger, dont les victoires étaient autant d'affront pour eux. Ils résolurent enfin de se réunir pour chasser César de leur pays. Pendant long-tems les Auvergnats sollicitaient inutilement les Autunois d'entrer dans cette ligue, ce ne fut que long-tems après que ceux-ci se détachèrent du parti des Romains. Il les abandonnèrent au siège de Gergovia, se rendirent maîtres de tous les passages sur la Loire, et s'emparèrent de tous leurs équipages, ainsi que de leurs chevaux de remonte qui étaient renfermés dans la ville de Nevers, de sorte que César se voyant cerné de tous côtés, se crut pendant quelque tems perdu sans ressource, sur-tout en apprenant que les Gaulois avaient mis les Éduens à la tête de leur Conseil, et qu'ils leur avaient décerné volontairement la souveraine autorité dont ils avaient joui autrefois dans toute la Gaule. Cependant le génie des combats continua de veiller sur lui dans cette guerre périlleuse. Le siège d'Orléans qu'il entreprit alors, fut suivi du plus heureux succès ; mais ayant renforcé son armée de deux autres légions fraîches, il forma le projet hardi de porter le fort de la guerre dans le territoire des Autunois, où l'armée des alliés s'était réunie toute entière. Ce fut dans cette circonstance qu'il assiégea la ville d'Alise, que ce siège rendit si fameuse ; elle était alors une des cités les plus considérables de la Gaule celtique. Son enceinte renfermait toute la montagne sur laquelle elle était bâtie, de sorte

que les terres labourables qui étaient contenues dans les murs produisaient une récolte suffisante pour alimenter une nombreuse garnison. César, que les obstacles n'arrêtaient jamais, résolut de renfermer ces terres avec toute la ville, dans des lignes de circonvallation; il y parvint à l'aide d'un travail surprenant, et dont il nous a laissé la relation dans ses commentaires (1). Il eut en outre à combattre une armée innombrable de Gaulois de tous les pays, à la tête desquels on comptait 35,000 Autunois qui occupaient le premier rang, et qui vint l'assiéger dans son propre camp, ce qui l'obligea de pratiquer de nouvelles lignes de contrevallation pour résister aux ennemis qui tentaient à tous momens de le forcer dans ses retranchemens; mais la fortune qui suivait ce grand homme, et qui ne l'avait jamais abandonné dans le cours de ses conquêtes, le servit encore en cette occasion au delà de ses espérances: il battit complètement cette armée formidable qui le tenait lui-même assiégé, prit la ville d'Alise, et força la plus grande partie des troupes ennemies à déposer les armes, et à se livrer à la discrétion du vainqueur: après cette expédition mémorable qui fut le terme de la liberté des Gaules, César pour ménager les Éduens, leur rendit 20,000 prisonniers des leurs qui étaient tombés en son pouvoir, et revint passer l'hiver à Autun où il logea chez *Divitiacus* son ami, et l'hôte de *Quintus-Cicéron*, frère de l'orateur.

Cependant cette harmonie apparente qui semblait exister entre le vainqueur et les vaincus, ne fut pas de longue durée. L'orgueil de

(1) Ce siège si fameux dans l'histoire, et qui décida du sort des Gaules, est une de ces époques remarquables qui peut donner une idée du degré de perfection auquel l'art militaire était porté par les Romains du tems de Jules-César. Le lecteur qui sans doute ne sera pas fâché d'en juger, trouvera à la fin de ce volume, la relation fidèle du siège d'Alise, qui d'ailleurs offre un rapport trop direct avec l'asservissement des Autunois, pour être étranger à cet ouvrage.

César souffrait à la vue de Bibracte , de cette ville fameuse , dont le peuple , quoique soumis en apparence , était aussi redoutable qu'avant sa défaite. La politique ambitieuse de ce fier Romain , ne lui permettait pas de laisser subsister une place aussi importante , et qui avait été l'écueil de sa gloire.

Il résolut sa ruine , et la fit exécuter en se retirant des Gaules , par un de ses lieutenans nommé Fabius. Il chargea cet officier d'y mettre le feu , pour la punir d'avoir balancé son autorité , en arrêtant le cours de ses conquêtes. Fabius n'exécuta que trop ponctuellement les ordres qu'il avait reçu ; afin d'avoir le droit de ne plus garder de ménagemens , il tourmenta les habitans sous de vains prétextes , et les aigrit au point de les exciter à la révolte. Tantôt il les surchargeait d'impôts excessifs , tantôt il les accablait de traitemens rigoureux ; tantôt il autorisait ses soldats , qui poussaient l'insolence jusqu'à attenter à la pudicité des filles et des femmes , dont la vertu austère était généralement connue. Ils se jouaient impunément des biens et de la vie des malheureux Autunois , dont ils disposaient arbitrairement comme de leurs esclaves , ce qui les força enfin à secouer un joug si dure et si odieux.

Le refus que Fabius fit d'écouter leurs plaintes , leur fit prendre les armes ; ils commencèrent par s'emparer du champ de Mars d'où ils chassèrent les Romains , et se saisirent de leurs corps de garde. Fabius qui ne demandait qu'une action d'éclat pour avoir occasion d'exécuter les ordres de César en faisant détruire Bibracte , rassembla promptement ses légions avec lesquelles il voulut reprendre le champ de Mars , mais les troupes réglées des Éduens s'étant réunies aux habitans , en gardèrent si vaillamment les avenues , qu'il fut impossible aux Romains de s'en emparer ; le combat fut opiniâtre et sanglant. Les légions eurent dans cette affaire le désavantage ; l'aigle romaine fut enlevée et foulée aux pieds. Le mot de liberté était dans toutes les bouches ; mais Fabius irrité de cet échec , commanda

aux siens

aux siens de se partager , et de porter le feu dans tous les quartiers de la ville. Cet ordre ayant été aussitôt exécuté , on vit de tous les côtés la flamme s'élever dans les airs par tourbillons. Rien ne pouvait arrêter les progrès de ce fleau dévastateur. La rue des Druides fut entièrement consumée; les maisons des particuliers et beaucoup d'édifices publics furent réduits en cendre : les soldats qui occupaient le champ de Mars , s'ouvrirent un chemin à travers l'ennemi , pour courir au secours du Capitole , qui fut le seul monument important qui échappa à la férocité des vainqueurs. Enfin , les braves et malheureux Éduens voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver leur ville infortunée , sortirent de ses murs , et se précipitèrent sur les troupes de Fabius dont ils détruisirent une grande partie. Ce fut à la lueur des flammes qui consumaient leurs propres maisons , que ces généreux habitans poursuivirent le traître Fabius qui ne trouva son salut que dans la fuite ; et en rentrant dans leurs foyers , ces malheureux citoyens ne trouvèrent plus que des ruines , des objets de pitié et des monceaux de cendres.

Ainsi finit la grandeur de Bibracte qui , après avoir commandé en souveraine sur toutes les Gaules , devint la proie d'un vainqueur insolent qui ne lui avait accordé son amitié que tant qu'elle avait été nécessaire à ses desseins ambitieux et perfides.

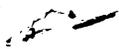
Après la prise d'Alise , les Gaules furent réduites en provinces romaines , à l'exception de quelques cantons situés aux environs du territoire des Belges , vers les montagnes des Alpes , des Pyrénées , et quelques autres qui ne furent jamais entièrement soumis.

César et ses lieutenans jugèrent à propos de laisser aux Éduens une espèce d'image de leur république ; il leur conserva leurs lois , leur Sénat et leur souverain Magistrat ; mais les plus célèbres d'entr'eux , tentèrent encore un dernier effort pour secouer le joug : ils se liguèrent à cet effet avec les habitans de Trèves , d'Arras , de Lièges et d'autres mécontents , mais leurs efforts furent impuissans.

R

Antoine et Fabius les domptèrent de nouveau, autant par la ruse que par la force. Surrus, chef des Autunois, et chaud républicain, voyant la liberté de son pays perdue pour jamais, se donna la mort de sa propre main, pour ne pas survivre à l'asservissement de sa patrie; aussi l'appelle-t-on avec raison le dernier des Éduens, et compare-t-on son dévouement à celui de Brutus qui en fit autant après l'usurpation de l'Empire romain par les César.

---



---

 CHAPITRE HUITIÈME.
 

---

*Ædua quanta fuit ipsa ruina docet.*

*Révolte de Florus et de Sacrovir. Mort de Florus. Sacrovir s'empare de la jeunesse d'Autun, fait fabriquer des armes et marche à la rencontre des Romains. Bataille de St. Émiland. Défaite de Sacrovir; sa fuite et sa fin tragique. Les Éduens sont admis aux dignités du Sénat. Ils appaisent la révolte de Maricus; supplice de ce rebelle. Treticus assiège Autun, le prend d'assaut, et le livre au pillage. Les Bagaudes saccagent de nouveau cette cité, détruisent ses fortifications et mutilent ses édifices. Constance-Chlore les fait reconstruire, et charge l'orateur Eumene de la restauration des écoles mœniennes. Arrivée de Constantin à Autun. Ce prince comble cette ville de bienfaits.*

---

**L**ES Gaulois vaincus de toutes parts, vécurent dans l'obéissance jusqu'au règne de Tibère durant lequel ils se soulevèrent de nouveau. Ils saisirent pour prétexte l'énormité des impôts dont ils étaient accablés. Pour acquitter leurs dettes et pour se procurer un allègement momentané, ils s'étaient vu dans l'obligation d'emprunter des Romains des sommes à gros intérêts qui étaient devenues pour eux de nouvelles charges sous lesquelles ils succombaient. Deux illustres Gaulois, *Julius-Florus* et *Julius-Sacrovir*, l'un de Trèves et l'autre d'Autun, excitèrent leurs compatriotes à la rébellion. Leurs yeux

R 2

avaient obtenu des Romains le droit de bourgeoisie en récompense des services qu'ils leur avaient rendus ; mais plus attachés à leur véritable patrie qu'à celle que leurs ancêtres avaient adoptée, ils formèrent le projet de délivrer leurs concitoyens de la servitude, et pour l'exécution de ce projet ils résolurent de soulever les Belges et la Gaule celtique. Ils entretinrent d'abord des intelligences secrètes avec les plus entreprenans et les plus braves de leurs compatriotes ; ensuite parcourant les assemblées des différentes nations voisines, ils représentèrent avec force et énergie les charges considérables qu'on leur avait imposées, ainsi que les intérêts énormes qu'ils étaient obligés de payer pour acquiter ces impôts ; ils opposaient aux avantages de la liberté, la cruauté et l'orgueil intraitable des Magistrats romains ; ils faisaient observer que les légions du Rhin étaient disposées à la discorde et à la sédition, surtout depuis qu'elles avaient appris la mort tragique de Germanicus ; que l'occasion ne pouvait être plus belle de secouer le joug qui pesait sur eux : enfin, ils terminaient par représenter que toute la force des Romains consistait dans leurs troupes auxiliaires, et que la noblesse de cette multitude qui habitait Rome, leur promettait une victoire assurée.

Presque tous les peuples de la Gaule accueillirent ces cris sédi- tieux, et se disposèrent à la révolte ; mais le plan en fut mal combiné. Les mouvemens n'éclatèrent que par partie, et furent étouffés à mesure qu'ils parurent, ce qui empêcha que la ligue ne prît de la consistance. Les habitans de la Tourraine et de l'Anjou se déclarèrent les premiers, mais leurs efforts furent impuissans ; une seule cohorte fut suffisante pour faire rentrer les Angevins dans l'obéissance. Les Tourangeaux furent également vaincus par un détachement qui fut envoyé par *Vitellius-Varro*, commandant de l'armée du Bas-Rhin. Le lieutenant général *Dacius-Aviola* eut à lui seul l'honneur de ces deux victoires, mais on fit la remarque que plusieurs illustres Gaulois qui étaient du complot, combattirent alors sous l'étendard des Romains, afin de faire prendre le change sur leur

intelligence avec les rebelles , et dans le dessein d'attendre un autre moment plus favorable. Sacrovir parut principalement dans le combat, sans casque, et la tête découverte, afin, disait-il, d'augmenter la gloire en augmentant le danger, mais les prisonniers le dénoncèrent, et affirmèrent qu'en agissant ainsi, son intention avait été de se faire reconnaître, dans la vue d'être épargné. On en fit part à Tibère qui ne fit aucun cas de cet avis, et par sa sécurité, donna le tems à la conjuration d'acquérir de nouvelles forces. Cependant *Florus* poursuivit l'exécution de son projet, et fit tous ses efforts pour gagner un corps de cavalerie levé dans les états de Trèves, et organisé suivant les lois de la milice romaine; son intention était de s'en servir pour commencer la guerre par le massacre des négocians Romains alors établis dans le pays; quelques-uns cédèrent à ses insinuations, mais le plus grand nombre demeura fidèle. *Florus* s'en étant aperçu, prit le parti de joindre à ceux qu'il était parvenu à séduire, ses cliens auxquels se réunit un certain nombre de misérables, sans aveu et sans ressources, et que l'impuissance où ils étaient d'acquitter leurs dettes, mettait dans le cas de souhaiter un changement. Son intention était de se retirer avec eux dans les Ardennes, mais il en fut empêché par les légions que lui opposèrent de divers côtés *Vitellius-Varro* et *C. Silius*, tous deux commandans des troupes que les Romains entretenaient sur le Rhin. *Florus* n'échappa pendant quelques tems aux poursuites des vainqueurs, qu'en s'enfonçant dans des retraites inconnues dont il changeait souvent; mais ayant été enfin découvert, et se voyant cerné par des soldats, il se donna lui-même la mort, et sa fin termina les mouvemens excités parmi les peuples de Trèves.

Les Éduens beaucoup plus puissans, et d'ailleurs plus éloignés des principales forces des Romains, donnèrent en proportion plus d'occupations et d'inquiétudes à leurs maîtres. Sacrovir ayant armé plusieurs cohortes, s'empara de la ville d'Autun et de toute la jeune noblesse que l'on y élevait dans l'étude des beaux arts; il la retint

en son pouvoir, comme un gage qui devait lui répondre de l'attachement et de la fidélité des premières familles de la nation. Il avait fait fabriquer secrètement des armes qu'il distribua à ceux qui vinrent se ranger sous ses drapeaux, et qui le reconnurent pour leur chef, au nombre de plus de 40,000; la cinquième partie de cette armée fut équipée comme les soldats légionnaires, et les autres n'avaient pour armes que des pieux et des espèces de couteaux de chasse. Il y joignit des esclaves que l'on avait dressé au métier de gladiateur, et qui étaient couverts d'une forte armure en fer qui les mettait à l'abri des traits qu'on pouvait leur lancer, mais qui, par son extrême pesanteur, les laissait dans l'impossibilité d'en lancer eux-mêmes. Ces troupes furent augmentées des volontaires qui venaient des cantons voisins pour grossir l'armée de Sacrovir, quoique leurs villes ne prissent pas hautement son parti, en vertu d'une délibération publique. Enfin lui-même pour se fortifier, profita du délai que lui laissa la discussion qui s'éleva entre les deux commandans Romains qui enviaient l'un et l'autre l'honneur de conduire cette guerre, jusqu'au moment où *Vitellius* l'un d'eux, vieux et infirme, sentit la nécessité de le céder à *Silius* qui était dans la vigueur de l'âge.

A Rome, la renommée selon l'usage, grossissait les dangers de cette révolte; on ne parlait pas seulement de la rebellion des Autunois et de ceux de Trèves, mais on assurait encore que les soixante-quatre peuples des Gaules avaient pris les armes à l'envi. On ajoutait qu'ils avaient entraîné dans leur parti les Germains, et que même les Espagnols balançaient à s'y joindre. Ce bruit causa diverses alarmes aux gens de bien à qui les intérêts de la république étaient chers; mais le plus grand nombre fatigué d'une domination dure et tyrannique, soupirait après un changement, et se réjouissait pour ainsi dire, du péril commun. On se plaignait hautement de la sécurité de Tibere qui, plus il voyait l'alarme générale, plus il affectait de tranquillité. En effet, il se conduisait comme s'il ne se fût rien passé de nouveau, soit véritablement fermeté d'ame de sa part, soit

qu'il fût informé que ce mouvement n'était pas assez considérable pour avoir des suites bien dangereuses, et qu'il était beaucoup au dessous des bruits qui en couraient, il ne prit aucune mesure pour le réprimer. Il est vrai que Silius s'était mis en marche avec deux légions, et qu'il avait fait prendre les devans à un détachement de cavalerie qui ravagea les terres des Séquanois pour les punir de s'être ligüés avec les Éduens. Ce détachement était suivi par les deux légions qui s'avançaient en diligence vers Autun. L'empressement était extrême jusque chez les derniers soldats. « Marchons, disaient- » ils avec assurance, pourvu que nous puissions voir l'ennemi en » face, et en être vus, nous sommes d'avance assurés de la victoi- » re : » les Éduens ne leur cédèrent pas en empressement ; ils allèrent à leur rencontre jusqu'à trois lieues d'Autun, et les joignirent dans une plaine située près St. Émiland, où l'on trouve encore de nos jours, des tombeaux. Sacrovir avoit disposé en front celles de ses troupes qui étaient revêtues d'une armure de fer ; il avait placé sur les aîles les cohortes sur lesquelles il comptait le plus, et sur la seconde ligne, se trouvait le gros de la multitude qui était mal armée : après avoir ainsi disposé son armée en bataille, il parcourut les rangs en rappelant la valeur des anciens Gaulois, et les avantages qu'ils avaient remportés sur les Romains en différentes occasions, et en faisant envisager à ses soldats d'une part, la liberté pour fruit de leur victoire, et de l'autre une honteuse et pénible servitude s'ils étaient vaincus.

Ce fut en vain que Sacrovir s'efforça d'inspirer de la confiance à ses troupes ; des bourgeois inexpérimentés dans l'art de la guerre, pouvaient-ils résister à la valeur des légions romaines ? aussi la cavalerie de Silius ne tarda pas à les envelopper ; ensuite elle rompit, et mit facilement en fuite les cohortes qui formaient les deux aîles ; cependant le centre de l'armée Éduenne, ne fut pas aussi facile à enfoncer, parce que les armures de fer, dont les soldats étaient revêtus, résistaient aux javelines et aux épées ; mais les Romains irri-

tés des obstacles qu'on leur opposait, se servant de leurs haches, comme s'ils eussent eu quelques tranchées à faire dans une muraille, taillaient en pièces tout ce qui s'offroit sous leurs coups : quelques-uns armés de longues perches, s'en servaient pour renverser ces espèces de masses immobiles, et lorsqu'une fois ces malheureux Gaulois étaient à terre, ils y restaient comme morts, dans l'impossibilité où ils étaient de se relever. Sacrovir voyant son parti vaincu, et ses espérances perdues pour jamais, prit la fuite, et se sauva d'abord dans Autun ; mais craignant d'être trahi et livré à son ennemi, il se retira avec ses affidés, dans une maison de campagne voisine de la ville, où se voyant sans ressources, il se donna la mort. Ses partisans qui l'avaient suivi dans sa retraite, imitèrent son exemple, après avoir mis eux-mêmes le feu au bâtiment qui les renfermait.

Ainsi finit en l'an 21 de Jésus-Christ, la révolte de Sacrovir, dont la mort porta le dernier coup à la puissance des Éduens. Leur république qui ne conservait plus que l'ombre de son ancien gouvernement, végéta dans une sorte d'oubli jusqu'en l'an de Rome 799, durant lequel sous les consulats de *A. Vitellius* et de *P. Vipstanus*, il fut question de compléter le Sénat Romain ; les plus illustres Gaulois aspiraient à l'honneur d'y être admis. Depuis long-tems toute la Gaule cisalpine jouissait des privilèges attachés à la qualité de citoyen Romain ; la Gaule Narbonnaise avait également fourni des Sénateurs et des Consuls à la ville de Rome ; même dans les contrées subjuguées par César, les chefs de la noblesse avaient le titre de Citoyen romain, mais il leur manquait l'admission au Sénat, et par conséquent aux dignités de l'empire, ce qui formait le principal objet de leurs desirs et de leur ambition. Les mouvemens qu'ils se donnèrent et les intrigues qu'ils employèrent pour y parvenir, excitèrent une grande rumeur à Rome, et même il y eut à ce sujet de vives représentations faites à l'empereur Claude qui regnait alors ; on se répandait en murmures, en disant que l'Italie n'était pas tellement

lement dénuée de gens capables de remplir les places du Sénat, pour être dans l'obligation d'en aller chercher ailleurs. « Nos ancêtres, » disait-on hautement, nos ancêtres que l'on nous cite avec raison » pour exemple, étaient si réservés sur ce point de politique, qu'ils » n'admettaient jamais de Sénateurs, qu'ils ne fussent du sang » romain. Est-ce donc peu que des peuples de la Gaule, que les » Venètes et les Insubriens aient pour ainsi dire forcés l'entrée » du Sénat? et l'on veut encore y introduire une foule d'étrangers » qui nous tiendront en quelque façon esclaves, dans le centre même de l'empire! quels privilèges donc conserveront encore les » précieux rejets qui nous restent de l'ancienne noblesse romaine? » que deviendront les Sénateurs peu fortunés du Latium? tout sera » absorbé et envahi par ces riches étrangers dont les pères et les » ayeux ont taillé en pièces nos braves légions, et qui ont assiégé » César dans son propre camp lors du siège d'Alise; ces événemens » sont encore tous récents: que serait-ce si, reportant son imagination plus loin, on se rappelait la ville de Rome saccagée, réduite » en cendres, et son Capitole assiégé par ces mêmes hommes qui » sollicitent aujourd'hui des grâces et des faveurs? on consent volontiers qu'ils portent le titre honorable de citoyens Romains, » mais au moins qu'ils respectent et qu'ils ne prétendent pas envahir la dignité sénatoriale, ni la prééminence des magistratures.

Claude ne fut point ébranlé par ces clameurs, ni touché de ces considérations. Il assembla le Sénat, et selon Tacite, voici la manière dont il s'expliqua: « Mes ancêtres, dont le plus ancien *Alta-Clausus* » Sabin d'origine, fut admis en même tems au droit de citoyen Romain et au rang de Patricien, semblent m'inviter par leur exemple » à gouverner l'empire d'après leurs principes, et à les imiter en » adoptant ici tout ce qui est reconnu véritablement bon dans quelque » pays que ce puisse être. Est-il quelqu'un qui ignore que les *Jules* » nous sont venus d'Albe, les *Coruncanii* de Camerium, les *Porcius* » de Tuscule? et sans fouiller dans l'antiquité, l'Étrurie, la Lucanie,

S

» et toute l'Italie, ne nous ont-elles pas fourni depuis long-tems des  
 » Sénateurs? Nous avons reculé les bornes de l'Italie jusqu'aux  
 » Alpes, afin d'incorporer dans l'état, non pas seulement quelques  
 » particuliers, mais même les peuples entiers. Rien ne contribue  
 » davantage à l'affermissement de la tranquillité dont nous jouissons  
 » au dedans, et la grande autorité qui nous fait respecter de l'étran-  
 » ger, que nos colonies répandues dans l'univers et toutes mêlées  
 » avec l'élite des naturels des différens pays ou elles sont établies.  
 » Nous repentons-nous d'avoir reçu de l'Espagne les *Ballus*, et de  
 » la Gaule Narbonaise plusieurs personnages non moins illustres?  
 » Leurs familles sont demeurées parmi nous et ne nous le cèdent  
 » point en amour pour notre patrie, qui est devenue la leur. Qui est-  
 » ce qui a causé la ruine des Lacédémoniens et des Athéniens, quel-  
 » que puissans qu'ils aient été par leurs armes, si ce n'est la ridicule  
 » jalousie du droit de citoyen dans leurs villes, qui les portait à en  
 » exclure les peuples qu'ils subjuguèrent; tandis que notre fondateur  
 » a fait preuve d'une sagesse si supérieure, que le même jour a vu  
 » souvent un ennemi de Rome devenir son allié et son ami. Nous  
 » avons eu pour Rois, des étrangers; ce n'est pas comme quelques-  
 » uns l'ont pensé, une nouveauté de notre tems, que d'admettre les  
 » fils d'affranchis à la magistrature. L'antiquité nous en fournit des  
 » exemples.

» On m'oppose que nous avons eu la guerre avec les Sénonois;  
 » mais les Volsques et les Eques n'ont-ils jamais pris les armes  
 » contre nous? Notre ville a été prise par les Gaulois; mais nous  
 » avons donné des otages aux Toscans, et les Samnites nous ont fait  
 » passer sous le joug. Après tout, que l'on se rappelle toutes nos  
 » guerres: on n'en trouve aucune qui ait été terminée en moins de  
 » tems que celle qui nous a rendu maîtres de toute la Gaule; et de-  
 » puis sa conquête, une paix continuelle et fidèlement observée nous  
 » répond de l'attachement de ces peuples. Ils ont pris nos mœurs,  
 » étudié nos arts, uni par des mariages leur sang au nôtre, souffrons

» donc qu'ils nous apportent leur or et leurs richesses , au lieu de  
» les posséder seuls et sans nous. Tout ce qui est présentement con-  
» sidéré comme ancien a été nouveau. Les plebeïens sont parvenus  
» à la magistrature après les patriciens ; les autres nations de l'Italie  
» après les Latins : il en sera de même de l'établissement dont il s'a-  
» git ; il acquerra dans la suite des tems la vénération des institutions  
» anciennes : et ce que nous appuyons aujourd'hui d'exemples , ser-  
» vira d'exemple un jour ».

Ce discours prêté à Claude par Tacite , peut véritablement passer pour l'extrait de celui que cet empereur prononça dans le Sénat ; c'est ce dont on peut se convaincre aisément par la comparaison avec un fragment original de la harangue de Claude , qui se conserve encore aujourd'hui dans l'hôtel de ville de Lyon , et que *Juste-Lipse* a inséré dans son commentaire sur Tacite. On y trouve le reproche d'innovation réfuté par les changemens arrivés dans l'administration de la république romaine , dont le motif est tiré de l'attachement constant des Gaules pour cette république depuis leur conquête par Jules-César. Le discours de l'Empereur que nous venons de citer , fut suivi d'un *senatus-consulte* conforme à ses intentions , et ces mêmes Gaulois qui , cent ans auparavant , étaient les ennemis déclarés de Rome , furent reconnus susceptibles d'y occuper les premières dignités. Cet exemple fut imité , ainsi que Claude l'avait prévu , et le droit de bourgeoisie devenant héréditaire , tous les nouveaux sujets de l'empire finirent par devenir Romains. Les peuples vaincus partagèrent les honneurs et la gloire des vainqueurs ; le Sénat leur fut ouvert à tous indistinctement , et les uns et les autres pouvaient également aspirer à l'empire. Ainsi par un effet de la clémence des Romains , toutes les nations qu'ils avaient soumises , n'en formèrent plus qu'une , et Rome fut considérée généralement comme la mère patrie. Cette politique si adroite , si douce , et louée à juste titre par le célèbre *Bossuet* , avait pourtant comme toutes les autres mesures son inconvénient. Les principes sévères de l'ancienne

Rome, s'altérèrent et se corrompirent par le mélange de tant de mœurs étrangères et opposées les unes aux autres. Des barbares qui souvent n'avaient de romain que le nom, s'emparèrent des premières charges et même de la dignité impériale; et certes, Auguste était loin de prévoir, qu'en établissant à Rome le gouvernement monarchique, il travaillait pour des Gaulois, des Affricains, des Illiriens, des Traques, et que ces différens peuples lui fourniraient des successeurs.

Il est constant que les Éduens furent les premiers qui jouirent du nouveau privilège, et cette distinction leur fut accordée en considération de leur ancienne alliance, et de la qualité de frères des Romains, dont ils se glorifiaient depuis long-tems. Cela ne les empêcha pas de se révolter quelquefois contre les empereurs, quoiqu'ils les reconnussent pour leurs légitimes souverains. Lorsque *Vendex* voulut détrôner Néron pour donner l'empire à *Galba*, il souleva un grand nombre de peuples des Gaules, parmi lesquels Tacite désigne particulièrement les Éduens, les Séquanois et les Arvernienis. Après la promotion de Vitellius à l'empire, *Fabius-Valens*, le plus téméraire et le plus ardent des officiers généraux, reçut l'ordre de forcer les Gaules de se déclarer en faveur de Vitellius, ou de ravager leur territoire si elles refusaient de se soumettre; en vain ce Général chercha un prétexte pour déclarer la guerre aux Éduens, en exigeant d'eux de l'argent et des armes; il fut trompé dans son attente, car non-seulement ils satisfirent de bonne grâce à l'objet de la demande, mais encore ils lui fournirent gratuitement pour son armée, des vivres en abondance.

Peu de tems après, la république d'Autun trouva une autre occasion plus importante de signaler son dévouement pour le peuple romain. Un certain fanatique nommé *Maricus*, sorti de la lie du peuple, homme enthousiaste, et qui prenait le titre pompeux de libérateur des Gaules, et de *Dieu sauveur*, profita des troubles et des dissensions qui divisaient l'empire romain, pour ramasser des gla-

diateurs, des esclaves et des gens sans aveu, jusqu'au nombre de 10 ou 12,000 hommes; il se mit à leur tête, et se fit proclamer Roi dans le Bourbonnais où il avait pris naissance: le Sénat et les Magistrats que Tacite appelle les sages Magistrats d'une prudente république, ayant promptement rassemblé les garnisons de leurs places fortes, et aidés par quelques escadrons de cavalerie, que les Romains leur avaient accordés sur leur demande, donnèrent le commandement de cette petite armée à un seigneur qu'ils choisirent entr'eux, firent attaquer Maricus avant qu'il n'eût eu le tems de se retrancher sur les bords de l'Allier, ou de se joindre à quelques révoltés de l'Auvergne, comme il en avait l'intention. Sa troupe fut taillée en pièces, et lui-même fut fait prisonnier par le général Éduen, et delà conduit à Autun, pour être exposé au combat des bêtes féroces, dans le cirque ou amphitéâtre de cette cité.

Cet événement qui donna lieu aux Éduens de fournir de nouvelles preuves de leur fidélité, augmenta pour un certain tems la faveur et la considération dont ils jouissaient; mais bientôt cette république commença à déchoir de son antique splendeur, et chaque pas fait vers l'avenir fut un pas nouveau fait vers sa décadence. Toutes les époques qui suivirent celles dont nous venons de parler furent marquées par autant de circonstances qui précipitèrent la ruine de la ville d'Autun. En l'an 270, sous le regne de *Claude II*, tandis que cet empereur était occupé à repousser une armée formidable de Gots, composée de trois cent vingt mille hommes qui étaient venus fondre sur l'Empire romain avec une flotte de deux mille bâtimens, Autun fut ruiné par *Tétricus* qui s'était mis à la tête des Gaulois rebelles nommés *Ba-gaudes*; ces barbares pillèrent cette ville, la brûlèrent, détruisirent ses fortifications, et proscrivirent ses plus illustres citoyens. Ce siège dura sept mois entiers, les Autunois le soutinrent avec courage et opiniâtreté en attendant, mais inutilement, du secours de l'Empereur. Ce secours ne vint point, et la ville fut prise et saccagée. *Tétricus* y demeura quelque tems, et pour éterniser le souvenir de sa

victoire, il y fit battre monnaie à son coin : en 1778 on trouva dans le canton de la Cornelle, une grande quantité de ces médailles, dont quelques unes en or, qui toutes portent pour empreinte l'effigie de l'usurpateur.

Cependant le regne de Tétricus ne fut pas de longue durée; l'empereur Aurelien le défit près de Chalon-sur-Marne, et revint ensuite à Autun où il exerça mille cruautés envers ses malheureux habitans. Cette ville infortunée fut ruinée de nouveau par les Allemands, sous l'empire de *Probus*, vers l'an 280; elle s'était à peine relevée de ce désastre, qu'elle fut encore ravagée par les Bagaudes qui se révoltèrent une seconde fois sous le regne de *Dioclétien*, la saccagèrent, mutilèrent les édifices et la renversèrent de nouveau. Maximien, pour dédommager les Autunois de toutes les calamités que leur fidélité avait attirée sur leur capitale, leur fit la remise de quelques impôts; mais ce secours fut bien faible en proportion des maux qu'ils avaient endurés : son successeur *Constance-Chlore* leur donna des preuves d'intérêt moins stériles, et ce fut vers l'an 296 qu'il porta ses soins au rétablissement d'Autun. J'ai déjà dit que cette ville avait beaucoup souffert de la première révolte des Bagaudes; que fidèle à l'obéissance qu'elle devait à ses maîtres légitimes, elle avait soutenu contre Tétricus un siège de sept mois, et qu'ayant invoqué inutilement le secours de Claude II alors occupé de la guerre contre les Gots, elle s'était vue dans la nécessité d'ouvrir ses portes aux rebelles qui la mutilèrent avec la dernière barbarie. Depuis cette époque funeste, elle était demeurée pendant vingt-cinq ans dans un état de dévastation des plus douloureux; ses monumens publics et particuliers étaient incendiés ou détruits; ses campagnes étaient incultes ou négligées; ses habitans étaient entièrement ruinés; enfin tout le pays était réduit à la plus grande détresse : Constance regarda comme une véritable obligation, comme une dette sacrée, de venir au secours d'une ville aussi fidèle que malheureuse, qui avait montré un si constant attachement pour Claude II son grand oncle,

a qui son dévouement avait coûté si cher. Ce prince estimable ne négligea rien de tout ce qui pouvait contribuer à réparer ses malheurs. Il donna des sommes considérables pour acquitter les dettes de la ville et pour rétablir les temples, les écoles, les théâtres, les bains publics et même les maisons des particuliers qui avaient le plus souffert des invasions des barbares. Il repeupla la ville en y appelant du dehors des ouvriers de tous les états, et en invitant les habitans des provinces romaines à venir s'y établir ; Il y fit venir des légions en quartier d'hiver, pour répandre de l'argent dans tout le pays, et pour fournir en même tems des bras aux travaux publics, et principalement aux aqueducs qu'il faisait reconstruire, afin de procurer en abondance de l'eau par toute la ville. Enfin il y rétablit l'étude des lettres et des beaux-arts, quoique son genre de vie uniquement consacré à la partie militaire ne lui eût pas permis de s'y rendre lui-même fort habile. Ce fut à cette époque que l'orateur Eumene fut chargé par l'empereur du rétablissement des écoles publiques à Autun. Il prononça à cet effet un discours (1) qui fait également honneur au restaurateur de ces écoles, et à l'instituteur à qui il en confia la direction.

Depuis long-tems Eumene qui considérait Autun comme sa véritable patrie, ne prévoyait pas de plus grand bonheur pour cette ville infortunée, que la présence de Constantin. Les vœux de cet orateur furent enfin exaucés. Cet empereur se décida à y venir en l'an 311. Il fut sensiblement touché de l'état de ruines et de désolation où il trouva cette antique cité, ainsi que son territoire que le

(1) Comme ce discours est très-rare et peu connu, je pense faire plaisir au lecteur instruit, en le rapportant dans son entier à la fin de cet ouvrage : j'y ai joint une traduction fidèle qui m'a été fournie par le C. *Masson* professeur de belles-lettres à l'École centrale de Saône et Loire; les savans ne seront sans doute pas fâchés de la comparer avec le texte latin; et les personnes qui ne connoissent pas cette langue, trouveront dans la traduction du C. *Masson*, l'esprit, les grâces, et l'élégance de l'Orateur, autant toutefois qu'il est possible de les rendre en français.

fléau de la guerre avait dévasté, et que le poids des impositions achevait de ruiner. Bien décidé à apporter au mal un remède efficace, il ne donna pas même le tems au Sénat, ni aux diverses autorités de la ville de le recevoir, et de lui représenter leur détresse et leurs besoins. Il les prévint, et leur demanda avec bonté ce qu'ils jugeaient nécessaire pour leur soulagement; la reconnaissance et la joie les précipitèrent à ses pieds. A la vue d'un spectacle si touchant, Constantin ne put retenir ses larmes, *larmes salutaires pour nous*, dit Eumene, *et glorieuses pour le prince qui les versait*. Il s'instruisit de leur situation, et aussitôt sans faire attendre l'exécution des bienfaits qu'il leur avait fait espérer, il leur remit ce qu'ils devaient au fisc depuis cinq années, et diminua de plus d'un quart les impositions annuelles. Ce fut pour honorer la mémoire de ce prince bienfaisant que la ville d'Autun prit alors le nom de *Flavia* que portait la famille de cet empereur, mais ce nom ne put prévaloir sur celui d'*Augustodunum* qu'elle portait depuis Auguste, et qu'elle conserva longtemps après.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME.

Ædua quos mittit, urbs antiquissima plena  
 Divitiis: multisque tumens legionibus olim  
 Romulidisque fide junctissima, gente superba  
 Assiduis bellis, plusquam vicina fatigans,  
 At modo nulla fere: raris habitata colonis,  
 Nobilibus vicis, ubi gaza domusque fuere,  
 Pro gaza, silvas monstrat pro gente miricas  
 Quam rex arturus Romæ subduxit eandem,  
 Postea Novergus evertens Rollo redegit  
 In nihilum. Prorsus vix ut vestigia restent.

(Guil. le Breton. Phil.)

*Révolte de Magnence. Siège d'Autun par les Allemands. Invasion de l'Autunois par les Vandales. Gondicaire est reconnu premier Roi des Bourguignons. Massacre de Sigismond. Mort de Clodomir. Chramne s'empare d'Autun. Supplice de la reine Brunehault. Mort de Villibaud. Sac d'Autun. Les Normands fondent sur cette ville, et la pillent à plusieurs reprises. Des barbares ravagent son territoire. Excommunication de Philippe I. Les Ducs de Bourgogne abandonnent le séjour d'Autun, se retirent à Dijon. Incendie d'Autun par les Anglais. Ses environs sont encore ravagés par des barbares. Faveur accordée par le Roi à ses habitans. La peste se fait sentir pour la première fois. Passage de Louis XII. à Autun. La peste recommence ses ravages. Voyage de François I. à Autun. Défaite et châtement d'une troupe de brigands qui ravageoient l'Autunois. Le fléau de la peste fait de nouveaux ravages. Admission de plusieurs Autunois par le Sénat romain. Nouveaux progrès*

T

*de la peste. Journée de St. Barthelmy. Héroïsme de l'Avocat Jeannin. Le Comte de Charni sauve la vie aux Protestans. Phrase mémorable du Chancelier de l'Hôpital.*

CE fut peu de tems après, que la révolte de *Magnence* éclata dans les murs d'Autun. *Marcellin* et *Crheste*, officiers généraux de l'empereur *Constant*, fomentèrent le feu de la révolte, et favorisèrent *Magnence* avec le secours de deux légions qui étaient alors sous leurs ordres. S'étant associés à lui avec d'autres conjurés, ils lui donnèrent, au sortir d'un repas, ou plutôt d'une orgie, le titre d'Empereur; cet événement eut lieu à Autun, où *Constant* était alors avec sa cour, le 18 Janvier de l'an 350. *Magnence* après avoir été salué *Auguste* par tous les conjurés, dépêcha un officier nommé *Gainon*, avec des soldats, pour ôter la vie à *Constant*, mais ce Prince qui avait été prévenu de ce qui venait de se passer, était déjà monté à cheval pour se sauver en Espagne. *Gainon* se mit à sa poursuite avec sa troupe, et l'atteignit à *Elne* (1) dans les Pyrénées où il l'arracha d'une Église dans laquelle il s'était réfugié, et le poignarda à l'âge de trente ans, le 27 Février 350. Une grande quantité d'officiers généraux, et même les payeurs généraux de l'armée romaine qui se trouvaient alors à Autun, entrèrent dans cette conspiration, ainsi que les principaux Éduens qui mirent *Magnence* en possession de leur pays, de leurs finances et de leur arsenal qui était le plus considérable de toutes les Gaules; mais *Constance* attaqua à son tour ce nouvel empereur, remporta sur lui une victoire signalée, et lui tua 50,000 combattans. Après cette bataille *Constance* accabla les Éduens de tout le poids de son ressentiment, et les abandonna sans défense aux incursions des différens peuples. Depuis cette époque, l'histoire des Autunois présente des lacunes que le défaut

(1) Aujourd'hui *Perpignan*, Département des Pyrénées orientales.

de lumières nous empêche de remplir, cependant on cite encore quelques faits détachés que pour plus d'ordre, nous allons établir par dates chronologiques.

En 355, la ville d'Autun fut assiégée par *Chonodomarus* et *Vestralphus*, rois des Allemands; mais ses habitans se défendirent avec tant de vigueur, que les assiégans furent contraints de lever le siège. Peu de tems après, l'empereur *Julien* défit les Allemands, et à son retour passa à Autun.

En 406, une nuée de Vandales vomie par le Nord, remplit le territoire d'Autun de sang, de carnage et de désolation.

En 407, les Bourguignons pénétrèrent dans les Gaules, et après y avoir étendu leur domination pendant quelques années, et s'être emparés d'une certaine étendue de pays, ils s'y fixèrent et y établirent vers l'an 414, l'ancien royaume de Bourgogne; c'est dans le cours de cette année que, conduit par Gondicaire, que l'on doit regarder comme le premier roi des Bourguignons, ils s'emparèrent de la ville d'Autun.

En 451, les Huns, peuple des Palus-Méotides, conduit par le féroce *Attila* leur roi, désolèrent tout l'univers avec une armée innombrable. *Aëtius*, général des Romains, le défit dans les Gaules, mais il ne put l'empêcher d'en ravager une grande partie. Ce barbare qui portait partout le fer et la flamme, se présenta devant Autun. Procule qui en était évêque, alla à sa rencontre, et lui demanda grâce en faveur de son peuple; ses supplications ne servirent qu'à avancer sa mort. Le cruel *Attila* lui fit trancher latête, fit passer les habitans d'Autun au fil de l'épée, et réduisit la ville en cendres.

En 456, les Bourguignons s'emparèrent du Nivernais, des pays des Linguons et des Éduens, mais ils ne purent conserver de leurs conquêtes, que les villes de Lyon et d'Arles, où le préfet des Gaules conservait encore, sous ce titre plus pompeux que réel, la majesté expirante de l'empire.

En 477, les frères de Chilperic se révoltèrent contre lui, mais il remporta sur eux, près d'Autun, une victoire signalée; cependant les suites de cette révolte furent funestes pour Chilperic, qui périt de la main de son frère Gondebaut: il est à présumer que les Éduens jouèrent un grand rôle dans ces événemens politiques, mais on ne trouve dans l'histoire rien qui leur soit particulier.

En 491, Gondebaut fut reconnu roi des Bourguignons.

En 533, le territoire d'Autun fut le théâtre de plusieurs événemens importans. Sigismond, roi de Bourgogne, ayant été fait prisonnier près d'Orléan par Clodomir, fut massacré avec toute sa famille. Godmar ayant été reconnu par les Bourguignons, successeur de son frère Sigismond, ne chercha qu'à venger sa mort dans le sang de ses ennemis. Clodomir fut la première victime qui tomba sous ses coups, mais ce prince fut à son tour assiégé dans Autun, par Childebert et Clotaire; quoiqu'il s'y défendit vigoureusement, il ne put parvenir à en faire lever le siège. Tant qu'il dura, cette ville éprouva toutes les horreurs de la guerre. Enfin, elle fut emportée d'assaut par les deux rois. Godmar trouva le moyen de s'échapper, et répandit lui-même le bruit de sa mort. Les vainqueurs se vengèrent sur la ville d'Autun, de la résistance qu'ils y avaient trouvée, et la ruinèrent en 534. Ce fut vers ce tems que les rois de France abandonnèrent cette cité, jadis le séjour des empereurs et des préfets des Gaules, et fixèrent leur cour à Châlon-sur-Saône.

En 556, *Chramne* fils de Childebert, s'empara de la ville d'Autun, mais l'historien Mézerai qui raconte cet événement ne dit pas si elle fut alors saccagée.

En 585, Gontrand, roi de Bourgogne, fit juger dans l'Abbaye de St. Symphorien d'Autun, par deux évêques et quelques seigneurs, les généraux de son armée qui avait été défaite par les Goths au commencement de la même année.

En 613, la France fut témoin d'une tragédie des plus sanglantes.

*Tyherri*, roi de Bourgogne et d'Austrasie, avait laissé à sa mort quatre fils qu'il avait eus de ses concubines. La reine *Brunehault* leur ayeule, tenta, mais inutilement de placer Sigebert, l'aîné de ses enfans sur le trône de leur père ; *Clotaire II.* roi de France, d'accord avec les principaux seigneurs de la Bourgogne, les fit arrêter tous les quatre. La reine elle-même qui avait pris la fuite, ne put échapper à ses poursuites ; elle fut arrêtée à Orbe, près du lac d'Yverdun, et conduite en Bourgogne dans le camp que Clotaire avait formé à *Renève* sur la *Vingeanne*. Elle y fut accusée d'avoir fait mourir dix rois, ou prétendus issus du sang royal. Clotaire, son accusateur, après avoir exposé le danger où elle mettait l'état, la fit condamner à une mort infâme. Après lui avoir fait endurer pendant trois jours divers supplices, on la promena sur un chameau dans tout le camp. Les fils de Thyerri furent massacrés sous ses propres yeux, et elle-même fut attachée à la queue d'un cheval indompté, qui la mit en pièces : telle fut la fin cruelle de cette princesse infortunée qui fut immolée à l'ambition de Clotaire. Les tristes restes de cette malheureuse victime, furent portés à St. Martin d'Autun, qu'elle avait fondé. Ils furent inhumés dans un tombeau de marbre noir, dans la chapelle souterraine sous le principal autel. Le Cardinal *Rollin* les fit transporter dans la grande église en 1462. Nicolas de *Castille*, l'un de ses successeurs fit ouvrir ce tombeau en 1633, en présence de Claude de la *Magdeleine*, évêque d'Autun. On y trouva quelques ossemens avec des cendres, et une molette d'éperon. L'Église de St. Martin ayant été rebâtie en 1740, le tombeau de la reine Brunehault y fut transporté dans la chapelle du Saint où on le voyait encore en 1792, avec une épitaphe qui annonçait seulement l'année.

En 628, *Dagobert*, successeur de Clotaire II. passa par Autun, en visitant ses États de Bourgogne, mais il n'y fit qu'un très-court séjour.

En 642, *Vilibaud*, patrice de la Bourgogne transjurane, s'é-

tant révolté secrètement, Clovis II. vint à Autun pour faire comparaître le coupable en sa présence; mais Villibaud se doutant du sort qui l'y attendait, ne se prépara à s'y rendre qu'environné de toute la noblesse qu'il lui fut possible de réunir; à son approche d'Autun, il campa devant la ville en refusant d'y entrer, mais il fut attaqué et tué dans cette action avec plusieurs de ces gens.

En 672, le roi Childeric II. invité par l'évêque *St. Léger*, à venir passer les fêtes de Pâques à Autun, s'y rendit avec toute sa suite; mais l'ambition des seigneurs qui composaient sa cour, ne s'accordait point avec la haute réputation du Prélat. Jaloux de la justice qu'il rendait au peuple, ils travaillèrent à le rendre suspect aux yeux du jeune roi qui n'écoutait que la voix des plaisirs: il venait d'épouser la fille de son oncle, ce qui lui avait attiré des reproches de la part du Prélat. Les courtisans profitèrent de cette occasion pour irriter le roi contre lui: ils y réussirent tellement, que dès le Jeudi saint, ce prince l'eût fait mourir, si les seigneurs qui possédaient sa confiance, n'eussent suspendu les effets de sa colère, à cause du respect dû à ce jour. *St. Léger*, après la célébration du jour de Pâques, voyant que le roi était toujours décidé à le perdre, prit la fuite dès la nuit même; mais Childeric fit courir après lui, le fit arrêter et conduire de suite à *Luxeuil*.

En 732, les Sarrasins, sous *Tyerrri II.* entrèrent en Bourgogne, et ruinèrent les villes d'Autun, de Chalon, de Beaune et de Mâcon. Autun principalement fut réduit à un état de dévastation dont il y a peu d'exemples. Jamais cette ville n'éprouva un pareil désastre; il est aisé de s'en convaincre par un ancien diplôme que l'on conserve encore dans les archives de l'Église cathédrale (1): celle de *St. Nazaire* fut brûlée avec tous les titres et papiers, comme on le voit dans une charte accordée par l'empereur Charles-

(1) Ce diplôme est conçu en ces termes. Tunc cum Augustodunum à Saracenis captum, incensum et depopulatum est, etc.

le-Chauve à Altée, évêque d'Autun (1). Le superbe monastère de *St. Martin*, fut pillé et détruit : (*il a été démoli presque en entier depuis la révolution*) l'église de Notre-Dame de Beaune, fut également ruinée avec une infinité d'autres fondations qui éprouvèrent la barbarie des vainqueurs : tous les livres, manuscrits et monumens historiques, furent ou perdus, ou dissipés, ou incendiés. Le Monastère de *St. Jean-le-Grand* d'Autun eut le même sort, et ne fut rétabli par la suite que par Charlemagne, en reconnaissance d'une victoire qu'il avait remportée sur les ennemis de la foi.

En 818, *Louis-le-Débonaire* partagea ses États entre ses trois fils, et le Comté d'Autun fut donné en partage à Pépin, qui depuis fut roi d'Aquitaine.

En 838, après la mort de Pépin, l'Autunois échut en partage à Charles-le-Chauve, mais cet arrangement ne reçut point pour lors son exécution.

En 843, il y eut un nouveau partage du consentement des trois frères, et Autun tomba dans le lot de Charles-le-Chauve.

En 877, *Louis-le-Begue* succéda à Charles dans sa possession d'Autun. Sur le bruit de quelques troubles qui s'élevèrent alors dans cette ville, ce prince s'empressa de s'y rendre pour y rétablir la paix, mais en route il fut attaqué d'un mal dont il prévit les suites. Il envoya à Autun à sa place, de Troyes où il était retenu, Louis son fils, avec *Hugues*, l'Abbé *Bozon*, *Théodorique* et *Bernard*, Comte d'Auvergne. Le roi mourut à Compiègne où il s'était fait transporter, le 10 Avril 879, mais sa mort n'empêcha pas les seigneurs qui étaient à Autun, d'appaiser les troubles qui s'étaient élevés à l'occasion du comté et gouvernement de cette ville, que le

(1) Medoinus Ludovico pio representasse qualiter olim à Saracenis Basiliica Sancti Nazarii igne cremata fuisset, et omnia instrumenta chartarum in eodem incendio exusta.

feu roi avait ôté à l'ancien gouverneur pour le donner à *Théodoric* son chambellan. On parvint par l'entremise de Hugues, à contenter Bozon et Théodoric ; on donna au premier le comté d'Autun, à la charge par lui de céder à l'autre les abbayes qu'il possédait en Bourgogne.

En 886, les Normands levèrent le siège de Paris ; *Charles-le-Gros*, alors empereur et roi de France, les y détermina par un traité qui le couvrit de honte. Il leur donna une somme considérable, à condition qu'ils sortiraient du territoire de France avant le mois de Mars, et leur accorda jusqu'à cette époque, des quartiers en Bourgogne, d'autant plus volontiers, que les seigneurs de ce pays avaient refusé de le reconnaître pour roi de France. Les Normands qui ne respiraient que le pillage, fondirent sur Autun et le saccagèrent.

En 893, *Richard-le-Justicier*, duc de Bourgogne, ayant fixé sa résidence à Autun, fit nommer à l'Évêché de cette ville, *Valon*, fils de Théodoric, ancien comte d'Autun, et frère de Manassès, chef de l'illustre maison de Vergy. Ce Richard-le-Justicier, comte d'Autun, était fils du comte *Bavin*, surnommé *d'Ardennes*, et frère du roi *Bozon* ; il épousa Adelaïde, sœur de *Rodolphe*, roi de la Bourgogne transjurane, et fut élu duc de Bourgogne dès l'année 877. Il accompagna *Louis* et *Carloman*, au siège de Vienne en 880, contre son frère, dont il fit prisonnières la femme et la fille, et les conduisit à Autun, avec tous les honneurs dûs à leur rang.

En 895, *Rollon* à la tête des Normands, remonta la Seine, pilla et saccagea Autun.

En 924, une nuée de barbares Hongrois fondit sur la France, et n'en sortit qu'à force d'argent ; le territoire d'Autun souffrit principalement de leurs incursions.

En 925, *Raoul*, roi de France, vint à Autun, la troisième année de son

regne, ce prince visitant en 929 les saints lieux de son royaume, revint dans cette ville où il mourut en 936.

En 1094, *Hugues*, Archevêque de Lyon et légat du pape, assembla un concile le 16 Décembre, où le roi Philippe I. fut excommunié, pour avoir épousé *Bertrade de Montfort*.

En 1119, le pape Calixte II. passa les fêtes de Noël à Autun.

En l'an 1146, le duc Eudes II. fit le voyage d'Autun pour y assister à deux cérémonies qui s'y firent par l'évêque *Baugé*, aidé des évêques de la province, de plusieurs abbés de Bourgogne, de toute la noblesse du pays, et d'un peuple innombrable. La première fut la dédicace de la nouvelle Église cathédrale, dont l'édifice qui avait été commencé long-tems auparavant, venait d'être achevé tout récemment. Elle fut consacrée sous le nom de St. Lazare, dont le clergé d'Autun avait reçu les reliques en l'an 957, sous le regne de Lothaire. La seconde cérémonie qui était une suite de la première, fut l'ouverture de la châsse où l'on avait déposé les reliques du Saint, et leur translation de l'ancienne église de St. Nazaire où elles avaient été primitivement déposées, dans la nouvelle, que l'on venait de dédier sous son nom.

En 1276, les ducs de Bourgogne abandonnèrent le séjour d'Autun où jusqu'alors ils avaient tenu leur cour. Ils y possédaient un palais qu'ils cédèrent aux Évêques, avec une chapelle qui est aujourd'hui la cathédrale; ils préférèrent le séjour de Dijon : ainsi Autun, malgré son antiquité, sa grande considération du tems des Romains, et son titre du plus ancien évêché de la province, n'en fut plus depuis cette époque que la seconde ville.

En 1356, après la funeste bataille de Poitiers, les Anglais firent des incursions dans toute la Bourgogne, et pénétrèrent jusqu'à Autun où ils brûlèrent plusieurs maisons au milieu de la ville, et répandirent l'alarme de tous côtés. Par un acte daté de 1362, on voit qu'un

U

nommé Jacques *Longeau* céda au Prieur du Val St. Benoît un emplacement situé rue *Chauchien*, dont les maisons avaient été consumées en cette occasion par les flammes.

En 1359, il y eut une délibération des habitans d'Autun dont le but était d'obliger leur commune envers le roi d'Angleterre (1) Les procès-verbaux qui en sont résultés sont en général au nom de tous les habitans, sans qu'il y soit fait mention en particulier, ni du *Vierg* ou du Maire, ni des Échevins de la ville.

En 1441 et 1442, les *Écorcheurs* ou *Tard-venu* qui s'étaient emparés des forts de la *Vesvre* et de *Visigneux*, ravagèrent les environs d'Autun, et pour se délivrer de ces brigands, il fallut sacrifier des sommes considérables. Le Duc *Philippe le hardi* se rendit dans cette ville pour y rétablir la tranquillité en 1443.

En 1478, Louis XI. autorisa les Autunois à prendre gratuitement dans ses forêts dépendantes des baillages d'Autun et de Montcenis, tous les bois nécessaires pour les réparations et fortifications de leur ville.

En 1494, la ville et les environs d'Autun furent pendant quelque tems en proie aux ravages de la peste.

En 1501, Louis XII. se rendant à Lyon, passa par Autun qu'il

(1) Les citoyens et habitans d'Ostun assemblés par voie de cris, nomment leurs Procureurs généraux et Messagers spéciaux, discrettes personnes et sages en droit, Humbert Regnault d'Ostun, Guillaume de la Palue et Guillaume de Mézieres, pour se trouver pardevant M<sup>r</sup>. le Duc ou son grand Conseil, et consentir à tous traités et accords faits avec le roi d'Angleterre, et s'obliger aux sommes accordées, avec les prélats, gens d'église, les nobles et communes des bonnes villes dudit pays, selon leurs facultés, pourvu que ledit Duc pour les gens de son domaine autres que des bonnes villes, lesdits prélats et clergié pour eux et leurs hommes, les nobles pour semblable manière et ses autres bonnes villes, s'obligent aussi. Les présentes données sous le scel des baillages d'Ostun et de Montcenis le 6<sup>e</sup>. jour du mois de Mars, l'an de grâce 1359.

nomma sa ville aux *biaux clochiers* ; le chapitre le reçut en grand cérémonial, et lui présenta ainsi qu'à la Reine *Anne de Bretagne*, deux statues de St. Lazare en or massif.

En 1519, le fléau de la peste recommença de nouveau ses ravages à Autun et dans les communes environnantes.

En 1521 au mois d'Août, *François I.* vint à Autun accompagné de *Louise de Savoie* sa mère, et de *Claude de France* son épouse, fille de Louis XII. qui avait le pas sur sa belle-mère, comme étant d'un rang plus élevé et d'une naissance plus illustre. Une cour nombreuse les suivait. Jacques *Huraut* alors Évêque de cette ville les reçut avec pompe et magnificence, et les citoyens n'oublièrent rien de ce qui pouvait manifester à leur Souverain la joie qu'ils éprouvaient de le posséder. Le célèbre *Chasseneutz* qui pour lors était Avocat du Roi à Autun, le harangua au nom de la ville, et après s'être étendu sur son ancienneté et sur les prérogatives dont elle avait été jadis décorée, il entreprit de lui persuader de la rétablir dans son antique splendeur. François I. l'écouta avec plaisir et voulut voir par lui-même les monumens anciens dont son avocat lui avait parlé. Ce prince qui semblait né pour rendre la vie aux beaux arts, ne cherchait qu'à s'instruire par l'examen de ces restes précieux qui avaient échappés aux ravages des barbares.

Lorsque *Chasseneutz* eut terminé son discours, le Roi monta à *Couard*, pour voir cette ancienne pyramide qui semble être un diminutif de celles que les Égyptiens élevaient sur les tombeaux de leurs Souverains. Le savant *Budée*, qu'Erasme même appelait le prodige de la France, accompagnait le Roi : ils eurent ensemble une longue discussion sur l'objet de la fondation de ce monument que François I. considéra comme le tombeau d'un illustre Éduen. Les autres antiquités que ce prince visita le frappèrent tellement par leur beauté mâle, qu'il appelait la ville d'Autun la *Rome française*; aussi

est-il surprenant que ce monarque ami des arts ait négligé d'en ordonner la restauration.

En 1523, la France en feu sur les frontières se défendait avec peine contre les ennemis du dehors, tandis que des brigands organisés en corps la désolaient au dedans; une troupe de ces aventuriers s'était cantonnée à Lucenay-l'Évêque où ils commettaient mille désordres en attendant d'autres troupes des leurs, dans le dessein de réunir leurs forces pour venir saccager Autun; mais les habitans de cette ville s'armèrent avant leur réunion afin de les prévenir. Ils sortirent en conséquence de la ville le 22 Fevrier de la même année, ayant à leur tête le *Vierg Charvot* qui défit entièrement cette troupe de brigands; un grand nombre fut tué sur la place, et ceux qui furent faits prisonniers furent pendus aux environs d'Autun et exposés à des gibets élevés à cet effet. François I. reçut cette nouvelle avec tant de satisfaction, qu'il accorda de nouveaux privilèges aux Autunois. Un nommé *Jean Seurre* qui eut un bras coupé dans cette affaire reçut une pension viagère de *vingt francs*, et son frère fut exempt de tous impôts sous la condition qu'il aurait soin du blessé.

En 1534, *Henri d'Albret*, Roi de Navarre et de Bearn, et *Marguerite de Valois* son épouse vinrent à Autun, et y furent reçus par l'Évêque *Jacques Huraut de Chiverni*, avec tous les honneurs qui leur étaient dûs; les liaisons que ce prélat conserva avec Marguerite furent basées sur le goût prononcé que cette princesse avait pour les belles-lettres, et sur la considération toute particulière qu'elle avait conçue pour les savans de son siècle parmi lesquels elle tenait elle-même un rang distingué.

En 1539, la peste se fit encore sentir à Autun et y exerça de nouveau ses ravages.

En 1543, on fit vendre à Autun, au profit des pauvres, les vêtemens des jeunes gens qui donnaient dans le luxe, ainsi que ceux des filles de mauvaise vie.

En 1546, le Roi de France permit aux habitans d'Autun de reconstruire les portes, tours et murailles de leur ville sur les anciens fondemens, et les autorisa à lever des impôts, comme bon leur semblerait, pour acquitter ces dépenses extraordinaires.

En 1557, le Sénat romain admit parmi ses citoyens plusieurs Autunois, entr'autres un nommé *Jean Lesave*, en considération de l'ancienne alliance qui avait existé autrefois entre ces deux cités.

En 1564 et 1565, on se ressentit encore violemment des effets de la peste, et le nombre des personnes qui en moururent fut plus considérable qu'il ne l'avait été jusqu'alors.

En 1570, le Parlement de Dijon rendit le 30 janvier un arrêt qui réglait les droits et le rang des Magistrats de la ville d'Autun. L'Avocat *Jeannin* jeune encore, depuis si célèbre dans le barreau, débuta dans cette carrière par cette belle cause qu'il gagna. Son plaidoyer est un brillant éloge d'Autun sa patrie qu'il défendit en cette occasion d'une manière distinguée.

En 1571 l'Amiral *Coligny*, à la tête de douze mille homme, après sa victoire d'Arnay-le-Duc sur le Maréchal de *Cossé Brissac*, brûla le prieuré de St. Syphorien d'Autun, pilla l'abbaye de St. Martin, brûla le palais abbatial ainsi que le dortoir qui en dépendait. Les statues furent mutilées, les reliques et ornemens de l'église furent jetés au feu; les religieux se dispersèrent. Un seul, nommé *Guillaume de Tintry*, âgé de 90 ans, reçut la mort plutôt que de prendre la fuite. Le Cellierier sauva le reste des bâtimens en donnant 1200 boisseaux de bled à l'ennemi qui passa ensuite sous les murs d'Autun sans l'attaquer. Ce fut en actions de grâces de cette délivrance que le 29 Juin de chaque année le clergé se rendait processionnellement à l'église des Cordeliers, jusqu'à l'époque de 1791 à laquelle cet usage fut aboli ainsi que tant d'autres.

En 1572, la ville d'Autun était environnée de Calvinistes et en ren-

fermait dans son sein plus de 800 qui n'attendaient que l'occasion de piller les églises; mais l'ordre vint de les massacrer tous le jour de la St. Barthelemy, ainsi qu'à Paris, Lyon et Toulouse; cependant ils furent sauvés en Bourgogne par l'éloquence et l'humanité de l'immortel *Jeannin* Autunois, qui engagea le Comte de *Charni* à suspendre des ordres aussi sanglans, dont il prévoyait que le Roi ne tarderait pas à se repentir. L'estimable Comte alors Bailly d'Autun, pour se conformer en apparence aux ordres de Charles IX. se contenta de faire arrêter les Protestans, et il écrivit au Chancelier de l'Hôpital qu'il attendait un nouvel ordre pour faire massacrer les prisonniers, parce que suivant la loi d'un sage Empereur, on devait suspendre pendant plusieurs jours l'exécution d'un édit quand il était sanguinaire, afin de laisser au Prince le tems de réfléchir sur les ordres qu'il avait signé dans le moment de sa colère. En effet, la Cour ne tarda pas à se repentir de tant de cruautés : on rapporte qu'alors le Chancelier de l'Hôpital en faisant au Roi la lecture de la lettre du Bailly d'Autun, s'écria : *C'est un Juge de village qui nous prescrit notre devoir !*

Le souvenir d'une pareille action eût mérité d'être inscrit sur le marbre ou sur le bronze, pour être transmis à la postérité. O *Jean-nin ! ô Charni !* .... vos noms immortels seront dans les siècles les plus reculés, encore chers à l'humanité.

En 1575, les Vierge et Échevins d'Autun achetèrent du roi la forêt de Rivault, pour en jouir à l'avenir comme d'un domaine appartenant à la ville.

En 1584, une maladie contagieuse exerça à Autun les plus grands ravages. La police de cette ville ne parvint à en arrêter le cours, qu'en faisant défense expresse aux habitans de fréquenter les malades soupçonnés de contagion, sous peine d'être tués à coups d'arquebuse.

En 1586, l'évêque Saulnier entra en possession de l'évêché d'Autun.

tun ; il fut reçu en grande pompe, et avec toutes les cérémonies de représentation alors usitées (1).

En 1591, le maréchal d'Aumont, général de l'armée de Henry IV. assiégea la ville d'Autun qui avait embrassé le parti de la ligue. *Odinet de Montmarsen*, seigneur de *Chissey*, y commandait alors

(1) *Pierre Saulnier* se trouva sur les huit heures du matin, devant la maison dite, et appelée communément la *Genetoie*, située au châtel d'Autun, près la porte des bans, appartenant à honorable homme *Claude Pillot*, grenetier pour le roi audit Autun, pour y prendre la réelle et corporelle possession dudit évêché, et s'y assit en une chaire tapissée, devant un bureau couvert d'un tapis vert préparé par ledit Pillot. Après que les barons tenus d'assister à cette entrée eurent été appelés, ledit Pillot, par la voie d'un Avocat, dit à l'évêque qu'il avait fait préparer, tapisser et orner à son possible une chambre haute à ladite maison pour le recevoir, et s'y réparer avec un bain, lit et couvertes, en attendant le Chapitre de son église, pour le revêtir de chape et mitre, le conduire processionnellement, et accomplir les cérémonies requises en pareil cas : l'évêque étant allé en ladite chambre, et s'étant assis et reposé en une chaire, en attendant ce que dessus, accompagné de plusieurs seigneurs, comme aussi les officiers du Roi, et de la ville, on lui montra un bain préparé pour laver les pieds et les mains par forme de lavacre antique, et un lit pour se reposer ; mais les ayant vu, le seigneur évêque dit qu'il ne voulait user d'iceux comme n'en ayant pas besoin ; il mit seulement la main audit bain par cérémonie.

Ledit Pillot lui fit dire ensuite que de tous tems d'ancienneté et de droit, ledit sieur révérend et ses prédécesseurs étaient tenus de laisser au propriétaire de cette maison, son manteau d'écarlate en signe d'hospitalité et rémunération. L'évêque répondit qu'il n'avait apporté aucun manteau, étant venu à cheval, et qu'il était parti avec sa garde-robe de la maison de *Beauchamp Contique*, et étant vis-à-vis de la maison de la *Genetoie*, la rue entre deux, toutes fois qu'il ne voulait dénier ledit droit, et à cet effet ordonna à son argentier de donner audit Pillot du drap à l'équivalent du manteau d'écarlate, ce que ledit Pillot accepta sans préjudicier à ses droits. (*Extrait d'un procès-verbal daté du 19 Mars 1586*).

comme gouverneur. Ce siège, qui fut le dernier qu'éprouva la ville d'Autun, fut levé par les royalistes, après avoir duré 34 jours, pendant lesquels les assiégés opposèrent la plus vigoureuse résistance. Un certain *Lubert*, homme de robe, absolument étranger au métier des armes, avait conseillé au Maréchal de pratiquer une mine sous un terrain appelé la *Jambe de bois*, qui ne réussit point, ce qui fit dire à *Guétry*, en parlant de ce général : *il se fait conseiller en latin, il sera battu en français*. Ce siège fut très-préjudiciable à la ville d'Autun ; ses archives furent brûlées, et le capitaine *Dartigole* qui manquait de bourres pour les fusils de sa troupe, se servit pour cet usage de tous les papiers qui se trouvèrent dans l'hôtel de ville ( 1 ).

L'évêque Saulnier chanta le *Te Deum* en action de grâces, et fit, suivant les journaux du tems, une *moult belle prédication* ; mais ce zélé ligueur, sur les remontrances du sage *Pontus de Thiard* évêque de Châlon, reconnut trois ans après Henry IV. pour son roi légitime, et fut chassé de la ville par le duc de Nemours : il se retira pendant cet orage en son château de Lucenay, où il passa quatre mois entiers dans la retraite, pendant laquelle il ne négligea rien pour engager ses diocésains à rentrer dans l'obéissance due au souverain. Enfin, les Autunois ne recevant point de secours du duc de Mayenne, et se trouvant trop faibles pour résister au parti royaliste, députèrent pour Paris, au mois de Novembre 1594, deux de leurs concitoyens, pour traiter de leur reddition. Ils prièrent le roi de leur permettre de se rendre à Soissons, pour y consulter le président Jeannin leur compatriote, qui leur conseilla de rentrer

( 1 ) Les archives de la ville d'Autun possèdent encore la relation manuscrite de ce siège, qui donne une idée du degré auquel était alors porté le fanatisme. La plupart des habitans en ayant tiré une copie, j'ai regardé comme inutile de la rapporter ici,

dans

dans le devoir. Henry promit aux députés sa protection, pourvu qu'ils n'abusassent pas de sa bonne foi; mais malgré cette nouvelle preuve de la clémence de ce roi, la ville d'Autun ne se rendit à lui qu'après celle de Beaune, de Nuits et de Dijon, en Juin 1595, encore fallut-il capituler pour le château de Rivault, et compter 2,000 écus au gouverneur *Chissey* qui y commandait.

En 1592, Charles de Lorraine, duc de mayenne, accorda aux habitans d'Autun, une somme de 6,000 écus, pour être employés à la réparation des fortifications de la ville.

En 1593, un coup de vent dont on a peu d'exemples, emporta le clocher des Cordeliers jusqu'au milieu du champ, sans faire d'autres dommages au corps de l'église.

En 1596, Henry IV. donna tous ses soins à réparer dans la province de Bourgogne, les malheurs de la guerre civile; la ville d'Autun ressentit particulièrement les effets de sa clémence et de son humanité.

En 1597, la peste recommença à se faire sentir à Autun, et y exerça de nouveau ses ravages.

En 1601, le duc de Bellegrade, nommé gouverneur de la Bourgogne, fit son entrée à Autun, avec toute la pompe imaginable.

Enfin, en 1628, la peste recommença ses ravages d'une manière terrible. Jamais ce fléau n'avait fait des progrès plus rapides, et jamais il n'eut de suites plus funestes. Cette calamité dura sept ans; les malheureux qui en étaient atteints succombaient par centaines, et fort peu en réchappaient. On les exposait à la porte de leurs maisons pour y dicter leurs testamens, et ceux qui étaient chargés de les recevoir, s'en tenaient éloignés à vingt pas; les pauvres qui tombèrent malades des effets de cette contagion, furent en si grand nombre, que la ville se vit dans l'obligation d'emprunter des sommes considérables pour pourvoir à leurs besoins. Le 22 Mai de la

même année, tout le clergé de cette ville fit en pleine nuit une procession solennelle à laquelle se réunit le plus grand nombre des habitans, afin de fléchir la colère du ciel. Le 28 Mai de l'année suivante, on fit une procession au même endroit, à laquelle assistèrent 3,000 habitans, en actions de grâces de la fin de la peste qui avait duré seize mois; mais ce fléau ne tarda pas à recommencer ses ravages, et l'on fit encore une troisième procession le 27 Mai 1630, à laquelle se rendirent à cheval tous les habitans âgés, infirmes ou valétudinaires. Enfin, en 1632, les Autunois firent une dernière procession générale, et firent le vœu de faire chanter tous les ans une messe à haute voix, avec un exaudiat pour la personne du roi; ce qui fut strictement exécuté dans l'église des Cordeliers, jusqu'à la suppression de cette maison en 1791.

---

---

## CHAPITRE DIXIÈME.

---

. . . . Agilo est studium , et tenuissima virtus ,  
 Pacis opus , cum sacra vocant , nec inutile bellis  
 Subsidium . . . .

( *Stac. Theb.* )

*Usages anciens. Fête des foux ; son institution , sa durée et son abolition. Fête des Innocens. Anciennes coutumes. Franchise du Cloître. Sa violation et châtement des coupables. Fête de la St. Ladre. Détail des cérémonies que l'on y observait ; son origine , son antiquité , son degré d'utilité et but de son institution. Emplacement du champ de Mars. Milice bourgeoise de la ville.*

---

LA fin de ce siècle et tout le cours du suivant , ne furent marqués que par des faits peu intéressans pour l'histoire. On n'y remarque de loin en loin , que quelques édits et arrêts du Parlement ou des États de Bourgogne ; quelques discussions de religion , quelques établissemens de peu d'importance , et quelques monumens détruits ou élevés par les différens magistrats qui se succédèrent. Depuis long-tems Autun avait perdu même le peu de considération dont il jouissait du tems de ses Comtes ; et depuis des siècles , cette ville n'était plus que du quatrième ordre. Cependant elle s'efforçait encore de rappeler sa splendeur passée , par le soin qu'elle mettait à observer religieusement ses antiques usages. Parmi eux il en est qui méritent d'être rapportés , entr'autres la Fête des foux ,

X 2

et celle de la St. Ladre. La première si fameuse à Sens, à Beaune, à Rouen et à Beauvais, se célébrait à Autun avec autant de pompe et non moins d'indécence. Gandelot en fait la description de la manière suivante : « cette cérémonie extravagante appelée la *Fête des foux*, se célébrait le jour de l'Épiphanie, ou dans l'octave. On choisissait ce jour là un Évêque et un Archevêque, ou un Pape, avec des cérémonies ridicules. L'élu, revêtu d'habits pontificaux, et précédé de jeunes Ecclésiastiques qui portaient sa mitre et sa croce, ou sa croix archiépiscopale, donnait au peuple la bénédiction, assisté d'un clergé nombreux, revêtu d'habits courts et de théâtre, les uns masqués ou barbouillés, et les autres en habits de femmes et même de courtisannes : en cet état ils prononçaient dans le chœur des paroles et des chansons indécentes ; les Diacres et Sous-Diacres mangeaient sur le coin de l'autel, proche le célébrant, du boudin et des saucisses, jouaient aux cartes et aux dés, et mettaient des morceaux de vieux souliers dans l'encensoir, dont l'exhalaison infectait l'Église. La messe étant achevée, on courait en sautant et en dansant par l'Église avec la dernière irrévérence : ensuite le clergé ainsi vêtu, se promenait sur des chariots par la ville où chacun se distinguait par des bouffonneries, des paroles et des chansons obscènes.

La cérémonie commençait en d'autres Églises, aux secondes vêpres de Noël. On conduisait à la porte principale un âne couvert d'une chappe, précédé et suivi d'un grand nombre de Chanoines, et d'Ecclésiastiques en habits grotesques, et on chantait les quatre vers suivants.

Lux hodiè, lux lætitiæ : me judice, tristis  
 Quisquis erit, removendus erit solemnibus istis  
 Sint hodiè procul invidiæ, procul omnia mœsta  
 Læta volunt quicumque colunt à sinaria festa.

On conduisait ensuite l'âne au ratelier préparé, et deux Chantres entonnaient les paroles suivantes :

Orientibus partibus  
advolavit asinus  
Pulcher et fortissimus  
Sarcinus aptissimus.

*Le Chœur répondait :*

Hé, sire âne, hé !

*Les Chantres continuaient :*

Hic in collibus Sichem,  
Enutritus sub Ruben,  
Transiit per Jordanem,  
Salus in Bethleem.

*Le Chœur répondait :*

Hé, sire âne, hé !

*Les Chantres :*

Saltu vincit hinnulos,  
Damas et capreolos,  
Super Dromedarios,  
Velox Madraneos.

*Le Chœur :*

Hé, sire âne, hé !

*Les Chantres :*

Aurum de Arabia,  
Thus et myrrham de Sabâ  
Tulit in Ecclesiâ

Virtus asinaria.

*Le Chœur :*

Hé, sire âne, hé !

*Les Chantres :*

Dum trahit vehicula  
Multa cum sarcinulâ,  
Illius madibula  
Dura teret pabula.

*Le Chœur :*

Hé, sire âne, hé !

*Les Chantres :*

Cum arescit hordeum  
Comedit et carduum  
Triticum à paleâ  
Segregat de areâ.

*Le Chœur :*

Hé, sire âne, hé !

*Les Chantres :*

Amen dicas, asine,  
Jam satures gramīne ;  
Amen, amen, itera  
Aspernere vetera.

*Le Chœur :*

Hé, sire âne, hé !

Telle était cette fête grotesque qui était également en vogue dans plusieurs villes de France. Le Roi des foux jouant le rôle de *Balaam*, paraissait sur un brancard porté par quatre hommes, revêtus d'habits chamarrés ; il faisait de ce trône, toutes les bouffonneries qui pouvaient exciter les ris des spectateurs ; ensuite il recevait du chapitre un fromage *pour prix de ses services et peines*. Cette cérémonie singulière et ridicule, fut condamnée aux Concils de Coignac, de Nantes et de Bâle, par la pragmatique-sanction, et par les Théologiens de Paris qui en écrivirent à tous les Évêques de France, et fut enfin abolie en 1412.

La Fête des Innocens qui fut supprimée en 1535, était une autre

pieuse folie à peu près dans le même genre. Le premier Dimanche de l'Avent, le Chapitre choisissait un des enfans de chœur nouvellement sorti de la maîtrise, pour être l'Évêque des innocens, et le jour de la Conception, ce même Chapitre faisait également choix d'un Chapelain pour représenter le roi Hérode. Le jour de la fête on conduisait l'enfant de chœur désigné, et qui, tout crossé et mitré contrefaisait l'Évêque. On le conduisait à l'Abbaye de St. Martin qui était dans l'obligation de le recevoir avec les cérémonies d'usage. Le soir, après les vêpres, le roi Hérode et plusieurs autres suppôts de l'Église, tous habillés dans le costume, montaient sur un théâtre élevé à cet effet dans la nef, et y représentaient avec une sorte de dévotion, le massacre des innocens, ou quelque autre sujet de cette nature.

C'était encore un usage sur la fin du dix-septième siècle, le jour de la Pentecôte, de lâcher dans la Cathédrale d'Autun, au milieu de l'office, un pigeon qui s'envolait vers la voûte.

L'hiver de 1490, fut très-rigoureux, et dura six mois; le peuple adressa des vœux à St. Lazare, et se transporta en procession à son tombeau; les enfans s'y rendirent en chemise, les gens d'Église en habits sacerdotaux, les filles le visage voilé, les hommes et les femmes têtes et pieds nus. Les maisons étaient tapissées, et les rues étaient parsemées de violettes et de rameaux de toutes espèces; cent vingt-sept Paroisses s'y rendirent de douze à quinze lieues à la ronde. On prétend que l'on fit alors la remarque que les bleds poussèrent au pied, et produisirent de nouveaux épis. En mémoire de cet événement, cette cérémonie eut lieu pendant plusieurs années.

Avant la dernière révolution qui a anéanti en France tous les usages religieux, la veille et le jour de St. Nazaire, cinq Chanoines de Notre-Dame d'Autun, étaient obligés d'assister à tous les offices de la Cathédrale dans les *stalles hautes*, et cela *par révérence pour l'Église matrice*, ainsi qu'il est porté dans le titre de fondation en 1450. Il

était dû pour cela à chacun d'eux une pinte de vin blanc pour prix de leurs peines.

Depuis un temps immémorial, les membres qui composaient la Cathédrale d'Autun, se rendaient en procession à l'Abbaye de Saint-Andoche, où chacun d'eux recevait jadis pour honoraires, une écuelle de pois.

C'était également l'usage dans les derniers tems de cette Église, d'y tendre pendant le carême, un grand rideau qui déroba<sup>it</sup> au chœur la vue du sanctuaire. On ne tirait ce rideau que pendant le canon de la messe. Lorsqu'on chantait la passion, un sacristain caché à l'un des coins du rideau, le faisait tomber avec fracas à ces mots : *velum templi scissum est.*

Suivant un ancien usage qui a duré jusqu'en 1748, lorsque l'Évêque célébrait la messe pontificalement, on préparait trois hosties sur la patène. Avant l'offertoire, un de ses officiers recevait une de ces hosties, la mangeait, et gouttait du vin des burettes. On présume que l'origine de cette épreuve, venait du poison donné à l'Évêque *Adalgair*, en semblable circonstance.

Le possesseur du domaine appelé le *Doyen*, canton de Marcheseuil, était encore il y a quelques années, dans l'obligation de venir ou d'envoyer à sa place un autre homme, pour offrir le 28 Juillet, à l'offertoire de la Grand'messe, à genoux, une torche du poids d'une livre, et baiser dans cette position, la patène que lui présentait le Diacre ; il paraît que cet usage était une redevance réservée par le Chapitre, ou selon une traduction vulgaire, c'était une peine infligée à un des anciens propriétaires de ce domaine, pour quelque délit.

Les anciens Chanoines d'Autun étaient si jaloux de la franchise du Cloître, entourré de murs en 1322, qu'un certain Jean de la *Roche-milet*, ayant arraché de cet asile un autre particulier, fut

condamné avec ses complices, à suivre, nud en chemise, une procession qui se faisait un jour solennel, aux Églises d'Autun, de Langres, Châlon, Mâcon et Nevers, et à tenir prison autant de tems qu'il plairait aux Chanoines; et pour plus grande réparation de cet attentat, il s'obligea de tenir d'eux en fief, sa terre de la Roche, et de leur payer une rente de vingt francs, par accord en 1253.

Un nommé Guillaume de *Mazieres*, malgré sa qualité de *Vierg*, ne fut pas plus épargné pour avoir fait mettre dans les prisons du Duc, le *Frotier* du Chapitre et un *Chorial*. Il fut condamné à faire amende honorable à genoux en *criant merci* au chapitre assemblé, et à payer quatre marcs d'argent, pour être employés à faire quatre vases sacrés. Cette sentence fut exécutée un Dimanche, au son de la cloche, en 1357.

En 1365, deux Sergens du *Vierg* furent condamnés par le *Terrier* à une amende à laquelle ils se soumirent, l'un en donnant son *feutre*, l'autre une *baguette blanche*, pour avoir fait une saisie dans ce même Cloître, à l'effet de faire payer le droit de franchise au Duc.

En 1368, les Chanoines étaient dépositaires des clefs de la porte de *Breuil*; le Bailly Ducat s'en étant emparé fut obligé de les rendre.

En 1556, Philibert d'*Ugny* abolit la coutume superstitieuse de ne point travailler le Samedi après midi.

En 1569, les Clercs de la ville d'Autun, obtinrent la permission de représenter une Comédie dans le Cloître. C'était une espèce de moralité, moitié pieuse, moitié bouffonne, qui édifiait et divertissait en même tems les spectateurs. Un Chanoine nommé *Perrin*, composa à cette intention *Sichem*, tragédie en cinq actes, qui fut représentée en 1589.

La cloche, vers ce tems, sonnait le couvre feu de cinq à six heures du soir en été, parce qu'on était dans l'habitude de se lever à minuit

minuit pour l'office. En hiver, on le sonnait de sept à huit heures, parce que les matines ne commençaient que sur les deux heures du matin. Cet usage a duré jusqu'au dix-septième siècle. La ferveur s'étant alors ralentie, on fixa cet office à cinq heures en été, et à six en hiver. Il se célébrait autrefois de bout et sans appui. On permettait seulement aux vieillards et aux infirmes, d'avoir un bâton pour se soutenir; on leur accorda ensuite un siège de bois à deux bras, appelé *indulgence*.

Autrefois les Chanoines d'Autun portaient des soutanes d'écarlate, ainsi qu'on les voyait encore il y a quelques années, représentés sur plusieurs vitraux de la Cathédrale; Charles de *Montcrif*, Doyen, ayant voulu en 1740, prendre une soutane de cette couleur, sans y être autorisé, reçut du Chapitre défense de la porter, jusqu'à ce qu'il eût produit des titres suffisans.

De toutes les anciennes coutumes qui furent strictement observées jusqu'à nos jours, la plus remarquable était la Fête de la *St. Ladre*, fête singulière qui, jusque des provinces voisines, attirait chaque année dans Autun, au premier Septembre, une foule considérable d'étrangers, de curieux et de marchands de toutes espèces.

Cette Fête religieusement observée depuis un tems immémorial, était aussi intéressante par le bien qu'elle procurait, que par l'objet et l'antiquité de son institution. *Garreau* dans sa description du gouvernement de Bourgogne, en donne le détail; mais il n'est point exact, et nous allons y suppléer (1).

(1) Le Père *Josselin*, Professeur de Rhétorique à Autun, composa en 1701, un petit poëme macaronique latin intitulé *Ladralia*, dans lequel il fait une description burlesque de la Fête de la *St. Ladre*. Cette production originale, sortie de la plume d'un Jésuite de mérite, ne saurait être sans intérêt pour le lecteur. C'est dans cette persuasion que je l'ai rapportée en son entier à la fin de cet ouvrage. Quoique sa traduction en vers français, ne

Y

A l'époque fixée pour la cérémonie, les habitans en armes allaient chercher à son hôtel, et accompagnaient à l'ancienne porte d'Arroux, le Vierge ou Maire de la ville, qui était vêtu d'une robe de satin violet, à cheval avec les Echevins, et précédés des timballes et trompettes. L'étendard de la ville était porté par un cavalier armé de pied en cap, et revêtu d'une ancienne armure. Le Vierge portant en main un bâton en forme de sceptre, rendait ainsi la justice par toute la ville. Au retour de la porte d'Arroux, les habitans se divisaient en plusieurs pelotons. Une ou deux compagnies étaient destinées à défendre une espèce de forteresse construite en bois au milieu de la grand'place; les autres détachemens en formaient le siège simulé, avec le secours de la mousqueterie, de l'artifice et du canon chargé à poudre. Lorsque le fort était emporté d'assaut, on continuait la marche, et les habitans reconduisaient leur Maire chez lui dans le même ordre.

La veille de cette cérémonie, les Chanoines de l'Église Cathédrale, montés à cheval, et vêtus de longs manteaux, accompagnaient de la même manière leur *Terrier* par toute la ville, et se faisaient suivre par les Officiers de leur justice qui fermaient la marche, et le soir on tirait sur le clocher de la Cathédrale, un feu d'artifice proportionné à la munificence du Chanoine ou Terrier qui en faisait les frais. L'affluence du peuple qui se rendait à cette fête, a fait établir à Autun, pendant tout le tems de sa durée, une foire aussi considérable et aussi ancienne que l'institution de la cérémonie; et pendant ces jours de solennité, la porte du Vierge, et celle du Chanoine terrier, étaient ornées d'un arc de triomphe formé de bruyère et entrelacé de rubans, avec les armoiries de ces différens corps. Ce fête singulière était encore en usage dans les premiers

soit pas à beaucoup près aussi bonne que le texte latin, j'ai cru devoir l'y joindre pour l'intelligence des personnes qui ne sont point familières avec cette langue.

tems de la révolution, mais on avait entièrement oublié le but et l'origine de son institution, qui provenaient de l'usage où étaient les anciens Éduens d'accompagner tous les ans leur souverain Magistrat, à l'époque de son élection, lorsqu'il se rendait au champ de Mars par la porte d'Arroux, pour aller recevoir des Druides ou Prêtres Gaulois, les marques de sa nouvelle dignité. Pour en convaincre il est inutile de feuilleter tous les historiens d'Autun ; il suffit de réfléchir au degré de consistance que cette tradition avait acquise parmi nos ayeux, qui tous s'accordaient à dire que la revue de la St. Ladre était une fête annuelle en vigueur chez les anciens Éduens, du tems des Romains. Les savans donnent à cette fête une antiquité encore plus reculée, et remarquent des rapports entre la solemnité moderne, l'ancienne réception du souverain Magistrat, et les exercices guerriers de la jeunesse gauloise : quand bien même l'histoire n'établirait pas ces rapports, la tradition dont nous allons donner l'origine, serait suffisante pour ne plus laisser de doute à cet égard.

Lorsque le premier des Romains pénétra dans les Gaules, et que sous prétexte d'alliance et d'amitié, la politique ambitieuse de César asservit des peuples jusqualors indomptés, Bibracte ou Autun, formait comme on sait, une des plus puissantes cités, et les Éduens tenaient le premier rang parmi les Celtes. Ils élisaient chaque année un premier Magistrat qui portait avec lui droit de vie et de mort sur ses concitoyens. Les Druides, ministres de la religion, présidaient à cette élection ; elle était célébrée avec pompe et solemnité au champ de Mars, dans l'assemblée générale de la nation à peu près à la même époque où se célébrait depuis la fête de la St. Ladre. C'était au champ de Mars, entre la rivière d'Arroux et le temple de Janus, qu'un peuple belliqueux se rendait en foule, lorsqu'il s'agissait de délibérer sur les affaires de l'État. C'est également là, qu'avant le siège d'Alise, se tint cette fameuse diette où les Gaules réunies et conjurées, se décidèrent à la révolte générale qui

devait commencer par les habitans de l'arrondissement de Chartres , et dans laquelle les différens peuples nommés *Pagi* , au lieu de se donner mutuellement des otages , selon la coutume , affirmèrent cette ligue redoutable , par la cérémonie la plus solennelle et la plus sacrée qui existât parmi les Celtes , l'approche et la consécration des étendards et des enseignes militaires. Enfin , c'est dans cette diette , dans ce même champ , que les Éduens indignés , se virent enlever la suprématie ou principauté des Gaules , et qu'ils virent en la personne de *Vercingetorix* , passer le généralat dans les mains des Auvergnats nommés *Arverni*.

C'était à peu près à l'époque de la St. Ladre que les Gaulois avaient coutume de commencer leurs expéditions , et de convoquer les États de la province. C'était aussi dans le même tems qu'ils étaient dans l'usage de procéder à l'élection de leur *Vierg* ou souverain Magistrat ; ce chef suprême commençait dès ce moment les doubles fonctions de sa nouvelle dignité , et prenait à la fois le commandement des armées , et le timon des affaires judiciaires. Il débutait par faire une revue générale des citoyens , et par l'expédition des affaires qui se trouvaient en instance. Les Druides qui étaient chargés du soin de l'élection , se rendaient d'avance au lieu de l'assemblée , pour y préparer les sacrifices , ou combiner les suffrages ; et comme ils donnaient à cette importante partie de leur ministère , tout l'éclat dont elle était susceptible , leur corps se rendait en entier au champ de Mars , avec un appareil assez imposant pour leur concilier le respect et le suffrage des peuples ; tel à peu près qu'on exécutait , il y a quelques années , la cavalcade du Chapitre qui se célébrait le premier Septembre , ainsi que la procession pompeuse de toute l'Église d'Autun , et sa station au lieu même où le *Vierg* exerçait le lendemain les restes de son ancienne autorité civile et militaire.

Ce rapprochement n'est point une simple conjecture ; il est facile d'en acquérir la preuve. Avec les Druides , avaient péri les fastes de

l'histoire gauloise. Soit qu'ils fussent jaloux de leurs propres lumières, soit que leur intention fût d'exercer la mémoire de leurs élèves, ils affectaient de ne laisser aucunes de leurs traditions par écrit, et se contentaient de les transmettre à leurs successeurs par le moyen d'une étude aussi longue que difficile, c'est ce qui doit nous rendre moins vifs les regrets que nous causent la perte de cette partie de notre histoire, d'autant mieux que l'attachement frénétique des Druides pour leurs cruelles superstitions, n'a du produire que des faits atroces, dont le récit n'eût pu que révolter l'imagination, sans attendrir le cœur. Au surplus, à défaut d'éclaircissemens suffisans à ce sujet, on trouve dans les commentaires de César, l'esquisse du gouvernement des Éduens, et en général des mœurs des Gaulois. On y voit les principaux des Celtes, lui demander la permission de convoquer leurs États immédiatement après la défaite des Suisses, vers le tems de la moisson, ce qui répond à peu près à l'époque de la St. Ladre, ou de l'élection du Vierge des anciens Autunois.

*Thomas*, dans son histoire d'Autun, place le champ de Mars où se tenaient ces assemblées, entre le pont d'Arroux et le temple de Janns. *Meunier*, autre historien d'Autun, regarde la cérémonie du 1<sup>er</sup> Septembre, comme une emblème de l'ancienne juridiction du Vierge des Éduens. Il cite à l'appui de son assertion, l'usage où sont les Autunois de conduire tous les ans à la même époque, leur Maire, monté sur un cheval, et portant en main un bâton en forme de sceptre, et rendant ainsi la justice par toute la ville, ce qui présente un rapport et une conformité avec l'ancien *Vergobret* des Éduens, qui portait à la fois, et l'épée de la guerre, et le sceptre de la justice.

L'historien *Ladonne*, plus ancien que les deux auteurs que nous venons de citer, et qui vivait au quatorzième siècle, parle de la bataille de la St. Ladre, comme d'une fête militaire qui dénote encore le génie et le naturel guerrier des Autunois. La manière dont

il s'explique à cet égard, prouve à quel point cet historien était rempli de cette opinion ( 1 ). Il atteste également avec la même assurance, la situation du champ de Mars ; il la fixe près le pont d'Arroux, et son usage pour l'élection des Magistrats, l'inauguration de leur Vergobret, et pour les exercices de la jeunesse ( 2 ). Ces deux passages contribuent sans effort à prouver que la fête moderne de la St. Ladre, n'est qu'une imitation dégénérée de ce qui se passait autrefois à l'élection du souverain Magistrat des Éduens. Quoiqu'il en soit, les usages ont bien dégénéré depuis. Au lieu de l'autorité suprême dont jouissait jadis le Vergobret des anciens Autunois, le Vierge n'avait plus sur les derniers tems qu'un degré de juridiction qu'il tenait de la concession des derniers Rois ; encore pendant ces jours privilégiés, en laissait-il l'exercice au Chapitre d'Autun, et ne se réservait-il que la haute police, avec l'autorité militaire, sous le titre de Lieutenant général de Police et de Colonel des armes.

Quelle différence de cette fête avec les solemnités d'autrefois ! je ne parle pas de ces tems reculés qui furent témoins de la vénération que toutes les Gaules avaient pour les Éduens et pour leur souve-

( 1 ) *Arnipotens belli præses, cui ferrea templa  
Et sacer æterno Martis de nomine dictus  
Est campus, tibi solemnæ urbs Ædua pompas  
Ducit ovans, pugnaque ciet simulacra sub armis (\*).*

( 2 ) *Nec longè hinc partem fusus monstratur in omnem  
Mavortis campus ( sic illum nomine dicunt.)  
Hic Vergobretus sceptrum, vestemque solebat  
Virgatum accipere à populo, sævasque secures,  
Annuæ supremi atque verendi insignia regni  
Hic etiam ædugenùm primævo flore juvenis  
Membra exercebat, luctans in pulvere, et arcu  
Contendens, cursuque pedum prævertere ventos  
Assueta, aut fodere acris equi calcaribus armos.*

(\*) *Armi lustrum intellige solemnæ apud Æduos prima die Septembris.*

rain Magistrat , mais je renvoie le lecteur à des siècles plus rapprochés , principalement en 1516 , où l'on voit un peuple nombreux accourir en foule pour jouir des spectacles multipliés que la politique avait l'adresse de réunir dans ces jours de fête. Une cité jadis florissante , mais dès lors déjà déchue de sa grandeur passée , et pour ainsi dire déserte , savait , par une dépense bien entendue , rappeler dans ses murs , des étrangers aisés qui apportaient à l'envi leur or , et y laissaient des richesses que la nature refuse moins peut-être à son climat , qu'à l'indolence et au peu d'industrie de ses modernes habitans.

Sans doute on aura peine à le croire , mais le célèbre Chasseneutz , témoin oculaire , assure que de son tems on déploya à la fête du 1<sup>er</sup> Septembre , une si grande magnificence , que l'on fit bâtir en 1516 , au milieu de la grand'place d'Autun , un amphitéâtre en bois de charpente , assez vaste pour contenir 80,000 ames. Les spectacles qui furent annoncés pour cette époque , attirèrent une multitude innombrable. Quelque grand que fût alors le goût du peuple pour ces cérémonies religieuses , les combats et évolutions militaires qui furent exécutés avec pompe cette année là , attirèrent un plus grand nombre de spectateurs. Tous les citoyens de quelque rang , de quelque classe qu'ils fussent , s'empressaient alors de rendre cette fête solennelle plus brillante , et se disputaient l'honneur de concourir de tout leur pouvoir à satisfaire la curiosité des étrangers qui , de toute part , abondaient à Autun. L'obligation où tous les habitans étaient de se rendre à cette revue , était alors indéfinie ; personne ne négligeait d'assister à une cérémonie dont chacun reconnaissait l'utilité. Le Vierge ou Maire , alors plus sévère , disposait plus aisément de la conduite de ses administrés , et quoique la Milice bourgeoise n'eût pas encore la consistance que lui donnèrent depuis les édits des Rois de France , les Officiers municipaux l'exerçaient de tems à autre , et à certains jours de fête ils lui faisaient prendre les armes , que l'on tirait de l'arsenal commun. En 1523 , surtout , les

Autunois sentirent bien les avantages de cette institution, lorsqu'une troupe de 800 brigands, après avoir ravagé les pays circonvoisins, vint également désoler leur propre territoire. Ce fut à l'expérience de la Milice bourgeoise que la ville d'Autun fut redevable de la défaite de ces brigands auxquels aucune autre ville n'osa opposer de la résistance.

On ne peut trouver dans les archives de l'hôtel de ville, de grands éclaircissemens sur les détails de la fête de la St. Ladre, du moins jusque vers l'an 1543, époque à laquelle commence les plus anciens registres, qui d'ailleurs, ne sont composés que de quelques feuillets épars, échappés au feu, et recueillis sans suite et sans choix.

Cette perte est encore un sujet de regrets de plus pour ceux des Autunois qui sont amateurs de leurs antiquités. On découvre cependant dans ces registres quelques délibérations de 1543, 1570 et 1579, qui ordonnent pour le 1<sup>er</sup>. Septembre, une *montre* ou *revue générale*, mais sans aucun détail; on voit encore que la coutume de convoquer la jeunesse à cette fête, existait plus de soixante ans auparavant, car en plusieurs endroits de ces registres, on y trouve des enregistremens et mandats de diverses sommes accordées aux Officiers de la garde bourgeoise, pour frais de collation et rafraichissemens fournis à leur troupe; on y trouve également, en 1609, un ordre donné à tous les habitans d'Autun, de prendre les armes pour la *montre*, et il fallait bien que ces différentes troupes rassemblées, formassent une milice nombreuse, et qu'à la bataille que l'on représentait, l'émulation fût imaginer de tems à autre quelque chose de singulier et d'intéressant, car on voit qu'en 1623, le Capitaine *Duchâteau* vint prendre à l'hôtel de ville, pour sa compagnie, six armures complètes dont il donna son reçu sur les registres; et de l'autre côté les Officiers municipaux firent distribuer en cette occasion jusqu'à cent livres de poudre à canon.

Les Officiers même du Bailliage se rendaient en robe à la montre,  
pour

pour accompagner le Vierge; la pièce en est consignée dans ces mêmes registres qui font mention de leur présence en donnant leurs signatures dans les années 1690 et suivantes; et lorsqu'en 1700, sous prétexte de quelques mésintelligences, ils s'en dispensèrent, cette démarche parut si contraire aux usages reçus, que le Vierge prit défaut contre eux, et les menaça d'une amende à laquelle on ne craignit pas de les condamner en 1705, avec injonction au Procureur du roi, de faire contre eux ses diligences. Il est constant que tous les habitans, de quelques classes qu'ils fussent, étaient dans l'obligation d'assister à la fête de la St. Ladre. On en acquiert doublement la preuve par les lettres-patentes accordées par Louis XIV. à la ville d'Autun en 1644. Ces lettres maintiennent expressément le Vierge *au droit qu'il a de toute ancienneté, de faire à cheval une revue par toute la ville, chaque 1<sup>er</sup> jour de Septembre, accompagné des Officiers du Bailliage, des Échevins, Syndic et autres personnes de justice, les habitans armés, marchant devant lui tambour battant, mèches allumées et enseignes déployées, et en cet état rendre justice à tous ceux qui la requèrent.* Cet édit prouve assez que ce Prince, connaissait toute l'utilité de cet établissement; en effet, lorsqu'à la fondation de l'Hôpital général d'Autun, on lui demanda la réunion au profit de l'Hôpital général, des sommes affectées à la dépense annuelle de la fête de la St. Ladre, il répondit qu'il serait à souhaiter que chacune des villes de son royaume eût une semblable institution. Ce fut le même esprit qui dicta l'édit de 1694, lorsqu'en créant en titre d'offices formés et héréditaires, les emplois de Colonel, Major, Capitaine et Lieutenant de Milice bourgeoise, Louis XIV. leur permit d'assembler, lorsqu'il en serait besoin, et au moins quatre fois l'année, tous les habitans qui seraient en état de porter les armes, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante.

La fête de la St. Ladre n'existe plus depuis 1793, époque de son abolition; elle est remplacée par une foire qui est à la vérité la plus considérable de toutes celles qui ont lieu à Autun durant le cours

de l'année ; mais les plaisirs n'étant plus les mêmes , l'affluence y est moins grande , et les avantages que la ville en retire , ne sont plus à comparer à ceux qu'elle en retirait autrefois. On regrette avec raison ces tems où la jeunesse se rendait en foule à ces assemblées , et s'y formait dans l'art militaire , par des jeux et par des exercices guerriers ; ces tems où les mères de famille se plaisaient à parer leurs enfans pendant ces jours de fêtes , et à les animer par leur présence ; ces tems où la ville savait exciter par une sage dépense , la curiosité des étrangers , et les attirait tous les ans dans ses murs avec leurs richesses , et savait par là retarder sa décadence , en s'efforçant de conserver quelques restes de son antique splendeur : enfin , les regrets que l'on éprouve sont d'autant plus fondés , que l'on se rappelle que ce fut par de semblables jeux que les premiers Romains eurent le talent d'appeler chez eux des peuples voisins dont l'alliance fit toute leurs forces , et donna à l'univers étonné , un exemple frappant de la plus adroite politique.

Cependant au moment où j'écris , j'apprends que le Maire actuel d'Autun , toujours attentif sur le sort d'une ville dont le bonheur est pour ainsi dire confié à ses soins , s'occupe , de concert avec les autorités du pays , des moyens d'y faire refleurir le commerce et l'industrie. On prétend que son intention est , de ne rien négliger pour faire revivre les jeux de la St. Ladre. Si cet estimable Magistrat est secondé dans l'exécution de ce projet, nul doute qu'il ne parvienne un jour à rendre à cette ville intéressante , une partie de son ancien lustre ; mais les institutions , quelques louables qu'elles soient , sont plus faciles à détruire qu'à rétablir , et pour rendre à celle-ci sa première vigueur , il est indispensable qu'il s'écoule un certain nombre d'années , afin de donner à la prévention le tems de faire place à l'habitude.

*Fin du second Livre.*

# HISTOIRE D'AUTUN.

---

---

## LIVRE TROISIÈME.

---

### CHAPITRE ONZIÈME.

Verum hæc tantum alias inter caput extulit urbes  
Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

*Origine des Comtes d'Autun. Différence qui existait entr'eux et les Ducs. Étendue de leurs pouvoirs ; prérogatives attachées à leur charge. Notice historique de ces différens Comtes. Réunion à la Couronne de France du Comté d'Autun et du Duché de Bourgogne.*

---

**T**ANT que les Gaules restèrent sous la domination des Romains, les Gaulois assujétis à leurs lois et coutumes, obéirent servilement à leurs Officiers et Proconsuls auxquels les Comtes succédèrent vers le déclin de l'empire. Ce fut sous les reines d'Arcadius, d'Honorius, de Theodoze le jeune et des deux Valantiniens, que la dignité du Comte parut dans tout son éclat ; ils exerçaient la justice avec le même pouvoir que les Proconsuls, aussi étaient-ils revêtus des titres les plus brillans (1) ; mais lorsque vers l'an 420, les Francs s'emparèrent de la Gaule belge, qu'ils nommèrent *France*, tan-

(1) Illustres Comites spectabilibus Proconsulibus generaliter æquentur.

dis que les Bourguignons en faisaient autant de la Gaule celtique, à laquelle ils donnèrent le nom de *Bourgogne*, ils abolirent les lois et usages des Romains, changèrent jusqu'à la qualification de leurs officiers, et ne conservèrent que celles des Comtes et des Ducs auxquels ils déférèrent les mêmes honneurs, sans pourtant leur laisser la même étendue d'autorité, car chez les Romains leur pouvoir s'étendait sur une province entière, tandis que chez les derniers, il y avait autant de Comtes ou de Ducs que de villes, et même ils étaient réunis l'un et l'autre dans une seule et même cité, suivant la volonté des Rois de France; la seule différence qui pouvait exister entr'eux, est que le Duc avait quelquefois la suprématie sur trois ou quatre Comtes, quoique cependant on eût aussi des exemples de Comtes qui étaient revêtus d'une autorité presque égale à celle des Ducs.

Le devoir et les fonctions de ces derniers étaient de rendre par eux-mêmes la justice, tant civile que criminelle. Il ne pouvait y avoir d'appel de leurs jugemens que dans le cas de crime de lèse-majesté, ou dans les délits qui concernaient les affaires d'état et la police du royaume. Ils avaient aussi le droit de procurer la levée des deniers royaux et des gens de guerre dont ils étaient les chefs; ils ne reconnaissaient au-dessus d'eux que le général en chef des armées du roi; cependant ils n'étaient revêtus de leurs charges, qu'autant qu'il plaisait au Monarque, et leurs offices furent révoquables sous la première race de nos rois Mérovingiens, et même pendant une grande partie de la race Carlovingienne; mais lorsqu'elle vint à s'affaiblir, les ducs et les comtes commencèrent à étendre leur autorité, et à s'établir comme autant de petits Princes, dans les villes ou provinces respectives qu'ils gouvernaient, quoique tributaires de la couronne. Richard Comte d'Autun fut le premier qui se rendit propriétaire des pays de son gouvernement, et qui à sa mort les partagea entre ses fils; ce qui donna occasion aux ducs de Bourgogne qui lui succédèrent de se prétendre Doyens des Pairs de France.

Le premier Comte d'Autun sous les rois Mérovingiens fut *Attalus*, dont *Sidonius Appollinaris* fait mention dans son cinquième livre, et qu'il dit avoir été un *bon et sévère Justicier*; il était en fonctions vers l'an 460, sous les regnes d'*Avitus*, de *Majorianus*, de *Severus* et d'*Anthemius* dans l'empire d'occident; de *Leon* dans celui d'orient; de *Chilperic* chez les Français; et de *Gondebault* chez les Bourguignons. Jean Munier un des historiens d'Autun, pense que cet Attalus descendait d'un Sénateur du même nom, qui en 414 voulut, suivant la chronique de *Prosper* d'Acquitaine, s'emparer de la pourpre dans les Gaules, mais qui abandonné par les Goths, fut pris par *Patrice-Constance* et livré à l'empereur *Honorius* qui le conduisit en triomphe devant son char, et l'exila ensuite dans l'île de Lipara. Quoiqu'il en soit, il est certain que le gouvernement d'Autun était assez considérable pour que l'on n'y nomma que des personnages de la plus haute considération.

Le deuxième Comte d'Autun fut *Grégoire* fils d'un Sénateur du même nom, natif de cette ville, qui sous le regne de *Gondebault* y exerça cet emploi pendant quarante ans avec honneur et distinction, au contentement de tous les gens de bien. Après la mort de sa femme *Ermentrude* que l'on croit fille d'*Ermentaire*, Sénateur et Comte de de Lyon, il prit les ordres sacrés et fut fait évêque de Langres. Ce fut pendant qu'il était Comte d'Autun que cette ville fut assiégée et prise par *Childebert* et *Théodoric* fils de *Clovis*. *Godemar* se sauva d'Autun sans être reconnu, sans même qu'on ait su depuis ce qu'il était devenu; et en sa personne finit la première famille des rois de Bourgogne issue du sang d'*Attanaric le Vandale*, et à laquelle succéda la race des Mérovingiens.

Autant le Comte Grégoire mérita d'éloges par sa justice et sa fermeté dans l'administration des affaires civiles, autant il se distingua par ses vertus épiscopales. Il est regardé comme le fondateur de la célèbre abbaye de St. Benigne, où il mourut vers l'an 540. Voici l'épitaphe que lui a consacré *Fortunat*.

Postquam sidereus dirupit tartara princeps  
 Sub pedibus justi mors inimica jacet,  
 Hoc veneranda sacri testatur vita Gregori  
 Qui modo post tumulos intrat honore polos  
 Nobilis antiqua decurrens prole parentum  
 Nobilior gestis, nunc super astra manet.  
 Arbiter ante ferox, dehinc pices ipse sacerdos :  
 Quos domuit iudex, fovit amore patris  
 Trigenta et geminos piè rexit ovile per annos  
 Et grege de Christi gaudia pastor habet.  
 Si quæras meritum, produunt miracula rerum,  
 Per quem debilibus fertur amica salus.

*Lendesil* troisième Comte d'Autun sous Clovis II. était fils d'*Archambault*, Maire du palais; Jean Maire *Flamand* prétend que ce Comte était aussi natif d'Autun. Il était étroitement lié d'amitié avec l'évêque St. Léger, et leur intimité fut scellée de leur propre sang. Ce vertueux prélat gémissant sur les désordres et la conduite dissolue du Roi Childéric, conseilla aux Français de bannir son Maire nommé *Ébroin*, qui l'entretenait dans toutes ses débauches; ce qui fut exécuté. *Ébroin* fut exilé au monastère de Luxeuil; il trouva par la suite le moyen d'en sortir, et par ses intrigues il devint plus puissant que jamais sur l'esprit de son maître. Afin de se venger de l'évêque St. Léger et du comte *Lendesil* qu'il regardait comme les auteurs de sa disgrâce, il les fit massacrer l'un et l'autre, sous prétexte de se reconcilier avec eux, après avoir exercé sur leurs personnes toutes les cruautés imaginables.

*Théodoïn* un des successeurs de *Lendesil* fut le premier Comte d'Autun sous la race des Carlovingiens. Il était en exercice sous le règne de Pepin le bref, premier Roi de cette race, et qui mourut en 768.

*Théodore* ou *Thierry* succéda à *Théodoïn* dans sa charge de Comte d'Autun : l'historien *Aimoin* qui vivait de son temps, rapporte qu'il jouissait de toute la bienveillance de son roi à qui il rendit de

grands services dans les guerres périlleuses qu'il soutint contre des ennemis belliqueux, tels que les Slavons, les Huns, les Danois et les Saxons : aussi Aimoyne dit que Charles le combla de bienfaits et de dignités. Cependant après avoir éprouvé tour à tour des faveurs et des disgrâces communes à la cour des princes, et qu'il serait trop long de détailler, il périt d'une mort glorieuse dans une affaire que les Français eurent avec les Saxons, et dans laquelle ils eurent le désavantage.

*Alderic* lui succéda sous le regne de Louis le débonnaire; il s'acquit une grande réputation dans ses opérations militaires, mais il ne sut pas la ménager, et bientôt il la perdit entièrement: en se laissant surprendre par les Bulgariens qui pénétrèrent par sa faute dans la haute *Panonie*, aujourd'hui la Hongrie, et qui la ravagèrent avant qu'*Alderic* n'ait pu y faire parvenir du secours. Louis irrité de ce mauvais succès lui retira ses bonnes grâces, le dépouilla de sa charge et de ses honneurs en les répartissant entre quatre Comtes à qui il confia le garde de la *Panonie*.

*Isembard* fut le successeur d'*Alderic*, du moins on a tout lieu de le présumer par une charte ou privilège de Charles II. qui autorise les chanoines de St. Nazaire et de St. Celse d'Autun, à rétablir la chapelle de Ste. Croix, laissant *le passage libre à l'illustrissime Comte Isembard*. C'est tout ce qu'il est possible de savoir sur l'existence de ce seigneur, à moins que de supposer qu'il fut celui dont parle l'historien de Louis le débonnaire, qui dit que ce prince sur la fin de son regne fut accompagné du brave *Isembard* dans les sièges mémorables qu'il fit en Espagne des villes de Barcelone et de Tortoze.

Par une charte de Charles le chauve, on voit que *Hunfroid* succéda à *Isembard* dans le comté d'Autun. Par cette charte datée de la 21<sup>e</sup>. année du regne de Charles, ce prince le nomma *son très-aimé*, et déclare que c'est à sa prière qu'il accorde aux chanoines de St. Lazare d'Autun, le privilège dont il est fait mention dans les-

dites lettres (1). Quoiqu'il en soit, ce monument n'est pas suffisant pour donner des lumières sur son origine, ni sur sa conduite politique et privée; il y a seulement apparence qu'il était issu de l'illustre et ancienne famille de ce même Hunfroid qui fut envoyé en ambassade par Louis I. auprès du Pape Paschal, quarante ans auparavant.

*Adalard* sixième Comte d'Autun fut le première qui, quoique laïc joignit à sa charge la dignité d'Abbé de St. Symphorien. Il l'obtint de Charles le chauve dont il était allié et favori, et en jouit paisiblement jusqu'à sa mort. Il rendit de grands services à son roi, et se distingua particulièrement à la funeste bataille de *Fontenay* où il commandait l'arrière garde, qui décida de la victoire en 841. En 865, Adalard était encore Abbé de St. Symphorien : il fit à sa mort présent à cette abbaye d'une vingtaine de maisons situées dans l'Auxois, de deux églises dans le Beaunois, et de plusieurs héritages dans les environs d'Autun; ce qui fait présumer avec raison que ce Comte était un des plus riches seigneurs de la Bourgogne. Il était proche parent de *Gerard de Roussillon*, et il conserva son crédit jusqu'à la fin du regne de Charles le chauve qui était son parent. Dans une assemblée tenue en 874, il jugea en sa qualité de Comte d'Autun, le différent qui s'était élevé entre *Wlfade* Archevêque de Bourges et le Comte *Heccard*, au sujet de la seigneurie de *Perrecy*. Enfin il fut nommé Comte du palais en 877, Ce qui était alors la première dignité du royaume; et il fut chargé peu d'années après de la garde des sceaux sous le jeune roi *Louis le bègue*.

*Theodoric*, chambellan et favori de ce Roi succéda à Adalard dans le Comté d'Autun; mais Louis étant mort peu de tems après à Compiègne, Theodoric ne jouit pas long-tems de sa nouvelle charge.

(1) Ad deprecationem Hunfredi dilecti nobis comitis reddimus ecclesie sancti Nazarii.

Un certain *Bozon*, que quelques historiens croient être le frère de Richard, prétendait à ce gouvernement, et se disposait à déclarer la guerre à celui qui en était revêtu, si l'abbé *Hugues* et quelques autres seigneurs n'eussent pris des mesures pour concilier les deux concurrents. On les fit convenir que *Bozon* jouirait du Comté, mais que *Theodoric* conserverait les abbayes dont ses prédécesseurs avaient joui en qualité d'Abbés laïcs. Cependant l'historien *Munier* prétend que ce traité ne reçut point son exécution, et que *Theodoric* continua de jouir du Comté d'Autun jusqu'au moment de sa mort qui arriva à St. Denis de Tours, où il s'était fait conduire en l'an 873.

*Bozon* fils de *Boves* et beau-frère de Charles le chauve, ne fut Comte d'Autun que jusqu'en 879. Il eut la témérité de se faire couronner Roi de la basse Bourgogne, sous le titre de roi de Provence; ce royaume comprenait le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et une partie de la Savoye. Ce fut à Mantaille qu'il se fit couronner le 15 des calendes d'Octobre 879, deux ans après la mort de Louis: mais les deux jeunes rois, Louis et Carloman, ayant été prévenus de cette usurpation qui était attentatoire à leur autorité, commencèrent par le chasser, en Bourgogne, de son gouvernement d'Autun, dans lequel ils installèrent à sa place son frère Richard, dont ils avaient en différentes circonstances, reconnu la fidélité. Cependant *Bozon* se retira dans le pays des montagnes où il se battit à la manière des Parthes, et employa tant de prudence qu'il épuisa peu à peu les forces des deux jeunes rois qui furent forcés de l'abandonner. A leur mort, il jouit paisiblement de son royaume qu'il avait acquis avec tant de peines, et Charles le gros qui gouvernait alors celui de France, et qui avait sur les bras des ennemis plus redoutables que *Bozon*, le laissa parfaitement tranquille, mais celui-ci ne jouit pas long-tems du fruit de son ambition; il mourut vers l'an 888, à Vienne dans l'ancienne chancellerie des rois de

Bourgogne, où St. Julien de Baleure dit avoir vu son tombeau sur lequel était gravé son épitaphe commençant par ce vers.

Regis in hoc tumulo requiescunt ossa Bossonis.

*Richard* surnommé le Justicier remplaça son frère *Bozon* que les fils de *Louis* le bègue avaient dépossédé. Il fut un des personnages les plus illustres et les plus recommandables de son siècle. Il était sage, prudent, généreux et surtout ami des mœurs et de la justice. Il ne cessa jamais d'être fidèle aux Rois ses maîtres, sous le regne desquels il vécut. Il posséda de plus le talent d'empêcher que le royaume ne devînt la proie des troubles et des divisions qui éclatèrent à sa mort. Quant à ses talens militaires, il eut occasion de les faire remarquer dans toutes les circonstances où il se trouva. Prudent dans le conseil et vaillant dans les combats, il fut à la fois un sage et un héros, et il rendit autant de services à sa patrie par sa prudence que par sa valeur. Il fut fait Comte d'Autun et Abbé de St. Symphorien en 880, et fut le premier Duc héréditaire de Bourgogne. Il mourut en l'an 922, et laissa ses états à ses trois fils.

*Rodolphe* ou *Raoul* l'aîné de ses fils, retint pour sa part le duché de Bourgogne avec le comté d'Autun qui en faisait partie. *Hugues* puîné eut pour la sienne les deux Bresses, le Mâconnais, le Beaujolais, et cette partie de la Franche-Comté qui était entre le Doubs et la Saône; et *Bozon* le plus jeune des trois, eut en partage le Langrois, le Bassigny et le Barrois.

*Rodolphe*, le premier de ces trois princes, ayant succédé à son père au Comté d'Autun, fut élevé peu de tems après à l'autorité royale, par une de ces révolutions subites que l'on ne saurait prévoir, et dont le détail serait ici trop long; il fut proclamé et sacré Roi dans l'abbaye de St. Médard de Soissons, le 13 Juin 923. Ce prince, pendant un regne de 12 années, ne cessa de considérer la ville d'Autun comme son berceau, et y venait de tems à autres faire un

séjour. Il fut enterré auprès de son père dans l'abbaye de Ste. Colombe de Sens, qu'il avait comblée de ses bienfaits.

*Hugues* surnommé le noir, frère de Rodolphe, lui succéda dans le Comté d'Autun; il fut à la fois troisième Duc propriétaire de Bourgogne, second Marquis et Abbé de St. Symphorien; il mourut sans enfans en 952.

*Gilbert* son successeur, fils du Comte Manassès et de la Comtesse Hirmingarde et quatrième Duc de Bourgogne, fut le dernier de la race de Richard. Munier et St. Julien de Baleure prétendent que ce seigneur fut un grand capitaine, mais qu'il ternit les dernières années de sa vie par des traits de cruauté qui ont déshonoré sa mémoire. Il fut excommunié par le Pape, et se voyant menacé par les fléaux de la peste et de la famine qui ravageaient alors la province de Bourgogne, il se convertit et mourut peu de tems après en 956, ne laissant que deux filles pour postérité. L'aînée nommée *Vere* fut mariée à *Robert* fils d'Hebert, Comte de Vermandois. L'autre appelée *Leugarde* épousa *Othon* frère de *Hugues Capet*, et qui en considération de ce mariage, succéda à Gilbert au duché de Bourgogne.

Othon étant mort sans enfans, ce duché revint à son frère *Henri*, qui lui-même le transmit à *Robert* son neveu, fils de Hugues Capet, qui après son père fut Roi de France et Duc de Bourgogne.

C'est ainsi que cette province fut réunie pour la première fois à la couronne de France, quatre-vingt-sept ans après sa possession, par les descendans du Comte d'Ardennes, en qualité de *Comtes d'Autun* et de *Ducs bénéficiaires*.

---

 CHAPITRE DOUZIÈME.
 

---

Tempus erat quo solis equos accedere GaHus  
 Nunciat, et vigili rutilum jubar advocat ore :  
 In somnis ecce ante oculos ad stare jacentis  
 Ædua visa fuit, puraque in luce refulsit  
 Alma parens confessa Deam . . . . .

( *Ladonc. p. 147.* )

*Introduction de la Religion chrétienne parmi les Autunois. Ancienneté et privilèges de l'Église d'Autun. Prérogatives attachées à son Évêché. Succession chronologique des ses différens évêques depuis Saint Amator jusqu'à nos jours.*

---

LA Religion chrétienne remplaça chez les Éduens, vers la fin du 2<sup>e</sup>. siècle, l'Idolâtrie et les cruels sacrifices dont nous avons parlé à l'article des Druides. Elle y fut apportée par *Andoche* et *Thirse*, tous deux disciples de St. Polycarpe, et tous deux martyrisés vers l'an 177, à Saulieu (*Sedelocus*), petite ville peu distante d'Autun. Les apôtres de cette religion furent proscrits dans cette ville comme par toutes les autres cités des Gaules, jusqu'au règne de Constantin qui se déclara le protecteur de l'Église opprimée depuis trois siècles, et permit aux évêques de prêcher l'évangile dans toute l'étendue de son empire. L'évêché d'Autun, le plus célèbre de la Gaule celtique, compta depuis St. Amator jusqu'à nos jours, une foule de prélats distingués dans l'histoire ecclésiastique; mais avant d'en faire

l'énumération, nous allons rapporter les prérogatives attachées à la dignité épiscopale, et rendre compte des usages et coutumes respectées par l'Église d'Autun, jusqu'à l'époque de notre révolution.

*Grégoire le grand* avait accordé à St. Siagre et à son siège en 599, le droit de Pallium, avec la prééminence sur toutes les autres Églises après celle de Lyon. Aussi vit-on toujours les Évêques d'Autun avoir le pas dans les différens conciles sur leurs provinciaux, quoique souvent ils fussent plus anciens en sacre.

Comme premier suffragant de Lyon, l'Évêque d'Autun entrait, pendant la vacance du siège primatial, dans tous les droits dont jouissait le Métropolitain sur les Églises sujettes à la primatie.

*Philippe le long* décida en 1320, que la *regale* d'Autun dont les Primats avaient joui jusqu'alors lui reviendrait à l'avenir, mais que celle de Lyon continuerait d'appartenir à l'Évêque d'Autun.

Depuis un tems immémorial, cet Évêque était dans le droit de se qualifier de président *né* et perpétuel des états de Bourgogne, par la raison qu'autrefois les assemblées, sous les premiers Ducs, se tenaient à Autun, et que cette cité était la plus ancienne et la plus illustre des villes épiscopales de la province.

Lorsque l'Évêque d'Autun prenait possession de son évêché, il était tenu de fixer d'avance le jour de la cérémonie, et d'en faire part quelque tems auparavant au Chapitre, par une lettre latine, afin qu'il eût le tems de faire les préparatifs nécessaires à sa réception. Il écrivait pareillement aux quatre Barons ses vassaux, et leur indiquait de même le jour fixé pour la cérémonie, afin qu'ils n'en pussent prétexter cause d'ignorance. Enfin, il en prévenait également l'Abbesse de St. Andoche lorsqu'elle était résidente dans son abbaye. Avant d'arriver à Autun, cet évêque devait se rendre à son château de Lucenay, et y coucher la veille du jour de sa réception. Ce jour-là tous ses officiers venaient au-devant de lui pour l'accompagner à son

siège épiscopal; et auparavant ils se rendaient avec lui au monastère de St. Andoche, dont l'Abbesse était tenue, de lui donner à souper et à coucher, ainsi qu'à son cortège, avec le respect et les honneurs dûs à sa dignité, et le lendemain dès le grand matin il faisait assembler toutes les religieuses dans leur salle capitulaire, et leur faisait un discours qui tendait à les affermir dans l'exacte observation de leur règle. Ensuite il se rendait à une maison appelée la *Genetoie* située à l'entrée du cloître, et dont le propriétaire était tenu, suivant le terrier de 1148, de fournir audit évêque de l'eau chaude et des vases pour laver ses pieds. Là, il se revêtait des ornemens épiscopaux en attendant l'arrivée du Chapitre, alors il se plaçait dans sa chaire qui était ornée d'un drap dont les quatre Barons dont j'ai déjà parlé, portaient les quatre coins; ensuite il se présentait à la porte du cloître qu'il trouvait fermée; il était tenu d'en demander l'entrée; le Doyen ou le plus ancien de l'église lui demandait à haute voix, *qui êtes-vous?* l'Évêque d'Autun, répondait ce dernier à trois reprises différentes; alors le Doyen lui faisait ouvrir la porte, après toutefois l'avoir invité à prêter les sermens accoutumés.

Tel était le cérémonial qui fut toujours observé à Autun à la réception des évêques, cérémonial dont ils ne pouvaient être dispensés qu'en en formant la demande au Chapitre. Cette ville n'a pas compté parmi les membres de son Église moins de personnages illustres que parmi ses Comtes ou ses Magistrats. En effet elle se glorifie d'avoir vu son Siège épiscopal occupé par des hommes d'un mérite reconnu, et qui même ont joué un rôle important dans le Gouvernement français. Cependant comme mon intention n'est point en donnant l'histoire d'Autun, de publier l'histoire de son Église, je me bornerai, sans entrer dans le détail circonstancié de la vie de ses évêques, depuis leur création jusqu'à nos jours, à en donner ici la notice, ainsi que la date de leur avènement au Pontificat, et celle de leur mort. Les différens catalogues qui en sont parvenus jusqu'à nous sont presque tous fautifs; cela n'est point éton-

nant : les archives d'Autun ayant été brûlées en 732 par les Sarrasins, on n'a pu conserver la liste exacte de tous ses évêques. Cependant il m'en est tombé une entre les mains, que l'on dit avoir été transcrite sur un registre très-ancien, échappé à la fureur des Vandales, et que l'on conserve encore dans les archives de la ville de Lyon. C'est donc sur cette copie que je vais établir cette succession chronologique.

*St. Amator* est considéré comme le premier évêque d'Autun, mais on ne sait point au juste le tems où il vécut, cependant l'opinion commune le porte en l'an 171.

*Martin I<sup>r</sup>*. succéda à *St. Amator*, mais on n'est pas plus certain de la date de son exercice, ni de celui de quelques autres évêques qui le remplacèrent, et dont les noms ne sont pas même parvenus jusqu'à nous.

*St. Révérien* fut martyrisé à Autun en 273, sous le regne de l'empereur Aurélien.

*St. Rhétice* mourut en 334, et fut enterré avec son épouse dans le cimetière de *St. Pierre-Lestrier*.

*St. Cassien* vivait en 345, sous le regne de l'empereur Constance; il fut enterré au même endroit que son prédécesseur.

*St. Egemone* mourut en 373; *Usuard* qui vivait sous le regne de Charles le chauve, le place au rang des martyrs.

*St. Simplicie* élu évêque en 346, vivait encore du tems du voyage que *St. Amateur* d'Auxerre fit à Autun en 418, ce qui suppose un épiscopat de 72 ans.

Ici se trouve dans le catalogue dont nous avons parlé, une lacune qu'il est impossible de remplir. L'exercice des évêques qui suivent est enveloppé d'une telle obscurité, qu'il serait difficile d'en fournir une nomenclature exacte. Les listes qui sont parvenues jusqu'à nous, ne nous en donnent que les noms, sans aucun milliaire qui puisse désigner au juste l'époque à laquelle ils ont appartenus.

*St. Euphrone* fut porté à l'Évêché d'Autun en 450, et mourut en 490. Il fut enterré dans l'église de St. Symphorien dont il était le fondateur.

*St. Évange* vivait en 538.

*St. Pragmace* était évêque d'Autun lors de la réunion du royaume de Bourgogne à celui de France en 523.

*St. Procule* vivait en 528; on prétend qu'il fut inhumé dans la basilique de St. Symphorien.

*St. Agrippin* occupait le siège épiscopal à l'époque du Concile d'Orléans, convoqué par le Roi *Childebert* en 533.

*St. Nectaire* élu évêque en 540, assista au 5<sup>e</sup>. Concile d'Orléans en 547, et mourut en l'an 550.

*Euparde* succéda immédiatement à St. Nectaire en 550.

*Remi*, successeur d'Euparde, mourut en 560.

*Syagre* reçut la consécration épiscopale de St. Germain, qui se rendit exprès de Paris à Autun en 560. Ce fut de son tems que la reine Brunehaut fonda l'abbaye de St. Martin. Il assista au 2<sup>e</sup>. Concile de Lyon en 567; au 4<sup>e</sup>. Concile de Paris en 573; à celui de Mâcon en 583; à celui de Valence en 584; au 2<sup>e</sup>. de Mâcon en 585, et à l'assemblée de Nantaise, où *Clotaire* fut baptisé, en 591. Ce prélat mourut en 600, et fut enterré à St. Andoche.

*Léfaste* succéda à Siagre en 600.

*St. Flavien* fut évêque d'Autun en 610.

*St. Racho* vivait en 618, et fut enterré dans l'église de son nom, appelée depuis par corruption, St. Roch.

*St. Auspice* occupait le siège épiscopal en 625; on ignore l'époque de sa mort.

*Ferréol*, Évêque d'Autun en 636, mourut après le Concile de Châlon en 657.

*St. Léger*

*St. Léger* fut élevé au siège épiscopal d'Autun par *Baltide*, mère du roi *Clotaire III.* en l'an 659; et fut massacré par ordre d'*Ébrouin*, Maire du palais, le 2 Octobre 678.

*St. Preject* fut nommé successeur de *St. Léger*, suivant l'historien *Saulnier*, mais le catalogue de Lyon n'en parle point.

*Hermenaire* fut le véritable successeur de *St. Léger*; cependant on ignore et la durée de son épiscopat, et l'époque de sa mort.

*Ansbert* succéda à *Hermenaire* en l'an 692, et mourut vers l'an 696.

*Vascon* était évêque d'Autun lorsque les Sarrasins ravagèrent cette ville en 732.

*Amateur II.* n'a laissé que son nom seul à l'histoire, qui n'a aucune connaissance de la date et de la durée de son épiscopat.

*Moderanus* se qualifiait évêque d'Autun en 744; c'est la seule époque qui ait marqué pendant la durée de son exercice.

*Gairo* fut nommé chorévêque d'Autun en 755, charge usitée depuis le quatrième siècle jusqu'au dixième, époque de son abolition.

*Regnaud* et *Martin II.* sont également inscrits sur le catalogue des évêques d'Autun, mais sans aucun détail.

*Alderic*, successeur de *Martin II.* vivait sous Charlemagne en 765; le tems de sa mort n'est point déterminé.

*Modoin* parvint à l'évêché d'Autun en 814; il assista au Concile convoqué à Thionville en 835 par Louis le débonnaire, et mourut en 840.

*Bernus* parent de ce prince, remplaça *Modoin*, quoiqu'il n'en soit fait mention dans aucun catalogue, mais son exercice fut de courte durée.

*Altée* fut nommé évêque d'Autun en 843; c'est absolument tout ce que l'on en sait.

*Jonas* fut porté à l'évêché en 850, et mourut vers l'an 865.

B b

*Liudo* ou *Bodo* succéda à *Jonas* en 865, et mourut en l'an 874.

*Adalgaire* fut sacré évêque d'Autun au Concile tenu à Chalon en 875, et mourut en allant à Rome en 893.

*Valon* de l'illustre maison de *Vergy*, parvint à l'évêché d'Autun en 894, et mourut dans cette ville en 819.

*Hervée* fut sacré à Chalon en 920, et mourut en 929.

*Rotmond* fut reconnu évêque d'Autun en 935, et mourut d'une maladie de langueur en 968.

*Gérard* succéda à *Rotmond*, et mourut au commencement de l'année 976.

*Valter* ou *Vautier* remplaça *Gérard* dans le siège épiscopal en 976, et mourut le 8 Mai 1024, sous le regne du roi *Robert*.

*Helmuin* fut admis à l'évêché d'Autun en 1025 et prolongea son épiscopat jusqu'en 1055, époque de sa mort.

*Aganon* fut élu évêque en 1055; il assista en 1059 à la célèbre cérémonie dans laquelle le roi *Henry* associa à la couronne son fils *Philippe I.* et mourut le 25 Juin 1098.

*Norgaud* fut nommé évêque d'Autun en 1099 et déposé en 1100; il mourut le 14 Mai 1112.

*Étienne* succéda à *Norgaud* en 1112, abdiqua en 1136, et termina ses jours en 1139.

*Robert* fut pourvu de l'évêché d'Autun en 1140, et mourut le 18 Juillet de la même année.

*Humbert* obtint cet évêché en 1140, et vit arriver le terme de sa vie en 1151.

*Henry*, fils d'*Hugues III.* Duc de Bourgogne, succéda à *Humbert* et mourut en 1170.

*Étienne II.* fut élu évêque d'Autun après *Henry*, et fut conduit au tombeau en 1189.

*Gauthier* fut reconnu successeur du précédent en 1189, et mourut en 1123.

*Guy de Vergy* obtint le siège épiscopal en 1224, mourut le 29 Octobre 1245, et fut enterré dans l'église St. Lazare.

*Anselme* remplaça *Guy de Vergy*. L'époque de sa mort est marquée en 1253.

*Gérard II.* fut élu évêque d'Autun en 1253, sous le regne de St. Louis, et mourut peu de tems après ce prince, en l'an 1276.

*Jacques I.* neveu du précédent, fut nommé à sa place en 1277, et mourut le 1<sup>er</sup>. Octobre 1286.

*Hugues* obtint cet évêché en 1286, et termina ses jours en 1298.

*Barthelemy* succéda à *Hugues* la même année, et mourut vers l'an 1306.

*Helie* le remplaça et rendit le tribut à la nature en 1323.

*Pierre I.* nommé à l'évêché de Nevers en 1320, fut transféré à celui d'Autun à la mort d'*Helie*; il mourut avec la dignité de Cardinal, le 24 Juin 1349.

*Jean I.* Évêque et Comte de Mende, remplaça *Pierre I.* lors de sa promotion au Cardinalat, et mourut le 13 Août 1344.

*Guillaume* passa de l'évêché de Cambrai à celui d'Autun, à la mort de *Jean I.* et mourut lui-même le 30 Mars 1348.

*Guy II.* fut confirmé dans l'évêché d'Autun en 1349, et mourut le 22 Juin 1351.

*Guillaume II. de Thurey* prit possession de cet évêché en 1351, et abdiqua en 1359 pour passer à l'archevêché de Lyon.

*Reginaldus* ou *Renaud de Maubernard* fut nommé évêque d'Autun par Innocent VI. en 1359, et mourut à Rome en 1361.

*Geoffroy David* élu à cette époque, occupa le Saint-Siège jusqu'en l'an 1377, époque de sa mort.

*Pierre II.* de *Mirepoix* parvint à l'évêché d'Autun cette même année, et mourut à Avignon le 13 juin 1385.

*Guillaume III.* surnommé de *Vienne* fut pourvu de l'évêché d'Autun le 25 Juin 1379, passa à l'évêché de Beauvais en 1385, et mourut en 1406.

*Nicolas I.* fut élu par les chanoines d'Autun en 1386, et mourut à son évêché le 20 Décembre 1400.

*Milon de Grancey* remplaça le précédent, le 14 Février 1400; ce prélat mourut à Autun le 27 Septembre 1414.

*Ferry de Grancey*, neveu du précédent succéda à son oncle la même année de sa mort, et mourut au château de Torci, le 2 Août 1436.

*Jean Rolin*, natif d'Autun, fut pourvu de l'évêché de cette ville au mois d'Octobre 1436, et promu au Cardinalat en 1449; ce pontife mourut en 1483, et fut enterré à Autun.

*Antoine I.* muni de l'évêché de Chalon, passa à celui d'Autun après la mort du Cardinal Rolin, et mourut le 8 Mai de l'an 1500.

*Jean Rolin III.* succéda à Antoine, et mourut peu de tems après, le 4 Avril 1501.

*Louis d'Amboise* fut élu évêque le 10 Août 1501, ensuite transféré à l'évêché d'Alby en 1503, et mourut à Ancône en 1510, avec la dignité de Cardinal.

*Philippe de Cleves*, neveu du précédent, obtint l'évêché d'Autun après la démission de Louis d'Amboise son oncle, et mourut à Nevers, le 5 Mars 1504.

*Jacques Hurault* fut nommé en son remplacement le 8 Mars 1505, à la recommandation de Louis XII. Ce prélat reçut François I. lors de son voyage à Autun en 1531, et mourut à Blois le 26 Juin 1546.

*Hypolite d'Est*, neveu du Cardinal de *Ste. Lucie*, fut nommé par le Roi, évêque d'Autun, en vertu du concordat en 1546, et permuta

cet évêché peu de tems après avec Philibert Dugny. L'époque de sa mort est fixée au 2 Septembre 1572.

*Philibert Dugny* prit possession du St. Siège en 1550, et y fit son entrée solennelle l'année suivante. Ce prélat mourut le 28 Septembre 1557.

*Pierre de Marcilly* fut élevé à l'évêché d'Autun le 28 Juin 1558, et mourut au château de Lucenay le 16 Août 1572.

*Charles Alliboust* né à Autun, fut pourvu de l'évêché de cette ville par Charles IX. en 1572, mais il n'en prit possession qu'en 1574. Ce digne évêque mourut dans sa ville natale le 29 avril 1585, et fut inhumé à St. Jean de la grotte, dans le tombeau de sa famille.

*Pierre Saulnier*, évêque d'Autun sous Henry IV. prit possession de cet évêché le 11 Mars 1589. Ce prélat fut un des plus zélés ligueurs, et mourut le 24 Décembre 1612.

Le siège épiscopal, depuis la mort de cet évêque, resta vaquant jusqu'en 1621, époque à laquelle *Claude de Ragny* son successeur en prit possession. Ce dernier finit ses jours au château de Lucenay, le 21 Avril 1652.

*Louis d'Attichy* remplaça Claude de Ragny le 4 Décembre de la même année, et mourut le 30 Juin 1664.

*Gabriel de Roquette* fut nommé à l'évêché d'Autun par Louis XIV, en 1666, donna sa démission en 1702, et mourut le 2 fevrier 1707.

*Bertrand de Sénaux*, parent et Grand Vicaire du précédent, lui succéda en Avril 1704, et mourut peu de tems après en 1709.

*Charles de Mauleurier Langeron* fut choisi par Louis XIV. pour succéder à Bertrand de Sénaux; mais ce prélat donna sa démission en 1710.

*Charles-François d'Hallencourt de Dromenil* le remplaça le 19 Juillet de la même année; il fut lui-même transféré à l'évêché de Verdun le 8 Janvier 1721, et y mourut en 1754.

*Antoine-François de Blitervic de Moncley* fut nommé évêque d'Autun en 1721, par le Roi qui le transféra en 1732 à l'Archevêché de Besançon sa patrie. Ce Prélat mourut peu de tems après en 1734.

*Gaspard-Thomas de Lavalette* fut désigné à l'évêché d'Autun en 1732, et en prit possession le 24 Septembre de la même année; il mourut le 10 Juillet 1748.

*Antoine Malvin de Montazet* fut nommé évêque par Louis XV. en 1748, et ensuite transféré à l'Archevêché de Lyon le 21 Août 1758.

*Nicolas de Bouillé* fut pourvu du même évêché, au départ du précédent, et le conserva jusqu'au 22 Février 1767, époque de sa mort.

*Yves-Alexandre de Marbeuf* fut désigné pour son successeur, et fut transféré à l'Archevêché de Lyon en 1788.

*Charles-Maurice Talleyrand de Périgord* le remplaça en 1788, et fut le dernier Évêque d'Autun. Ce Prélat occupa le siège épiscopal jusqu'en 1791, époque de la suppression du Clergé en France, et passa depuis au ministère des relations extérieures, où il développa dans la diplomatie, les rares talens qu'on lui connaît.

Les différentes constitutions qui se succédèrent pendant le cours de la révolution, ayant proscrit successivement l'exercice du culte dans toute l'étendue de la république, la ville d'Autun resta sans premier ministre de l'Église, jusqu'à l'époque du Gouvernement consulaire qui reconnut la Religion catholique pour la religion dominante. Ce fut en Germinal an 10, (répondant au mois d'Avril 1802) qu'un arrêté des Consuls rétablit les Évêques dans le libre exercice de leurs fonctions, et désigna Autun comme la résidence du siège épiscopal des deux Départemens réunis de la *Nièvre* et de *Saône et Loire*.

L'attention du Gouvernement s'est reposée sur un vieillard vénérable, dont l'âge, les principes et la réputation justifiaient d'avance le choix qui en a été fait. *Gabriel-François MOREAU*, ancien Évêque de Mâcon, connu depuis long-tems, autant par la pureté de ses mœurs que par ses talens personnels, est un apôtre sincère de la paix, qui chaque jour prouve aux habitans de son Diocèse, que les sentimens qu'il professe sont les premiers points de la véritable religion, comme l'oubli des injures et des haines en est la base principale. Puisse sa morale douce et consolante germer dans tous les cœurs, et consolider à jamais cette heureuse harmonie, qu'un génie bienfaisant est parvenu à rappeler en France, après dix années de troubles, de désordres et d'anarchie! Ce changement étonnant et subit, que l'intelligence du vulgaire regarde comme l'ouvrage de quelques hommes, ne saurait-il plutôt être considéré comme un acte émané de la volonté du ciel?

---

---

 CHAPITRE TREIZIÈME.
 

---

Salvete Æduegenum manes, salvete repositi  
 Monte Couar cineres, animæque umbræque parentum.  
 Sacra fers vobis.....

*Précis historique de la vie des plus célèbres Autunois tant anciens que modernes, depuis Jules-César jusqu'à nos jours.*

---

ON sait que les grands hommes ne contribuent pas moins à la célébrité des empires, que l'étendue de leur territoire, ou celle de leur puissance. La république des Éduens en fournit la preuve. Elle fut dans tous les tems fertile en personnages illustres; et c'est leur rendre pour ainsi dire l'existence, que de rappeler au souvenir des générations présentes leurs belles actions, et les services qu'ils ont rendus à l'état. Nous allons commencer par les anciens dont les hauts faits quoique moins connus, n'en méritent pas moins notre estime. Voici la notice fidèle de ceux qui ont acquis le plus de droits à l'admiration des siècles futurs.

*Cavarelle*, un des principaux Seigneurs d'Autun, était très-versé dans l'art militaire; il le prouva en différentes occasions, particulièrement dans la guerre que ses compatriotes eurent avec César, et dans laquelle il commandait l'infanterie Autunoise.

*Convictolitan* était un jeune seigneur de grand crédit et de la plus haute

haute espérance, en faveur de qui César se prononça lors de sa rivalité avec Cotus qui prétendait ainsi que lui à la souveraine Magistrature. César la lui déféra et le maintint dans cette charge. Cette déférence n'empêcha pas Convictolitan de soulever les Éduens contre les Romains, dans le dessein de recouvrer leur liberté.

*Cotus* était d'une famille aussi puissante qu'ancienne et considérée. Il était Colonel de la cavalerie, et son crédit n'était pas moins redoutable aux Romains que celui de Convictolitan.

*Divitiacus*, un des premiers Seigneurs Autunois, en fut un des plus célèbres. César lui-même, quelque jaloux qu'il fût de la réputation des grands hommes, se lia intimement avec *Divitiacus*, et en fait l'éloge dans plusieurs passages de ses commentaires. Ce Seigneur était fort chéri du peuple, ce qui parle en faveur de ses brillantes qualités. César le considérait beaucoup, particulièrement sous le triple rapport de sa justice, de sa tempérance et de sa fidélité envers le peuple Romain; aussi, l'admit-il toujours dans ses plus secrets conseils. Ce fut ce grand homme qui sollicita les Sénateurs en pleine assemblée, à recevoir César pour le secourir dans la guerre périlleuse qu'il soutint contre les Allemands, les Auvergnats et les Séquanois qui avaient conjuré sa perte. Quelques historiens ont prétendu que, pour reconnaître un service aussi important, César l'avait établi Roi d'Angleterre, après en avoir fait la conquête : il est certain que cette île eut effectivement vers ce tems un roi de ce nom, mais on ne peut assurer si c'est véritablement le même *Divitiacus* dont il est ici question. Q. Cicéron en parle également dans le premier livre de ses divinations, et l'appelle son hôte, soit parce que *Divitiacus* logea chez lui à l'époque du voyage qu'il fit à Rome pour solliciter du secours, soit par ce que ce fut au contraire Cicéron qui logea chez *Divitiacus*, lorsqu'il passa les Alpes avec César pour le même sujet.

*Dumnorix* était frère du précédent, mais son caractère et ses prin-

C c

cipes étaient bien opposés. Celui-ci ne se sentant point la force de se soumettre au joug que les Romains préparaient dès-lors aux Gaulois, et dont il prévoyait les suites, s'opposa constamment à leurs projets ambitieux, dans toutes les circonstances où il trouva l'occasion de déployer son amour pour l'indépendance et la liberté. Enfin César désespérant de l'attacher à son parti, le fit massacrer impitoyablement par sa cavalerie, au moment de s'embarquer pour l'Angleterre.

*Épérédorix*, antérieur aux précédens, avait commandé en chef l'armée Éduenne avant l'arrivée de César dans les Gaules; cependant ce général Romain parle dans ses commentaires d'un autre Épérédorix qui vint le rejoindre à la tête de la cavalerie des Autunois, lors du siège de Clermont. Ce fut lui que Litavic supposa avoir été assassiné par les Romains avec Viridomare, afin de déterminer les siens à la révolte.

*Liscus* était souverain Magistrat du tems de César. Ce fut lui qui lui découvrit la conspiration de Dumnorix.

*Magnence* né dans le territoire d'Autun de parens obscurs et peu fortunés, avait l'esprit vif, le cœur noble et grand, mais fort avide d'honneur et de gloire. Il avait conservé quelque chose de l'ancienne loyauté gauloise. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'appliqua à l'étude des sciences et des belles-lettres. Dans son adolescence il suivit les armées romaines qui avaient été envoyées dans les Gaules pour s'opposer aux ravages des barbares. Il se distingua dans différentes expéditions, et parvint par degré au grade éminent de chef de deux légions romaines, avec lesquelles il usurpa l'empire d'occident et cette partie d'Afrique qui avoisine l'Espagne. Cette usurpation lui fut d'autant plus aisée que *Constant*, troisième fils du grand Constantin, à qui l'empire d'occident était échu en partage, s'était rendu odieux aux légionnaires Romains, par les honteuses débauches auxquelles il se livra dans les murs de la ville d'Autun où il s'était retiré. Les prin-

cipaux officiers formèrent une conjuration, à laquelle ils admirent *Magnence*, Colonel des deux légions, *Marcellinus*, Trésorier des Francs, et *Cretus*, Capitaine des gardes. Magnence, comme le plus expérimenté, fut reconnu le chef de cette conjuration. Il fut salué Empereur dans un repas que lui donna Marcellinus, et auquel il avait invité les principaux de l'armée et ceux d'Autun où l'événement se passa. Constant ayant été averti de ce qui se tramait prit la fuite; mais il fut rattrapé sur les frontières d'Espagne par un capitaine nommé *Gainon*, qui le poignarda à l'instant où il montait à cheval. Constance successeur légitime de l'empire, livra bataille à Magnence, dans laquelle il eut l'avantage. Magnence, pour ne pas tomber entre les mains de son ennemi, se froissa la tête contre un mur, et évita par une mort violente un supplice infamant. Son frère *Decentius*, qu'il avait fait nommer César, ayant appris sa disgrâce, se donna la mort dans la ville de Sens. Telle fut la fin tragique de Magnence dont le regne ne dura que trois ans et demi.

*Viridomare* avait été élevé par César à un rang éminent, à la prière de Divitiacus. Il égalait Épérodorix en âge et en autorité. Ces deux braves Autunois soupirant avec la même ardeur au recouvrement de la liberté de leurs compatriotes opprimés par César, l'abandonnèrent pour servir leur patrie. Ils s'emparèrent de Nevers où étaient renfermés les otages de toute la Gaule, avec une partie des bagages de l'armée Romaine. Ils se saisirent également des deniers publics, des approvisionnements de bouche, et des chevaux que César avait achetés en Espagne et en Italie. Après avoir fait main basse sur la garnison de cette ville, ils renvoyèrent tous les otages à Autun, sous bonne escorte; emportèrent sur des bateaux tout le bled qu'il leur fut possible d'enlever, et jetèrent le surplus dans la Loire. Comme la place était trop faible pour pouvoir la conserver, ils y mirent le feu avant leur départ. Ensuite ils firent de nouvelles levées, disposèrent des troupes, et répandirent leur cavalerie dans tout le pays pour intimider les peuples des rives de la Loire, intercepter

les vivres aux Romains, et les forcer de se retirer. En un mot, ces deux grands capitaines ne négligèrent rien pour défendre la liberté de leur pays contre un ennemi puissant, quelque dangereux qu'il fût de s'exposer aux effets de son ressentiment.

*Sacrovir*, suivant César et Tacite, était issu d'une des plus illustres maisons d'Autun. Ses ancêtres avaient droit de bourgeoisie à Rome, en récompense des services signalés qu'ils lui avaient rendus. Sacrovir ne pouvant supporter sans indignation la tyrannie des Romains et la rigueur des impôts dont ses compatriotes étaient surchargés, engagea à la révolte la république des Éduens, ainsi que les peuples de Trèves, de l'Anjou et de la Tourraine; mais ayant été défait par les légions ennemies, il rassembla toute la jeunesse d'Autun, au nombre de quarante mille hommes, à qui il donna des armes qu'il avait fait fabriquer secrètement, ainsi que nous l'avons rapporté plus au long au 8<sup>e</sup>. chapitre, mais il fut encore battu en cette occasion à quelques lieues d'Autun. Pour éviter le supplice qui l'attendait, il se donna la mort de sa propre main, et ses dernières paroles furent des imprécations contre les oppresseurs de son pays.

*Surrus* ne le céda point à Sacrovir en grandeur d'âme et surtout en amour de la patrie. Voyant la sienne pour jamais opprimée, après le siège mémorable d'Alise, dont dépendit l'asservissement de toutes les Gaules, il se retira dans le pays de Trèves qui était alors en guerre avec les Romains, et y nourrit le sentiment de la vengeance pendant sept années que dura la guerre. Il fut enfin fait prisonnier par les troupes de Labienus, mais il préféra la mort à l'esclavage, et acquit avec raison le titre glorieux de dernier des Éduens ( 1 ).

( 1 ) Labienus in Treviris equestræ prælium secundum facit, principes eorum vivos in suam redegit potestatem, atque in iis Surrum Æduum qui et virtutis et generis sumnam nobilitatem habebat, solusque ex Æduis, ad id tempus permanserat in armis. ( *Hirtius. lib. 8. cap. 45.* )

Il n'y a pas encore deux cents ans que l'on trouva à Autun l'urne qui renfermait les cendres de ce grand homme, sur laquelle on lisait très-distinctement ces deux mots : C. IVLI SURRI. c'est-à-dire *cineres Juli Surri*.

*C. J. Vercundaridubius* était également un ancien Éduen distingué par sa naissance, ses talens et ses lumières. Il fut choisi à l'unanimité par les soixante-quatre principaux peuples de la Gaule pour présider à la dédicace du temple que les Lyonnais élevèrent en l'honneur d'Auguste, et par la suite ils l'instituèrent Grand Prêtre de ce nouveau Dieu.

*Eumene*, le plus célèbre orateur de son tems, naquit à Autun d'un Athénien qui était venu s'établir dans cette ville, comme il le déclare lui-même dans un de ses panégyriques. *Constance-Chlore* et le grand *Constantin* son fils, l'aimèrent tendrement, et eurent pour lui la plus grande considération, à cause de ses rares talens. *Constance* lui donna une preuve de son estime particulière, en le nommant *Maître des requêtes*, ou Secrétaire du palais; desirant ensuite lui donner un emploi non moins honorable, mais plus conforme à ses goûts, il le chargea de la restauration des écoles moeniennes d'Autun, avec un traitement annuel de six cent mille sesterces. *Eumene* plus jaloux de la gloire que des richesses, employa ces revenus à rétablir ces écoles. De tous ses ouvrages, il ne nous reste que trois de ses panégyriques, et le discours qu'il prononça en présence du Préfet des Gaules, à l'époque de son installation. Ces ouvrages estimés des savaus, et recommandables par les grâces et la politesse qui y regnent, malgré la décadence des lettres de son tems, nous font regretter la perte des autres productions de cet habile orateur.

Telle est la notice des personnages illustres dont l'antiquité se glorifie, et dont l'histoire nous a transmis les noms. Les générations suivantes n'ont pas fourni à la ville d'Autun moins de grands hommes que les siècles antérieurs. Nous allons faire succéder à la

nomenclature des anciens celle des hommes célèbres à qui cette antique cité a donné le jour, depuis l'introduction de la religion chrétienne en France. Pour ne point changer la marche adoptée, nous allons continuer d'en donner l'énumération par ordre alphabétique.

*Pierre d'Alliboust*, Médecin de François I. eut trois fils qui tous les trois parcoururent une carrière brillante. L'aîné nommé *Charles d'Alliboust* fut Chanoine d'Autun, Syndic de son église, Syndic du clergé de France, et ensuite évêque d'Autun. Sa gloire prit naissance sous Charles IX. et se prolongea sous Henry III qui lui voua une estime toute particulière.

*Joseph d'Alliboust* suivit la carrière militaire, dans laquelle il se distingua; l'époque de sa mort est également portée sous le regne de Henry III.

*Jean d'Alliboust*, le plus jeune des trois frères, embrassa la même carrière que son père, et fut médecin d'Henry IV.

*St. Amator*, issu d'une famille noble de Sénateurs de la ville d'Autun, en fut le premier évêque, sous le regne de l'empereur Aurélien.

*Léonard Bertaud*, Minime, Auteur de *l'illustre Orbandale*, mourut à Autun en 1662.

*Georges de la Boutierre*, issu d'une ancienne famille du Charolais, a traduit en 1556 *l'Ane d'or d'Apulée* et les *douze Césars* de Suetone. Cet écrivain descendait de François de la Boutierre, Avocat du Roi à Autun, nommé Conseiller au Parlement de Dijon, par Charles VIII. en 1485.

*Gabriel Breunot*, Conseiller au Parlement en 1575, et mort en 1611, est auteur d'une relation manuscrite des événemens qui se passèrent en Bourgogne du tems de la ligue, et dont les savans font beaucoup d'éloges. Son fils, habile antiquaire, fut assassiné à Paris par des voleurs.

*Lazare Broichot*, Docteur en théologie, attaché à la maison de Sorbonne, fut député au Concile de Trente par Charles IX. dont il était confesseur, ainsi que de la reine Isabelle d'Autriche.

*Barthelmy de Chasseneutz*, quoique né à Issi-l'Évêque en 1448, habita si long-tems la ville d'Autun où il fit ses études, que son nom ne peut se trouver ici déplacé. Il publia en 1507. ses commentaires sur la coutume de Bourgogne, et en donna de suite cinq éditions qui jouirent du plus grand succès. Son second ouvrage intitulé *Catalogus gloriæ mundi*, qui pourtant ne put être considéré que comme un fatras d'érudition, lui attira par son originalité une grand réputation. Ses consultations furent imprimées à Lyon en 1531, et n'eurent pas moins de succès.

François I. que Chasseneutz harangua au nom de la ville en 1521, le fit Conseiller au Parlement de Paris en 1531, et le nomma l'année suivante premier Président du Parlement de Provence.

*Nicolas Dechevannes* vivait dans le 17<sup>e</sup>. siècle. Il cultiva les lettres avec succès pendant tout le cours de sa vie. Charles *Fevret*, rempli d'estime pour lui, lui donna une place dans son catalogue, *de claris fori Burgundici oratoribus*. Cet écrivain fut père d'*Auguste Dechevannes*, habile Jurisconsulte, et grand connaisseur de l'antiquité.

*Ferry de Clugny*, Lieutenant général de la chancellerie en 1450, Official d'Autun en 1454, Ambassadeur à Rome en 1459, Évêque de Tournai en 1465, et Cardinal en 1480, mourut à Rome en 1483. Ce prélat a laissé la relation des événemens qui se passèrent en Flandres de son tems.

*Guillaume de Clugny*, frère du précédent, fut évêque de Poitiers et garde des sceaux sous Louis XI. comme le porte son épitaphe dans la chapelle de Clugny, fondée à St. Jean l'évangéliste, par Guillaume leur ayeul. C'était, dit Dubellay, un homme aussi docte que pieux.

*Jean de Clugny*, leur frère puîné, Conseiller du Duc Philippe le bon, fut la tige de l'illustre maison de Clugny.

*Philibert Colin*, né sur le territoire d'Autun, fut reçu Conseiller au Parlement de Dijon en 1537. Il était savant et très-versé dans les belles-lettres. Ses épigrammes publiées sous le titre de *Senilia* en sont la preuve; aussi *Claude Minos*, Professeur de l'Université de Paris, l'exhorta par une lettre latine, datée de 1557, à les faire imprimer. On trouve dans ce recueil une grande vivacité d'esprit, que l'auteur a conservé jusqu'à sa mort. Il posséda sa charge pendant trente ans, après lesquels la perte de sa vue le força de la résigner.

*N. Coqueley*, d'Autun, Conseiller au Parlement en 1481; ami intime du célèbre *Thou*, ainsi que cet historien le dit lui-même, était un homme de grand génie, et d'une érudition profonde.

*St. Didier* naquit à Autun, suivant le témoignage d'*Adon* Archevêque de Vienne, et fut élevé par St. Siagre évêque d'Autun. Ce dernier étant livré entièrement aux affaires des Rois de France, se reposait du soin de son diocèse sur Didier qui déploya tant de zèle, que l'Archevêché de Vienne étant venu à vaquer, il en fut pourvu en l'an 580; mais ayant eu la témérité de faire des remontrances à la reine *Brunehault*, sur sa conduite, cette femme impérieuse le fit déposer. Elle le fit ensuite assassiner en 608, près de *Thoissey* en Dombes, dans un village qui a pris son nom, et fit jeter son corps dans la rivière. On prétend que le pape Grégoire adressa de vifs reproches à ce prélat pour s'être livré à l'enseignement de la grammaire, et à la lecture des poètes profanes.

*St. Euphrone*, issu d'une famille noble et riche d'Autun, était évêque de cette ville sous les regnes de *Merovée* en France, de *Gundioch* en Bourgogne, et de *Theodoric* en Aquitaine. Ce prélat occupa le siège épiscopal pendant 24 ans, et mourut la même année que *Chilpéric*, en 480. Le célèbre *Sidonius Appollinaris*, évêque de Clermont

Clermont, se glorifie d'avoir été instruit par St. Euphrone, et d'avoir reçu de lui les ordres sacrés.

*Barthelmy Gaigne* fut nommé Procureur général du Parlement de Dijon, par François premier, et son fils lui succéda en 1552.

*Jules de Ganay*, natif d'Autun, fut Avocat général au Parlement de *Savoie*, et depuis Conseiller à celui de Bourgogne. Il se rendit recommandable, autant par ses principes et sa vertu, que par son érudition.

*St. Germain* naquit à Autun en 498 au faubourg St. Anastasie, (aujourd'hui St. Blaise); son père s'appeloit *Eucher* et sa mère *Eusebie*. Agrippin, évêque d'Autun, le fit instruire dans les lettres sacrées, lui donna les ordres, et lui désigna ensuite l'abbaye de St. Symporien. Childebert, fils aîné de Clovis, connaissant son mérite, l'appela à Paris et l'admit à son conseil privé; ensuite il le pourvut de l'évêché de cette ville, où il honora l'Église Gallicane. Il y mourut en 576, à l'âge de 80 ans, et fut enterré près de l'église de St. Vincent, aujourd'hui St. Germain-des-prés. Sa vie a été écrite par *Fortunat* de Poitiers, qui vante principalement son éloquence douce et persuasive. La lettre de ce prélat à la reine Brunehault, est sa seule production qui ait échappé aux ravages des tems: il y conjure cette reine de préserver le royaume des malheurs d'une guerre civile, qui était sur le point de s'allumer entre les deux frères *Chilperic* et *Sigebert*. On admire d'autant plus l'éloquence de ce tableau des malheurs qu'il présage à la France, que ce morceau fut écrit dans le 6<sup>e</sup>. siècle. Duchesne a recueilli cette épître dans le premier volume de ses monumens historiques.

*Benigne Germain*, disciple de l'abbé de *Longuerve*, Théologal d'Autun, et fils d'un Conseiller au baillage, naquit à Autun en 1689, et y mourut en 1751. Il fut rédacteur d'une histoire ecclésiastique civile et littéraire d'Autun; mais l'auteur étant mort avant l'im-

D d

pression de l'ouvrage, le manuscrit fut vendu ou dispersé par les héritiers.

*Grégoire* né à Autun, fut élevé à la dignité de Comte de cette ville sous le regne de Chilperic; et fut honoré du titre de Saint.

*Jean Guyon*, issu d'une famille noble de Saulieu, fut, dès sa plus tendre jeunesse, familier avec les belles-lettres, et versé dans l'exercice des armes. Il entreprit, jeune encore, le voyage d'orient avec son frère Philippe. Ayant découvert dans ce voyage le projet qu'avait Soliman, Empereur des Turcs, d'enlever l'île de Rhodes aux Chrétiens, il en avertit le Grand-Maître *Philippe de Villiers l'Ile-Adam*, et lui offrit, pour la défense de cette île, sa personne et celle de son frère. Philippe fut reçu Chevalier de l'ordre, et Jean servit à ses frais, en qualité de volontaire pendant tout le siège, où il reçut un coup de feu au pied gauche, dont il demeura boiteux le reste de ses jours.

Ce même Jean Guyon fit une relation fidèle de ce siège mémorable, que ses héritiers conservèrent précieusement, et qui ne fut jamais imprimée. Il revint ensuite en France où il rapporta un manuscrit grec du nouveau testament, dont Philippe de Villiers lui avait fait présent. A son retour, il s'établit à Autun où il se livra entièrement à l'art de la médecine. Ce fut à cette époque qu'il épousa *Cecile Rolet*, qu'il laissa veuve avec quatre enfans encore jeunes.

*Jacques Guyon*, l'aîné de ces quatre enfans, naquit à Autun en 1542. Son père fut son premier instituteur, mais à sa mort il passa dans des mains étrangères qui cultivèrent avec soin le germe des heureuses dispositions que la nature avait placé en lui. Il en donna publiquement des preuves à l'âge de dix-sept ans, dans un discours éloquent qu'il prononça le Jeudi saint, dans l'église de St. Lazare. Ayant fait depuis de nouveaux progrès dans les mathématiques et la philosophie, il vint à Paris, où à l'âge de vingt ans, il enseigna la

rhétorique au collège de Navarre, avec tant de succès, qu'on le considéroit comme le professeur le plus instruit que l'on eût encore vu jusqu'à lors occuper la chaire d'éloquence; mais ayant été destiné par son père au Barreau il renonça aux belles-lettres, et se rendit à Toulouse où il apprit la jurisprudence. Ensuite il fit de longs voyages en Italie et en Allemagne, pendant lesquels il fit des progrès si rapides dans la langue du pays, que les naturels eux-mêmes l'en croyaient originaire. A son retour d'Allemagne, Charles IX. auprès de qui il n'avait d'autres recommandations que ses talens et sa réputation, lui donna une chaire de lettres grecques vacante par la mort du professeur qui l'occupait; mais le tendre attachement qu'il avait pour sa mère que son grand âge avait rendue infirme, ainsi que l'amour de sa patrie, le ramenèrent à Autun en 1574. Il accepta alors la charge de Lieutenant au bailliage de Montcenis, qu'on lui offrit sans qu'il parût la désirer; il quitta cet emploi après douze années d'exercice, pour remplir celui de Lieutenant criminel à Autun, auquel le Roi l'avait nommé en 1586, en séparant ses fonctions de celles du Lieutenant général du bailliage auxquelles, jusqu'à lors, elles avaient été unies. Sa famille, pour l'engager à se fixer au milieu d'elle, et pour le conserver à son pays natal, le détermina à épouser *Anne de Saumaise*, dont il n'eut qu'une fille qui mourut dans sa quatorzième année. Jacques Guyon fut zélé royaliste pendant la ligue. Après le siège infructueux d'Autun par le Maréchal d'Aumont, le Duc de Nemours étant entré dans cette ville, en chassa tous les habitans qu'il soupçonna tenir au parti du Roi. Les Guyons furent compris dans cette proscription, et se virent contraints de se retirer à Lucenay; et de-là à Moulins-en-Gilbert, où le Roi transféra le siège du bailliage. Pendant cet exil, la maison de Jean Guyon ayant été pillée, sa bibliothèque fut dissipée par la cupidité ou l'ignorance des soldats. La perte de cette bibliothèque aussi précieuse par le grand nombre et la magnificence des livres qui la composaient, que par leur rareté, lui fut extrêmement sensible. La

ville d'Autun ayant enfin reconnu les droits et l'autorité d'Henry IV. Jacques Guyon fut élu à l'unanimité, par tous les ordres, *Viérg* d'Autun. Il remplit les fonctions délicates de cette place avec tant d'intégrité, de prudence, de douceur et d'équité, qu'il rétablit la paix et l'union parmi les malheureux habitans que la guerre civile avait divisés.

Le Roi pour récompenser les services de ce digne magistrat, l'ennoblit ainsi que son frère Jean. Les lettres en furent enregistrées au Parlement sans aucune opposition; et le Président Jeannin lui ayant par la suite procuré un brevet de Conseiller d'état, il le refusa, autant par générosité que par modestie, se trouvant satisfait de mériter les charges sans les posséder.

Tous ces avantages furent peu de choses auprès de la gloire qu'il acquit pour avoir donné les premières notions de littérature à *Saumaise* qui fut reconnu pour le premier savant de son siècle. Jacques Guyon quitta la charge de Lieutenant criminel d'Autun, à l'âge de soixante ans, pour se livrer exclusivement aux douceurs de l'étude; mais son frère Jean étant mort sur ces entrefaites, il fit encore une fois le sacrifice de son repos, pour se livrer de nouveau à l'embaras des affaires publiques. Afin de conserver à son neveu qui était encore très-jeune, la charge de Procureur du Roi, il s'en empara, et la lui restitua au bout de treize années d'exercice, lorsque le jeune homme fut en état de la remplir.

Ce citoyen respectable passa les six dernières années de sa vie à la méditation et à la lecture d'Aristote. S'étant absolument sevré des visites de ses parens et de ses amis, afin de ne perdre aucun des momens qu'il pouvait consacrer à l'étude; l'extrême application qu'il y apporta affaiblit tellement ses organes, qu'il mourut dans les premiers jours du mois d'Octobre 1625, à l'âge de 83 ans. Il emporta dans la tombe les regrets de tous ses compatriotes, et principalement des savans et des hommes de bien.

Ce Jacques Guyon était intimement lié avec beaucoup de personnes de distinction, entr'autres *Poupon de Vintinille*, *Saumaise* et *Milletot*, tous trois Conseillers au Parlement de Dijon, et plus connus par leur mérite personnel que par leurs dignités. Il était encore lié d'estime et d'amitié avec le savant *Lacurne*, Lieutenant criminel à Arnay-le-Duc, avec Joseph *Pascal*, *Cujas* et *Casaubon*. Ce dernier ayant appris l'interprétation d'un passage très-difficile d'Aristote, traduit par Jacques Guyon, il lui écrivit en 1606, une lettre latine qui sert à prouver qu'il savait non-seulement le Grec et l'Hébreu, mais encore le Syriaque, l'Arabe et l'Éthiopien. Il composa même une grammaire Arabe, dans un tems où cette langue était presque inconnue en Europe.

Ce savant laissa à sa mort, beaucoup d'ouvrages érudits dont plusieurs reçurent les honneurs de la traduction, mais le plus grand nombre fut dissipé par la négligence des héritiers et par l'injure des tems.

---

 CHAPITRE QUATORZIÈME.
 

---

Augusta tellus , et vetus urbs simul  
 Augusta , et ingens nomine , sed viris  
 Augustior , quos usque gignit  
 Artibus ingenioque claros.

*Suite du précis historique de la vie des plus célèbres Autunois.*

---

**J**EAN GUYON naquit à Autun en 1544, et fit un tel progrès dans les sciences, qu'à l'âge de vingt-deux ans, il fut nommé Évêque à l'université de Paris, ensuite Professeur de rhétorique pendant quatre ans au collège de Navarre, dont il fut choisi Procureur en 1570. Il s'acquitta de cet emploi avec honneur et distinction. Il alla ensuite à Bordeaux, où à la recommandation de Michel de Montagne, il fut admis au collège de Guyenne où il enseigna la rhétorique pendant les années 1575 et 1576. Il eut alors pour collègues ; *Georges Buchanan, Nicolas Gruchius, Elie Vinet* et *Antoine Gouveau*, qui tous ont été le foyer des lumières de leur siècle et la gloire de ce collège, à laquelle Jean Guyon ne contribua pas peu par ses talens et ses travaux. Ce fut de son tems que l'on découvrit cette fameuse épitaphe grecque de *Lucile*, dame Bordelaise, épitaphe qui occupait alors l'attention de tous les savans. Guyon fut le seul qui en donna la fidèle interprétation, selon le témoignage de *Vinet* qui l'a rapportée dans ses commentaires sur Ausonne. Il quitta ensuite le séjour de Bordeaux, pour visiter toutes les antiquités de la Guyenne sur lesquelles il avait fait des remarques très-judicieuses et très-

utiles à l'histoire. Il renouvela dans ce voyage, l'ancienne amitié qu'il avait jadis contractée avec le célèbre *Thou*. Il revint ensuite à Paris, où Henry III. qui connaissait son mérite et son talent, le pourvut en 1583, de la charge de Procureur du roi à Autun, vacante par la mort d'*Antoine de Ganay*.

Jean Guyon était très-savant dans l'histoire. Son traité des Magistrats du Bailliage d'Autun en est la preuve. Il possédait également à fond les mathématiques et l'astronomie. Il avait en outre une profonde connaissance des végétaux et des plantes sur lesquels il a laissé un savant commentaire; enfin, il avait tant de mérite et d'érudition, que le célèbre président Jeannin le proposa pour être précepteur de Louis XIII. dont il eût été chargé de la conduite, si les puissantes recommandations du Prince de Condé, ne fussent parvenues à faire obtenir la préférence à *Lefebvre* qui avait été aussi son gouverneur.

Jean Guyon mourut à Autun le 26 Novembre 1605, à l'âge de 61 an. Les citoyens les plus distingués de cette ville, briguerent à l'envi l'honneur de porter son corps en terre. Le Clergé lui rendit avec un égal empressement les devoirs funèbres, et le Parlement de Dijon, en mémoire de son mérite distingué, reçut en 1619, *Jacques Guyon* son fils unique, à la charge d'Avocat du roi à Autun, sans l'assujétir à aucun examen, ce qui jusqu'alors avait été sans exemple.

*André Guyon* vint au monde le 1<sup>er</sup> Novembre 1548, et fut appelé à Paris à l'âge de vingt ans, par ses frères qui y jouissaient de la plus haute réputation. Il y fit avec succès un cours de philosophie, et après s'être imbu des principes des belles-lettres, il fut nommé proviseur au collège de Navarre en 1576; ensuite il professa la rhétorique avec tant d'intelligence et de succès, que jamais on ne vit une réunion aussi considérable d'auditeurs, au nombre desquels on remarquait à toutes les séances, le Cardinal de Vendô-

me qui depuis, conserva toujours pour lui une vénération toute particulière : André Guyon fut choisi quelques tems après pour Gouverneur des jeunes *François* et *Henry de Joyeuse*, et comme il habitait alors le château de Montdor en Touraine, il se voua entièrement au culte de l'Église, et prit les ordres sacrés à l'instigation d'*Isabelle de Savoie*, ayeule maternelle de ses deux élèves. L'un d'eux, Henry, embrassa la vie de Capucin, et François fut Archevêque de Narbonne ; ayant reçu depuis le chapeau de Cardinal, de Grégoire VIII. à la recommandation d'Henry III. il était dans l'intention d'aller à Rome pour le recevoir ; mais la France étant alors la proie des guerres civiles, il fut contraint de différer son voyage, qui ne reçut son exécution que sous Sixte V. Ce fut alors que ce Pape qui connaissait les talens et les vertus d'André Guyon, en fit l'éloge au Cardinal de Joyeuse. Ce cardinal obtint du Roi l'archevêché de Narbonne pour son ancien gouverneur ; mais celui-ci le refusa par modestie, et donna par ce refus honorable un exemple éclatant d'humilité et de désintéressement, dont on voit peu d'exemples ; il se contenta de la charge de grand Vicaire du diocèse de Rouen. Après la mort de son protecteur, André Guyon revint à Autun en 1615, où il fut nommé Théologal et grand Vicaire, et où il mourut en Septembre 1631. On fit à sa mort l'anagramme de son nom, qui renfermait le plus bel éloge qu'il eût mérité : *Organe divin*. Il fut généralement regretté : et ce fut de lui que l'on dit, que toutes les fois qu'il s'agissait d'obliger ses amis, il avait trois choses ouvertes, la main, le visage et le cœur.

*Hugues Guyon*, quoique le dernier des quatre frères, ne fut pas moins avantage que les autres du côté de l'esprit, des talens et du mérite personnel. Il vint au monde en 1552, et n'avait encore que 16 ou 17 ans lorsqu'il excita l'envie, par l'éloquence rare qu'il déploya à Paris dans le Barreau. Sa réputation était si brillante et si justement acquise, qu'il persuadait aisément tout ce qu'il entreprenait

treprenait. Il en donna la preuve lorsqu'il obtint tous les suffrages des Juges dans une thèse publique dans laquelle il jouta avec un rival de mérite, pour une chaire qu'il obtint à l'unanimité. Il mourut à Paris en 1622, à l'âge de 70 ans. Le président *Jeannin* rempli d'estime et d'amitié pour sa personne, le fit inhumer avec pompe, dans l'ancienne église de St Etienne-Dumont.

*Honoré*, d'Autun, vivait en 1120, il était véritable philosophe, habile théologien, et très-versé dans l'histoire. Ses mœurs douces et simples répondaient à ses principes. Il refusa l'évêché d'Autun après la mort de *Meriganus*, et accompagna Louis le jeune dans son voyage d'Orient, où il mourut dans un âge fort avancé.

*St. Hugues*, natif d'Autun et Abbé de Clugny, fut un des plus célèbres théologiens de son tems. Il était d'un mérite si éminent, que l'on disait de lui : *Hugo Abbas bonus in scientiâ, melior in conscienciâ, et optimus in conversatione.*

*Humbert*, d'Autun, parut en l'an 1245. Il fut habile théologien et professeur de rhétorique à Paris. Il était de l'Ordre de St. Dominique. Sa vertu et son érudition l'ayant fait parvenir au généralat de son ordre, il employa tous ses momens de loisir à composer des ouvrages si étendus, et tellement scientifiques, qu'on lui donna le nom de *Bibliothèque universelle.*

*Jean Jacquelin*, issu d'une ancienne famille d'Autun, fut nommé par Henry III. premier Président du Parlement de Dijon, dès sa création en 1477, et remplit cette charge avec honneur et distinction. Il mourut en 1481, sans avoir jamais eu d'autre recommandation que ses lumières et son mérite personnel.

*Pierre Jeannin*, fils d'un citoyen d'Autun, manifesta dès sa plus tendre jeunesse un esprit si solide et si subtile, qu'il semblait plutôt inventer les sciences que de les apprendre. Pendant le cours de ses études, il se fit admirer par le charme de sa conversation, et

E e

par la solidité de son jugement. Il eut toujours le pressentiment qu'il serait un jour élevé aux emplois importans auxquels il parvint. A son retour de l'université, il s'établit à Dijon. La ville de Beaune ayant alors entrepris de disputer à celle d'Autun la prééminence qui lui appartient si légitimement, Jeannin plaida la cause de sa patrie avec chaleur, et développa tant de talens dans ce plaidoyer, que la supériorité d'Autun fut confirmée par un arrêt du 31 Mai 1560. Un riche particulier charmé de son éloquence, voulant l'avoir pour gendre, lui demanda en quoi consistait sa fortune : voilà, répondit Jeannin, en portant une main à son front, et l'autre à une tablette de livres, voilà mon bien et mes richesses.

Ce fut en 1572 que ce célèbre Avocat sauva la vie aux Protestans à l'époque du massacre de la St. Barthelmy, ainsi que nous l'avons déjà rapporté au 9<sup>e</sup>. chapitre. Le Comte de Charni qui commandait la Bourgogne en qualité de Lieutenant général, et qui avait pour ce grand homme la plus haute estime, fit connaître à toute la province l'obligation dont elle lui était redevable, et Charles IX. le pourvut de la charge de Gouverneur de la Chancellerie de Bourgogne. Quelques années après ce Roi le nomma Conseiller et ensuite Président du Parlement. Il l'était encore de la Tournelle dans le tems des guerres civiles. Attaché sincèrement au duc de Mayenne, il suivit de bonne foi le parti de la ligue, mais ayant découvert les vues ambitieuses des chefs, il rentra dans le parti du Roi, et devint le plus fidèle de ses sujets.

Ayant été nommé depuis à l'ambassade d'Espagne, il ne fut pas d'abord agréable à cette Cour, par la seule raison qu'il n'était pas noble. Le Roi, à qui ses courtisans s'en étaient plaints, lui demanda s'il était gentilhomme ; oui, Sire, répondit Jeannin, si Adam l'était. — De qui êtes-vous fils ? — de mes vertus.

Ces paroles pleines de noblesse et de vérité, frappèrent ce Monarque qui l'accueillit avec bonté, et l'honora d'une estime parti-

culière. De retour en France, il rendit en différentes circonstances de grands services à l'État. Il manifesta en plusieurs occasions l'affection sincère qu'il avait pour son prince légitime. Le duc de Savoie s'étant rendu à Marseille dans l'intention de s'en emparer au nom du roi d'Espagne, dont il se disait Lieutenant, Jeannin ne craignit pas de pénétrer, seul, dans l'intérieur de l'Hôtel de ville dont le duc avait gagné les Magistrats à force d'or ; là, il leur fit un discours énergique, et leur reprocha avec fermeté, la facilité avec laquelle ils se disposaient à violer la fidélité qu'ils devaient à leur Souverain, et fit également de nobles remontrances au Duc qui avait aussi tenté de le corrompre lui-même par de grandes récompenses ; mais toujours incorruptible, Jeannin n'en fut que plus affermi dans le parti de son maître. Cet acte de générosité produisit deux effets différens ; il découragea ceux du parti opposé, en augmentant le zèle des royalistes. Il fit même sur l'esprit du Roi, une telle impression, que Henry IV. étant devenu paisible possesseur de son royaume, le nomma Ministre d'État, emploi honorable dans lequel il se distingua.

Ce Ministre était âgé de 72 ans, et accablé d'infirmités, lorsqu'il fut nommé ambassadeur en Hollande pour y terminer des négociations très-déliçates. Quoique cette ambassade eût excité l'envie des plus grands Seigneurs Jeannin n'ignorait pas qu'il n'en était redevable qu'à un courtisan en faveur, dont il n'était point aimé, et qui ne la lui avait fait obtenir, que pour l'éloigner de la Cour où sa sévère probité le faisait redouter ; mais au grand étonnement de ses ennemis, ce voyage ne servit qu'à augmenter sa gloire. Il remplit les négociations dont il était chargé, avec le plus grand succès. Il se gagna tous les cœurs par les brillantes qualités qu'il possédait ; il se concilia l'estime de tous les savans avec qui il fut en relation ; il obtint l'admiration de toutes les Cours étrangères, par la sagesse de ses opérations et par la pureté de ses principes ; enfin, il mérita l'estime générale à un si haut point, qu'il y avait peu de maisons considérables en France où l'on ne trouvât son buste ou

son portrait. Il possédait sans réserve, le seul bien qu'il désirait ardemment, l'affection publique. Il en sut si bien profiter, qu'il devint l'arbitre des affaires les plus intéressantes. Il fut chargé de rédiger à lui seul, le traité qui devait rendre la paix à l'Europe ; enfin, après trois ans d'absence, il revint en France comblé de gloire et d'honneurs, mais dénué de fortune. Henry IV. qui se reprochait de ne lui avoir pas fait assez de bien, disait souvent, *qu'il devrait plusieurs de ses sujets pour cacher leur malice, mais que pour le Président Jeannin, il en avait toujours dit du bien sans lui en faire.*

Lorsque le Roi le nomma au Ministère, il lui représenta qu'il ne devait pas préférer un vieux ligueur à tant d'illustres personnages ; « mais, lui répondit Henry IV, si vous avez été fidèle à un » duc de Mayenne, qui peut douter que vous ne le soyez à un roi » de France. » A son retour de la Hollande, ce même Henry fut si satisfait de ses négociations, qu'il alla à sa rencontre jusqu'à la porte de la salle de son Palais, et l'ayant embrassé avec affection : « voyez- » vous, dit-il à la Reine, ce bon homme ! c'est un des plus hom- » mes de bien de mon royaume, le plus affectionné à mon service, » et le plus capable de servir l'État. S'il arrive que Dieu dispose » de moi, je vous prie de vous reposer sur sa fidélité et sur son » amour pour le bonheur de mes peuples.

La Reine suivit ce conseil, car après la mort tragique de ce grand Roi, elle confia à Jeannin l'administration des finances et de l'État. Il présidait au Conseil lorsqu'il apprit la mort de son fils unique, jeune homme de la plus haute espérance. La douleur que ce père sensible éprouva, en cette occasion, ne parut point sur son visage, mais elle se répandit dans le cœur de tous ses amis. La Reine elle-même en pleura, et sensiblement touchée de sa perte, elle se rendit en personne chez lui pour essayer de le consoler.

Ce vieillard aimait les lettres et ceux qui les cultivaient. Tous

les ans il était dans l'usage de faire préparer un dîner splendide où tous les gens de lettres pensionnés du Roi, étaient invités. Au sortir de table il leur faisait payer leur pension comptant, en les priant de ne lui rendre aucune visite. « Je sais, leur disait-il avec affabilité, que le tems est précieux pour les savans, et j'aime mieux » vous savoir dans votre cabinet, que de vous voir tous les jours » à ma porte.

Prévoyant sa disgrâce, ce Ministre se retira de la Cour en formant des vœux pour sa patrie, et retourna à Autun. Il se livra dans sa retraite, à des plaisirs simples, et à des soins domestiques. Les champs et les bois de Montjeu, s'enorgueillirent de posséder un nouveau Cincinnatus. Il y mourut en 1622, à l'âge de 82 ans, après avoir vu le trône occupé par sept rois différens, et son corps fut inhumé à Autun, dans l'Église cathédrale.

*Jeannin de Castille*, son petit fils, fit imprimer en 1656, *ses mémoires et négociations* qui reçurent plusieurs éditions. Cet ouvrage justement estimé, est un véritable cours de diplomatie; aussi le Cardinal de Richelieu qui en avait une copie, en faisait sa lecture favorite dans sa retraite d'Avignon, et toujours y puisait de nouvelles connaissances. *L'Escal* et *Barnevelt*, dit *Saumaise*, premiers savans de leurs tems, avaient pour ces mémoires une si grande estime, qu'ils répétaient sans cesse que l'on ne pouvait avoir d'entrevue avec le président Jeannin, sans en revenir meilleur et plus instruit.

*Jean l'Allemant*, natif d'Autun était aussi savant dans les langues étrangères, dans l'histoire et dans l'antiquité, qu'en médecine. Il exerça cet art avec succès, sous *François II.* et *Charles IX.* et mourut sous *Henry III.* Ce savant a laissé plusieurs ouvrages estimés, notamment une traduction des tragédies de Sophocle, en vers latins.

*Marius*, Évêque d'Avranches, né à Autun en 532, fut très-versé

dans l'histoire. Il est auteur d'une chronique intéressante, qui est un monument précieux pour l'histoire des premiers rois de France et de Bourgogne.

*Modoin*, trente-troisième évêque d'Autun, mérite d'être compté parmi les savans. Louis le débonnaire n'eut point de courtisan plus fidèle et plus affectionné. La gloire qu'il acquit dans les premiers emplois de l'État, ne le céda qu'à sa gloire littéraire. Son poëme à *Théodulphe*, évêque d'Orléans, respire tout le feu d'une amitié vive et tendre ; il tâche d'y consoler son ami sur les ennuis de son exil. Cet illustre Prélat mourut en 839.

La famille des *Montholon* est originaire d'Autun, et tire son nom de la terre de Montholon qui est voisine de cette ville. Cette famille ayant été féconde en personnages célèbres, nous allons en donner la notice.

*Nicole de Montholon* fut le premier qui se distingua par son propre mérite ; il fut Lieutenant général au Bailliage d'Autun, et ensuite Avocat général au Parlement de Dijon, en 1493, où ses lumières et son intégrité lui acquièrent la plus haute considération.

*Lazare de Montholon*, fils aîné du précédent, l'égala en mérite et en vertu. Il passa en 1524, de la charge d'Avocat du roi au Bailliage de Chalon, à celle de Conseiller au Parlement, et mourut le 18 Novembre 1531, généralement regretté de tous ses concitoyens.

*Guillaume de Montholon*, son frère, marcha sur ses traces, et courut à peu près la même carrière. Il fut pourvu en 1535, de la charge d'Avocat général du roi au Parlement de Dijon, et se concilia également l'estime publique.

*Guillaume de Montholon*, fils du précédent, obtint du roi Henry IV. la survivance de son père. Il fut reçu Avocat général avant trente ans, en considération des services que sa famille avait

rendus à l'État, et fut pourvu en 1581 de la charge de premier Président du Parlement de Dijon. Il mourut en 1583.

*Nicole de Montholon*, son frère, obtint sa charge d'Avocat général à l'époque de sa promotion à la place de premier Président. Celui-ci avait une parfaite connaissance du droit; il était en outre versé dans les belles-lettres, et très-savant dans les langues grecques et latines. Ses discours oratoires étaient si éloquens et si remplis d'érudition, que la France ne fut pas seule imbuë de son mérite. La renommée avait porté sa réputation jusque chez les nations les plus éloignées. Plusieurs Princes d'Allemagne eurent recours à ses lumières, et le duc de *Wirtemberg* vint des extrémités de la Lithuanie pour le consulter comme un véritable oracle dont l'esprit pénétrant réglerait avec prudence les intérêts de sa personne et ceux de son État.

Nicole de Montholon remplit les fonctions d'Avocat général pendant vingt ans, et celle de Président à mortier, pendant dix-sept. Son humeur était égale, son jugement sain, et sa conduite austère. Vers la fin de la ligue il fut le principal instrument de la paix en Bourgogne, et la cimentait par son crédit et son adroite politique. Il mourut en 1603, et emporta dans la tombe l'estime de tous les gens de bien. Il fut auteur de plusieurs ouvrages estimés, dont l'un fut dédié au Chancelier de l'Hôpital qui savait l'apprécier.

*Jean de Montholon*, Chanoine de St. Victor de Paris, et Docteur en Droit à l'âge de 22 ans, lui mérita le chapeau de Cardinal, que sa mort arrivée en 1551, l'empêcha de recevoir. Ce savant publia en 1527, un ouvrage en deux volumes intitulé, *Promptuarium utriusque juris*, que l'on dit être fort estimé.

*François de Montholon*, son frère, l'âme du premier Parlement de France, fut dans le principe un Avocat célèbre, ensuite Conseiller, Président, enfin, chef de la Justice. Il fut nommé à l'emploi de Garde des Sceaux en 1542, qu'il exerça pendant deux années.

François de Montholon fut le seul Avocat de son tems qui eut le courage de plaider la cause de Charles de Bourbon contre François I. et Louise de Savoye sa mère. Le Roi ne l'en estima que davantage, et l'honora de toute sa confiance.

*François de Montholon*, son fils, après avoir exercé avec éclat la profession d'Avocat, et les charges d'Intendant des affaires d'Élisabeth douairière de France, et celle de Procureur général de la Reine, après la mort de Charles IX. succéda à son père dans la charge de Garde des Sceaux, de sorte que cette famille fournit à la France deux chefs suprêmes de la Justice en moins de 50 ans. Les lettres de ce dernier lui furent expédiées en Septembre 1588. Ce fut en cette qualité qu'il harangua Henry III. à l'époque du lit de justice que ce Prince tint à Tours le 23 Mars 1589, lorsqu'il établit le Parlement de cette ville, après la journée des *Barricades*. Peu de tems après le Roi ayant été assassiné, ce Magistrat remit volontairement les Sceaux entre les mains du Cardinal de Vendôme. Il mourut en 1590.

Enfin, *Jacques de Montholon* se rendit célèbre dans la carrière du Barreau, et laissa un fils qui soutint également avec éclat, par son mérite personnel, la gloire de ses ancêtres. Toutes les louanges que l'on pourrait faire de cette illustre famille, se trouvent réunies dans son épitaphe que l'on voyait encore il y a quelques années dans l'Église de St. André-des-Arts de Paris, et que nous rapportons ici.

» MONTHOLONEA gens, vetusta et nobilis, à castro «  
 » In heduis cognomine, ducentis annis illustrium «  
 » Capitem ferax, Franciæ innotuit, sacri sigilli cus- «  
 » todes, Senatuum Præsides, Rhodiæ et militiæ equites «  
 » Sanctioris Consistorij consiliarios, Regum ad exte- «  
 » ras gentes legatos, Fiscî ac privatorum patronos «  
 » Celebres tulit, «

*Jean*

*Jean Munier*, natif d'Autun et Avocat du Roi, fut un des historiens de cette ville. Il fut auteur des *recherches sur Autun et sur ses anciens Comtes*, qui ne furent publiées qu'après sa mort en 1650, par *Thiroux*, son gendre, *Vierg* de la ville. Cet ouvrage, quoique très-imparfait, a fourni des matériaux intéressans aux écrivains qui ont travaillé depuis sur le même sujet.

*Pierre Parpas*, né à Autun d'une ancienne et illustre famille, fut fait Conseiller au grand Conseil, sous la présidence de François de Montholon. Il exerça cette charge jusque dans un âge très-avancé. Ce magistrat fut un des juges du procès criminel qui fut fait à *Guillaume Poyet*, Chancelier de France.

La ville d'Autun compte parmi les grands hommes qui lui durent le jour, un certain *François Perrin*, Chanoine et Syndic de la cathédrale; on le cite comme un homme de grand mérite, pour avoir fait une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Sichem*, dans laquelle on remarque les deux vers suivans, qui suffisent pour donner au lecteur une idée du goût de ce tems : Dina au désespoir invoque ainsi la mort ;

Épouvantable mort, pourquoi dès la matrice  
Ne me fis-tu verser dans quelque précipice ?

*Sichem* pour l'appaiser consent à l'épouser; mais ses frères le tuent après l'avoir forcé de se faire circoncir sur la scène, et cela, pour se venger du fils du Roi qui avait violé leur sœur. C'est par cette catastrophe que finit la tragédie.

L'Auteur mourut vers la fin du 16<sup>e</sup>. siècle.

*Denys Poillot*, Seigneur de Lalli, natif d'Autun, s'éleva par ses talens et son mérite aux plus hautes dignités de la robe. Il fut d'a-

F f

bord Avocat au grand Conseil, et y acquit la plus grande réputation. François I. qui savait apprécier et récompenser le mérite, l'employa à diverses négociations, dont il s'acquitta si honorablement, que le Roi le nomma en 1514, à la charge de Procureur général au Parlement de Dijon, ce prince le rappela ensuite auprès de sa personne, et le nomma à différentes ambassades dans lesquelles il se distingua, particulièrement à celle d'Angleterre en 1521. Ce savant qui mourut le 15 Décembre 1534, conserva jusqu'à sa mort une mémoire étonnante; il laissa à ses héritiers différens mémoires intéressans, servant à l'histoire de sa vie.

*Jean Quintin* fut un des savans qui prirent naissance à Autun. Il possédait à fond toutes les langues, et utilisa les voyages qu'il fit en Palestine, en Syrie, en Grèce, à Rhodes, et à Malthe où il fut Chevalier servant. Ce fut dans cette île qu'il composa son livre intitulé: *Insulæ Melitæ descriptio*. A son retour en France, il fut appelé en 1536 à Paris, pour y enseigner le *Droit canon*; il fit alors plusieurs ouvrages estimés, entr'autres; *christianæ civitatis aristocratia*. Le Clergé de France rempli d'estime pour ses talens, le chargea de prononcer le discours d'ouverture, à la tenue des états à Orléans. Ce savant mourut à Paris, et fut enterré dans l'ancien cloître des Mathurins.

*St. Rhetice*, né à Autun de parens obscurs, fut le second évêque de cette ville sous l'empire du grand Constantin. Son mérite le rendit recommandable et lui acquit le titre de Saint.

*Roger*, Comte de *Bussy Rabutin*, né en 1618 à Épiry près Autun, et non pas en Nivernais, comme l'assurent plusieurs historiens, est trop connu pour en faire ici l'éloge. Les ouvrages de cet aimable littérateur comprennent dix volumes in-4°. qui supportèrent plusieurs éditions. Il mourut en 1693, et fut enterré à Notre-Dame d'Autun, où l'on voyait encore, il y a quelques années, sa fastueuse épitaphe faite par Louise Rabutin, sa fille.

*Louise Rabutin*, fille du précédent, qui avait épousé en premières noces *Gilbert de Langeac*, Marquis de *Coligny*, publia en 1697 et en 1699, la vie de Md<sup>e</sup>. de *Chantal*, et celle de *St. François de Salles*. Henry-François de la *Rivierre*, son deuxième mari, nous apprend que Louis XIV. ayant parcouru quelques-unes des lettres de cette Dame, lui dit en les lui rendant : *Votre femme a plus d'esprit que son père.*

*Nicolas Rolin*, natif d'Autun, s'avança par ses talens aux premiers emplois de la justice. Il débuta par se distinguer au Parlement de Bourgogne, dans la profession d'Avocat. Le Duc *Jean*, qui savait apprécier son mérite, le nomma Conseiller en son conseil, et *Philippe le bon*, son successeur, le pourvut de la charge de Chancelier en 1422.

Rolin était Seigneur d'Autume et de Beauchamp; il était possesseur d'une fortune considérable; aussi *Monstrelet* dit de lui : « *qu'il fit bien ses affaires; qu'il avait acquis quarante mille livres de rentes et plusieurs Seigneuries; fit ses fils riches et grands Seigneurs, et ses filles maria moult noblement* ». Aussi le Chancelier de l'Hôpital déclara en plein Parlement, en présence de Charles IX. qu'il aimerait mieux la pauvreté du Président de la Vaquerie, que les richesses du Chancelier Rolin; ce qui obligea le Roi de dire à ce dernier : *Rolin, c'est trop.....*

Voici une anecdote touchant ce Magistrat, qui mérite d'être rapportée. Rolin, pour fermer la bouche à ses envieux, parut un jour à Genappe, en présence du Duc de Bourgogne, vêtu d'une simple soutane courte d'estannée, telle que les Avocats la portaient alors. « Pourquoi, lui dit le prince, vous vois-je dans un habit si peu convenable à votre état? — Monseigneur, lui répondit Rolin, je viens vous rendre tous les biens dont vous m'avez comblé, et je vous prie de trouver bon que je reprenne mon premier état d'Avocat,

» tout en conservant votre bienveillance ». Il lui présenta en même tems une feuille de papier à moitié remplie, sur laquelle étaient inscrits tous les bienfaits qu'il en avait recus. Le Duc la prit et lui dit : « Je suis bien aise, mon compère, qu'il y ait encore de la marge » pour écrire le bien que je veux vous faire, et je remplirai la feuille, » à la confusion de vos ennemis. Continuez à me bien servir ».

Rolin fut le fondateur du bel hôpital de Beaune, et de la collégiale d'Autun où il fut inhumé en 1461. Il y fut enterré, revêtu d'une robe de velours noir garnie de Martre, avec son chaperon en gorge, le chapeau sur la tête, ses hausseaux chaussés avec ses éperons dorés, l'épée ceinte au côté et sa dague de l'autre, ainsi qu'il avait été exposé sur le lit de parade le jour de son décès.

Chasseneutz remarque, au sujet des richesses et des quarante terres de Rolin, que les lettres, depuis Cicéron, n'avaient pas produit une fortune si brillante à celui qui les cultivait ( 1 ).

*Jean Rolin*, fils du Chancelier, fut Évêque d'Autun et ensuite Cardinal. Il ne le céda point à son père en érudition. Il fut également libéral et grand homme d'État. Il fit beaucoup de bien à l'Église d'Autun où il fut enterré en 1483.

*Claude Saulnier*, Chanoine d'Autun et petit neveu de l'évêque Pierre Saulnier, est connu par son *Autun chrétien*, qui pourtant ne fit pas sa réputation; ses mœurs y contribuèrent infiniment plus que cette production qui est généralement peu estimée. L'Auteur mourut en 1697.

*François Serpillon*, dont la famille est originaire d'Autun, occu-

( 1 ) En effet, une pareille fortune doit paraître étonnante pour ce tems-là, surtout si l'on se rapelle qu'un ouvrier ne gagnait alors que cinq sous par jour, qui lui suffisaient pour alimenter une famille nombreuse.

pa pendant 43 ans, avec distinction, la charge de Lieutenant Criminel. Il est auteur d'un code criminel assez recherché, imprimé en 2 vol. in-4°. et du *Code du faux*, ainsi que du *Code civil*, qui ne furent publiés qu'après sa mort qui eut lieu en 1771.

*St. Syagre*, natif d'Autun, et évêque de cette ville, fut très-connu par ses talens et ses vertus. *St. Grégoire* lui accorda le Pallium et la prééminence sur ses comprovinciaux. Il fut inhumé en 600, à l'abbaye de St. Andoche qu'il avait fait construire avec la reine Brunehaut. *Fortunat* dit qu'il était digne de remplir le premier siège de l'Église.

*Jean Thiroux*, né à Autun d'une famille qui donna plusieurs *Viergs* à cette ville, fut d'un mérite reconnu. Il participa beaucoup aux quatre premiers volumes du *Gallia christiana*. Il mourut en 1733.

*Edme Thomas*, Chantre et Chanoine de l'église d'Autun, est le même dont nous avons parlé en différens endroits de cet ouvrage, et qui fut auteur de l'histoire d'Autun qui ne fut imprimée qu'en partie en 1660, époque de sa mort.

*Pierre Thurel*, Principal du collège de Dijon, prit naissance à Autun. Il fut un des plus savans astronomes de son siècle. Il publia en 1525, son *computus novus*, et en 1531, son *période du monde*. Son goût prononcé pour l'astrologie lui attira des disgraces, et il n'échappa aux outrages de l'ignorance, que par le zèle et l'éloquence d'un certain *Duchatel*, son disciple.

Enfin, *Jean de la Vévre*, natif d'Autun, excellait dans la poésie latine. Ses ouvrages sont imprimés dans le troisième volume des *Délices des Poètes Français*; il vivait sous le regne de *François I.* le Restaurateur des lettres en France.

Telle est la notice fidèle des grands hommes que la ville d'Autun se glorifie d'avoir vu naître. Par cette nomenclature intéressante et dont nous garantissons la véracité, on peut se convaincre qu'il est peu de villes qui aient été le berceau d'un aussi grand nombre de personnages célèbres, et dont les talens illustrèrent à la fois et les lettres, et leur patrie.

*Fin du troisième Livre.*

# HISTOIRE D'AUTUN.

---

## LIVRE QUATRIÈME.

---

### CHAPITRE QUINZIÈME.

Implexos vinctosque angues urbs hædua gessit,  
Signa fore eternam dummodo vincta foret,  
Silvarum successit aper, terrorque metusque  
Ut notet hanc hosti terribilem esse suo;  
Nunc fera magnanimi sibi vindicat ora leonis  
Nunc mirum antiquo robore prestat adhuc.

*Armoiries anciennes et modernes de la ville d'Autun. Ses anciennes murailles, leur étendue et leur construction. Portes de cette cité. Ses principales rues et ses portiques. Portails d'Arroux et de St. André.*

---

Tous les peuples de la terre ont eu des symboles, figures ou emblèmes nationales qui servirent à les distinguer. Les Athéniens adoptèrent une chouette; les Thraces la mort, les Celtes une épée, les Romains un aigle, les Carthaginois une tête de cheval, les Saxons un coursier hennissant, les Goths un ours, et les anciens Français un lion. La ville d'Autun eut aussi les siennes. Dans l'origine elle avait pour armes un porc que l'on vit long-tems sculpté en bas relief sur une de ses portes de ville.

Ces armes furent par la suite changées, et les Autunois adoptèrent en place du porc dont nous venons de parler, un écusson formé de gueules à trois serpens d'argent courbés en cercle et se mordant la queue, avec un chef d'azur à deux têtes de lyon d'or affrontées.

Les armes de la ville d'Autun, avant la révolution, étaient d'argent au lyon de gueules, surmonté d'un chef de bourgogne ancien, bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules. Ces armes étaient usitées depuis les ducs de Bourgogne, et avaient été conservées jusqu'à nos jours.

Les Druides avaient leurs armes particulières. Elles étaient composées d'un amas d'œufs de serpens, ( ce qui provenait de la vertu qu'ils leurs attribuaient ) dans un fond d'azur à la couchée de serpens d'argent, surmonté d'une branche de guy de chêne, garni de ses glands.

Enfin, les chefs des Druides avaient des clefs pour symboles, ce qui signifiait l'extrême confiance que l'on avait en eux, et dont on leur donnait des témoignages flatteurs, en déposant entre leurs mains les clefs des villes.

Si toutes les preuves morales et traditions manuscrites se réunissent pour attester que Bibracte fut une des plus considérables cités de toutes les Gaules, les preuves physiques qui ont échappé aux ravages des tems, peuvent donner une idée du degré de magnificence que cette ville célèbre occupait encore sur le déclin de l'empire Romain. Le circuit de ses anciens murs dont on voit aujourd'hui les ruines, et qui présente une étendue d'environ cinq quarts de lieues de France, est le plus considérable objet d'antiquité que l'on puisse voir. L'orateur Eumene en parle en ces termes, *mœnium Augustoduni magnitudo*, ce qui ne pourrait pas laisser de doute sur leur étendue, quand bien même l'évidence ne suffirait pas pour nous en convaincre. En effet, les ruines de cette ville nous prouvent qu'elle était fortifiée d'une longue muraille flanquée de 220 tours rondes.

Ces

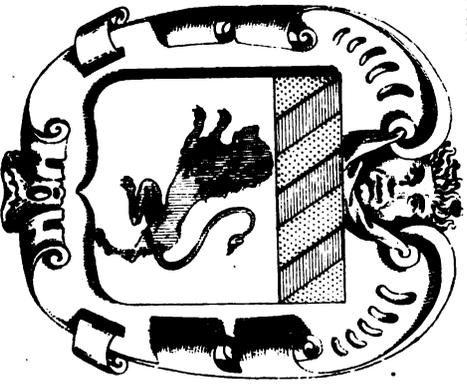
# ARMOIRIES D'AUTUN

Pl. 1

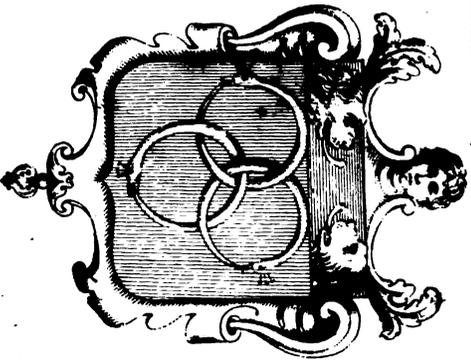
*Premiers Armoiries de la Ville d'Autun.*



*Deuxièmes Armoiries de la Ville d'Autun.*



*Secondes Armoiries de la Ville d'Autun.*



*Troisièmes Armoiries d'Autun.*



*Dessiné par M. Dubois de I.*

*Armoiries Anciennes et Modernes de la Ville d'Autun.*

*Gravé par Adam.*



Ces tours n'étaient point situées à égale distance les unes des autres. Elles étaient en plus grand nombre dans les endroits les plus faibles, particulièrement du côté du tertre, où est aujourd'hui situé le faubourg St. Blaise. Aussi, indépendamment de ce surcroît de tours qui garantissaient les endroits les moins fortifiés, on avait eu le soin de creuser à leurs pieds des fossés extérieurs dont on voit encore les restes. Il ne paraît pas qu'il y en ait eu de pratiqués généralement tout au tour de la ville, cependant il est possible qu'ils eussent été comblés par la longueur des tems, mais rien ne peut lever nos doutes à cet égard.

La construction de ces anciennes murailles est digne d'être remarquée. Elles sont bâties uniquement en moellons, sans aucune pierre de taille, quoiqu'en certains endroits elles aient plus de 40 pieds de hauteur, sur 7 ou 8 d'épaisseur, et quoique terrassées dans toute leur étendue, ce qui nécessairement les surchargeait d'un poids énorme, elles étaient par tout élevées d'aplomb et avec une parfaite régularité, tant en dedans qu'en dehors.

Par les parties qui existent encore aujourd'hui, il est aisé de voir que les paremens extérieurs de ces murailles étaient de petites pierres de grès de 5 pouces et demi au plus d'épaisseur, sur 4 ou 5 de largeur, et 8 ou 9 de profondeur. Ces grès taillés au marteau avec un soin infini, étant tous parfaitement égaux en proportion, et posés en boutisse, formaient un glacis très-agréable à la vue, et dont la surface était aussi propre que si le tout eût été construit en pierre de taille.

Depuis la porte des marbres, jusqu'au bastion de la jambe de bois, on s'est servi de pareilles pierres de grès pour la construction du mur qui existe en cet endroit; mais il est aisé de s'apercevoir que c'est un ouvrage moderne. On appelle ces sortes de pierres des *Patereaux*, parce qu'elles sont friables. Il paraît qu'elles proviennent des carrières d'Auxy situées à peu de distance d'Autun,

dans lesquelles on en trouve encore beaucoup qui sont toutes taillées, et d'autres qui ne le sont qu'à demi. L'intérieur des anciennes murailles est composé de moellons de roches de différentes grosseurs, cependant a peu près égales. Ces pierres ont été jetées au hasard dans un massif de chaux fondu d'avance sur place; et cette chaux est d'une telle qualité, qu'elle est encore aujourd'hui plus dure que les pierres mêmes, et qu'on ne peut les déjoindre qu'à grands coups de marteaux ou avec des efforts incroyables.

La grande question, présentement, est de savoir si ces murs étonnans sont l'ouvrage des Romains, ou s'ils furent celui des Autunois avant l'arrivée de César dans les Gaules. Quant à moi, je pense que ces antiques murailles ont pu être réparées et embellies par les Romains pendant leur séjour à Bibracte; mais tout doit porter à croire que leur fondation remonte à une date plus reculée. En effet, Eumene qui vivait dans le troisième siècle, parle de ces murs comme étant très-anciens; Ammien Marcellin qui écrivait en 356, dit positivement qu'ils étaient très-faibles et pourris de vétusté, de son tems. Je puis joindre à l'appui de cette demi-preuve, plusieurs réflexions qui semblent devoir détruire tous les doutes élevés à cet égard.

J'observe, 1°. que les Romains ne construisaient pas avec la simplicité que l'on remarque dans les murs d'Autun. On ne connaît même aucun de leurs édifices publics aussi étendus que ces murs, et bâtis avec de simples moellons.

2°. On ne peut pas douter, que du tems de César, Autun ne fut environné de murailles; or, ces murailles n'ont jamais été détruites, et quand les Empereurs firent réparer cette ville, il serait contradictoire de supposer qu'ils ont fait démolir des ouvrages solides, sans motif, et uniquement pour avoir le plaisir d'en reconstruire d'autres. Si même cela fût arrivé, ce qui n'est pas à croire, au moins retrouverait-on dans cette construction le génie Romain, ce qui n'est pas.

3°. Les paremens de ces murailles donnent encore lieu à une forte conjecture, pour attribuer cet ouvrage aux Gaulois. Les Romains n'eussent pas perdu leur tems à former une enceinte de cinq quarts de lieue sur quarante pieds de hauteur, avec de petites pierres carrées et parfaitement égales, dont l'aspect ressemble à une espèce de cailloutage artistement composé. Effectivement, les Romains étaient plus grands et plus majestueux dans leurs constructions. Lorsqu'ils voulaient joindre dans leurs édifices, la solidité à l'agréable, ils employaient des masses de pierres énormes, qu'ils semblaient destiner pour les siècles futurs; et ils regardaient comme au-dessous de leur dignité, d'assembler une foule de matériaux, dont l'ensemble ne pouvait répondre à la gloire de leur nom. D'ailleurs, quels sont les édifices Romains bâtis sur ce modèle, et pourquoi l'aurait-on employé à Autun? Il semble au contraire que l'on doit attribuer ce genre de construction aux Gaulois qui, quoique datant de l'enfance des arts, mettaient, à l'imitation des Grecs, avec qui ils étaient en correspondance, une ostentation minutieuse dans tous leurs ouvrages. Sans doute les chefs de la République des Éduens, voulant occuper une multitude oisive, imaginèrent les travaux inconcevables qu'exigèrent la bâtisse de ces murailles. Il leur fallut effectivement des milliers de bras à l'embellissement d'une ville immense qui était la Capitale d'un pays très-étendu, et ils crurent donner aux peuples voisins, leurs alliés, une preuve de leur grandeur, en entreprenant un ouvrage étonnant par la patience et les frais énormes qu'il exigea. Je le répète; les murs d'Autun ne peuvent être l'ouvrage du peuple Romain, de ce premier peuple de l'univers, qui ne travaillait que pour l'immortalité. La preuve que ce n'est ni Auguste, ni Agrippa, son gendre, qui les firent élever, comme certains historiens le croient, se trouve dans la comparaison que l'on fait de leur construction avec celles des voies Romaines qui furent faites sous le regne de ces Empereurs, et dont une branche passait par Autun; sur la simple inspection, on en conclut aisément que ce n'est pas le

même génie qui est l'auteur de ces travaux si opposés, quoiqu'étonnans chacun dans leurs genres.

L'antiquité des murs d'Autun n'est donc point douteuse. En effet, si ses murs eussent été élevés par Auguste ou ses successeurs, est-il croyable qu'en moins de 350 ans, ils eussent pu être altérés au point où ils l'étaient du tems d'Ammien Marcellin, témoin oculaire, et qui en parle d'une manière non équivoque, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut; d'ailleurs César prouve clairement que Bibracte était entourée de murs long-tems avant son arrivée dans les Gaules, par cette seule expression, *longè maximum oppidum*.

Enfin, ce qui atteste encore mieux l'ancienneté de ces murs, est le peu de détérioration qu'ils ont éprouvé depuis les derniers siècles. En effet, on doit supposer que si un siècle ne produit pas sur eux un dommage sensible, il en a fallu un grand nombre pour les réduire dans l'état où ils sont aujourd'hui, surtout après avoir essuyé à plusieurs reprises, les ravages des barbares; ainsi donc, on peut hardiment, sans être accusé d'exagération, reporter à vingt siècles la fondation des anciennes murailles d'Autun.

Cette ville avait sur les derniers tems sept portes principales; savoir : celle de *St. Blaise*, de *Coquand*, du *Carrouge*, de *Marchaud*, des *Marbres*, de *St. Pancrace*, et de *Breuil*. Celles de *St. Blaise* et du *Carrouge* furent réparées en 1776. On fit reconstruire entièrement celle des *Marbres*; on ferma celle de *Marchaud* en n'y laissant qu'un seul guichet, et l'on en perça une autre au bout de la rue de l'Horloge, en la décorant seulement de deux pilastres.

Plusieurs écrivains prétendent que Bibracte, du tems de César, avait huit portes, d'autres n'en admettent que six et d'autres quatre. Cette dernière opinion est la plus commune, quoique selon moi, elle ne soit pas la plus vraisemblable. Avant de motiver la mienne, je vais parler des quatre principales; dont l'existence n'est pas douteuse.

Ces quatre portes qui correspondaient les unes autres, coupaient la ville à angles droits. Une d'elles, celle d'Arroux subsiste encore aujourd'hui, et les anciens manuscrits parlent de celle qui y correspondait. D'ailleurs on voit encore les restes du pavé d'Agrippa qui traversait la ville. Thommassin qui parle de cette porte, lui donne le nom de porte des Marbres; parce qu'elle était formée, disait-il, de marbres précieux; ce prétendu mérite est une erreur. Les marbres dont cette porte était incrustée, étaient des morceaux mutilés de sépulchres de nulle valeur; et ces débris ont été entièrement brisés et perdus, lors de la nouvelle construction faite en 1776.

La porte St. André existe également. Elle correspondait à celle des Druides, appelée ainsi, parce qu'elle conduisait à la montagne de Montjeu où les prêtres Gaulois faisaient leur résidence. Toutes les traditions font mention de cette porte des Druides, et on ne peut douter qu'elle n'ait existé. On a même trouvé, il y a quelques années, dans les fondations de la halle au bled, les restes du pavé de la rue qui y conduisait et qui coupait par le milieu celle d'Agrippa dont nous venons de parler. Les deux portes qui restent et qui annoncent les deux autres dont tous les Historiens font mention, ont fait supposer par quelques-uns que Bibracte n'avait jamais eu que quatre portes; cela n'est pas probable, car un si petit nombre eût été insuffisant pour une étendue de cinq quarts de lieue, et un examen topographique suffit pour convaincre qu'il y en avait d'autres: effectivement, les quatre qui sont connues eussent été mal placées du moment qu'il en eût manqué dans les endroits les plus nécessaires. Aussi l'ingénieur Thommassin qui examina les lieux avec une sévère attention, soupçonna avec raison qu'il y en avait une au Pont de St. Andoche qui correspondait à celle de St. Blaise. On en acquiert la preuve. 1°. Par la rue actuelle qui indique cette direction. 2°. On voyait encore sur la fin du dernier siècle les ruines d'une construction antique qui avoisinait le Pont de St. Andoche, et la première arche du pont du côté de la ville était posée sur un massif de pierres de tailles placées sans

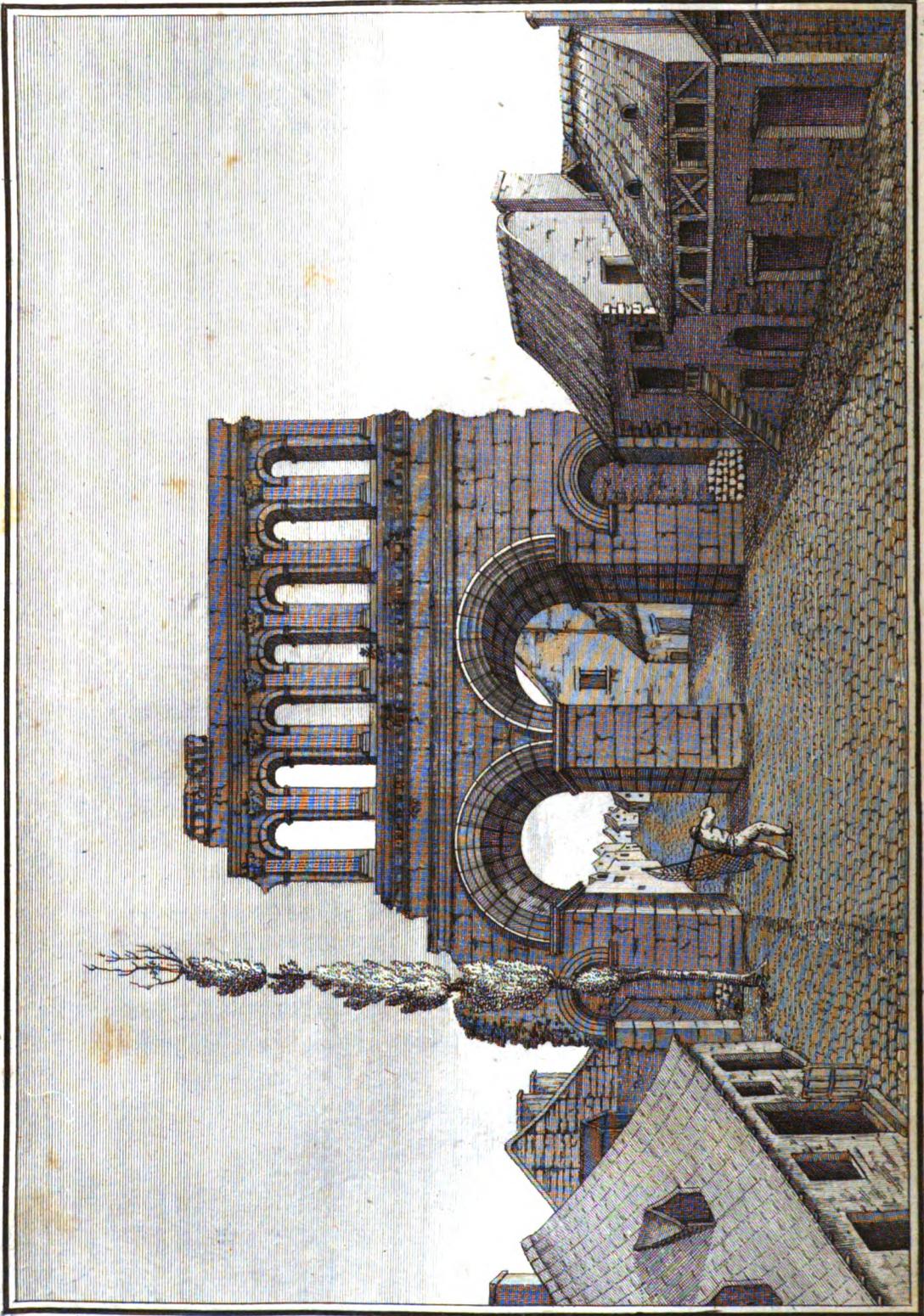
ciment comme les portails d'Arroux et de St. André. Ce massif et cette ancienne bâtisse n'existent plus et furent démolis en 1781, lors de la nouvelle construction du Pont. 3°. La disposition de la ville était telle qu'il fallait nécessairement une porte pour conduire sur la langue de terre qui la joint à la montagne de Montjeu. 4°. Il serait extraordinaire qu'il n'y eût eu du côté de la rivière qu'une seule issue et que l'on eût choisi l'endroit le plus rapide pour la faire, au pont d'Arroux, tandis qu'elle eût été infiniment plus praticable du côté de St. Andoche.

Il y avait donc dans l'ancienne Bibracte deux rues principales qui la coupaient dans toute sa longueur. La première conduisait comme nous l'avons dit, de la porte St. André à celle des Druides ; la seconde prenait de la porte de Rome ou des marbres à celle de Coquand. Les lieux actuels indiquent encore la direction de cette dernière et cet argument devient encore plus fort, si l'on réfléchit que cette ville ne fut reconstruite que peu à peu, et successivement, d'après les volontés particulières des habitans et sans aucun plan général. Les anciennes rues auront indubitablement continué d'être considérées comme telles et on y aura bâti en conséquence ; or, la rue qui conduit de la porte des marbres à celle de Coquand est encore aujourd'hui presque tirée à ligne droite ; elle semble de plus s'être placée naturellement dans cet endroit aux pieds de deux tertres pour dominer le reste de la ville. En outre du côté de la porte des Marbres, et sur l'ancienne enceinte, se trouvaient le théâtre et l'amphitéâtre ; on sait que ces deux monumens étaient alors séparés par un chemin comme leurs emplacements le sont encore aujourd'hui ; et il eût été singulier que ce chemin n'aboutît à rien ; il est bien plus naturel de penser qu'il formait la route principale comme elle l'est encore de nos jours. Enfin les vestiges que l'on a découvert de plusieurs temples, et de plusieurs massifs considérables dont on n'a enlevé les derniers matériaux que sur la fin du siècle dernier, prouve que cet endroit de la ville était le plus agréable et le plus fréquenté, sans doute à cause



# PORTIQUE D'ARRHOUS

2<sup>e</sup> Plaque.



Gravé par Adam.

Dessiné par Marc-Jean de Sade (en J. Sade).

*Portique du Portique d'Arrhous à Nîmes.*

de la vue étendue dont on y jouit, et surtout de l'air pur qu'on y respire. Tout concourt donc à faire croire qu'il y avait une porte de ville de ce côté.

De toutes ces portes, il n'en reste plus que deux, celle d'*Arroux* et celle de *S. André* dont nous allons parler. Elle sont gravées dans les œuvres de *Monfaucon*, de *Caylus*, de *Baudot*, et de *Thomas*, mais aucune de ces gravures n'est assez exacte pour pouvoir donner une juste idée de ces précieux monumens; ce ne sont que des images faites pour plaire à la vue, incapables de satisfaire les connaisseurs qui s'attachent plus aux détails de l'architecture, qu'à l'effet du premier coup-d'œil.

La porte d'*Arroux* était appelée autrefois de Sens ou de Paris, parce qu'elle est construite sur la grande route qui y conduit. Elle porte aujourd'hui le nom d'*Arroux* en raison de la proximité de cette rivière. Elle est située au nord de la Ville; elle est décorée par le bas de deux arcades en plein ceintre avec des impostes et des archivoltes sur les ceintres. Aux deux côtés, sont deux petites arcades qui forment des portelles auxquels aboutissaient des trottoirs qui étaient sur le devant des maisons et qui servaient aux gens de pieds. Ce premier étage est couronné d'un entablement composé d'une architrave, d'une frise, et d'une corniche avec ses médaillons. Les moulures de cette corniche sont chargés d'ornemens d'un fini précieux. Ce premier étage est surmonté d'un second en manière d'Attique, d'ordre corinthien en pislâtres, et composé de dix petites arcades de même largeur que les creneaux. Ce dernier ordre est terminé par son entablement, architrave, frise et corniche avec ses modillons, et ses moulures sont, comme celles du premier étage, chargées d'ornemens délicatement exécutés. Ce second étage formait une galerie qui communiquait d'un rempart à l'autre, et que Courtépée dans son histoire de Bourgogne, présume avoir été destinée à recevoir les musiciens et l'orchestre chargés d'exécuter les fanfares qui

avaient lieu lors des entrées qui se célébraient avec pompe et à grands cortèges , mais cette supposition est sans aucun fondement.

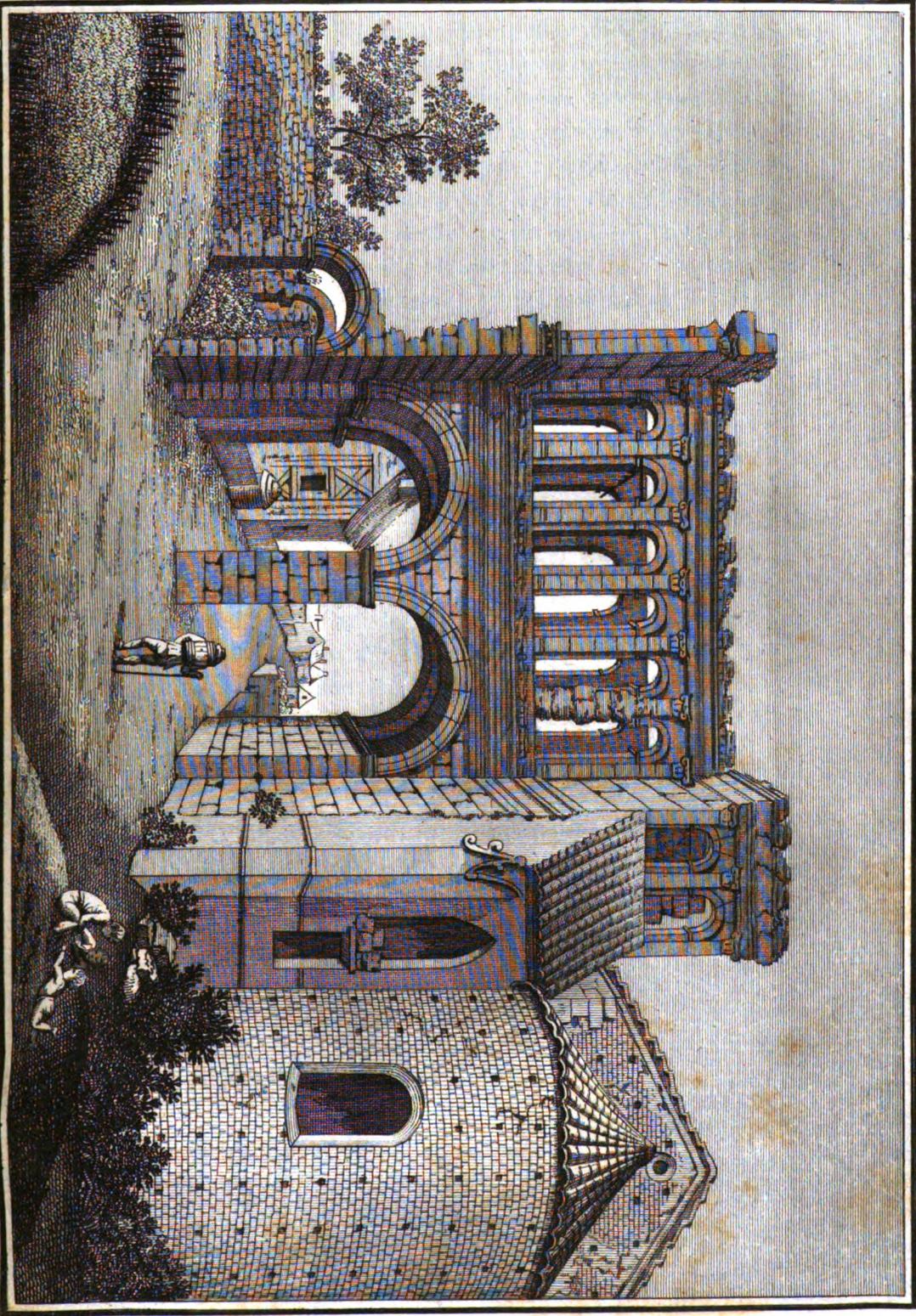
Le grand entablement et la façade du côté de la ville sont entièrement détruits et il ne reste de la façade extérieure que sept arcades et huit crenaux. Les chapiteaux Corhintiens sont très-beaux et d'une belle proportion , mais la base n'a pas assez de hauteur , les pilastres qui comportent six canelures n'ont qu'un pouce d'épaisseur , et les impostes en ayant quatre de saillie , on a fait retourner cette saillie sur les pilastres.

La seconde porte dont nous avons à parler est celle de Reims ou de la Champagne. Elle est située vers l'Orient de la ville. Elle porte aujourd'hui le nom de *St. André*, à cause d'une ancienne église de ce nom qui la touche et qui même en fait aujourd'hui partie. La façade entière de cette porte avait dix toises de longueur sur sept toises , un pied et demi de hauteur. Elle était flanquée aux deux bouts et dans le dehors de la ville de deux petits pavillons saillans de trois pieds et demi de largeur; la façade intérieure en était toute unie. Le premier étage est ouvert par deux grandes arcades avec leurs impostes et archivoltes , et à chaque côté par une petite arcade ou portelle , pour le passage des gens de pieds. Ce premier étage est couronné d'un entablement , dont la corniche n'a pour tout ornement que des modillons carrés. Ce monument a aussi un second étage placé sur les pieds droits du premier : c'est une espèce d'Attique composé de pilastres d'ordre Ionique , avec dix petites arcades dont l'entablement n'a aucun ornement que des modillons carrés , ce qui rend la construction de ce portique moins riche que celui d'Arroux.

Après un sévère examen du Portail *St. André* il nous a semblé que le second étage de cette porte n'est pas de la première construction , et tout nous porte à croire qu'il a été reconstruit. Nous en tirons la conséquence , 1°. dans le goût et la main d'œuvre de cet étage supérieur , qui ne répondent pas à ceux du premier. 2°. On y remarque

PORTIÈRE DE S<sup>T</sup> ANDRÉ

3<sup>e</sup> Plaque.



Dessiné par M<sup>r</sup> Andrieux en 1780

Plaque de l'histoire de S<sup>t</sup> André

gravé par Adam.



marque des négligences impardonnables, telles que la saillie des bases des pilastres qui portent à faux, et le saillioire du chapiteau qui a autant de hauteur que la voluse. 3°. Le travail en est maigre et sans goût. 4°. Enfin, une preuve incontestable qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que les pierres ne sont pas les mêmes. Celles qui composent le second étage proviennent de la carrière des *Châtaigners*, à une lieue et demie d'Autun, tandis que les autres qui sont bien supérieures en beauté et en solidité, sont venues de *Mont-Réal* sur la rivière de Serain dans l'Auxois, à 18 lieues d'Autun.

Le Portail St. André, ainsi que celui d'Arroux, renfermait une galerie qui communiquait aux remparts. Cette galerie était fermée par deux arcades analogues au reste du monument, et elle était soutenue par une voûte qui couvrait les deux grandes arcades. Cette voûte subsiste encore au portique d'Arroux, tandis qu'à l'autre elle est tombée; j'observe que celle qui existe dans le premier fait partie des arcades, qu'elle est construite des mêmes pierres, de sorte qu'il n'a pu s'y former aucun dommage, sans que le monument soit détruit en entier, tandis que le portail St. André est d'une construction différente. Ce sont deux espèces d'arcs de triomphe qui se joignent à peu de distance; ils s'élèvent en pierres de taille, et laissent entr'eux un vide qui formait la galerie, dont le plafond était indépendant du reste de l'édifice; aussi est-il tombé sans endommager le surplus.

Il est évident que la galerie du portail d'Arroux servait à lever les portes qui fermaient la ville; on en voit encore aujourd'hui les coulisses taillées dans les pieds droits des grandes arcades, et les ouvertures nécessaires pour passer les herses, qui sont pratiquées dans leur ceintre; mais il n'en est pas de même au portique St. André qui ne présente aucune coulisse. Les portes de la ville se fermaient autrefois, et l'on en voit la preuve par les gonds qui les portaient, et dont l'emplacement est très-visible.

H h

Ces deux monumens sont également l'un et l'autre construits avec de gros quartiers de pierre posés à sec, et sans aucun mortier. Quoique sans chaux ou ciment, ils n'en sont pas moins solides, et il n'y a que le tems seul qui détruit tout qui puisse les endommager ; mais comme ces monumens dépérissent chaque jour faute d'entretien, on ne peut se flatter de les conserver encore long-tems. Leur destruction totale sera pour les arts une perte d'autant plus grande, qu'ils sont les seuls qui aient survécu à cette longue succession de siècles.

Les Portiques d'Arroux et de St. André ont servi de modèle à l'ancien arc de triomphe élevé à Paris par Louis XIV. à l'extrémité du faubourg St. Antoine. Le célèbre Colbert, alors Surintendant des bâtimens de ce Monarque, ayant entendu parler avec éloge des deux portiques d'Autun, envoya sur les lieux l'Architecte *Thevenot*, pour en examiner la construction. Cet artiste habile remarqua que les anciens ne taillaient les paremens de leurs édifices que quand ils étaient entièrement élevés ; c'est-à-dire, que dans leurs bâtisses, ils avaient le soin de laisser aux paremens un pouce d'épaisseur de pierre plus qu'il ne fallait, et que l'on n'abattait que lorsqu'on ragréait l'édifice en entier. On observait la même chose aux moulures des corniches, des architraves, archiveles et autres pareils endroits. Par ce procédé ingénieux, on évitait d'écorner les pierres en les posant ; aussi quand tout l'ouvrage était achevé, il semblait être d'une seule et même pierre, par la raison que les jointures étaient imperceptibles.

Outre l'avantage de la propreté que l'on retirait de cette manière d'opérer, en posant les pierres à sec, on y trouvait aussi celui de la solidité. En effet, quand on met du mortier entre les pierres, il arrive souvent qu'elles s'affaissent plus d'un côté que d'un autre ; quelquefois même des plantes sauvages y prennent racine, détruisent l'aplomb des murs, de sorte que le corps de l'édifice en tombe beaucoup plutôt en ruine, au lieu que quand les pierres sont posées à nud

les unes sur les autres, l'ouvrage reste toujours dans une parfaite égalité, et ne doit sa ruine qu'à la suite des tems.

D'après les remarques judicieuses du S<sup>r</sup>. Thevenot, on se décida à construire l'arc de triomphe de Paris, sur le modèle des portiques d'Autun, c'est-à-dire, avec des pierres de taille posées à sec, et en laissant un pouce de plus aux paremens que l'on ne coupa qu'en ragréant tout l'ouvrage. Mais quelque habile que fût dans son art cet Architecte, il ne fit pas assez d'attention sur la différence qui existe entre les matériaux de Paris et ceux que l'on emploie à Autun. Il s'imagina, d'après un principe trop général, que le même procédé devait produire dans les deux villes le même effet. Il fut induit en erreur, faute d'avoir observé que la pierre de St. Cloud que l'on employa à Paris pour la construction de l'arc de triomphe, quoique d'une belle qualité, est d'un grain très-maigre, quoique très-fin, ce qui la rend par conséquent trop *fière*, pour me servir des termes de l'art, puisqu'elle s'éclate et s'écorne facilement lorsqu'on la pose à nud. C'est positivement ce qui est arrivé dans la construction dont nous parlons. Au contraire, la pierre qui fut employée aux portiques d'Autun, est d'une qualité moelleuse, que les ouvriers appellent *pierre grasse*, d'un grain moyen qui s'émousse plutôt que de s'éclater, ce qui rend cette nature de pierre excellente, et très-propre au fardeau.

Pendant mon dernier voyage dans le midi, j'ai remarqué que les pierres dont sont construites les arènes de *Nisme*, d'*Arles*, ainsi que le pont du *Gard* et celui d'*Avignon*, sont de la même espèce que celles des monumens d'Autun, et qu'elles ne s'éclatent point sous le marteau; ce qui prouve à quel point les Romains avaient perfectionné l'art de la bâtisse, et qu'ils joignaient à ce talent celui de bien distinguer la nature des matériaux propres à chaque genre d'ouvrage. Ce fut par de semblables soins qu'ils parvinrent à s'immortaliser, en transmettant aux générations futures leurs ouvrages et leur génie.

H h 2

Caylus et Thommassin assurent que les portiques d'Autun étaient ornés de statues sur toute la longueur des galeries. Si cela est constant, ne serait-il pas plus naturel de considérer ces deux monumens comme des arcs de triomphe, que comme des portes de ville ? quelque respect que nous ayons pour ces savans, nous ne pourrions jamais nous décider à considérer ces portiques comme des ouvrages Gaulois. Leur élégance et la solidité de leur construction nous portent à les croire du style Romain. Les Gaulois, quelque instruits qu'on les suppose, ne bâtissaient pas ainsi : nous en avons déjà fait la remarque à l'article des murailles. Cependant il n'est pas non plus à présumer que ces constructions datent du siècle de César. Ce grand homme ne songeait pas à décorer les villes pendant son séjour dans les Gaules. Il s'occupait du moyen de les subjuguier, et non pas de les embellir ; ce qui eût exigé le repos de la paix. On ne doit pas non plus supposer que ces portiques furent élevés par les Éduens en son honneur, car il n'en était pas aîné ; et si pourtant on l'eût fait, eût-il manqué d'en parler, lorsque sous les dehors de la modestie, il cachait un amour effréné pour la gloire et l'adulation.

Quant à moi, je pense que nous devons ces monumens à Auguste. On sait qu'il affectionnait particulièrement la ville d'Autun, qu'il l'honora de sa présence, et qu'il la combla de bienfaits, assez pour qu'elle renonçât au nom de Bibracte qu'elle portait depuis des siècles, pour l'échanger contre le sien ; elle est même la première ville des Gaules qui ait adopté le nom de cet Empereur. Dans les premiers momens de leur enthousiasme et des transports de leur reconnaissance, les Autunois auront sans doute élevé les arcs de triomphe, dont il est question, à la gloire de leur bienfaiteur. Cette opinion est naturelle, et même une remarque locale vient encore à son appui, c'est que le pavé de la grande route d'Agrippa, et qui passait par ce portail, était tellement incrusté avec l'édifice, que l'on ne peut douter que l'un et l'autre n'aient été construits en même tems ; cela se reconnaissait clairement avant les dernières réparations qui furent

faites en 1777, époque à laquelle ce pavé a été détruit. On creusa alors cette route pour en adoucir la pente, et les fouilles firent découvrir les fondations d'un édifice considérable situé dans l'intérieur de la ville, à peu de distance de la porte qui nous reste, sur le même plan et dans la même direction. Ce monument était également ouvert par deux arcades. On ne put jamais savoir à quelle espèce de construction appartenaient ces ruines. Quelques Architectes qui se trouvèrent présens à ces fouilles, pensèrent que ce pouvait être un autre arc de triomphe placé en avant du premier et qui en faisait partie, d'autant mieux que cette seconde façade eût contribué à le rendre carré; alors ce portique aurait présenté une somptueuse majesté qui eût répondu à la dignité du peuple qui l'avait fait construire, ainsi qu'au rang du prince en l'honneur de qui il eût été élevé.

D'autres prétendent que ce portique est un arc de triomphe élevé en l'honneur du grand Constantin après sa conversion. On lui en fit effectivement dresser un à Rome, avec une inscription où il est appelé le libérateur de Rome et l'auteur du repos public. La colonie de Cavaillon lui en érigea un autre pour la même cause, lequel est représenté dans les antiquités de Monfaucon : il eût été possible que la ville d'Autun qui lui avait de grandes obligations, lui eût fait le même honneur; mais ce n'est qu'une simple conjecture, qui n'est appuyée par aucun témoignage authentique.

Il vaut donc mieux avouer avec franchise l'ignorance profonde où l'on est sur l'ancienneté de ces deux beaux monumens, et sur le motif qui les a fait élever; cependant il est probable que l'on acquerra un jour des lumières plus certaines sur le but de leur construction. Sans doute leurs fondations renferment quelque milliaire ou médailles qui donneront à la postérité les éclaircissemens que nous cherchons envain. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux portiques sont considérés par les gens de l'art comme les deux plus beaux qui existent en France. Je plains la ville qui néglige de

réclamer les moyens de réparer, ou du moins d'entretenir et de conserver aux arts des monumens qui seraient uniques dans toute l'étendue du territoire Français, si les habitans de la ville d'Orange n'avaient pas apporté plus de soin à la conservation du magnifique arc de triomphe dont ils sont possesseurs, que les Autunois n'en mettent à conserver les restes précieux des richesses qu'ils possèdent dans leur sein.

O Gouvernement! il est de ton caractère et de ta dignité de porter un coup d'œil attentif sur les chefs-d'œuvres de l'art qui ont survécu, comme par miracle, aux ravages des tems et aux outrages des hommes!

---

 CHAPITRE SEIZIÈME.
 

---

Temporibus priscis Heduarum Augusta vocabas,  
 Voxque rei, voci res erat apta suæ.  
 Diruta sum bellis, iterùmque extracta revixi;  
 Ne facite, ô cives, rursus ut inteream!

( J. Guyon. )

*Coup d'œil sur les antiquités d'Autun. Principales rues qui traversaient cette cité. Observation sur le pavé de ces rues. Trottoirs dont elles étaient embellies. Voies Romaines qui traversaient l'Autunois ; leur direction, leur étendue et leur construction. Chemins souterrains qui sortaient de la ville. Anciens bains, aqueducs et fontaines publiques. La Naumachie. les Poliandres. Les Écoles mæniennes. Théâtre. Amphitéâtre.*

---

**A**RRÊTONS-NOUS un moment, pour considérer Bibracte, cette ville immense, telle qu'elle fut jadis, c'est-à-dire, Capitale de la Gaule celtique, et renfermant dans ses murs un peuple nombreux, administré par des chefs éclairés, instruit par les Druides, et donnant la loi à tout ce qui l'environnait. Depuis long-tems amie, sœur et rivale de Rome, cette fameuse cité entretenait un commerce suivi et des rapports directs avec la capitale du monde. César, le grand César, ne regarda pas comme au-dessous de lui de l'asservir, ou plutôt il fit dans ses conquêtes une remarque particulière en sa faveur. On le

voit déployer les ressorts de son adroite politique, pour se concilier la bienveillance de ses habitans. Afin de réussir dans ce projet, on le voit allier la finesse d'un Grec à la noble fierté d'un Romain. Auguste, son successeur, hérita de son estime et de ses sentimens pour cette place importante, qu'il regardait avec raison comme la *Rome des Gaules*. Aussi vient-il la visiter en personne. Il la rétablit, la décore, et y fixe le foyer des sciences et des arts. Il en fait le dépôt général et le point de réunion de toute la Gaule, de cette grande partie de ses états. Sous son regne glorieux et pacifique, on voit paraître des temples, des bains, des aqueducs, et des édifices publics. Les rues s'ouvrent et acquièrent de la consistance par les matériaux que l'on emploie. Agrippa, gendre de cet Empereur, le seconde dans ce projet louable et bienfaisant, et je vois en même tems les Autunois recevant, les larmes aux yeux, ces témoignages de bienveillance et d'affection d'un prince qui était alors l'idole de l'univers.

Par malheur, les édifices somptueux dont la ville d'Autun fut redevable aux bontés d'Auguste, ne furent pas d'une longue durée. Les guerres civiles et les malheurs de l'état les firent négliger. Ils s'altérèrent insensiblement, et bientôt on perdit jusqu'à l'espérance de pouvoir les réparer : cependant les Autunois toujours fidèles aux Romains, obtinrent et méritèrent l'attention, même la reconnaissance des Empereurs. Aurélien rassembla des artisans et des ouvriers de tous genres qu'il envoya à Autun. Dioclétien tira des colonies Romaines et des principales villes des Gaules, des Sénateurs illustres qu'il engagea à fixer leur résidence dans cette ville. Constance-Chlore suivit son exemple, et le grand Constantin employa une légion entière à en réparer les édifices, et fut à juste raison considéré comme leur fondateur : il est probable que c'est à cette époque que les portiques dont il vient d'être fait mention furent réparés, et que les routes furent mises en état.

Les quatre rues principales dont nous avons parlé dans le chapitre précédent

précédent étaient revêtues d'un pavé très-solide qui mérite également de fixer l'attention des curieux. Il en existait encore en 1777, une partie très-bien conservée, située au pont d'Arroux, et qui fut démolie lorsqu'on voulut applanir cette entrée de la ville. Ce morceau de pavé avait à peu près 60 toises de longueur sur 4 et demie de largeur. Ce même pavé se prolongeait autrefois jusqu'à la porte romaine; il en existe encore aujourd'hui une partie vis-à-vis la porte des marbres actuelle. La rue qui conduisait de la porte de Sens à celle des Druides, était couverte d'un semblable pavé. Enfin, il est à présumer que les deux autres routes étaient pareilles à celle-ci. Ce qui le prouve, c'est que l'on trouve encore dans leur direction, plusieurs pierres de granit dont nous allons parler, qui servent de bornes devant les maisons des particuliers.

Ces pavés étaient construits d'une manière très-solide. Sur un massif de maçonnerie fort épais, et composé de cailloutage, étaient posées des masses énormes de faux granit, d'une forme irrégulière et telles qu'elles avaient été tirées de la carrière, mais si artistement enchassées, qu'il ne restait aucun vide entr'elles, et qu'il eût été impossible d'y introduire la lame de couteau la plus mince, ce qui devient étonnant lorsque l'on songe aux difficultés qu'il a fallu éprouver pour trouver le rapport de toutes ces pierres.

J'ai fait sur ces granits quelques observations que je crois devoir consigner ici.

1°. On en voit des morceaux d'une grandeur surprenante pour du pavé. J'en ai mesuré les plus ordinaires, et presque tous ont 8 à 9 pieds carrés en superficie, sur 15 à 16 pouces d'épaisseur. Ces pavés étaient plus solides que ceux de la ville de Rome même, car ceux-ci selon les antiquaires, n'avaient que 10 à 12 pouces d'épaisseur, sur 2 à trois pieds de largeur.

2°. J'ai déjà parlé de l'exactitude avec laquelle ces pierres se joignaient, et ce qui surprend encore plus, c'est qu'aujourd'hui même

nos ouvriers n'ont point d'outils assez forts pour les entamer. Les fers les plus acérés rebroussent sur ces pierres qui résistent au poinçon et au marteau.

5°. Je ne puis affirmer de quelle carrière provient ce granit, et je n'ai trouvé à cet égard aucun renseignement ni dans les auteurs qui m'ont précédés, ni dans les manuscrits dont je suis dépositaire, ni dans les traditions des vieillards. Cependant il faut croire que cette carrière n'était pas très-éloignée d'Autun, et qu'on ne s'est servi de ces pierres que parce qu'elles étaient en quelque sorte sous la main. Je suis volontiers porté à croire qu'elles ont été prises dans les environs de *Couard*, car on trouve encore sur cette montagne, ainsi que sur celles qui l'avoisinent, des lits de pierres détachées qui approchent beaucoup de la nature de celles-ci. Quelques dures qu'elles soient, elles sont susceptibles de prendre le poli du marbre, et lorsqu'elles l'ont acquis, elles produisent un effet très-agréable à la vue.

Il y avait autrefois, de chaque côté de ce chemin, et sur le devant des maisons, un trottoir qui était élevé de plus d'un pied au-dessus du niveau de la rue. Je le soupçonne ainsi, parce que j'ai vu pendant mon séjour à Autun, des pierres de 10 à 12 pieds de large qui se trouvent encore placées sur champ dans la ligne qui séparait le chemin du trottoir, comme pour lui servir de bordures. Ces pierres s'élevaient d'un pied environ au-dessus du pavé, et je crois qu'elles ne soutenaient du côté des maisons, que des terres ou du sable, car leur face du côté du granit était taillée, tandis que l'autre au contraire, était raboteuse, inégale et peu propre à recevoir un glacis de pavé; enfin ces trottoirs qui servaient uniquement aux piétons, aboutissaient aux portelles des portiques, au lieu que le pavé passait sous les arcades principales.

La ville d'Autun, ainsi que nous venons de le dire, avait quatre portes principales. Celle de Chalon ou de Rome, *Romana*, et aussi

nommée des Marbres , *Marmorea* ; celle de Langres , *Lingonensis* ; de Sens , *Senonica* , et celle des Druides , *Druidum*.

De la première, par laquelle les Empereurs et les Préfets des Gaules faisaient leur entrée à Autun , partaient deux grandes routes qui étaient autant de branches de ces fameuses voies romaines. L'une tendait à Mâcon par Montcenis , en faisant quelques détours à cause des montagnes ; on en voit encore , du côté des bois de St. Sernin , des vestiges d'un quart de lieue de long. L'autre tendait à Chalon par St. Émiland , par le bois St. Jean , Nyon , Aluse , et Mercurey ; cette dernière était une branche de la grande voie militaire tracée par Agrippa en l'an de Rome 728.

Entre l'est et le nord de la seconde porte qui est aujourd'hui celle de St. André , partait une autre voie qui se séparait en deux branches , dont l'une conduisait à Langres par la montagne , laissant Sully sur la droite , venait aux Barres près Coessant , à Cussy-la-Colonne , Monceau , Écharnan , le Monbattoire près Savigni , ( là cette voie est encore dans son entier ), et tombait dans le grand chemin de Chalon à Dijon , près de Villy , où elle était coupée par celui de Langres à Chalon ; l'autre route tendait à Arnay-le-Duc , par les ponts de Muse , et tirait à Alise par Bellenot , où on la retrouve sur la montagne.

La voie d'Auxerre ou de Sens , en sortant de la porte d'Arroux , autrefois de Janus , *Janicula* , se partageait de même : l'une des branches prenant vers le couchant , tendait à Bourges par Bussière , Anizy et Decize ; l'autre qui était la grande route , passait par les bois de Brazey , par Saulieu , Avalon et Chora.

Enfin , de la porte des Druides , depuis nommée St. Andoche , sortait une autre voie qui se partageait à Toulon en deux branches , dont l'une passait à Bourbon-Lancy , Perrigny , et Bourbon-l'Archambault ; et l'autre se rendait à Digoin-sur-Loire. Ces voies se

trouvent dans presque toutes les itinéraires de ce tems ; elles étaient ordinairement construites en cailloutage qui formait une chaussée de 14 à 15 pieds de largeur , qui surpassait d'une manière très-sensible le sol du pays. Cette chaussée était composée de trois rangs de pavé l'un sur l'autre. La première assise de pierres posées à plat et cimentées , se nommait *statumen* ; la seconde formée de pierres posées de bout , s'appelait *nucleus* , et la dernière couche en cailloux , placée sur l'arène , se nommait *rudus*. Bergier qui a fait une longue description des voies romaines dans les Gaules , a négligé pour ainsi dire , de parler de celles d'Autun ; il n'en fait mention que de deux ; cependant il y a grande apparence qu'elles existaient du tems des Celtes.

Edme Thomas rappelle encore dans son histoire des antiquités d'Autun , des chemins souterrains qui servaient à la sureté et à la défense de cette ville. Il en cite deux , dans lesquels deux hommes pouvaient passer de front , qui avaient 8 pieds de hauteur , et qui servaient aux assiégés pour fondre sur l'ennemi , et faire des sorties inopinées. L'un de ces souterrains tirait vers Beuvrai , et l'autre s'étendait du pont d'Arroux , jusqu'à deux ou trois lieues dans la plaine ; mais je déclare ne les avoir point vu. On assure qu'ils sont encombrés.

Un auteur ancien , dit Courtépée , prétendait que trois choses lui manifestaient la grandeur de l'empire Romain ; les aqueducs , les grands chemins et les amphitéâtres. Que doit-on penser d'Autun qui réunissait ces trois choses à l'instar de Rome ?

Les aqueducs quoiqu'aujourd'hui détruits en grande partie , étaient un des plus beaux ornemens de la ville d'Autun. Les plus remarquables sont celui de Briscou , à présent couverts d'arbres , et qui conduisait les eaux de Montjeu à la naumachie ; celui de St. Laurent au pied des murs , et dont on découvrit les beaux restes à l'Évêché en 1753 ; celui de l'hôpital St. Gabriël , où étaient les bains ,

et qui a 6 pieds de hauteur sur 3 de large. On en trouve un quatrième derrière les murs de la ville du côté de Rivaux, et qui se partage en plusieurs canaux qui fournissent encore de l'eau. On en voit également un autre entre, les portes d'Arroux et de St. Andoche, qui est comblé et construit en superbes pierres de taille. Outre ces principaux aqueducs, on a découvert une infinité de conduits qui traversent la ville dans tous les sens, et dont on voyait encore au dernier siècle les issues. On en découvrit un entr'autres au jardin des Cordeliers, dans lequel un homme à cheval pouvait passer; un second non loin de celui-ci; un troisième vers la rivière d'Arroux, un quatrième au-dessus de St. Lazare; enfin, un cinquième situé vers la porte des Marbres, tirant du côté du théâtre, et sortant de la cité du côté du levant.

L'usage de ces aqueducs ne saurait être douteux. Ils servaient en partie d'égouts qui purgeaient la ville de ses immondices, tandis que d'autres distribuaient l'eau dans les bains publics dont parle *Eumene*.

Les bains publics étaient en grand nombre du tems des Empereurs, mais on ignore aujourd'hui le lieu de leur emplacement; cependant on présume qu'il y en avait dans l'ancien enclos des Visitandines nommé l'*Escorial*. Tout porte à le croire. Effectivement, les eaux des tanneries qui sont placées au-dessous, et que l'on appelait les étuves, ne gèlent jamais, et leur situation s'accordent parfaitement avec les avantages requis pour des bains publics.

L'auteur d'un vieux manuscrit qui m'est tombé entre les mains, assure qu'en 1669, il fut présent aux fouilles que l'on fit pour les fondations du grand Séminaire, et que l'on y découvrit quelques vestiges d'anciens bains publics. Il assure que l'on y trouva notamment un bassin rond de 10 à 12 toises de diamètre, encore tout pavé de carreaux de marbre. Cela servirait à confirmer ce qu'avance *Eumene*, lorsqu'il dit que près la grande rue qui traverse la ville depuis la

porte Romaine à celle de Sens, et non loin du temple d'Apollon, il y avait une fontaine d'eau chaude que l'empereur Constantin voulut goûter lors de son entrée à Autun ; mais cette fontaine est entièrement perdue, il n'en reste pas la moindre trace.

Enfin, la ville d'Autun eut l'avantage inappréciable de conserver dans ses murs un grand nombre de fontaines qui fournissent toute l'année une eau limpide et très-salutaire. Cet avantage de la nature qui a contribué pour beaucoup à l'ancienne splendeur de cette ville, rend encore son séjour très-agréable, et le fait préférer à celui de Mâcon, Chalon et même Dijon. La plus belle des fontaines d'Autun est la fontaine St. Ladre, placée près la Cathédrale. Elle est à la fois des deux ordres, Ionique et Corinthien. Quoiqu'elle date du renouvellement des arts sous François I<sup>er</sup>. (1543) elle est encore regardée comme un modèle d'élégance et de bon goût.

Les sources abondantes dont la nature a environné la ville d'Autun, et qui de tous tems formèrent sa principale richesse, contribuèrent aussi à l'agrément de ses anciens habitans. On sait que les Romains aimaient beaucoup un spectacle nommé *Naumachie*, qui était une représentation d'un combat naval. Ce genre de spectacle fut inventé à Rome pour exercer les soldats dans les guerres *puniques* contre les Carthaginois, mais par la suite il ne servit plus qu'à l'amusement du peuple. Les empereurs Claude et Néron firent des dépenses énormes pour ces sortes de combats. Les Éduens qui avaient adopté les mœurs et usages des Romains, voulurent à leur exemple avoir une naumachie. Ils pratiquèrent à cet effet dans une vallée située au pied des murs de la ville, du côté du levant, un vaste bassin très-propre à cet usage, et qu'ils remplissaient à volonté par le moyen d'écluses formées sur les ruisseaux qui descendent des montagnes de Montjeu. Les combats de la joute furent long-tems en vigueur chez les anciens Autunois qui s'y rendaient en foule en sortant du théâtre qui était situé non loin de là, pour se distraire,

par un genre de spectacle plus amusant ; des idées noires qu'ils avaient eues en assistant au supplice des criminels.

Cette naumachie d'Autun était plus grande et plus belle que celle des Grecs et des Romains, par la raison qu'elle était naturelle, que l'art n'avait contribué en rien à sa construction, et qu'un peuple nombreux pouvait jouir à l'aise de ce beau spectacle. En effet, il est prouvé que cent mille hommes pouvaient en profiter à la fois, en se répandant sur les murs de la ville du côté du levant, sur les terrasses de l'amphitéâtre, sur la chaussée qui avait alors cent pieds de large, et sur les autres bords du bassin, ce qui devait nécessairement ajouter à la pompe du spectacle, tant par la diversité des plaisirs, que par le coup d'œil de la multitude qui en jouissait ; la suite des tems combla ce vaste bassin, et le transforma en une prairie appelée aujourd'hui *Pré-l'Évêque* ; mais sa forme et sa situation ne laissent aucun doute sur son ancien usage, et sa proximité avec le théâtre nommé à présent les *Caves Juliots*, s'accordent parfaitement avec le témoignage des historiens.

Les poliandres ou cimetières publics furent usités à Bibracte comme à Rome. Cette première ville en avait plusieurs qui étaient situés au de là de ses murs. Le principal et le plus vaste était celui de St. Pierre-Létrier, qui devint le lieu de la sépulture des Chrétiens, après l'avoir été des Payens. Ce cimetière a à peu près deux cens pas en carré. Sur la fin du siècle dernier on en tira encore un grand nombre de tombeaux creusés en pierre en forme d'auge ; les premiers Évêques d'Autun y furent inhumés. St. Amator, le premier de ces Évêques, y eut pendant long-tems une chapelle très-ancienne connue sous le nom de St. Amand ; et celle de St. Cassien dont St. Germain vint honorer les reliques au cinquième siècle, fut reconstruite par le Roi Robert, vers l'an 1015.

On déterra, dans les fouilles qui furent faites en 1775, plusieurs cercueils en plomb avec des inscriptions, dont la plupart furent mu-

tilés et entièrement détruits par l'ignorance des ouvriers. Il y avait encore un autre poliandre situé sur la colline qui se trouve sur le pied de la montagne de Couard ; ce fut dans celui-ci que fut trouvée l'urne de Surrus dont nous avons parlé, et que l'on découvrit des vases cinéraires de diverses formes, des lacrymatoires de verre qui servaient à recueillir les larmes des parens ou amis des défunts ; enfin, des médailles de différentes espèces, dont la plupart étaient du haut Empire.

Parmi les divers monumens dont la vétusté excite la curiosité des étrangers, on voit encore près d'Autun, au-dessus du poliandre nommé le champ des urnes, cette fameuse pierre de *Couard* qui, pendant nombre de siècles fixa l'attention des savans, sans qu'aucun ait pu donner des lumières certaines sur le tems ni sur le but de sa fondation.

Les uns prétendent que ce monument quadrangulaire, qui est un diminutif des pyramides d'Égypte, est le tombeau de *Cavare*, roi des Gaulois, dont parle Polybe ; d'autres croient qu'il fut un monument triomphal élevé en l'honneur de César ; d'autres assurent qu'il servit pendant long-tems de fanal, ce qui est absolument hors de vraisemblance ; et d'autres enfin, qui sont en plus grand nombre, regardent ce tombeau comme celui du célèbre Divitiacus, l'ami de César et de Q. Cicéron. Tout porte à le croire, quoique rien n'en fournisse la preuve. Cependant Courtépée, dans ses antiquités de Bourgogne, rapporte à l'appui de cette conjecture, qu'on trouva au pied de cette pyramide, en 1630, une médaille d'or représentant un Gaulois revêtu d'une longue robe et armé d'un casque, avec cette légende ;

Gloria. Ædu. Druid. que.

ce qui, dit cet historien, ne peut se rapporter qu'à Divitiacus. Quoiqu'il en soit, nous sommes à cet égard dans une incertitude qui durera sans doute jusqu'à la destruction totale de l'édifice. Alors il est

PIERRE DE COUARD

1<sup>re</sup> Planche



Dessiné par M<sup>rs</sup> Moreau (in 1782)

— (Vues de la Grande de Courard)

Gravé par Adam



Il est probable que l'on trouvera dans ses fondations quelques médailles ou inscriptions qui nous fourniront de plus grands renseignements. Il a été fait dans cette vue plusieurs fouilles qui n'ont point eu de succès ; dernièrement encore , pendant mon séjour à Autun , plusieurs habitans de cette ville , amis des arts , mais en petit nombre , ouvrirent une souscription dont le produit servit à faire dans les fondations , des recherches qui ne donnèrent aucun jour sur l'ancienneté de l'édifice ; on acquit seulement la certitude qu'il était construit à plat sur le sol , et les terres qui avaient été remuées d'une manière sensible , servirent à prouver qu'il avait été fait des recherches antérieures qui n'avaient point été plus heureuses que celles-ci , ou du moins si nos ayeux y trouvèrent quelque chose , le résultat de leurs découvertes n'est point parvenu jusqu'à nous ; ainsi donc nous sommes forcés d'avouer franchement la profonde ignorance dans laquelle nous sommes à cet égard , et cet aveu est le parti le plus sage que puissent prendre ces gens qui disent savoir tout , et qui prétendent ne rien ignorer.

La description de ce monument est donc la seule chose à laquelle on doit s'arrêter. Il n'est plus aujourd'hui qu'une masse énorme de pierres brutes et informes : les tems l'ont tellement dégradé , qu'il serait difficile de fixer son élévation primitive ; cependant on la suppose avoir été de 60 pieds , quoiqu'elle n'en ait plus aujourd'hui que 40. Sa base qui est encore de 64 pieds de large , en a eu 80 environ , ce qui annonce un monument considérable. La tradition du pays assure qu'il était jadis revêtu d'un glacis de marbre blanc semé de larmes noires , et qu'il était contourné par une galerie tournoyante qui conduisoit jusqu'au sommet où était placée une urne cinéraire en bronze doré. Un ancien plan d'Autun , du tems de François I<sup>er</sup>. que le hazard m'a fait tomber entre les mains , m'a donné la preuve que cette pyramide était véritablement revêtue autrefois de marbre précieux , mais rien ne m'a convaincu qu'elle fût ornée d'une magnifique galerie , ainsi que l'assurent quelques his-

K k .

toriens. Quoiqu'il en soit, il est prouvé que la pierre de Couard date de la plus haute antiquité, et que ce tombeau qui est dans le genre de celui de *Cestius* à Rome, est un monument funèbre élevé à l'orgueil et à l'adulation.

A peu de distance de la porte actuelle des marbres, dans l'intérieur de la ville moderne, on voit encore un vieux pan de muraille fort élevé et de peu de largeur, bâti en petites pierres carrées parmi lesquelles sont incrustés de grands carreaux de brique en terre cuite, ce qui forme une liaison solide dans la maçonnerie ; il ne reste dans le pan de mur qu'une seule niche qui fait supposer qu'il y en avait plusieurs de semblables dans tout le monument.

Plusieurs historiens prétendent que ce sont les ruines d'un temple d'Apollon, dont parle Eumene, qu'il dit être placé au milieu de la ville, et dans lequel le grand Constantin vint en 311, accomplir son vœu. Cette désignation du centre de la ville faite par Eumene, reporte effectivement vers la nouvelle porte des Marbres ; cependant d'autres écrivains s'imaginent que ce mur antique est un fragment de la maison de St. Symphorien, fils d'un Sénateur d'Autun, et qui fut martyrisé dans cette ville dans les premiers siècles. D'autres enfin pensent que ce sont les restes des Écoles moeniennes, ce qui est dénué de fondement, et l'opinion la plus générale est qu'ils dépendent de l'ancien temple d'Apollon. Quant à moi je suis d'un avis tout différent : je ne pense pas qu'un mur qui n'a que trois pieds d'épaisseur, tel que celui dont nous parlons, ait pu servir à soutenir la voûte d'un temple, dont le poids eût été trop considérable pour ses forces. D'ailleurs, la grande rue qui conduisait de la porte Romaine à celle de Sens, aurait passé à travers ce prétendu temple, ainsi qu'on en pouvait encore juger il y a une cinquantaine d'années, par un reste de pavé antique qui, dit-on, passait positivement au pied de cette muraille, ce qui certainement n'est pas supposable. Je serais plutôt tenté de croire que ce vieux pan de mur qui fixe encore l'attention des modernes, appartenait

à quelque marché ou place publique, qui du reste paraît être l'ouvrage des Romains ; du moins on doit le supposer par les assises de grands tuileaux en terre cuite dont on voit encore les restes.

Eumene nous apprend encore que près du temple d'Apollon était celui d'Hercule que Maximien fit relever, mais qui a péri dans le naufrage universel de tant d'autres magnifiques édifices dont la ville d'Autun était embellie.

Les spectacles étaient un des principaux ornemens de cette ville ; outre la Naumachie, on y remarquait le théâtre et l'amphitéâtre, tous deux également célèbres dans leurs genres. Le théâtre dont on ne voit plus aujourd'hui que quelques vestiges, recouverts en partie par la terre et par des buissons, et que l'on appelle par corruption les *Caves Juliots* ou *Joyaux*, était situé vers l'orient de la ville, près des anciennes murailles. Je n'ai pu me procurer chez aucun historien, ni dans aucun plan ou gravure, une description de ce monument qui paraît avoir été très considérable ; cependant le peu qui nous en reste laisse encore appercevoir le ceintre ou demi cercle où se plaçaient les spectateurs. Cette partie est un très-grand amas de voûtes rampantes, construites en maçonnerie, et qui portaient les gradins ou degrés sur lesquels se rangeait le public. Elle se trouve placée dans la gorge d'un terrain montueux qui en rendait la construction facile. Plusieurs théâtres anciens ont été construits dans cette disposition, notamment celui d'Athènes.

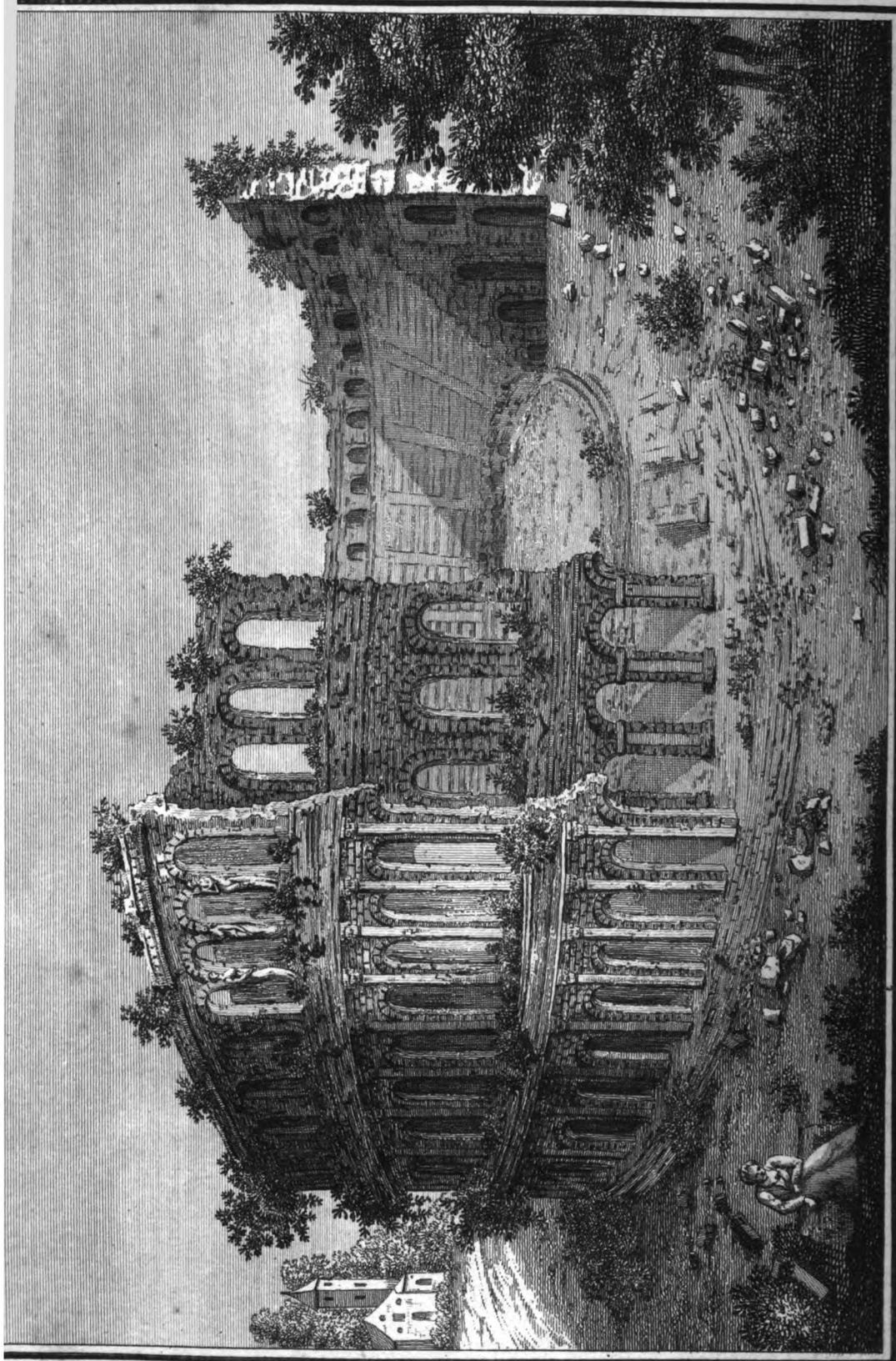
Quant à celui d'Autun, il est tellement dénaturé, que l'on ne peut se flatter d'en avoir une idée parfaite. Comme aucun de ces gradins n'a survécu aux outrages des tems, on ne peut savoir s'ils étaient en pierre ou en marbre ; pourtant il n'y a pas cinquante ans que l'on y voyait encore les débris des huit escaliers qui conduisaient au parterre que les anciens, selon Vitruve, nommaient l'*orchestre*, sur lequel se plaçaient les Consuls, Préfets ou Magistrats et autres personnages de distinction. D'autres appellent cet empla-

cement le *Proscenium*, dont il ne reste aucun vestige. Quant à la forme de la partie supérieure, elle est encore très-marquée; l'Ingénieur Thevenot dont nous avons déjà parlé à l'article des portiques, y découvrit trois pilliers buttant de suite à la circonférence extérieure du côté de la ville. En mesurant leur distance ainsi que la courbure que ces parties présentaient, il calcula que le diamètre de ce monument entier portait 68 toises, ce qui annonce un théâtre d'une grande dimension; en effet celui de *Marcellus* à Rome était bien moins considérable. Cette proportion fait présumer qu'il y avait encore 44 arcades formées par des colonnes qui étaient élevées sur les pilliers buttans dont il vient d'être question. Ces pilliers construits dans la terre, ne servaient que de fondation. Comme ce théâtre était situé sur un terrain penchant, on y parvenait par deux rez de chaussée différens; celui d'en bas conduisait sur la scène et dans les bâtimens qui l'accompagnaient, tandis que par celui d'en haut, on entrait d'abord dans une superbe galerie qui conduisait aux huit grands escaliers dont nous avons déjà parlé, et de-là aux balustrades qui regnaient tout au tour de l'édifice. Enfin, la bâtisse est composée de petites pierres de grès absolument semblables aux paremens extérieurs des murs de la ville, enchassées dans un ciment qui formait un massif d'une solidité étonnante; cependant il y a toute apparence que les façades des portiques étaient construites en pierres de taille, car il n'eût pas été possible de former avec de petites pierres de grès, aucun ornement d'architecture indispensable pour un monument de cette importance.

Ce théâtre n'a été entièrement détruit que pendant le cours du dernier siècle. En 1610, il en existait une bonne partie, et notamment des gradins ou sièges dont on voyait encore huit rangs placés par étages dans l'intérieur de la scène.

Près de ce théâtre se trouve la grande route de Lyon dont j'ai déjà parlé, et qui dans cet endroit formait probablement une des principales rues de la ville; de l'autre côté de ce chemin s'élevait





dessiné par Marc-Joubert au X. (1802).

Ruines de l'Amphithéâtre d'Autun f.

Gravé par Adam.

un autre monument appelé l'*Amphitéâtre*, destiné aux combats des gladiateurs ou des bêtes féroces. Ce monument est entièrement détruit depuis près d'un siècle, cependant on remarque encore sa forme ovale, par un enfoncement pratiqué sur le terrain où il était situé ; Cet emplacement, qui présentement est labouré, est encore tellement rempli de pierrailles, qu'on ne peut douter que jadis il n'ait existé là un très-grand édifice. En 1700 on y voyait encore des piliers, des escaliers, des gradins et des ruines d'arcades ; mais depuis cette époque, on en a tiré, comme d'une véritable carrière, une si grande quantité de moellons et de pierres de taille, que quelques années ont suffi pour faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de ce célèbre monument.

D'après tous les calculs qui ont été faits sur l'étendue de ce théâtre, il paraît qu'il comportait 70 toises de diamètre. Il était composé de trois étages, ce qui le rendait encore plus considérable que celui de Nismes qui n'en a que deux. Le milieu couvert de sable, s'appelait l'*arène*, et servait aux combats ou au supplice des criminels ; en effet, ce fut là que le Boyen *Maricus* qui s'était soulevé contre Vitellius, y fut exposé aux bêtes en présence même de cet Empereur.

Un particulier de ce pays a prétendu, en parlant du théâtre d'Autun, avoir découvert l'origine des quatre chevaux de bronze amenés de Venise, et servant en ce moment à orner à Paris le Palais du Gouvernement. Il affirme avoir été possesseur d'un ancien manuscrit qui prouvait que ces chevaux avaient, dans le principe, servi à décorer l'entrée du théâtre de cette ville ; que les Romains lors de leur conquête des Gaules, les firent transporter à Rome, et que ce fut là que le grand Constantin s'en empara pour embellir la capitale de son royaume : enfin ce particulier assure de plus avoir eu à sa disposition, une ancienne gravure représentant le théâtre d'Autun, avec les chevaux dont il est question. Si ce fait est certain, il jetterait un grand jour sur une question qui depuis deux ans

occupe les savans, celle de savoir d'où proviennent ces beaux monumens ; mais comme je n'ai pu réunir à cet égard aucune preuve convaincante, je ne puis induire le lecteur à erreur, en faisant passer dans son ame, une opinion que moi-même je n'ai point acquise, et qu'il y eût eu de l'imprudence à asséoir sur une simple tradition verbale.

Ce théâtre, séparé de celui dont nous venons de parler par le grand chemin, n'en était distant que de 50 toises au plus : la rue passait entr'eux deux, ce qui devait nécessairement présenter un magnifique spectacle aux yeux des étrangers qui faisaient par ce côté leur entrée dans la ville. Ces deux monumens furent souvent confondus par les historiens eux-mêmes qui n'en savaient pas distinguer l'usage, quoiqu'il fût très - différent. Ce que l'on appelle véritablement le théâtre, est toujours de forme ovale, et ne servait qu'aux combats d'hommes à hommes ou de bêtes à bêtes, et souvent des uns avec les autres ; le milieu en est toujours couvert de sable et appelé l'*Arène*, ce qui fait donner en général le nom d'*arène* à quelques théâtres, tels que ceux d'Arles et de Nismes, que l'on ne connaît que par ce nom générique, tandis que l'amphithéâtre, formant un demi-cercle, ne servait absolument qu'à la représentation des tragédies, comédies et ballets ou spectacles à peu près semblables.

Monfaucon dans ses antiquités a fait graver le théâtre d'Autun, tel qu'il existait encore au 17<sup>e</sup>. siècle, mais la représentation qu'il en a donné n'est point fidèle. L'artiste y présente la perspective de ce monument prise à vol d'oiseau, ce qui est contre nature. Celle que nous en donnons ici est infiniment plus exacte et plus conforme aux anciens plans qui nous ont été transmis (1). Nous y renvoyons le lecteur.

(1) Je suis redevable de ce dessein, ainsi que de tous ceux qui contri-

---

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

---

Jane quadrifronti pater admirande figurâ,  
 Quem Noë esse ferunt hominum divumque satorem,  
 Mundum alii perhibent, lustrantemque omnia solem,  
 Huc ades, et tibi commissas cum mœnibus urbis  
 Quatuor Augustæ portas, juvet usque tueri.

( *Ladone. p. 46.* )

*Collège des Druides. Emplacement du Capitole. Situation de l'ancien Palais. Temples d'Hercule, de Jupiter, de Pallas, de Junon, d'Anubis, de Cupidon, de Vénus, de Priape, de Minerve, de Berecynthe, de Theutatès, de Proserpine, de Pluton, et de Janus.*

---

**I**L est très-certain que les Druides d'Autun avaient élevé leur collège au milieu des bois qui couvraient alors une montagne voisine

buent à orner cet ouvrage, aux talens du Citoyen Marc JOUBERT, Professeur de dessein à Autun : cet Artiste a fait l'abandon de son porte-feuille en faveur des arts. Les amateurs remarqueront avec plaisir que chacune de ces planches, au lieu d'offrir simplement l'effigie sèche et aride d'une ruine antique, présente le monument principal accompagné de la perspective d'une partie de la ville, de sorte que dans la suite des tems, lorsque les siècles auront entièrement fait disparaître les derniers débris de ces divers chefs-d'œuvres de l'antiquité, le lecteur, sur le simple aspect des gravures pourra fixer dans son imagination, d'une manière incontestable, l'emplacement de ces monumens, dont la description fixera encore sa curiosité, après avoir fait l'admiration d'une longue série de siècles.

de la ville, encore appelée aujourd'hui *Mont-Dru*, de *mons Druidum*. Il reste sur cette montagne quelques pierres éparses çà et là, qui proviennent des ruines de ce monument, mais il est impossible de fixer son emplacement d'une manière sûre et positive. Plus loin était le temple de Jupiter, dont la montagne a retenu le nom de *Montjeu* dérivé de *mons Jovis*.

Quant au Capitole, la situation en est encore plus incertaine; les historiens varient à cet égard. Les uns le fixent dans le centre de la ville au lieu même où est aujourd'hui le champ de Mars; d'autres le supposent à la place où est bâti le grand Séminaire; d'autres enfin soutiennent qu'il s'élevait au lieu même où était le Château. Ces derniers se fondent sur ce que le Capitole étant l'endroit le plus fort de la ville, *arx civitatis*, il devait nécessairement se trouver sur un emplacement élevé, tel que celui du Château; mais cette dernière opinion quoique la plus commune n'est pas encore vraisemblable, par la raison qu'Eumene, dans son discours au Préfet des Gaules, place le temple d'Hercule entre celui d'Apollon et le Capitole, ce qui porte nécessairement à croire que ce Capitole était situé entre la porte des Marbres et celle de St. André. Une observation que j'ai faite sur les lieux mêmes, me confirme encore dans cette opinion. Non loin du Portail St. André, dans l'angle des chemins creusés en terre, j'ai remarqué une couche de mortier rouge surmontée d'une autre couche de mastic aussi dur que la pierre, qui se prolonge à la même hauteur dans les quatre chemins, ce qui prouve que ce sol étranger appartenait à un édifice d'une grande dimension, laquelle ne peut convenir qu'au Capitole. En creusant un peu dans la terre, on trouve même quelques écailles de marbre de couleur artistement taillé, et qui ne peuvent provenir que des débris d'une mosaïque.

Il est probable que cette remarque a échappé à mes prédécesseurs, car aucun d'eux n'en parle, et je n'ai trouvé dans mes manuscrits absolument rien qui y ait rapport. En faisant fouiller en cet endroit,  
on

on obtiendrait peut-être de plus grands éclaircissemens à cet égard, mais chaque nouvelle découverte nous fait gémir sur la négligence des anciens Magistrats, et sur l'insouciance et l'apathie des modernes Autunois, qui chaque jour foulent aux pieds les débris sacrés de tant de célèbres monumens qui firent si long-tems l'admiration des générations passées.

Tout près du glacis dont nous venons de parler, on suit de l'œil dans le même chemin, les restes d'une grande muraille qui dépendait du Palais. Eumene nous en confirme encore l'emplacement d'une manière assez précise pour ne pas le révoquer en doute. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre, de réfléchir au grand nombre d'ornemens d'architecture, de colonnes, de chapiteaux, de marbres, de morceaux de porphyre mêlés parmi des charbons et poutres brûlées, et des pierres de taille d'une grandeur énorme qui ont été trouvées dans cet endroit. Tout en un mot concourt à convaincre que c'était là qu'était situé l'ancien Palais.

Si les théâtres et monumens publics faisaient la gloire de l'ancienne Bibracte, ses temples ne contribuaient pas moins à sa splendeur et à sa magnificence. Quelques-uns ont échappé aux ravages des tems, mais d'autres ne nous ont laissé aucun vestiges qui puissent fixer leur forme et leur situation; de ce nombre est le temple d'Hercule dont on ignore l'emplacement. Cependant Eumene nous apprend encore qu'il était situé près des Écoles Moeniennes, en disant « qu'il » est nécessaire de rétablir cette demeure sacrée afin qu'elle méritât à juste raison d'être appelée le séjour d'Hercule et des Muses. » (1) Ce qui porterait à croire que ces écoles étaient véritablement situées dans l'emplacement des Cordeliers; en effet on voyait en-

(1) Pro scholis restaurandis, necesse est hanc sacro sanctam sedem reformari, ut cum ad antiquam firmitatem cultumque reparata sit multo justius et veri nuncupetur sedes Herculis atque Musarum.

(Eumene paneg.)

core du tems d'Edme Thomas, dans le verger de ce couvent, les fondations des classes, des portiques et des salles, ainsi que différens endroits pavés à la mosaïque.

On est encore moins certain sur la situation des temples de *Jupiter*, de *Pallas* et de *Junon* : cependant Eumene les place tous trois au Capitole, près les uns des autres. On soupçonne aussi avec raison que dans une rue d'Autun, appelée vulgairement *Chauchien*, était autrefois un temple dédié au Dieu *Anubis*, de qui cette rue prit son nom ; en effet, cette divinité en grande vénération chez les anciens Autunois, était représentée, selon Hérodote, sous la figure d'une tête de chien, *caput canis*, d'où est dérivé le nom de *Chauchien*. On pourrait encore citer à l'appui de ce sentiment, l'exemple de plusieurs lieux situés dans le territoire des Éduens, qui ont pris le nom de cet animal déifié, tels que Montcenis, *Mons-Canis*, et Château-Chinon, *Castrum Caninum*.

Les Éduens l'adoraient pour se mettre à l'abri du brigandage et des incursions des voleurs, par la raison que le chien sert à repousser les attaques nocturnes. Lorsque l'on arrêtait quelques voleurs, on les conduisait aussitôt dans le temple d'Anubis pour y être sacrifiés, et mis à mort au milieu des plus grands tourmens. *Servius*, dans le huitième livre de l'Énéide, dit que ce mot d'Anubis, en langue Égyptienne, signifie *chien*, et que sous sa forme on adorait Mercure. Diodore dit que cet Anubis était fils d'Osiris, et qu'il avait dans ses armes un chien pour écusson. Sa statue en était parvenue jusqu'à Autun où il était adoré à cause du soin qu'il mettait à révéler les crimes et les brigandages des gens sans aveu. La tradition rapporte que, par un certain art magique, sa statue aboyait en regardant celui qui était accusé du vol, et qu'elle redoublait son acharnement lorsque le prévenu était véritablement le coupable.

*Celius*, *Virgile*, *Lucain* et *Textus* s'accordent tous à dire que le Dieu Anubis était représenté sous la figure d'un chien et l'é-

thymologie de la rue Canine, nommée depuis Chauchien, est une preuve morale que le temple de ce Dieu était situé dans cette rue.

Les Autunois avaient aussi élevé un temple au Dieu *Cupidon*, sur une petite montagne nommée *Philosie*, aujourd'hui *Phillouise*, située près d'un faubourg de la ville, où, dit le célèbre Chasseneutz, les jeunes pucelles faisaient leur séjour sous la protection du Dieu d'amour qu'elles adoraient. Cet historien ajoute que les jeunes filles après s'être livrées, dans cet endroit, à des plaisirs voluptueux, se retiraient sur une autre montagne plus élevée que celle-ci, et sur laquelle étaient plusieurs temples consacrés à *Vénus*. En se réfugiant dans cet endroit solitaire, sur lequel se trouvaient en abondance des buissons épais et des arbres de haute futaie, elles se mettaient sous la protection de la Déesse, dans la ferme persuasion que leurs folies amoureuses resteraient à jamais ensevelies dans l'ombre du mystère. C'est dans ce lieu charmant que la pudeur craintive aimait à s'égarer dans la profondeur des bocages. Sur la même montagne était encore un temple consacré à *Priape* où était adoré le *Coucou*, ce qui fit donner à cet endroit le nom de *Cucubarre*, qui signifiait *Cocu-d'ivoire*, et depuis ce nom fut changé en celui de *Couard*, que cette montagne porte encore aujourd'hui.

On voit à Autun une tour antique nommée St. Andoche, que l'on croit avoir appartenu à l'ancien temple de *Minerve*. Elle est construite en petites pierres de grès absolument semblables à celles des vieilles murailles, ce qui prouve qu'elle fut construite des mêmes mains, et qu'elle date du même tems.

La déesse *Bérecynthe* ou *Cybèle*, en grande vénération chez les anciens Autunois du tems de St. Siagre et du grand Constantin, avait également son temple à Autun. Il était situé à la place de St. Jean-le-Grand, et c'est sur ses fondations que cette belle Abbaye fut bâtie.

Aucun historien n'a fixé d'une manière bien précise l'emplace-

ment de l'ancien temple d'Apollon, quoique l'opinion commune soit que le vieux pan de mur situé près la nouvelle porte des marbres, et dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, en dépendit. Quant à moi, je pense avoir découvert sa véritable situation : je me souviens d'avoir lu dans un vieux livre qui date des premiers tems de l'imprimerie, intitulé : *Histoire de l'état et république des anciens Français*, que le temple d'Apollon était situé près la porte des Druides, dans une rue qui existe encore, appelée la rue *Dufréne*, aux environs de laquelle il y avait autrefois une grande quantité de frênes. On avait choisi cet endroit pour la raison que cette sorte d'arbre n'est jamais atteint du tonnerre, et qu'au lieu d'attirer le feu du ciel, il sert à l'éloigner. Le temple dont nous parlons était situé dans l'endroit le plus élevé, soit que les premiers Autunois honorassent Apollon comme l'inventeur des sciences, soit qu'il le regardassent comme le fondateur de leur cité.

Les anciens étaient dans l'usage de placer les temples de leurs divinités tutélaires, près leurs portes de ville, dans la persuasion que ces divinités veillaient à leur sureté. C'est cette idée qui fait présumer que la tour attendant encore au portail St. André, et qui fut depuis l'Église de ce nom, était un ancien temple de *Teutatés* ou *Mercur*, qui était le Dieu le plus vénéré des Autunois. En effet, ils le considéraient comme le Dieu protecteur de leur commerce, de leurs propriétés et de leurs personnes. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que cette tour est encore un monument antique, et que sa construction est absolument la même que celle des anciens murs.

Le temple de *Proserpine* dont il ne reste plus aujourd'hui de vestiges, et qui subsistait encore en grande partie du tems d'Edme Thomas, (1660) était situé sur les bords de la rivière d'Arroux, à cinquante pas de celui de Pluton. Cet historien prétend que ce temple était un monument élevé par les Autunois en l'honneur d'Auguste, à qui les Gaulois en élevèrent un tout semblable à Lyon au confluent du Rhône et de la Saône, et dont les Éduens furent

chargés par les autres peuples de faire la dédicace. Tite Live dit, il est vrai, que le Grand Prêtre qui en fut chargé, était un Autunois (1). Alors il serait effectivement à supposer que les Éduens non contents de ce premier honneur, voulurent donner à Auguste une nouvelle preuve de leur dévouement, en lui élevant un semblable monument dans leur propre cité, sur les bords de l'Arroux. Thomas joint encore à l'appui de son opinion, le témoignage d'une grande quantité de médailles trouvées dans les ruines de ce temple, sur lesquelles d'un côté, l'image d'Auguste est représentée avec cette inscription :

CÆSAR AUGUSTUS DIVI F. PATER PATRIÆ.

et au revers de ces mêmes médailles, on voyait un autel avec cette légende :

ROMÆ ET AUGUSTO.

Quant au temple de *Dis* ou *Pluton*, on en découvrait encore les ruines il n'y a pas trente ans, mais la négligence et l'ineptie des Magistrats, jointes à la cupidité des particuliers, ont achevé de faire disparaître entièrement du sol Autunois les restes de ce monument antique. Ce temple était situé hors la ville à l'extrémité du pont, au milieu d'une espèce de péninsule formée entre la rivière d'Arroux et le ruisseau de Tarrenet. C'était une tour de 12 toises de diamètre, dont le rez-de-chaussée était élevé de 18 à 20 pieds au-dessus du terrain, afin, sans doute, de garantir l'édifice des fréquentes inondations de la rivière; ce qui n'a pas empêché les eaux de l'endommager. Sa forme en était ronde, telle que celui de Pluton à Rome. Son circuit était de cinquante pas, et dessous, étaient des pièces voûtées consacrées à rendre les oracles; aussi étaient-elles appelées : *adita sacrificulorum*. Ce lieu convenait d'autant mieux à cet usage,

(1) Ara Cæsari Augusto, ad confluentem Araris, et Rhodani, dedicata est, Sacerdosque creatus, C. Julius Verecondari dubius Æduus. (*Tit. L. l. 137*)

que les Prêtres payens se servaient du murmure et de la chute des eaux pour rendre leurs augures, et pour abuser de la crédulité des peuples. On y découvrit en 1650 un ancien puits très-profond qui servait aux sacrificateurs pour les lustrations, mais qui depuis fut comblé par les eaux. On y abordait par un pont de bois dont on voyait encore les restes de pilotis au commencement du 17<sup>e</sup>. siècle, ainsi que d'une chaussée qui le préservait des inondations.

Ce temple dont on ne voit plus que l'emplacement, servit pendant les guerres de la ligue de redoute ou forteresse pour garder la tête du pont d'Arroux. Depuis cette époque les divers magistrats chargés de la conservation de ces précieux monumens, ont manifesté à l'égard de celui-ci, comme des autres, une parfaite indifférence qui entraîna sa ruine entière; et c'est à peine depuis 30 ans, que les Autunois, sans doute fatigués de posséder des richesses dont tant d'autres se seraient enorgueillis, enlevèrent les derniers débris de ce temple, et ne crurent pas devoir y laisser pierre sur pierre.

De tous ces temples qui firent pendant si long-tems l'honneur et la gloire de l'antique Bibracte, un seul a survécu en partie aux injures des tems et aux outrages des hommes; c'est celui de Janus si célèbre parmi les monumens antiques dont la France se glorifie. Ce temple situé dans la plaine qui borde la rivière d'Arroux entre les deux ponts, et à deux cents pas environ de cette rivière, était jadis fermé durant la paix, et n'était ouvert que pendant la guerre. Sa forme est carrée, ainsi que celle de tous les temples qui furent consacrés à ce Dieu. Il n'en reste présentement que deux côtés, dont l'un regarde le midi et l'autre l'occident. Ses faces avaient cinquante-deux pieds à l'extérieur, et quarante pieds à l'intérieur; les murs en avaient six ou sept d'épaisseur. Il est très-probable que ce qui manque de ce monument a été détruit du tems des incursions des Sarrasins ou des Normands, pour éviter aux ennemis les moyens de s'y retrancher et de s'y fortifier comme dans une redoute.

TEMPLE DE PLUTON

Plaque 6



Dessiné par M. Schœpfer del. I.

Ruines du Temple de Pluton à Catane

Gravé par Adam



L'intérieur de ce temple, du côté du midi, était décoré d'une grande arcade simulée, formant une espèce de niche ou chapelle de 18 pieds de hauteur sur 12 de largeur, et dont l'enfoncement n'était que des deux tiers de l'épaisseur du mur, ainsi qu'on peut le voir sur les lieux mêmes. Aux deux côtés de cette arcade, se trouvent deux petites niches de 3 pieds de large sur environ 7 de hauteur; et au-dessus sont trois croisées qui en dedans sont en abat-jour, ainsi qu'on peut en juger par le dessein fidèle que nous en offrons ici : la porte qui sans doute se trouvait vis-à-vis du côté du nord était pratiquée sur un massif de pierre dont on voit encore les restes.

L'autre face également existante, et qui regarde l'occident, est aussi décorée de deux arcades pareilles à celles dont nous venons de parler; mais au milieu, se trouve une grande niche de cinq pieds dix pouces de large sur onze pieds de hauteur, dans laquelle était placée l'idole ou statue du Dieu, et au-dessus sont trois autres croisées semblables aux trois premières, ce qui fait présumer avec raison que ce temple en avait douze uniformes qui représentaient les douze mois de l'année.

Il est bien à croire que l'intérieur de ce temple était surmonté d'une voûte, mais il est probable qu'elle n'était que de charpente, car la proportion ne laisse pas présumer une voûte en maçonnerie aussi considérable, et sans doute celle en charpente qui s'y trouvait, était à peu près semblable à celle de la basilique d'Auguste, dont Vitruve parle au 1<sup>er</sup>. chap. de son 15.<sup>e</sup>. livre.

On ne peut balancer à croire que ce monument ait été voûté, car s'il fût resté ouvert par le haut, il eût été très-inutile de pratiquer douze croisées avec leurs abat-jours pour recevoir la lumière. Voici ce que dit à cet égard Courtépée dans ses antiquités de Bourgogne.

« Si ce temple était voûté, ce ne pouvait être qu'en brique ou en » blocage, voûtes peu pesantes dont on voit de magnifiques restes

» aux thermes d'Antonin et de Dioclétien à Rome, et bien autre-  
 » ment grandes et élevées que celles qui ont dû exister au Janitois.  
 » Rien n'annonce d'ailleurs qu'il fut couvert, soit en dôme, soit en  
 » pyramide, soit en plate-forme; cependant il est certain, par l'é-  
 » paisseur des murs, que son élévation était très-considérable. Il ne  
 » reste aucun vestige d'ornemens, mais on devine qu'il y en a eu  
 » par la discontinuation d'un enduit très-propre qui subsiste encore  
 » dans quelque partie ».

« Le parement est en pierre taillée et assortie au même échantil-  
 » lon, faisant partie des assises égales, suivies et de niveau : les joints  
 » montans sont bien d'aplomb sur le milieu de chacune des pièces  
 » du revêtement qui est singulièrement bien dressé ».

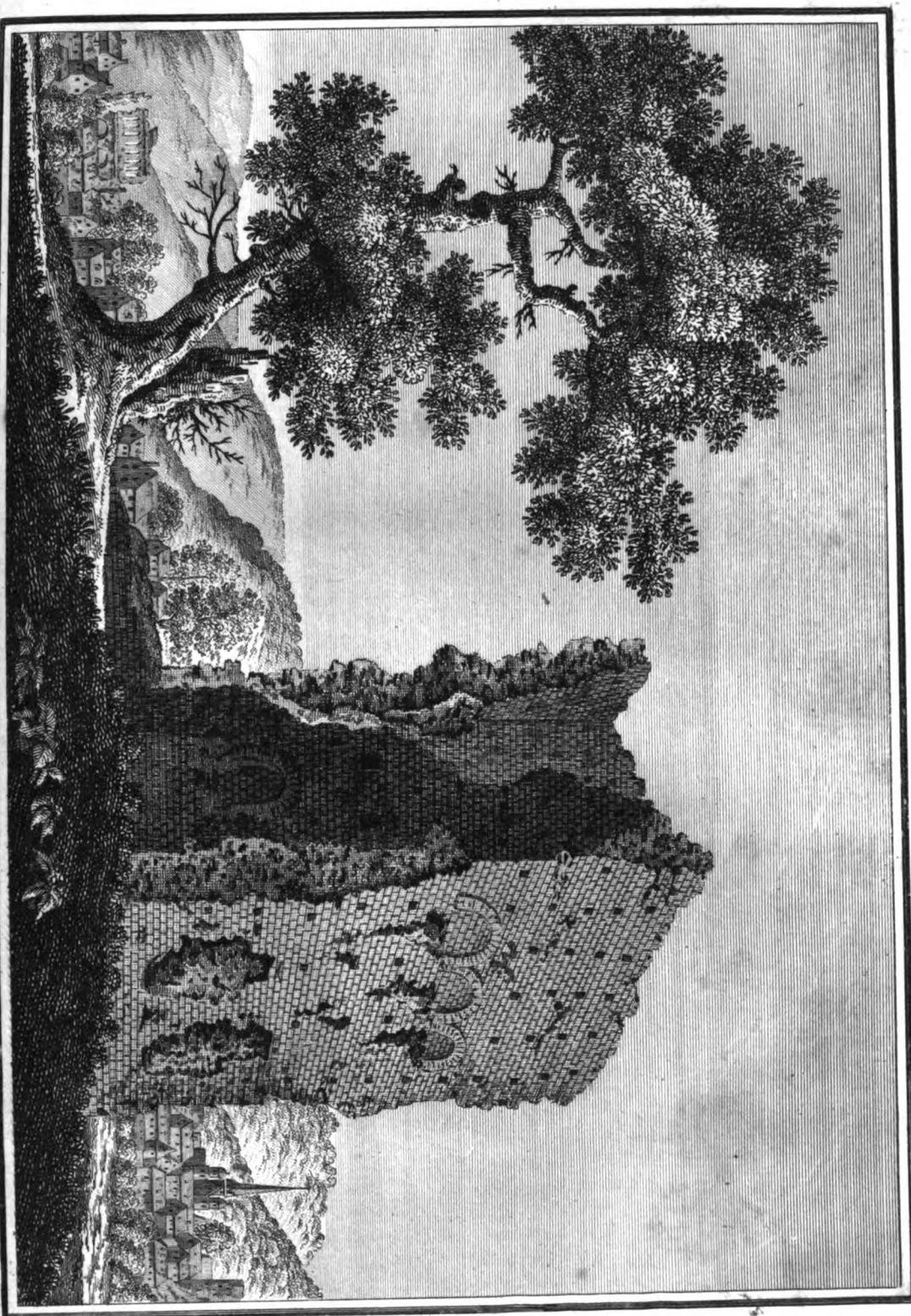
« On voit au pourtour plusieurs rangs d'infixations de poutres qui  
 » annoncent qu'au dehors il y avait des toits en appentis. Ces infixa-  
 » tions sont trop régulièrement disposées pour ne pas présumer  
 » qu'elles retenaient les pièces de la couverture d'une espèce de ga-  
 » lerie. Les extrémités des poutres étaient dans les trous qui sont de  
 » forme carrée. M. *Germain* y trouva en 1720 trois fragmens de so-  
 » lives de chêne parfaitement conservés. C'est peut-être l'unique  
 » fois que l'on ait vu du bois ainsi employé depuis plus de 18 siè-  
 » cles, car les savans estiment ce monument du premier tems des  
 » Romains dans les Gaules, quelques-uns même le croient Celtique ».

Tel est le texte de Courtépée. A l'égard des trois fragmens de so-  
 lives qu'il dit avoir été découvertes par l'abbé *Germain*, un manuscrit  
 de la main même de ce savant, et qui se trouve à ma disposition,  
 confirme ce rapport. C'est ainsi qu'il s'exprime :

« En considérant attentivement la structure de cet ancien monu-  
 » ment qui est toute particulière, j'aperçus un jour un morceau  
 » de bois engagé dans l'épaisseur du mur à l'extérieur, proche l'en-  
 » coignure de ce qui reste de la face qui regarde le septentrion, à  
 » plus de vingt-cinq pieds de hauteur. Je n'y fis pas d'abord grande  
 attention

TEMPLE DE JANUS

Planche 7



Designé par M. Soufflot de l'Acad.

Peint par M. Adam

BRITISH  
MUSEUM

» attention, mais par la suite ayant fait réflexion sur la construc-  
» tion de ce temple, et sur la nécessité qu'il y a eu de mettre là  
» un morceau de bois, la curiosité me porta à le voir de près. J'y  
» fis dresser une échelle de trente pieds, et à mesure que j'appro-  
» chais de ce bois, j'appréhendais qu'en le touchant, il ne tombât  
» en poussière, et que je n'eusse pas la satisfaction de pouvoir m'en  
» procurer quelques morceaux; mais je fus agréablement surpris  
» lorsque je le trouvai d'un bois de chêne si dur, qu'il me fallut  
» une serpe pour en tirer quelques éclats. Ce bois est presque aussi  
» sain que s'il n'y avait que 50 ou 60 ans qu'il fût employé; il n'a  
» aucune piqure de vers; il est seulement de couleur de feuille  
» morte, un peu brune, et assez pesant pour son antiquité.

» Je n'en demeurai pas là; ma curiosité me porta à me procurer  
» d'autres morceaux de bois qui se trouvèrent dans des trous de bou-  
» lins, à l'intérieur du temple, à 25 pieds de hauteur. J'y fis dres-  
» ser mon échelle dans un des angles, où il y en avait deux assez  
» près l'un de l'autre. Y étant monté, je trouvai ces morceaux de  
» bois très-solides, et qui résistèrent long-tems aux efforts que je  
» fis pour les arracher de leurs trous. Cependant, après en avoir ébran-  
» lé un suffisamment, je le tirai à moi, et je fus très-surpris lors-  
» que j'aperçus que c'était du charme qui avait encore toute son  
» écorce, quoiqu'un peu piqué de vers. Il sonne creux lorsque l'on  
» frappe dessus, et le bout qui était exposé à l'air, quoiqu'enfoncé  
» dans le mur de 8 à 9 pouces, est tout ruiné par le tems; mais l'au-  
» tre extrémité qui se trouvait dans le trou, est aussi dure que d'autre  
» bois de cette nature, nouvellement coupé.

» Pour m'assurer si ce bois était véritablement du tems de la cons-  
» truction de ce temple, j'examinai attentivement l'intérieur des  
» trous, avec une bougie allumée, et je remarquai avec plaisir que  
» le mortier qui entourait le bois avait les mêmes configurations en  
» creux, que le bois en bosse, de sorte que je suis très-convaincu

M m

» que ces poutres dataient de l'époque de la construction de ce monument auquel elles servirent d'échafaudage. »

Ce fait qui m'a été attesté par plusieurs savans, et dont je n'ai point encore vu d'exemples, m'a été transmis par un mémoire de la main même de l'auteur ; il est d'autant plus surprenant, que je ne pense pas que jamais on ait acquis la preuve d'une aussi longue durée du chêne ou du charme : en effet, en reportant celle-ci au tems de la construction de l'édifice, on doit lui supposer deux mille ans d'antiquité.

Ce temple de Janus était accompagné de plusieurs bâtimens considérables. Il est probable que ce surcroit de logement était un palais destiné au souverain Sacrificateur et aux Prêtres qui desservaient le temple. La grande quantité de marbres de toutes espèces que l'on a trouvé et que l'on trouve encore journellement dans les terres labourées qui l'environnent, en donne suffisamment la preuve ; mais ce qui achève d'en convaincre, c'est qu'en 1715, la rivière ayant considérablement débordé, elle emporta dans son cours environ deux pieds de terre à cet endroit, et laissa à découvert les planchers de plusieurs appartemens magnifiques, dont les pavés de quelques-uns étaient en marbre, d'autres en grands carreaux de terre cuite, et le plus grand nombre était en ciment rouge aussi dur que la pierre et tout semblable à celui que j'ai découvert moi-même dans l'emplacement du Capitole. Il existe encore présentement sous l'édifice principal, quelques voûtes souterraines, dont on ignore l'usage et les issues ; de nouvelles fouilles pourraient peut-être donner à cet égard de plus grands éclaircissemens, mais il faut pour cela attendre que l'amour des arts ait excité la curiosité des Autunois, et il est à craindre qu'il ne s'écoule encore bien des siècles avant que ce saint enthousiasme ne s'empare d'eux.

Quelques personnes paraissent douter que ce monument ait été

un temple. Elles se fondent sur ce qu'autrefois on trouva dans ses environs beaucoup de médailles, et notamment une grande quantité de monnaie d'or et d'argent, parmi lesquelles il s'en trouva qui étaient aussi belles et aussi entières que si elles fussent sorties de la main de l'ouvrier, ou qu'elles n'eussent pas encore couru dans le commerce, ce qui fit croire et dire affirmativement, qu'en ce lieu était autrefois un *Monétaire* ou emplacement dans lequel on battait monnaie; enfin, que la tour carrée servait à des usages inconnus.

Il faut convenir qu'un pareil jugement est bien mal assis, et que tout le contredit. D'abord, il est sans exemple, et même contre le bon sens, de supposer qu'une maison de monnaie ait été placée hors d'une ville, tandis que souvent de semblables établissemens ne sont pas encore en sureté dans l'intérieur. Secondement, comme ce temple était accompagné de superbes bâtimens destinés à recevoir des personnes de la plus haute distinction, il ne doit pas paraître extraordinaire que l'on y ait trouvé une grande quantité de monnaies et de médailles de prix. Quant à l'usage prétendu inconnu de la tour carrée, il suffit de consulter les lieux, et l'on verra qu'elle n'a pu servir à autre chose qu'au culte de quelque divinité : des niches de plusieurs grandeurs et différentes chapelles, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur, tout cela prouve bien que cet antique monument était le temple d'une divinité, et non point la demeure d'un mortel.

On n'est point d'avis que je place la statue de Janus dans la grande niche dont j'ai parlé, et l'on m'oppose qu'elle ne pouvait être posée que sur un piédestal au milieu du temple, par la raison que ce Dieu est représenté *quadriforme*; c'est-à-dire, avec quatre visages; mais on doit se rappeler que la première figure qui lui fut donnée par les anciens, était celle de *Janus-Geminus*; c'est-à-dire double ou à deux faces; ainsi cette figure qui arquait ses deux visages vers ses épaules, pouvait bien être placée dans une niche, puisque

M m 2

l'on voyait à la fois ses deux faces , quoiqu'elles fussent tournées de profil : il est vrai que Janus *quadriforme* ou *quadrifrons* , pouvait également être placé sur un piédestal , mais on n'en a vu que fort peu d'exemples.

Enfin , le temple de Janus est placé à Autun comme il l'était à Rome. Les anciens regardaient ce Dieu comme leur divinité tutélaire , s'imaginant qu'il prenait un soin tout particulier des portes de leurs villes ; c'est pour cela qu'ils plaçaient son temple hors des murs , et non loin des portes de leurs cités. Ils étaient aussi dans l'usage de le placer à la proximité des rivières , lorsqu'il s'en trouvait , par la raison qu'ils regardaient ce Dieu comme ayant donné le premier les connaissances de la navigation du tenis même de Saturne ; c'est pour cela qu'on trouve beaucoup de médailles représentant d'un côté Janus avec deux visages , et de l'autre une proue de navire. Le temple qui lui fut élevé à Autun , réunit très-exactement toutes les qualités requises , et certes , il serait difficile de révoquer en doute le but de son institution.

De tous ces temples qui firent si long-tems l'ornement de l'ancienne Bibracte , ce dernier est le seul qui fixe de nos jours la curiosité des étrangers : encore quelques siècles , et déjà il n'en sera plus question. Tout passe , tout périt , tout s'oublie. . . Le souvenir des belles actions est seul indestructible , et la mémoire d'Auguste , de cet Empereur bienfaisant qui fit réparer tous les édifices de cette ville infortunée , sera plus durable mille fois que ne le furent eux-mêmes ces superbes monumens.

Nous allons présentement passer en revue les divers édifices gothiques et modernes qui ont remplacé ces masses indestructibles bâties par les anciens , et qui après avoir fatigué les tems , n'ont succombé que sous la rage des hommes. C'est au lecteur à les juger , à les comparer , et leur assigner la place qui leur convient. En témoignant mon religieux respect pour l'antique , je me garderai bien

d'abaisser les ouvrages modernes. Il en est qui obtiendront de même l'admiration des siècles futurs, et il y aurait de l'injustice à ne trouver beau et bon que ce qui est loin de nous; cependant personne n'osera disputer aux Romains cette élégance mâle qui accompagnait toutes leurs productions : l'éloignement diminue l'étendue des objets, mais il ne touche point à leur mérite; et aux yeux des connaisseurs, les ruines du temple de Janus, ou du portique d'Arroux, auront toujours plus de prix que la Cathédrale ou le grand Séminaire.

---

---

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

---

Alma viris, florens opibus, Germana quiritum  
 Insuper Augusto nomine clara fui.  
 Hæc fera barbaries attrivit, edax que vetustas,  
 At nunc reliquiis sum rediviva meis.

*Détails historiques sur la Cathédrale d'Autun; sur les Abbayes de St. Martin, de St. Andoche et de St. Jean le grand; sur St. Symporien, St. Racho, les Cordeliers; sur le Collège et l'ancien Séminaire.*

---

**L**ES premiers Chrétiens pendant la persécution, choisirent à Autun pour s'assembler, le cimetière de St. Pierre-l'Étrier, où les évêques exerçaient secrètement pendant la nuit leurs fonctions, et qui leur servit de sépulture. A la fin du 3<sup>e</sup>. siècle on bâtit un oratoire qui fut celui de Saint-Étienne, que l'on doit considérer comme étant la première Cathédrale.

La paix rendue par Constantin aux Chrétiens, en ayant augmenté le nombre, on construisit dans l'intérieur de la ville d'Autun une plus grande église, et l'on peut reporter l'époque de sa fondation à l'an 323. On présume que dans le principe cette église fut dédiée à la *Vierge* et à St. *Nazaire*. Le linge teint du sang de ce martyr, qui fut apporté de Milan par l'Évêque *Nectaire* en 543, la fit mettre sous le vocable seul de ce saint; et le nom de *Celse* son disciple, n'y fut ajouté que sous l'Évêque *Helie*, en 1311. Elle fut détruite par

les Sarrasins en 731, réparée par les rois de France peu de tems après, et brûlée de nouveau en 888 par les Normands. On conçut ensuite le projet de la rétablir, et de la porter jusqu'à l'endroit où fut construite depuis celle de S. *Lazare*; ce qui en aurait fait une des plus vastes églises de France; mais malgré les riches présens des premiers Ducs et les efforts du Chapitre, on ne put élever que le choeur, pour y recevoir les Chanoines, et la Crypte de St. Jean destinée aux sépultures. Les Chanoines de ce tems voyant à regret qu'un si bel édifice, qui dès-lors excitait déjà l'admiration, restait imparfait, obtinrent du Pape Alexandre IV. une bulle qui accordait cent jours d'indulgence à tous ceux qui contribueraient aux réparations de cette basylique : cette mesure produisit l'effet que l'on en attendait, chacun s'empressa de contribuer à son embellissement. On vit alors pendant quelque tems un prodige de l'art dans la construction de cette Cathédrale. Le pignon de la chapelle de St. Léger, quoiqu'en pierre de taille, laissait appercevoir une vacillation ou mouvement sensible, en cédant à la moindre impulsion des vents ou de la main, de manière à faire redouter sa chute, ce qui engagea le Chapitre, dans la crainte de quelqu'accident, à consolider ce mur mobile.

Depuis cette époque, différens personnages de distinction ont employé à la décoration de cette église des sommes considérables.

L'Évêque *Guy de la Chaume* consacra en 1345, dix années des revenus de tous les bénéfices de son Diocèse. Ces secours furent encore insuffisans, ou plutôt la grandeur de l'entreprise rebuta. En 1195, les chanoines avaient déjà transféré le service divin dans la chapelle de St. *Lazare* qui avait été cédée par les Ducs. Comme cette église devenait ruineuse de plus en plus, on se contenta, sous le Cardinal Rolin, d'envoyer deux Chanoines qui, assistés de six Chapelains, y célébraient l'office; ce qui se pratiquait encore sous l'Évêque d'*Attichi*.

Jusqu'en 1070, St. Nazaire a toujours été reconnu pour la Cathé-

drale mère du diocèse. Les évêques en en prenant possession, all aient se placer en cérémonie dans la chaire de pierre située derrière l'autel, appelée la chaire de St. Léger; mais depuis ayant été abandonnée aux ouvriers qui travaillaient aux décorations de la nouvelle cathédrale, l'ancienne fut entièrement détruite.

L'origine de la nouvelle est aussi incertaine que celle de la première. Ce que l'on peut en dire de plus sûr, c'est qu'elle fut d'abord chapelle *Palatine*, bâtie sur l'emplacement de celle de la Croix, qui fut ruinée par les Normands. Elle fut commencée par Robert I. vers l'an 1060, continuée par Hugues, son petit fils, et consacrée avant d'être terminée par Innocent II. en 1152. Sa construction gothique se ressent du goût de ce tems. Sa voûte est en ogive et ses pilastres sur des piliers carrés dont les chapiteaux sont disparates. Elle fut achevée en 1178 par l'Évêque Étienne, qui fit construire par le moine Martin, habile artiste de ce tems, sur le tombeau souterrain de St. Lazare, le mausolée en marbre dont la figure représentait en petit l'église, telle qu'elle était avant que le Cardinal Rolin en eût fait construire le chœur. Ce mausolée fut détruit en 1765, parce qu'il nuisait à de plus riches décorations que l'on avait l'intention de faire dans le sanctuaire, et qui ont été finies en 1774. On en fit le chœur le plus majestueux et le mieux décoré qui fût en France, en y variant avec goût les plus beaux marbres antiques avec le superbe marbre de Sicile.

Le clocher était en bois et couvert en plomb, lorsque la foudre tomba dessus le 17 Septembre 1465, fondit six grosses cloches, et brûla la moitié de la nef. Le Cardinal Rolin fit remplacer le clocher par celui que l'on voit encore aujourd'hui. Il est en aiguille, et d'une exécution aussi hardie que solide. L'intérieur qui est uni presque jusqu'au poli, a la forme d'un verre renversé. La construction de cette flèche creuse, très-élevée, et qui n'a que 5 à 6 pouces d'épaisseur, est encore de nos jours un problème d'architecture. Cette flèche est  
appelée

appelée dans les vieux titres, *la grande trompe*, et la tour de l'horloge, *la petite trompe*. La croix seule a vingt pieds de hauteur, et le tout en comporte deux cent quatre-vingts. Le cardinal Rolin fit fondre deux cloches, dont l'une pesait dix-sept milliers, et les fit mettre à la place de celles que le tonnerre avoit fondue. On vit pendant long-tems dans le sanctuaire de l'église un grand morceau de mosaïque représentant les douze signes du zodiaque, que les curieux regrettent beaucoup; mais ayant été dégradé par les tems, on s'est vu forcé de l'enlever entièrement, pour rendre le pavé du chœur uniforme.

Telles sont les particularités les plus remarquables de l'Église cathédrale d'Autun. Cette ville, avant la révolution, possédait encore un grand nombre d'Églises et de Maisons religieuses; outre l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame, on comptait sept Paroisses et trois Abbayes, dont il ne reste plus que le nom et le souvenir d'avoir été. Ces Abbayes étaient *St. Martin*, *St. Andoche* et *St. Jean-le-Grand*. Comme la fondation de ces trois communautés remonte à une date reculée, et que leur historique présente quelques traits intéressans, nous en allons dire un mot.

Ces trois Monastères furent fondés à peu près à la même époque, par la Reine *Brunehault*, vers l'an 592; cette Reine commença par celui de *St. Martin* où elle établit des Bénédictins. Selon une ancienne tradition du pays, *St. Martin*, Évêque de Tours, faisant demolir un ancien temple du paganisme, courut risque de perdre la vie par un Payen qui, furieux de l'action de ce Prélat, voulut lui trancher la tête, mais ayant levé la main pour exécuter ce crime, il tomba comme mort aux pieds de l'Évêque, et ce fut pour éterniser la mémoire de ce prétendu miracle, que la reine *Brunehault* consacra ce Monastère à *St. Martin*. Elle y fut enterrée après son supplice, dans un cercueil de plomb qui fut depuis transporté dans un tombeau de marbre blanc, sur lequel Jean Rolin fit graver en gros caractères l'inscription suivante :

N η

Brunechil fut jadis Reine de France,  
Fondateresse du saint lieu de céans,  
Cy inhumée en six cents quatorze ans,  
En attendant de Dieu vraie indulgence.

Ce tombeau fut ouvert en 1632, par *Claude de Ragny* qui y trouva quelques ossemens à moitié consumés, du charbon, des cendres, de la terre et une molette d'éperon qui annonçait le genre de supplice auquel cette malheureuse Princesse avait été condamnée.

L'Abbaye de St. Martin fut renversée et reconstruite à plusieurs reprises, notamment par les Sarrazins en 731, et par les troupes de l'amiral *Coligny* en 1570. Cela ne l'empêcha pas d'être un des plus célèbres Monastères de France, tant par l'immensité de ses revenus, que par l'ancienneté de son institution. Dans les premiers siècles on l'appelait l'*Ordre de Brunehault*, et pendant long-tems elle fut une école savante ouverte à tout le monde, et dans laquelle on apprenait toutes les langues.

St. Andoche était dans le principe un Monastère d'hommes, mais il changea depuis, et fut abandonné à des filles, du tems de *Modoin*. Cette Abbaye qui existe encore, était construite près l'ancien temple de Minerve dont nous avons parlé au chapitre précédent.

Enfin, *St. Jean-le-Grand* était une autre Abbaye de Bénédictins placée hors la ville près le pont d'Arroux. Elle fut aussi fondée par la reine Brunehault, et bâtie sur les ruines de l'ancien temple de *Berecynthe*. L'aile gauche fut reconstruite en 1707, et ce fut à cette époque que l'on enterra dans ses fondations ce fameux bloc de marbre sur lequel était gravé l'itinéraire des voies romaines de Lyon en Italie, et que l'on suppose avoir été le frontispice des Écoles moeniennes. Courtépée dans ses antiquités de Bourgogne, rapporte que l'Abbé *Éebœuf* desirait être assez riche, pour faire découvrir ce monument précieux qui désignait des places dont aucun

autre itinéraire ne fait mention, telles que *forum lepidi*, *finis gal-lorum*. Le citoyen *Deroche*, propriétaire actuel de cette maison, témoigne le même desir et la même impuissance; mais il est à présumer que le gouvernement, jaloux de recueillir tous les objets d'arts qui peuvent contribuer à la propagation des lumières, s'occupera un jour de faire faire à ses frais cette fouille intéressante et si désirée des savans et des amateurs. En 1724, on découvrit dans le parc de St. Jean-le-Grand, une magnifique mosaïque dont on ignore l'antiquité. On n'eut que le tems d'en faire le dessein, car une seule nuit de gelée fut suffisante pour déjoindre et faire sauter les milliers de petites pierres de marbre de couleur dont elle était composée. On trouva encore non loin de là, des restes de bains anciens, placés sur des petites voûtes de cinq pieds de hauteur. Enfin, parmi plusieurs morceaux de marbres précieux que l'on découvrit dans cette fouille, on trouva une statue de *Julia-Sabina*, fille de *Tite*, et dont on ne put sauver que la tête parfaitement intacte, le corps ayant été brisé par les ouvriers.

La fondation des Prieurés de St. *Symphorien* et de St. *Racho* remonte également aux 5<sup>e</sup>. et 6<sup>e</sup>. siècles; le premier fut construit en 421, sur le tombeau de ce martyr d'Autun, et l'autre fut élevé en 540, sur le tombeau de l'Évêque de ce nom. Ces deux maisons célèbres par leur ancienneté et par le nombre d'objets de curiosité qu'elles recelaient, n'existent plus depuis quelques années. On en vendit les démolitions sans en connaître la valeur, à un Entrepreneur qui sut bien la distinguer, et qui tira un bon parti des marbres précieux qui composaient les matériaux, en les envoyant à Lyon où il en trouva un débit avantageux.

Parmi les Monastères d'Autun, celui des *Cordeliers* était le plus célèbre. Jadis placé près de l'Évêché, dans une rue qui a retenu son nom, il fut transféré en 1479, dans la place du champ, par un certain Seigneur d'*Igornay* qui leur abandonna son hôtel avec 3000 liv. somme considérable pour ce tems-là.

En 1700, on découvrit dans l'enclos de cette maison, plusieurs gros murs de cinq pieds d'épaisseur, que certaines gens prétendent avoir appartenu aux Écoles moeniennes, et dessous se trouvèrent plusieurs voûtes qu'il fut impossible de démolir, ni même de percer. Plus loin on rencontra plusieurs gros pilliers de pierres de taille, d'environ quinze pieds d'élévation. Sur l'alignement de ces pilliers était un mur de cinquante pieds de long, terminé par une autre colonne de pierres informes, sous laquelle on trouva un souterrain de dix pieds de haut. A vingt pas de là, on aperçut un corps de garde de forme ronde et voûté. Enfin, plus loin encore, on découvrit une seconde voûte d'environ deux cents pieds de long, et plusieurs autres souterrains qui étaient à moitié comblés, et dont il fut impossible de découvrir l'usage.

Au bout d'une des allées de l'enclos de cette maison, on fit en 1715, une nouvelle découverte de deux pilliers ronds en moellons, qui joignaient deux gros murs de cinq pieds d'épaisseur, qui traversaient le jardin du côté de l'hôpital. A quelque distance de là on trouva deux grosses pierres carrées, sous l'une desquelles étaient des cornes de beliers à moitié calcinées; sous l'autre était une pierre blanche ayant la forme d'une louve allaitant deux enfans, et parmi ces objets d'antiquité, se trouvèrent des morceaux précieux d'architecture en marbre blanc, tels que des chapiteaux, des frises, des corniches et des feuilles d'acanthé et d'olivier.

A l'extrémité de ces différens murs, on découvrit une grosse tour ronde de 20 pieds de diamètre et flanquée de plusieurs autres murs qui s'élargissaient en forme d'étoile, et à soixante pas de là, on trouva un massif de pierre de 12 pieds en carré pour défendre l'ouvrage, ce qui fit présumer avec raison que c'était une forteresse qui était placée dans le centre de la ville, et à laquelle aboutissaient différens chemins souterrains. Quoi qu'il en soit, toutes les conjectures que l'on put en tirer n'ont porté qu'un faible jour sur la véritable origine

de cette antiquité, et même il est à croire que les générations futures ne seront pas plus éclairées que nous sur des découvertes qui comptent déjà près d'un siècle, et auxquelles les Autunois eux-mêmes ne prennent plus que fort peu d'intérêt.

De tous les monumens modernes que l'on remarque à Autun, deux méritent particulièrement l'attention des étrangers, le Collège et le grand Séminaire. Courtépée rapelle avec raison qu'il n'est point de ville dans la Bourgogne, même dans toute la France, qui puisse se glorifier d'avoir eu des écoles aussi anciennes et aussi célèbres que celles d'Autun. En effet, on sait que sous le regne des Empereurs on envoyait dans ces écoles la plus brillante jeunesse des Gaules, et que Sacrovir, lors de sa révolte, y trouva jusqu'à 40,000 étudiants qu'il arma, ce qui prouve à quel point ces lieux d'instruction étaient alors fréquentés. Constance-Chlore qui les fit rétablir à la prière d'Eumene, leur donna un nouveau lustre, mais les barbares en ravageant depuis ces belles contrées, en expulsèrent les belles-lettres et les beaux arts, et de là provinrent ces tems d'ignorance qui enveloppèrent les premiers siècles de la Monarchie française. Ce ne fut que sous le regne de *Pilippe le bon* que les écoles d'Autun commencèrent à reprendre faveur, et ce fut dans leur sein que se formèrent tous les hommes de mérite à qui cette ville se glorifie d'avoir donné le jour. Elles étaient alors placées au lieu où est aujourd'hui le petit Séminaire, mais par la suite, cet emplacement ayant été reconnu trop exigu, on construisit en 1709 le collège actuel sur les fondations d'une ancienne tour appelée la tour *Pilate*.

L'ancien M. de *Senaulx* fonda pour ce collège des bourses gratuites qui se donnaient au concours. Cette louable institution obtint un grand degré d'accroissement sous ses successeurs, et le nombre des bourses fut augmenté. Les fonds, dont une grande partie avait été fournie par la famille des Guises, étaient placés sur les États de Bourgogne; et les rentes qui étaient alors payées avec exactitude,

suffisaient à l'entretien des jeunes boursiers. Cette maison fut agrégée à l'université de Valence, et les études y devinrent académiques sous le règne de *Louis XVI*. Ce fut l'Évêque *Marboeuf*, alors Ministre de la feuille des bénéfices, qui appela à Autun des Oratoriens, à qui il confia la direction du collège que des Prêtres du Diocèse occupaient depuis la suppression des Jésuites; et c'est vers ce tems que les deux *Bonaparte, Joseph et Lucien* y furent appelés de Corse. Ces deux illustres élèves, quoiqu'arrachés depuis par le tourbillon des affaires générales, aux objets de leurs premières affections, n'ont point dédaigné le sentiment de la reconnaissance, et même en plusieurs occasions, ils ont témoigné un vif intérêt et une tendre sollicitude pour une ville infortunée qui fut le théâtre de leur enfance et le berceau de leur éducation.

Il ne nous reste plus à parler que du grand Séminaire : cette maison qui est l'une des plus belles que la France possède dans ce genre, fut construite en 1669 par les soins de M<sup>r</sup>. de *Roquette*, alors Évêque d'Autun (1). Plusieurs Seigneurs de la Cour contribuèrent par leurs libéralités, à son embellissement. Ce fut par l'entremise de Madame de *Maintenon* que ce Prélat attira sur cet établissement les bienfaits de *Louis XIV*. Ce Monarque en fit dessiner les jardins par le célèbre *le Nôtre*. Le bâtiment qui paraît com-

(1) La tradition rapporte que ce Prélat employa la ruse pour la formation de cet établissement. Il se présenta à la Cour, et pria le Roi de lui faire l'abandon d'un bois voisin d'Autun, appelé la *Coiffe du Diable*, pour faire, disait-il, la charpente de son Séminaire. « Prenez la coiffe et le diable avec, lui » répondit le Roi en riant, qui ne connaissait ni la valeur, ni la beauté du » sacrifice qu'ou lui demandait » ; mais lorsqu'on lui eut observé que ce bois était un des plus beaux qui fut en France, il dépêcha un courrier qui se rendit à Autun en toute diligence, pour suspendre l'exécution de son ordre, mais il n'était plus tems. L'adroit Prélat l'avait gagné de vitesse. La forêt était déjà abattue lorsque le courrier arriva.

plet, n'est cependant qu'une partie du plan qui en avait été tracé. Sa forme devait être celle de la lettre *m*. il devait par conséquent avoir une autre cour semblable à celle qui existe entre les deux ailes du bâtiment actuel. Le corps de l'*m* devait être occupé par les étudiants en théologie; le jambage du milieu par l'église et les sacristies; le jambage gauche était destiné au logement des évêques; et le droit, que l'on a souvent projeté de construire, était destiné au petit Séminaire des étudiants en philosophie: si ce plan eût été terminé, cet édifice eût été un des plus complets et des plus considérables qui existent; mais le défaut de fonds en a suspendu l'exécution.

---

---

 CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.
 

---

Heu ! veterum monumenta jacent , tristisque ruinae  
 Splendida sub tumulis populorum insignia condunt !  
 Fodite humum , docti , jam rudera sancta loquuntur ,  
 Æternisque docent inscripta numismata fastis.

( *Masson Lit. Prof.* )

*Nomenclature des divers objets d'antiquité trouvés à Autun , tels que marbres , colonnes , tombeaux , cercueils , urnes , statues , bustes , inscriptions , pierres gravées , bijoux , bracelets , médailles et autres objets de curiosité découverts dans l'étendue du territoire Éduen.*

---

Si d'une part les ruines et les monumens servent à prouver la grandeur et la magnificence d'une cité , de l'autre les médailles , statues , bronzes , bas reliefs , pierres gravées et autres objets d'antiquité sortis des entrailles de la terre , ne contribuent pas moins à manifester la puissance du peuple qui l'habitait. Il serait difficile à l'historien le plus minutieux , de calculer le nombre de ces sortes d'objets qui furent trouvés tant à Autun que dans ses environs , et que l'on découvre encore journellement dans ses ruines. Cette foule de témoins muets sert à prouver d'une manière visible , combien fut grande la ville dont les décombres renferment tant de trésors cachés , et dont on ne doit la découverte qu'à la suite des tems. C'est en déroulant la longue série des siècles , que l'on parvient à se procurer le témoignage certain de l'existence des nations qui nous ont précédé

précédé. On va voir qu'aucune ville plus qu'Autun ne nous en fournit la preuve.

J'ai déjà dit que l'Abbaye de St. Martin renfermait avant son abolition, un grand nombre de marbres précieux, d'inscriptions, de pierres gravées et d'objets d'antiquité dont on ne connaissait point la valeur. Parmi ces différens objets on remarquait plusieurs colonnes de l'ordre corinthien qui provenaient des ruines d'un ancien temple. Elles avaient de hauteur, compris la base et le chapiteau, neuf fois leur grosseur du bas, ce qui était la proportion que les anciens Grecs donnaient à cet ordre, et Vitruve qui les a imité du tems de Jules-César, dont il était l'architecte, a suivi cette méthode; mais par la suite, et sous Auguste, dont il était également l'architecte, il donna à la colonne corinthienne, dix diamètres de hauteur; c'est ce qu'il nous apprend lui-même en parlant de la basilique qu'il fit construire à Rome en l'honneur de cet empereur. Il est probable que c'est de ce tems que date la correction des Romains sur l'architecture des Grecs. De là il est aisé de conclure que Vitruve commença par suivre la proportion des Grecs, ce qui donne lieu de croire que les colonnes de St. Martin dataient d'une époque antérieure à l'arrivée des Romains dans les Gaules; en effet, si elles eussent été l'ouvrage de ces derniers, on n'eût pas manqué de leur donner la proportion d'alors qui était de la hauteur de dix diamètres. Ces précieuses colonnes estimées des seuls connaisseurs, furent envoyées à Lyon par l'acquéreur de l'Abbaye St. Martin, et delà passèrent dans les châteaux de différens particuliers: c'est un reproche de plus que l'on a à faire aux Autunois qui, faute de savoir apprécier les divers chefs d'œuvres de l'art dont ils étaient possesseurs, les ont laissé passer dans des mains étrangères; de sorte que, grâce à leur insouciance, ces objets de curiosité sont à jamais perdus pour eux et pour leurs enfans.

Vers le commencement du 17<sup>e</sup>. siècle, on trouva dans l'emplace-

O o

ment de l'ancien Palais, un obélisque d'une seule pierre blanche, de 24 pieds de hauteur, sur lequel était gravé en relief des attributs militaires, ce qui fait présumer que ce monument était un trophée élevé à la gloire de quelque illustre Gaulois; mais comme il n'est revêtu d'aucune inscription ou miliaire, on n'a pu connaître son degré d'antiquité.

Près du village de *Cussy*, arrondissement d'Autun, fut trouvée cette célèbre colonne que *Saumaise* regarde comme un des plus beaux monumens antiques que possède la France. Après bien des contradictions de la part des savans, la majorité s'accorda à la regarder comme un monument élevé par César, en mémoire de sa victoire sur les Suisses. Le Conseiller *Lamarre* la fit dessiner sur les lieux; *Samson* la désigne également dans la carte du Diocèse d'Autun qu'il publia en 1659; *Monfaucon* en parle dans le second volume de ses antiquités, p. 244. *Dommartin* en a fait autant dans son ouvrage sur la religion des Gaulois, et *Rolin* dans son histoire ancienne.

La dimension de cette colonne est de 25 pieds 7 pouces, sans le chapiteau et l'entablement qui n'existent plus. Le piédestal, sans moulure, comporte 7 pieds de haut, et forme un plan carré dont les angles sont en pans coupés, et les faces concaves. Le second piédestal qui est celui de la colonne, est de forme octogone, et sur chacune de ses faces, on voit sculpté en bas reliefs une figure de divinité payenne, entr'autres une Druidesse qui tient la patère, et un homme dont la position annonce qu'il est destiné pour un sacrifice.

Plusieurs savans regardent ce monument comme l'ouvrage des Romains, et non celui des Gaulois. Si cela était vrai, tous les attributs dont il est entouré annonceraient-ils la religion des Éduens? Y verroit-on une Druidesse, l'emblème d'un sacrifice humain, et principalement des costumes Gaulois? Quelque soit ma déférence

pour les savans qui ont émis à cet égard leur opinion, je ne puis me décider à la suivre, dans la persuasion où je suis, que cet ouvrage est celui des Éduens, et qu'il date des beaux jours de Bibracte, dont la domination s'étendait dans tous les pays environnans.

L'abbé Gandelot rapporte qu'au commencement du siècle dernier on fouilla au midi de cette colonne, et que l'on trouva à trois pieds en terre, six petites statues de pierre blanche, au cou desquelles pendait le symbole de Priape. Il ajoute qu'en 1716, on renouvela les recherches du côté de l'Ouest, et que l'on y trouva les ossemens de trois cadavres, avec plusieurs médailles d'*Antonin-Pie*; enfin, le même auteur ajoute que l'on trouva encore depuis, aux environs de cette colonne, d'autres médailles de différentes grandeurs, plusieurs sépulchres en pierre, très-anciens, dont les gens de la campagne se servent pour leur bétail en forme d'abreuvoir, et dans plusieurs desquels on avait trouvé des boucles de ceinturons, des cendres, des ossemens et des débris de sabres rongés par la rouille.

Les poliandres d'Autun, notamment celui du champ des Urnes, ont fourni à plusieurs époques la preuve de leur ancienneté, et de l'usage auquel ils étoient consacrés. On n'a cessé depuis nombre de siècles, d'y trouver des tombeaux de différentes espèces et de différentes formes; mais ce qui prouve que ces sortes de cimetières n'ont pas uniquement servi aux anciens, c'est la découverte que l'on y a faite, à diverses époques, de plusieurs cercueils de plomb qui ne datent que du tems des premières races. En effet, on sait que les anciens n'étoient pas dans l'habitude de se faire enterrer dans des cercueils de plomb; cependant on a de la peine à concilier cet usage avec les trois tombeaux doublés de ce métal, qui furent découverts à St. Pierre-l'Étrier, dans les fouilles que l'on y fit en 1775, et sur l'un desquels on trouva cette inscription :

ÆMILIA SEVERA ALUMNO ROMANO POSUIT.

Tout récemment encore, on fit au même endroit pareille décou-

verte. Pendant mon séjour à Autun (floréal an 10), des ouvriers trouvèrent dans le cimetière un cercueil de plomb qui renfermait des ossemens, et une petite médaille qu'ils jetèrent sans se douter que cette pièce de bronze étoit placée là pour donner des lumières sur la nature du monument ; mais quelque soin qu'on prit pour la retrouver, on ne put y réussir, et c'est encore un regret de plus que cause l'ignorance aux curieux et aux amateurs de l'antique.

J'ai vu au château de *Montjeu*, plusieurs urnes en terre, qui furent trouvées dans les différens poliandres d'Autun ; sur l'une d'elles on lit :

#### J. S U R I C I N.

On ne peut douter que ce ne soit l'urne qui renfermait les cendres de ce même Julius-Surrus, Éduen, qui préféra se donner la mort plutôt que de ployer sous le joug des Romains, et qui acquit, à juste raison, le glorieux titre de dernier des Éduens.

Le nombre des statues antiques qui furent trouvées tant à Autun que dans ses environs, est indéfini : il suffira d'en rapporter quelques-unes, dont on est parvenu à connaître l'origine.

Une des plus intéressantes est l'effigie du fleuve Arroux, que l'on voit encore au château de Montjeu, et qui servit pendant longtemps à l'ornement d'une fontaine. Cette statue qui fut trouvée entre la rivière et les anciens murs, est en marbre blanc, et dans la forme de celles que l'on voit à Paris au jardin des Tuilleries, à l'entour du grand bassin. Le fleuve est représenté sous la figure d'un vieillard qui est couché et appuyé sur une urne, de laquelle une source semble couler lentement, et de son front sortent deux cornes, qui signifient les nombreux détours que forme l'Arroux.

L'auteur des *Georgiques*, en parlant du Pô, le dépeint avec les mêmes attributs (1).

En 1630, on déterra à Autun, dans les fondations d'une ancienne mesure, une statue en bronze représentant Minerve ayant la tête couverte d'un casque, sur lequel étaient ciselés Pégase, et un lion qui se battait les flancs de sa queue; les cheveux de la déesse étaient relevés en tresse, et sa robe était plissée en forme de ceinture. Elle appartient dans le principe à l'historien Thomas, et passa depuis entre les mains d'un étranger, qui en priva les curieux, en l'emportant avec lui. Cette statue était accompagnée d'une autre effigie de *Jupiter-Capitolinus*, et de celle de *Cérès*, qui toutes deux eurent le même sort.

Pendant mon séjour à Autun, le hasard me fit découvrir dans la boutique d'un serrurier, une petite statue gauloise, dont la forme singulière et l'antiquité attirèrent mon attention. J'en fis à bon compte l'acquisition, sans trop savoir ce qu'elle était, mais un habile antiquaire de ce pays, satisfait ma curiosité, en me faisant remarquer sur cette statue informe, tous les attributs de l'*Innis* des Gaulois, déesse de la mort. En effet, cette divinité était couverte de larmes et de hiéroglyphes, qui annonçaient assez son caractère. Avec un peu de réflexion, il ne me fut pas difficile d'acquérir la certitude que cette statue était de la plus haute antiquité, et qu'elle datait du tems des premiers Druides. Le serrurier chez qui je la découvris, se disposait à la fondre parmi sa ferraille, lorsque je l'arrachai au sort qui l'attendait. M<sup>r</sup>. de *Seymour*, gentil-homme Anglais, attiré depuis la paix à Autun, des confins de l'Écosse, par son amour pour les antiquités, me pria de lui faire l'abandon de cette *Innis*, qui orne présentement son cabinet. Il en fut de cette

(1) Et gemina auratus taurino cornua vultu  
Eridanus. . . . .

(*Virg. Georg.*)

occasion comme de bien d'autres; il appartenait à un étranger qui semblait devoir être indifférent pour des objets d'art si éloignés de son pays, d'attacher le plus grand prix à une chose que les Autunois avoient dédaignée, et dont aucun n'avait su apprécier la juste valeur.

De toutes les statues qui furent trouvées tant à Autun que dans tous ses environs, la plus singulière et la plus curieuse, est celle en fer de *Priape*, qui fut trouvée sur la montagne de *Philouze*, anciennement *Philozie*; ce qui sert à prouver que le temple de ce Dieu était véritablement situé sur cette montagne, ainsi que je l'ai dit au 17<sup>e</sup>. chapitre. Quoiqu'aucun historien de mes prédécesseurs n'en ait parlé, soit par ignorance, soit par une fausse retenue, il n'est pas moins certain que les anciens Éduens, long-tems avant l'arrivée des Romains dans leur pays, adoraient *Priape* et *Cupidon* comme deux divinités puissantes.

Le nombre des inscriptions et pierres gravées qui furent trouvées à Autun, égale et même surpasse celui des statues : sans en rapporter ici la nomenclature, il suffira d'en citer quelques-unes.

Thomas rapporte que de son tems on voyait encore dans les jardins de l'abbé Jeannin, une pierre d'une grande dimension, trouvée non loin de la pyramide de Couard, et portant cette inscription :

D. M.  
C. A. EMILI  
VICTORIS.  
VETERAN.  
LEG. P.M.P.F.  
HAEREDES  
POSERV  
NT.

Le même historien ajoute que l'on trouva au même endroit cette autre inscription gravée sur une pierre à peu près semblable à la première :

D. M.  
 MESSORI  
 CARPOPHORI  
 MESSORICAR  
 POPHORIET. FA  
 BIAE FILI LIB\*  
 MESSORIA  
 SÉREN. P  
 ET SVB ASCIA  
 DEDICAVIT.

Il est difficile de savoir précisément ce que signifient ces inscriptions, cependant on apprend par le recueil de *Gruter*, qu'un certain Carpophorus éleva un monument à sa femme *Laberia Eutychia*, ce qui fait supposer que cette dernière inscription en provient.

Quelque tems après, on trouva encore au même endroit une pierre sur laquelle étaient figurés deux vieillards revêtus de la toge, dont l'un portait un sceptre et l'autre tenait dans sa main droite un croissant. Il n'est point douteux que cette effigie ne soit celle de quelques Druides en grande vénération de leur tems. En effet, le sceptre que porte l'un d'eux est, comme nous l'avons dit, le symbole de l'autorité dont ils étaient revêtus (1), et le croissant que tient l'autre, annonce un noble Autunois. La lune était alors l'emblème de la noblesse, de plus elle désignait l'opinion que les Éduens avaient de l'immortalité de l'ame. On en trouve la preuve dans les médailles de *Faustine*, sur lesquelles on voit cette princesse avec l'attribut de la lune, avec ce

(1) ..... at seniores  
 Sedebant in politis lapidibus sacro in circulo  
 Sceptra in manibus habentes simul jus reddebant.

mot, *ÆTERNITAS*; de même qu'aux médailles d'Alexandre-Sévère, le revers porte l'empreinte de la nouvelle lune avec cette légende :

PERPETVITI AVG.

On a trouvé encore dans le champ des urnes, plusieurs de ces pierres portant l'effigie de cet astre, une entr'autres, sur laquelle était une inscription presque entièrement effacée, et qui ne portait que la date de la mort de celui en l'honneur de qui elle avait été gravée.

Parmi les inscriptions sépulchrales qui furent trouvées au poliandre de St. Pierre-l'Étrier, on voit encore celle-ci, dont on n'a pu découvrir la véritable signification :

D. M  
VOLVS  
IVS. SE  
NONE  
VS.

Enfin de toutes ces pierres gravées qui furent trouvées à Autun, la plus considérable est une en marbre blanc qui formait la façade d'un sépulchre, sur lequel était représentée en bas relief une Vestale ou Prêtresse appuyée sur un rameau renversé, et sur le côté de cette pierre était gravée cette inscription :

EVFRONIA. EV  
FILIA . ET . M  
NAVFRAGIO  
NECTA . NATVN  
PRIKALNO  
PERCEPIT  
III ID APRIL  
DECESSIT  
PRIKALMAI.

En

En 1632 on pratiqua des fossés autour de la ville d'Autun. Les ouvriers chargés de ces travaux trouvèrent dans les fouilles un grand coffre de plomb rempli de médailles d'or et d'argent, parmi lesquelles se trouvèrent deux bracelets en or dont l'un était plein d'ambre gris. Le premier était fait en tresse de fils d'or et en forme de corde à puits, et se fermait par une médaille parfaitement conservée, de l'empereur Antonin connu sous le nom d'Héliogabale.

J'ai vu le dessein fidèle de ces deux bracelets ; il a servi à me confirmer dans l'opinion que ces bijoux sont l'ouvrage des Romains, et que même ils datent du règne des beaux arts, j'en ai jugé par la comparaison que j'en ai faite avec d'autres tout semblables qui furent envoyés d'Italie, à l'ex-Ministre de l'intérieur, *François de Neufchâteau*, pendant que j'étais attaché à son Ministère. La seule différence qui existe entre ceux-ci et les premiers, c'est qu'ils étaient infiniment plus massifs et plus grands, quoiqu'ils eussent été trouvés aux bras d'un squelette de femme, dont la proportion annonçait avoir appartenu à une Dame Romaine, d'une taille peu ordinaire.

Les deux bracelets qui furent trouvés à Autun, sont d'autant plus précieux, qu'ils servent de monumens à l'histoire, en nous prouvant que les empereurs imprimaient le sceau de leurs actes avec le cachet de leurs bracelets, ce qui confirme le passage du traité de *Longus, de annulis signatoriis*.

Ce fut à cette même époque que l'on trouva à Autun une quantité considérable d'objets de curiosité, tels que statues et bustes en bronze, des figures d'animaux, des couteaux de sacrificateurs, des lampes antiques, des instrumens de sacrifices, et des trophées que l'on suspendait à la voûte des temples les jours de cérémonies ou de consécration, ainsi que l'on en trouve la relation dans l'ouvrage de *Bulengerus, de tropheis et spoliis bellicis*.

Enfin, dans les ruines de l'amphitéâtre, on trouva dans le 16<sup>e</sup>. siè-

P p

cle, un ouvrage en fer exécuté avec tant d'art, que quand il était fermé, plus on faisait d'efforts pour l'ouvrir, plus il serrait l'objet qu'il tenait. Il paraît que cette machine servait d'entraves aux bêtes féroces, ou de menottes aux criminels.

Pendant mon séjour à Autun (Prairial an 10), le Propriétaire d'un champ situé au pied des anciens murs, proche l'emplacement de l'amphitéâtre, découvrit une espèce de tombeau renfermant des ossemens d'animaux de différentes sortes. Déjà l'an précédent, le soc de la charrue avait ébranlé la pierre de marbre qui couvrait cette fosse, son conducteur n'y ayant fait pour lors aucune attention, le hasard remit à l'année suivante la découverte de ce monument, mais on n'a tiré aucun renseignemens satisfaisans pour l'histoire, des ossemens que l'on y a trouvés : la proximité du lieu où ils furent découverts fit présumer qu'ils appartenaient à quelques-unes de ces bêtes féroces célèbres dans les arènes des Romains, à qui, selon l'usage, on pouvait avoir élevé un mausolée ; mais la diversité de ces ossemens empêcha d'asseoir aucune opinion à cet égard. Je conserve une médaille de petit bronze qui fut trouvée dans les fouilles, et qui sans doute eût fourni quelques lumières si elle n'eût pas été fruste et rongée par les tems.

Je ne finirais pas, si j'entreprenais de rapporter servilement tous les objets d'antiquité que l'on a découvert, tant à Autun que dans ses environs, et que l'on découvre encore journellement. On pourrait y joindre une quantité considérable de marbres précieux et de granits de toutes espèces que la charrue arrache chaque année des entrailles de la terre, et qui semblent, pour ainsi dire, n'avoir joui d'un sommeil profond pendant une longue série de siècles, que pour attester aux générations présentes la splendeur de l'antiquité ; mais ces témoins muets de sa gloire ne portant aucun milliaire qui indique leur date, leur description, ne serait que d'une faible utilité pour l'éclaircissement de l'histoire, et sous ce rapport, nous regardons comme inutile d'en rapporter ici la longue énumération.

---

## CHAPITRE VINGTIÈME.

---

..... fuit Illium, et ingens  
Gloria Teucrorum. ....

*Tableau statistique de l'Arrondissement d'Autun. Description de ses environs, et des différens lieux de plaisance qui l'entourent; Brisecou, Rivaux, Montjeu, St. Claude. Minéralogie. La Pierre qui croule. Ruisseaux qui traversent l'Autunois. Navigation de l'Arroux. Commerce actuel de la ville d'Autun, ressources qu'elle peut retirer de son heureuse situation. Caractère de ses modernes habitans. Comparaison de cette ville avec l'ancienne Bibracte. Conclusion.*

---

**T**ELS sont les principaux objets rares et précieux, que l'antiquité nous a transmis, et qui tous servent à prouver le rang qu'occupait jadis le territoire Éduen. Si ces froids monumens de sa grandeur passée étaient insuffisans pour en convaincre, on peut encore en juger par la vue de son site admirable, qui, n'ayant point changé, expliquera facilement les motifs de son accroissement, et développera les causes de sa splendeur. Il est en France peu de situation topographique, qui puisse contribuer plus efficacement à la prospérité d'une ville, et lorsque l'on connaît celle d'Autun, on n'est plus étonné du haut degré de célébrité, auquel était parvenue cette ancienne cité.

P p 2

Ses environs sont plus que délicieux : la nature s'est pluë à en faire un séjour enchanteur ; en le formant, il semble qu'elle ait eu l'intention de réunir dans un même endroit toutes ses beautés à la fois. Des montagnes couvertes de bois, des prairies arrosées de nombre de ruisseaux, des campagnes fertiles, de gras pâturages, des sites sauvages et pittoresques, des vues admirables par leur diversité ; tout en un mot contribue à rendre les environs d'Autun agréables et productifs. Du côté de l'est, l'œil avide se promène avec délices sur un vaste plateau qui s'étend à plusieurs lieues, et que couvre une quantité considérable de maisons de plaisance ; au midi une chaîne de montagnes, tout en bornant la vue, présente un spectacle non moins imposant. Le curieux cherche à découvrir sur leurs flancs ces rochers antiques et ces cavernes profondes qui faisaient la demeure ordinaire des anciens Druides, et son imagination délirante le rapproche pour ainsi dire de l'antiquité. Plus loin, l'être mélancolique et sensible trouve, à travers les rochers de *Brisecou*, le calme et la paix si recherchés du sage. C'est dans cette belle solitude toute hérissée de précipices affreux et de rocs menaçans, qu'il se livre en paix aux charmes de l'étude ou de la méditation. Le bruit des ruisseaux qui coulent des montagnes et qui tombent par cascades, achève de rendre cet endroit enchanteur. Sur le penchant de la colline, la charmante habitation de *Rivaux* formée par la nature, encore embellie par l'art, attire également l'attention des amateurs. Cette promenade située non loin de la ville est ouverte en tout tems à ses modernes habitans : son heureux Propriétaire sait encore renouveler ses jouissances, en les faisant partager à ses concitoyens, et c'est ainsi qu'il parvient à doubler son existence et sa fortune.

Plus loin, au faite de la montagne de *Montjeu*, sur laquelle était jadis situé le temple de Jupiter, s'élève au milieu d'un parc immense un vaste château, qui depuis des siècles est l'habitation de quelques riches particuliers. Cette ancienne Baronie qui appartient

aujourd'hui à l'héritière d'un homme célèbre dans la révolution, (1) fut autrefois la résidence de plusieurs personnages illustres. L'immortel président *Jeannin* y finit sa longue et glorieuse carrière, en 1622. Depuis elle passa entre les mains d'un homme de mérite, qui eut la faiblesse de préférer le fracas des affaires générales au bonheur domestique, et depuis sa fin tragique, cette orgueilleuse demeure est celle d'un modeste concierge, peut-être plus heureux que son maître.

Le château de Montjeu, autrefois nommé le château *de la Toison-d'or*, est environné de bois de haute futaye, dont l'antiquité semble encore annoncer que ce séjour privilégié de la nature fut jadis celui des Druides. Le silence qui y règne s'accorde parfaitement avec le recueillement auquel se livraient les Prêtres gaulois. Il n'est point étonnant qu'ils aient choisi pour retraite cette habitation qui, par sa situation, semble être entièrement détachée du reste de la terre. Un seul sentier, extrêmement rapide, conduisait à la ville, et ces sacrificateurs dont toute la conduite étoit mystérieuse n'avaient avec ses habitans de communication, qu'autant qu'ils le voulaient bien. Ils réunissaient dans un seul et même endroit les choses les plus nécessaires à la vie : la nature y rassemble encore tous les avantages à la fois ; mais ce qui surprend le plus, ce sont trois étangs considérables qui se trouvent positivement au sommet de la montagne, et qui sont enfermés dans l'intérieur du parc. Ces étangs que les étrangers vont voir par curiosité, ne tarissent jamais, et même ils alimentent des ruisseaux qui jadis fournissaient l'eau des Aqueducs et de la Naumachie. Trop heureux l'homme sage et sans ambition qui, loin du tumulte des villes et des secousses politiques, saurait trouver dans un pareil asyle, le bonheur et la paix, qui pour l'ordinaire semblent fuir les châteaux, les palais et les lambris dorés ! . . . .

(1) Le Pelletier, de St. Farjeau, assassiné à Paris, en 1792.

Au pied de cette même montagne est situé le petit Montjeu ; cette habitation est encore une de ces maisons de plaisance qui entourent la ville, et qui, par leur situation attrayante, fixent les regards des curieux. Celle-ci est située sur l'emplacement de l'ancien château de St. Blaise, à très-peu de distance du faubourg de ce nom ; quoique depuis la révolution elle ait éprouvé le sort de bien d'autres, c'est-à-dire, que la cupidité l'ait à peu près dévastée, on n'a pu lui ravir l'avantage de la position, qui en fera toujours un séjour charmant.

Plus loin est le joli bois de *Salvard*, situé sur la pente de la montagne ; de ce bois on aperçoit de distance en distance, la ville dans une situation des plus riantes ; on la voit à travers un feuillage épais qui, laissant découvrir par différentes échappées quelques nouveaux points de vue, présente un spectacle varié qui délasse l'œil et rafraîchit les sens.

Enfin, sur la droite au-dessus de Rivaux, est la montagne *Saint-Claude*, sur laquelle existait encore au commencement du siècle dernier un hermitage habité successivement par plusieurs Hermites ; cette cabane aujourd'hui occupée par un humble Sabotier, est dans la plus belle exposition qu'il soit possible d'imaginer. De là l'œil enchanté, tout en plongeant sur la ville, découvre un bassin immense qu'embellissent encore les environs d'Autun. Là, le spectacle imposant de cette cité, jadis la reine des Gaules, fait naître des réflexions affligeantes sur le sort de l'humanité, sur celui des États les plus florissans. De là, le penseur attendri considère l'avenir sous son véritable aspect. Cette vue fait naître dans son ame des sentimens opposés ; si d'un côté il envisage sous ses pieds une ville entière, s'il plane en idée sur le ceintre qu'il domine, de l'autre, en détournant la tête, il voit encore derrière lui un site plus élevé qui semble lui dire que l'homme n'est qu'un atome qui, quelque élevé qu'il soit, trouve encore toujours des objets au-dessus de lui. Cette réflexion philosophique

ne peut échapper à celui qui pendant une heure, se livre sur le sommet de la montagne S. Claude aux charmes de la méditation.

Parmi les objets remarquables qu'offre l'arrondissement d'Autun, un des plus intéressans est un gros cristal de roche feld-spathique avec quartz et mica, ou granit dur, isolé et mobile que l'on rencontre au haut de la montagne d'Uchon. Quand on a traversé le village, en suivant le grand chemin à travers le bois, dès le moment qu'on a passé le sommet de la montagne, et que l'on commence à descendre sur le revers, on aperçoit cette roche au milieu d'un enfourchement. Elle est connue dans le pays sous le nom de *Pierre qui croule*, nom qui lui est resté, parce qu'on la met en mouvement sans le moindre effort, quoique formant une masse considérable. Les curieux qui vont la voir, s'amuse à lui faire casser des noisettes, et admirent la facilité avec laquelle un enfant parvient à maîtriser avec la main, une puissance si forte.

Voici la description qui m'en a été fournie par le citoyen *Mathieu*, Professeur de Chimie. C'est ainsi qu'il s'exprime :

« Ce roc a près de 10 pieds ou 3 mètres, 52 centimètres de son »  
» extrémité inférieure à son extrémité supérieure, et près de 6 »  
» pieds ou 1 mètre 94 centimètres de largeur. C'est un prisme »  
» pentagonal by-pyramidé, à pans rhomboïdaux. Sa pyramide su- »  
» périeure est la mieux conservée. Celle inférieure a ses angles »  
» oblitérés, sans doute par le frottement des terres qui se sont »  
» éboulées autour, entraînées par les eaux. Leur décroissement »  
» est mixte, ce qui donne à leur sommet une arrête transversale »  
» moins longue que la largeur de leur base, au lieu d'une pointe.

» Sa mobilité lui vient de ce qu'il est posé perpendiculairement »  
» et en équilibre, sur l'arrête de sa pyramide inférieure, entre deux »  
» pyramides semblables et très-comprimées, de deux cristaux pa- »  
» reils accolés l'un derrière l'autre, engagés dans le sol, qui lui ser- »  
» vent de socle; il est un peu appuyé sur celle du cristal posté-

» rieur; il a entr'elles, environ 3 pouces ou 8 centimètres de jeu.  
 » C'est dans cet intervalle, qu'en le poussant légèrement par le  
 » côté, en face de la montagne, on le fait balancer du côté de la  
 » pente, d'où il est aussitôt renvoyé par la pyramide du cristal  
 » antérieur de son socle.

» On assure que l'on a essayé en vain de le jeter bas, en le faisant  
 » tirer avec des cordes, par plusieurs paires de bœufs; il est trop  
 » lourd pour qu'un pareil moyen réussisse. Il faudrait des leviers  
 » extrêmement longs et solides, pressés par une grande force, pour  
 » l'obliger à sortir de sa position.

» Ce serait dommage qu'il n'y fût plus, on perdrait un témoin  
 » précieux de la cristallisation nécessairement aqueuse des masses  
 » granitiques, et par conséquent de toute la première formation du  
 » globe. On perdrait le cristal le plus régulier peut-être, qui puisse  
 » établir la certitude de la cristallisation agrégative, par les mêmes  
 » loix que la cristallisation simple.

» En le considérant sous des rapports géologiques, l'imagination  
 » s'agrandit. Franchissant les siècles écoulés, elle croit voir l'eau-  
 » mère créatrice élevée, au de-là de sa hauteur, au de-là même  
 » des cimes altières qui se perdent dans les nues, tenant la matière  
 » terrestre en dissolution, et la déposant lentement pour donner  
 » le tems aux attractions d'agrégation, de lui faire prendre ses  
 » formes régulières.

L'arrondissement d'Autun est en grande partie couvert de mon-  
 tagnes; leur élévation, dans leurs chaînes moyennes, est à peu près  
 de 225 mètres au-dessus de l'Arroux, pris dans la plaine d'Autun.  
 Cette rivière étant elle-même en cet endroit de 234 mètres au-dessus  
 du niveau de la mer, il en résulte que la chaîne moyenne des mon-  
 tagnes dont nous parlons, comporte une élévation de 457 mètres  
 au-dessus de l'océan. Quelques points sont encore plus élevés tels  
 que

que la montagne d'*Antully* qui en a à peu près 500, et celle de *Beuvray*, 520.

La vallée d'Autun, d'environ dix lieues en carré, est environnée de montagnes graniteuses de première formation. Elles sont en quelque sorte le centre et le foyer de celles de même nature, qui forment trois grandes chaînes vers le nord, le nord-ouest et le sud de la France. On trouve parmi elles quelques parties calcaires, et les pierres que l'on y rencontre sont le granit en masse ou en ditilence; celui que l'on trouve sur la surface, est d'une médiocre qualité; mais il est à croire qu'il en existe dans l'intérieur, d'une qualité bien supérieure, du moins on peut en juger par les colonnes que l'on voit encore dans l'ancienne Abbaye de St. Martin, qui ont été tirées par les Romains, des carrières de ce pays, et qui rivalisent avec le granit d'Égypte.

Les montagnes des environs d'Autun renferment encore, du jaspe, de l'agate et des métaux de différentes espèces, tels que de l'argent, du cuivre, du fer, de l'étain, du plomb, de l'uran, du zinc et de l'arsenic.

L'argent se trouve dans une mine autrefois en exploitation au bas de la montagne de Montjeu, où l'on voit même encore la trace des fouilles. La mine de cuivre fut découverte en 1556, non loin de la première, au pied de la même montagne. *Nicolas Jeannin de Castille* fit faire des fourneaux pour son exploitation, et après lui le Duc de Guise y fit aussi travailler; il y a tout au plus 70 ans que cette mine est abandonnée.

Le fer est assez commun dans l'arrondissement d'Autun, et même on y en trouve de diverses espèces. La mine la plus abondante est celle de Chalancey, nommée *mine de Chasse rouge*; elle est en très-petits grains, et ressemble à la poudre à tirer. On en trouve encore une autre moins considérable appelée la *mine en roche*; elle est en

cailloux , que l'on est forcé d'écraser pour en extraire le métal. L'étain s'y trouve en petite quantité , mais on y compte deux mines de plomb assez belles et assez abondantes, dont l'une est située à St. Prix , et l'autre mélangée d'argent , fut découverte en 1767 , à une demi-lieue de Curgy.

L'urane se rencontre à Marmagne et à Brion. Le zinc dont le célèbre *Boulainvillers* fait mention , se trouve dans les environs de Montcenis , et l'arsenic parmi les mines de plomb , d'étain et d'argent. Enfin , le chemin qui conduit au Creuzot , offre dans un ravin qui traverse une terre labourable , des aiguilles de cristal demi-transparent et de couleur orangée.

Tous ces avantages de la nature ne sont pas les seuls qui enrichissent l'arrondissement d'Autun.

La quantité des ruisseaux qui l'arrosent , ne contribuent pas peu à son agrément et à sa fertilité. Les principaux sont du côté de l'est, ceux du *Mevrin* , de *St. Georges* ou de *Couard* , de *Chanchanoux* , de la *Drée* et d'*Igornay* ; et du côté de l'ouest , le *Machat* , le *Ternin* , la *Dheune* , le *Travoux* et le ruisseau de la *Scelle*.

Tous ces ruisseaux qui sont autant de fibres qui animent et vivifient le territoire Autunois , se jettent dans l'Arroux , la seule rivière considérable dont il soit arrosé. Cette rivière qui pourrait devenir si intéressante pour la prospérité du pays , se jette dans la Loire près Digoin , après un cours de 120 kilomètres. Elle ne commence à être navigable qu'à la sortie de l'arrondissement d'Autun. Il est prouvé qu'elle pourrait le devenir depuis cette ville ; l'on a même prétendu qu'elle l'était du tems des Romains , mais j'ai de la peine à le croire , en songeant que les anciens Éduens en fondant Bibracte , avaient choisi avec une intention bien prononcée , un emplacement éloigné de toutes rivières navigables , afin de se livrer exclusivement au métier de la guerre , ce qu'ils n'eussent pu faire , si les ressources du commerce fussent venues corrompre leur génie

belliqueux. Comme les modernes Autunois diffèrent sous ce rapport des anciens, et que le commerce forme aujourd'hui une branche de leurs revenus, on regarde la navigation de l'Arroux, comme devant être très-avantageuse à la ville d'Autun; mais la question la plus importante est de savoir si les avantages qui résulteraient de cette navigation, peuvent compenser les dépenses qu'entraînerait une semblable entreprise.

Avant l'ouverture du canal du centre, son utilité ne pouvait être un problème. Autun communiquant par son moyen avec l'océan, et n'étant qu'à une journée de distance de Chalon-sur-Saône, ces deux villes seraient devenues les entrepôts du commerce des deux mers, et les lieux de départ des denrées dont la Bourgogne abonde, telles que vins, grains, fers, bois et charbons fossiles.

Depuis très-long-tems le projet d'effectuer cette navigation avait été conçu, et le président *Jeannin*, qu'Autun s'honore d'avoir vu naître, en avait recommandé l'exécution à ses compatriotes. De génération en génération on se transmettait ce projet, sans que l'esprit d'apathie, qui semble inné dans ce pays, permît de lui donner aucune suite. Enfin dans le siècle dernier, le maréchal *Maubourg*, ayant fait faire, pour l'avantage de ses forges, une écluse à Gueugnon, et par ce moyen ayant rendu l'Arroux navigable, depuis Toulon jusqu'à son embouchure, les Autunois stimulés par cet exemple, s'occupèrent des moyens d'exécuter leur ancien projet. Il fut fait alors plusieurs mémoires pour prouver l'utilité de la navigation de l'Arroux, et le gouvernement à qui l'on ne demandait que la permission d'opérer, l'accorda par Arrêt du 7 Octobre 1778. Le sieur *Antoine*, alors Ingénieur des États de Bourgogne, fut aussitôt chargé de faire le devis, et il résulta de son travail, que l'Arroux deviendrait navigable d'Autun à Digoin, par le moyen de onze écluses, y compris celle de Gueugnon, et que tous les travaux ne reviendraient qu'à la modique somme de 300,000 fr. au plus. Une

estimation que fit le même Antoine du produit annuel du canal, le portait à 39,000 fr. La ville prouva, par des mémoires détaillés, que ce produit devait monter à 48,000 fr. déduction faite des frais de perception, évalués à 4,000 francs.

Ces brillans aperçus firent penser que l'on pourrait retirer un bénéfice du canal, avant même qu'il ne fût fait : on se flatta, moyennant la cession pendant vingt ans, du produit des droits, de trouver des Entrepreneurs qui se chargeraient de faire les avances; mais ce ne fut qu'une vaine espérance, le projet ne reçut point alors son exécution, et ce retard fut pour la ville d'Autun un malheur irréparable.

Tandis que l'on spéculait, que l'on s'occupait de projets, que l'on cherchait à former des compagnies d'actionnaires, un autre projet qui fut réalisé, changea la face des choses. Les Autunois avaient donné l'éveil sur une communication entre les deux mers, par la Saône et la Loire : il parut plus simple et infiniment plus utile de l'opérer en entier par un canal, et la possibilité de ce canal démontrée, les travaux ne tardèrent pas à commencer. Dès ce moment, la navigation de l'Arroux tomba dans l'oubli. Peu après la révolution survint, et ce n'était pas alors, que l'on détruisait tout, que l'on pouvait parler d'édifier; mais aujourd'hui que le Gouvernement se montre prêt à adopter tout ce qui présente un but d'utilité, que surtout il donne une attention particulière à la navigation intérieure, ce serait le moment de faire revivre un projet trop lentement formé et trop facilement abandonné.

Il n'est point douteux que la navigation de l'Arroux ne présente plus autant d'avantage qu'elle en offrait avant l'ouverture du canal du centre; mais aussi il est certain qu'elle en présente encore assez pour mériter l'attention du Gouvernement. La ville d'Autun ne peut plus prétendre à devenir l'entrepôt du commerce des deux mers, mais elle pourrait encore l'être de celui d'une grande étendue de

pays qui serait plus à sa portée qu'à celle d'aucun autre point d'embarcation.

L'arrondissement d'Autun est couvert de forêts. L'Arroux charriait des bois de marine, de construction, de chauffage et d'envelage. Il s'établirait nécessairement sur ses bords des chantiers considérables pour la construction des bateaux. Les montagnes environnantes sont riches en mines; dans plusieurs vallées la tourbe est abondante, mais rien ne s'exploite: un canal qui augmenterait considérablement le commerce en multipliant les débouchés, ferait nécessairement une révolution dans les esprits; l'apathie dans laquelle les habitans languissent, cesserait; les mines seraient enfin exploitées, et l'Arroux distribuerait leur produit dans toute la France. Il emmenerait encore des vins, ~~des~~ fromens, des seigles et graines de toutes espèces; de la chaux, des fers, du poisson, etc. D'un autre côté, il amènerait le sel, l'ardoise, le sucre, la marée, les épiceries et autres marchandises nécessaires à la consommation d'Autun et de ses environs. Enfin, en résultat, cette navigation ferait revivre une ville jadis célèbre dans les fastes de l'histoire, mais qui aujourd'hui se traîne péniblement sur ses ruines, et dont la prospérité est déposée entre les mains d'Administrateurs éclairés, dont le zèle égale les lumières, mais aussi dont l'impuissance égale la bonne volonté: au Gouvernement seul appartient la possibilité de faire renaître cette antique cité de ses propres cendres, en jetant sur elle un regard de bienveillance, et en lui tendant une main secourable, il s'attirerait et la reconnaissance de ses contemporains, et celle des générations futures.

Le commerce actuel d'Autun est très borné; il consiste principalement en bétail, en bière et en cuirs. Les tanneries y sont considérables, et leur situation est recherchée à cause de la proximité des eaux que l'on y dirige à volonté. Tous ces ruisseaux qui baignent les murs de la ville fertilisent autant de prairies qui bordent leurs rives,

Sur les hauteurs, notamment à *Couard*, on trouve en grande quantité des noyers et des châtaigners dont le fruit est pour la classe misérable d'un rapport avantageux. Enfin, dans les bois les plus voisins de la ville, on trouve sur une espèce d'arbrisseau un petit fruit noire à peu près semblable au Cacis, connu sous le nom de *Pouriot*; ce fruit qui ne se trouve que là et sur les Alpes, sert à donner de la couleur au vin, mais il est employé plus particulièrement en médecine où il est connu sous le nom d'*Airelle* ou *Mirtille* : les enfans du pays vont le chercher sur les montagnes, où il se trouve en abondance, et en font un trafic que la nature a mis à leur portée.

Il n'existe à Autun d'autres manufactures que celles où l'on fabrique une sorte d'étoffe connue sous le nom de *tapisserie de Marchaud*; cette tapisserie qui est en poil et en laine sert à plus d'un usage, et comme elle n'est point chère, les familles mal aisées s'en font des couvertures.

Cependant cette sorte d'étoffe que l'on ne trouve que dans cette ville, ne prouve pas que ses habitans aient l'esprit inventeur. Ils sont presque tous ennemis du commerce et d'un caractère doux et paisible. Ils ont en outre des mœurs, et sont religieux et fidèles à leurs engagements; mais en général ils sont peu lians, peu expensifs, peu obligeans; accessibles à la méfiance, et faciles à se laisser prévenir. L'étranger n'en est que faiblement accueilli, en un mot ils se renferment dans la sphère étroite qu'ils se sont imposée, et paraissent se suffir à eux-mêmes. A peu près indifférens pour ce qui se passe au delà de leurs murs, ils sont indépendans de l'opinion, et leur ville étant pour ainsi dire à l'abri des secousses politiques, semble devoir un jour renaître de ses cendres.

Quoiqu'il en soit, jusqu'à l'époque fortunée où les premiers Magistrats s'occuperont de son sort, Autun ne sera jamais qu'une ville du quatrième ordre, et son commerce restera dans un état de stagnation d'autant plus pénible pour ses habitans, qu'ils se rap-

pellent avec peine le haut degré de gloire dont elle jouissait jadis. La comparaison qu'ils en font leur rend plus douloureuse sa situation présente. En effet, son ancienne enceinte est réduite à un tiers, encore ce tiers est-il aujourd'hui rempli de vastes jardins, dont la réunion ressemble en quelque sorte à une espèce de désert qui reste en friche, faute de bras pour l'exploiter.

Les communications avec la Capitale y sont même difficiles. Les voitures publiques, en adoptant une autre route, en éloignent les étrangers, et portent ailleurs l'argent que ceux-ci laissent ordinairement sur les différens lieux de leur passage; le commerce y est nécessairement faible et languissant, et pourtant tous ces désavantages y pourraient être rachetés par quelques sacrifices peu considérables pour un Gouvernement tel que le nôtre, mais qui serait au-dessus des forces et des moyens d'un pays ruiné par une longue suite de révolutions désastreuses.

Voilà donc le sort de cette ville superbe, de cette orgueilleuse Bibracte qui n'avait de rivale que Rome elle-même, et qui se plaisait à étendre son joug dominateur sur tous les peuples Celtiques, de cette fière cité qui le disputait en magnificence à la première ville de l'univers, de cette cité célèbre qui ne souffrait ni égale, ni prééminence, qui se glorifiait de ses temples antiques, de ses riches palais, de ses spectacles pompeux, de ses aqueducs sans nombre, de ses superbes portiques, de ses monumens funéraires, de ses édifices somptueux, de ses anciennes murailles, ouvrage étonnant de la main des hommes, et surtout de ses 1,400 rues habitées par un peuple immense! . . . Quel contraste! aujourd'hui rampe sur ses ruines, ou plutôt sur ses cendres, une ville mal bâtie, mal peuplée, et dont la plupart des modernes habitans savent à peine que le sol qu'ils foulent aux pieds, fut jadis la patrie d'une nation puissante et belliqueuse qui dictait en souveraine des lois à toutes les Gaules.

Si les républiques de Rome, de Sparte et d'Athènes durent à l'ambition leur décadence, celle des Éduens fut redevable de sa destruction à la politique d'un allié perfide qui établit sur sa ruine la gloire de son nom; et sans quelques pierres éparses çà et là, et rongées par les tems, on ignorerait aujourd'hui jusqu'à l'emplacement de cette ancienne et superbe cité dont le nom seul imprime dans l'ame le respect et la vénération de l'antique.

*Fin du quatrième et dernier Livre.*

R E L A T I O N  
D U S I È G E D ' A L I S E ,  
E X T R A I T E  
D E S C O M M E N T A I R E S D E C É S A R .

---

**A**PRES avoir été témoin de la déroute de toute sa cavalerie, Ver-  
cingetorix fit rentrer ses troupes dans son camp, comme il les  
en avait fait sortir, et prit aussitôt le chemin d'Alise ( 1 ) ville de

( 1 ) Cette ville nommée *Alesia*, au 48°. degré de latitude et 23 de longitude, est très-célèbre par le fameux siège dont le succès assura aux Romains la domination dans la Gaule. Les opérations de ce siège, pendant lequel César se vit investi par toute la Gaule confédérée contre le nom Romain, et animée du désir de recouvrer sa liberté, sont décrites fort en détail dans les éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule, qui ont paru en 1741, accompagnées d'un plan levé très-exactement sur le lieu, par le P. D. Jourdain, Bénédictin. La correspondance que l'on remarque entre la disposition du local et les circonstances du siège comme les rapporte César, ne permet pas de douter qu'Alise, ou plutôt le sommet du mont Auxois, n'ait été l'assiette et l'emplacement d'*Alesia*. Elle appartenait aux *Mandubii*, qui étaient dans la dépendance des *Ædii*, et selon ce que rapporte Diodore de Sicile, Hercule en revenant de l'Iberie, en avait jeté les fondemens. On ne doit point dire *Alexia* comme on le trouve dans quelques éditions des Commentaires, parce que les plus anciens manuscrits de César et les auteurs qui en ont parlé, la nomment *Alesia*. Les rivières dont parle César, sont celles de Loze et d'Ozerain qui tombent dans la Brenne. Cette ville existait dans un état florissant sous les Empereurs, et Pline nous apprend qu'on y argentait au feu les ornemens des

l'Auxois , après avoir donné ordre au bagage de le suivre incessamment. César de son côté fit mettre le sien sur un coteau voisin sous la garde de deux légions , et se mit à sa poursuite tant que le jour dura, lui tua environ trois mille hommes de son arrière-garde, et le lendemain campa devant Alise. Après avoir reconnu la place, comme il s'aperçut de la consternation répandue parmi les ennemis depuis la défaite de leur cavalerie, qu'ils regardaient comme la principale force de leur armée, il exhorta ses troupes au travail, et commença ses lignes de circonvallation autour de la ville.

Elle était située sur le haut d'un coteau fort élevé, ensorte qu'elle lui parut ne pouvoir être emportée que par un siège en forme. Au pied du coteau coulaient deux rivières, l'une d'un côté, l'autre de l'autre : il y avait devant la ville une plaine d'environ une lieue de long ; tout le reste était environné de coteaux peu éloignés de la place, et aussi élevés que celui sur lequel elle était assise. L'ennemi campé au pied des murs du côté qui regarde l'orient, occupait tout le coteau de ce côté-là, et avait devant lui un fossé et une muraille sèche haute de six pieds. Notre ligne de circonvallation avait près de quatre lieues de tour : notre camp était avantageusement situé, et défendu par vingt-trois forts, où l'on faisait une garde très-exacte pendant le jour contre les sorties ; la nuit on y tenait des troupes plus nombreuses, et par tout des sentinelles.

Pendant qu'on travaillait à ces ouvrages, il se donna un combat de cavalerie dans cette plaine dont nous venons de parler, qui avait une lieue d'étendue ; il fut très-opiniâtre de part et d'autre. Comme la nôtre était pressée par l'ennemi, César envoya les Allemans pour la

harnais de chevaux. Le nom de *Pagus Alisiensis*, demeuré au canton de pays qui faisait vraisemblément le territoire des *Mandubii* dont *Alesia* était la ville principale, a perpétué l'ancienne dignité d'Alise, et ce canton conserve le même nom dans celui d'Auxois dérivé de la dénomination primitive, de même que la montagne sur laquelle *Alesia* était située, se nomme le mont Auxois.

soutenir, et ses légions en bataille à la tête de son camp, pour arrêter l'infanterie ennemie en cas d'attaque. Cette précaution ranima notre cavalerie, et les ennemis s'étant mis en fuite, s'embarrassaient les uns les autres par leur grand nombre, et s'étouffaient en voulant passer par des portes trop étroites. Les Allemans les poursuivirent jusqu'à leurs retranchemens ; on en fit un grand carnage. Quelques-uns abandonnèrent leurs chevaux, pour tâcher de traverser le fossé et de passer par dessus la muraille. Dans ce désordre, César fit un peu avancer les légions qu'il avait placées à la tête de ses retranchemens ; ce qui effraya encore plus les Gaulois qui gardaient le camp, parce qu'ils croyaient qu'il venait à eux du même pas, ce qui les fit crier aux armes : l'effroi en porta plusieurs à se jeter dans la ville ; Vercingetorix en fit fermer les portes, de peur que le camp ne fût abandonné. Les Allemans ne se retirèrent qu'après avoir tué bien du monde, et pris un grand nombre de chevaux.

Vercingetorix résolut de renvoyer pendant la nuit toute sa cavalerie, avant que les Romains eussent achevé leur ligne de circonvallation. En la congédiant, il donna ordre à chacun de retourner dans son pays, et d'en ramener tous ceux qui seraient en âge de porter les armes. Il leur représenta les services qu'il leur avait rendus, les conjurant de ne point l'abandonner, et de ne point laisser à la merci des ennemis un homme qui avait tout sacrifié pour la liberté publique ; qu'il avait des vivres à peu près pour un mois, que cela pouvait aller un peu plus loin en les ménageant, mais que s'ils négligeaient de revenir dans ce terme, ils le feraient périr, lui, et quatre-vingt mille hommes d'élite. Après leur avoir ainsi parlé vers les neuf heures du soir, il fit passer sans bruit sa cavalerie par l'endroit de nos lignes qui n'était pas fini ; commanda, sous peine de mort, qu'on lui apportât tout le bled qui se trouvait dans la ville, le distribua à chacun par mesure, mais petite ; en fit

de même du bétail, dont les habitans de l'Auxois (1) avaient amené une grande quantité, puis il fit rentrer dans la place toute l'infanterie qui campait devant : dans cet état il résolut d'attendre les secours de la Gaule, et se mit en devoir de soutenir la guerre.

César instruit de toutes ces particularités par les prisonniers et par les déserteurs, fit travailler aussitôt aux fortifications suivantes. Il fit creuser d'abord un fossé à fond de cuve dont les bords étaient escarpés, et qui avait vingt pieds de largeur et de profondeur, et à quatre-vingts pas de là il établit le reste de ses retranchemens : par là il embrassa autant de terrain qu'il en fallait pour empêcher que l'on ne pût si facilement l'envelopper, ni venir à lui en bataille, et que par surprise ou de nuit les ennemis n'accourussent en foule attaquer nos tranchées ou lancer à tout moment des traits sur nos travailleurs, il fit faire encore deux fossés de quinze pieds de large sur autant de profondeur, et fit remplir le fossé intérieur qui était dans la plaine et au pied des hauteurs, des eaux qu'il tira de la rivière. Derrière ces fossés il fit élever une terrasse et un rempart de 12 pieds de haut, garni d'un parapet à créneaux et de gros troncs d'arbres fourchus plantés à la jonction du

(1) C'étaient les *Mandubii*, au 48°. degré de latitude et 23 de longitude, qui ne sont connus que parce que la ville d'Alise, assiégée par César, était dans leur territoire ; la méprise de Strabon qui les fait limitrophes des *Arverni*, ne peut être attribuée qu'à ce Vercingetorix, qui se renferma dans la place, était de la nation des *Arverni*. Les *Mandubii* dépendaient des *Ædui* et habitaient sur la frontière des *Lingones*, ce qui est confirmé par ce vers, *Te fines Æduos, et limina sacra tuentum*, d'Heric, qui dans le neuvième siècle a composé un Poème dont la vie de St. Germain d'Auxerre est le sujet. Les limites actuelles du diocèse d'Autun répondent à cette situation de pays qu'occupaient les *Mandubii* chez les *Ædui*, et les lieux qui portent le nom de *Fins* près d'Alise et de Semur en Auxois, nous apprennent même que ces limites existaient ainsi du tems de la domination Romaine, et qu'ils n'ont point éprouvé de changement. L'un et l'autre de ces lieux se trouve cité sous le nom de *Fines*, dans la Chronique de Hugues, moine de l'Abaye de Flavigni, qui est située à une demi-lieue d'Alise.

parapet et du rempart, afin d'empêcher l'ennemi de monter, le tout flanqué de tours placées à quatre-vingts pieds l'une de l'autre.

Mais parce que les soldats étaient obligés en même-tems d'aller chercher du bois, de pourvoir aux vivres et de travailler aux fortifications, ensorte que pour fournir à tout cela, il fallait aller loin, ce qui diminuait le nombre de ceux qui restaient au camp, les Gaulois faisant d'ailleurs souvent des sorties par plusieurs portes, pour tâcher d'interrompre nos travaux, César jugea nécessaire d'ajouter encore quelque chose à ces ouvrages, afin qu'il fallût moins de monde pour défendre ses lignes. Il fit prendre des troncs d'arbres ou de fortes branches qu'il fit polir et aiguiser par un bout, fit faire un fossé de cinq pieds de profondeur devant les lignes, et y fit planter ces pieux les branches en haut, les faisant attacher par le pied afin qu'on ne pût les arracher. Il y en fit mettre cinq rangs liés ensemble et entrelacés les uns dans les autres, de sorte que ceux qui s'y étaient engagés, s'embarrassaient et se blessaient à ces branches pointues. Les soldats les appelaient des *ceps*. Au devant il fit creuser des fosses profondes de trois pieds plus étroites par le haut que par le bas, rangées en quinconce. Là il fit planter des pieux ronds gros comme la cuisse, durcis au feu et pointus, qui ne sortaient de terre que de quatre doigts, et qui pour tenir plus fermes, étaient chaussés de terre par le pied : l'ouverture de la fosse était couverte de ronces et de broussailles pour cacher le piège. Il y avait huit rangs de ces fosses ainsi garnies, à trois pieds de distance l'un de l'autre. Les troupes les nommaient des lys, parce qu'ils y ressemblaient. Au devant de tout cela il fit enfoncer des semelles de bois d'un pied de long, garnies de pointes de fer, ou des espèces de chausse-trapes ; il en fit mettre partout à peu de distance les unes des autres : les soldats leur donnaient le nom d'aiguillon.

Quant tout ce travail fut fini, qui ne regardait que la circonvallation de la place, il songea à se précautionner contre le secours

qui pouvait venir du dehors. Pour cela il fit tirer une seconde ligne de contrevallation pareille à la première (1) : elle avait près de cinq lieues de circuit, passait par les terrains les plus unis qu'on avait pu trouver, et était fortifiée suivant la disposition des lieux, afin qu'au cas qu'en son absence on vînt à attaquer ses lignes, on ne pût les investir en même-tems de tous côtés, même avec les forces les plus nombreuses ; et pour éviter que ses troupes ne s'exposassent en allant tous les jours aux vivres et au fourage, il leur ordonna de sen fournir chacun pour trente jours.

Pendant qu'il prenait ces précautions, les États de la Gaule s'étant assemblés, réglèrent qu'au lieu de faire prendre les armes à tous ceux qui étaient en état de les porter, comme Vercingetorix l'avait ordonné, chaque peuple fournirait un certain nombre de troupes pour éviter le désordre et la confusion, pour que la discipline militaire fût mieux observée, et qu'il fût plus aisé de pourvoir aux vivres : en conséquence on taxa les Antunois avec ceux du Marquisat de Suze, du Nivernais et de Briançon, leurs vasseaux, à 35,000 hommes ; les Auvergnats avec ceux du Querci, du Gévaudan et du Vélai qui en dépendent, à un pareil nombre ; ceux de Sens, de la Franche-Comté, du Berri, de la Saintonge, du Rouërgue, et du pays Chartrain, à 12,000 ; ceux du Beauvoisis, à 10,000 hommes ;

(1) Ces mots de Circonvallation et de Contrevallation ont un sens contraire à ce qui est dit ici. On donne le nom de Circonvallation aux lignes extérieures qui regardent la campagne, elles servent aujourd'hui à couvrir les troupes campées, qui viennent assiéger une place, et ces lignes doivent en être assez éloignées pour que ces troupes soient toujours hors de la portée du Canon de la place. Au contraire, les lignes de Contrevallation sont faites pour couvrir ces mêmes troupes du côté de la place qu'elles regardent. Ces lignes les mettent en état de soutenir et de repousser les assiégés dans les sorties qu'ils font pour incommoder les assiégeans dans leur camp, interrompre leurs travaux et leur faire des prisonniers.

les Limousins, au même nombre; ceux du Poitou, de la Touraine, de Paris et du Soissonnais, à 8,000 hommes chacun; ceux de l'Amiennois, de la Lorraine, du Périgord, du Hainault, du Comté de Boulogne et de l'Agénois, chacun à 5,000; les Manceaux, au même nombre; les Artésiens, à 4,000 hommes; ceux de Rouen, de Lisieux et d'Evreux, à 3,000 chacun; ceux de Bâle et du Bourbonnais; à 30,000; toutes les nations situées le long de l'océan, que les Gaulois appellent Armoriques, et du nombre desquelles sont ceux de Quimpercorentin, de Rennes, d'Avranches, de Bayeux, de St. Paul de Léon, de Treguier, de St. Brieu, de Vannes et du Cotantin, chacune à 6,000 hommes. Les peuples du Beauvoisis furent les seuls qui ne contribuèrent point, parce que, dirent-ils, ils voulaient, en leur propre et privé nom, faire la guerre aux Romains sans obéir à personne, cependant à la prière de Comius, Seigneur d'Arras, avec qui ils étaient alliés, ils envoyèrent deux mille hommes.

C'est ce même Comius qui, comme on l'a dit, avait servi César si utilement et avec tant de fidélité dans la guerre contre les Anglais; aussi en sa considération, ce général avait exempté sa nation de tout tribut, l'avait rétablie dans tous ses droits, et lui avait même annexé le Comté de Boulogne. Mais entraînée par l'union de toute la Gaule pour recouvrer sa liberté et la réputation qu'elle avait eue dans les armes, elle oublia les bienfaits et la bienveillance dont César l'avait honorée, entra de tout son cœur dans cette guerre, et y contribua de tout son pouvoir. Toutes ces levées montèrent à huit mille chevaux, et à environ deux cent quarante mille hommes de pied, dont on fit la revue sur les frontières du pays d'Autun; on leur donna des officiers, et on nomma pour les commander en chef, Comius, Seigneur d'Arras, Viridomare et Éporédorix, tous deux Autunois, et Vergasillaunus, Auvergnat, parent de Vercingetorix, avec un conseil des Députés de chaque nation. Tous partent pleins d'ardeur et de confiance, et marchent au secours d'Alise; il n'y en avait aucun qui ne fût persuadé, qu'il n'était pas possible de

soutenir seulement la vue d'une si prodigieuse multitude, sur-tout ayant en même-tems à repousser les sorties des assiégés, et à soutenir au dehors tant de troupes de cavalerie et d'infanterie qui se présenteraient.

Cependant les assiégés qui avaient consumé tous leurs vivres, et qui voyaient le jour auquel ils attendaient du secours expiré, ignorant ce qui se passait chez les Autunois, assemblèrent leur conseil pour délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre. Les avis furent fort partagés; une partie allait à se rendre, une autre à faire une vigoureuse sortie pendant que la faim ne les avait pas encore trop affaiblis. Le discours que Critognat, Seigneur Auvergnat de grande naissance et fort en crédit, fit à cette occasion, mérite d'être rapporté à cause de sa singulière et exécrationnelle barbarie. « Je ne dirai » rien, dit-il, du sentiment de ceux qui donnent à un esclavage » honteux le nom de reddition; ils ne doivent être regardés ni » comme vrais citoyens de la Gaule, ni comme dignes de paraître » dans ce conseil. Je ne m'adresse qu'à ceux qui sont pour une » sortie, parce que je découvre comme vous dans leur opinion, » des traits de l'ancienne valeur de nos ancêtres. Mais c'est faiblesse » et non pas fermeté, de ne pouvoir supporter un moment la dis- » sette. Il se trouvera aisément plus de gens qui s'exposeront à » la mort, qu'il n'y en aura qui souffrent patiemment la douleur. Ce- » pendant je me rendrais assez volontiers à cet avis, ( car l'hon- » neur a beaucoup d'empire sur moi ), si en le suivant nous ne ris- » quions que de perdre la vie, mais ici il s'agit de la Gaule entière » que nous avons appelée à notre secours; quel sera, je vous prie, » le découragement de nos voisins et de nos proches, s'ils se voient » obligés de combattre presque sur les cadavres de 80 mille hom- » mes des leurs égorgés sur la place? ne refusez pas votre secours » à ceux qui pour vous en donner, négligent leur propre vie, n'al- » lez pas par imprudence, par témérité ou par faiblesse, accabler » toute la Gaule, et la précipiter dans une éternelle servitude. Quoi !  
parce que

» parce que vos gens ne sont pas arrivés précisément au jour marqué, vous douterez de leur fidélité et de leur constance ? hé ! quoi  
» donc, pensez-vous que les Romains s'occupent tous les jours à se retrancher de plus en plus uniquement pour leur plaisir ?  
» Si vous ne recevez point de nouvelles de la Gaule, parce que les passages sont fermés, les Romains ne vous assurent-ils pas par leur conduite que le secours approche ? s'ils n'en avaient pas peur, ils ne passeraient pas ainsi les jours et les nuits à faire ouvrage sur ouvrage. Quel est donc à présent mon avis ? c'est de faire aujourd'hui ce que nos ancêtres firent autrefois dans une guerre bien moins dangereuse qu'ils avaient contre les Cimbres et les Teutons ; lorsqu'ils se virent renfermés dans leurs villes, et réduits à la même disette que celle que nous éprouvons, ils firent mourir tous ceux que leur âge rendaient inutiles à la guerre, et se nourrirent de leur chair plutôt que de se rendre. Si nous n'avions pas cet exemple, j'estime pourtant que nous devrions le laisser à la postérité, pour lui apprendre ce qu'on doit faire pour la défense de sa liberté, et pour se garantir de l'esclavage. Car enfin qu'a-t-on jamais vu de pareil à cette guerre ? les Cimbres après avoir ravagé la Gaule, et lui avoir porté un coup mortel, se retirèrent enfin pour courir dans d'autres pays ; ils nous laissèrent nos droits, nos loix, nos champs, notre liberté. Mais les Romains, que demandent-ils ? que veulent-ils ? l'envie et la jalousie seule les conduisent : ils ne pensent qu'à accabler ceux qui se sont acquis de la réputation par leur valeur ; c'est à leurs terres et à leurs villes qu'ils en veulent, pour les faire gémir sous un éternel esclavage : ils n'ont jamais eu d'autre but en faisant la guerre ; et si vous ignorez ce qui se passe chez les nations éloignées de vous, jetez les yeux sur la Gaule Narbonnaise votre voisine, qui après avoir été réduite en province Romaine, après avoir vu ses loix et ses coutumes changées, asservie aux haches et aux faisciaux, gémit sous un joug sans fin.

Chacun ayant dit son avis, il fut résolu que les malades, les vieillards, les femmes et les enfans sortiraient de la ville, et que l'on tenterait tout avant de suivre le sentiment de Critognat ; mais qu'on s'y résoudrait, s'il le fallait, et si le secours tardait trop, plutôt que de se rendre, et d'accepter la paix. Les peuples de l'Auxois qui les avaient reçus dans leur ville, furent obligés d'en sortir avec leurs femmes et leurs enfans, et s'étant approchés de nos lignes en pleurant, demandèrent instamment d'être faits esclaves pour du pain ; mais César mit des gardes sur le rempart pour empêcher qu'on ne les reçût.

Cependant Cornius et les autres chefs à qui le commandement général avait été donné, arrivent à Alise avec toute l'armée, et vont se poster sur une hauteur qui était hors de la ville, à environ cinq cents pas de notre camp. Le lendemain toute leur cavalerie descend et couvre toute cette plaine de trois mille pas, l'infanterie se tenant cachée sur les hauteurs, à quelque distance de-là. Comme de la ville on découvrait toute la campagne, les assiégés ayant aperçu le secours, sortent avec empressement pour se féliciter les uns les autres, et pour se réjouir ensemble de leur arrivée. En même-temps ils se rangent en bataille sous les murs de la ville, comblent sur le champ le fossé de claies et de fascines, et se préparent à faire une sortie sur nous, et à tout ce qui peut arriver.

César après avoir placé son armée sur l'une et sur l'autre ligne de circonvallation, afin qu'au besoin chacun sût le poste qu'il devait occuper et s'y tint, fit sortir sa cavalerie pour escarmoucher contre celle des ennemis. De tous les camps on voyait ce qui se passait dans la plaine, parce qu'ils étaient sur des hauteurs, ce qui rendait tous les soldats attentifs à voir quel serait l'issue de cette escarmouche. Les Gaulois avaient jeté quelques archers et quelques gens armés à la légère dans leurs escadrons de cavalerie, pour la soutenir si elle ployait, et pour arrêter l'impétuosité de la nôtre.

Ils blessèrent d'abord plusieurs de nos cavaliers qui furent obligés de se retirer. Les Gaulois qui virent nos gens poussés par le grand nombre des leurs, se crurent assurés de la victoire : dans cette persuasion, tous de concert, tant ceux qui étaient dans la ville, que ceux qui étaient venus au secours, commencèrent à jeter des cris de joie pour encourager leurs gens. Comme les deux camps étaient témoins de ce qui se passait, et que les belles actions non plus que les lâches, ne pouvaient être cachées, chacun était assez animé par le desir de la gloire et par la crainte de l'ignominie. L'action avait presque déjà duré depuis midi jusqu'au soleil couché, sans qu'il y eût rien de décisif, lorsque les Allemans d'un côté serrés tous ensemble en un gros escadron, tombent sur les ennemis, les poussent, les mettent en fuite, enveloppent leurs gens de traits et les taillent en pièces. Les Gaulois furent également battus dans les autres quartiers, et nos gens les poursuivirent jusqu'à leur camp, sans leur donner le moyen de se rallier. Ceux qui étaient sortis de la ville, affligés de cette défaite, et ne comptant presque plus sur la victoire, se renfermèrent dans leurs murailles.

Depuis leur retraite, les Gaulois préparèrent quantité de claies, d'échelles, de crocs, et deux jours après étant sortis vers minuit de leur camp sans bruit, ils se coulèrent jusqu'aux retranchemens que nous avions vers la plaine, ensuite poussant tout d'un coup un grand cri pour avertir les assiégés de leur arrivée, ils se mettent à jeter leurs claies, et à coups de frondes, de flèches et de pierres, travaillent à déloger les nôtres de dessus le rempart; en un mot, ils attaquent le camp de toutes parts. En même-tems Vercingetorix qui entendit le cri, donne le signal et sort de la ville; les nôtres instruits depuis quelques jours du poste où chacun devait se rendre, y courent, et à coups de frondes, de fleaux, de leviers et de bales de plomb, dont on avait fait provision et qu'ils trouvèrent dans les ouvrages, épouvantent fort les assaillans. Nos machines les accablèrent de traits, et comme l'action se passait dans la nuit,

il y eut des deux côtés beaucoup de blessés. M. Antoine et C. Trebonius, Lieutenans Généraux, qui avaient ces quartiers-là à défendre, par tout où ils voyaient que nos gens étaient pressés, tiraient des soldats des Forts voisins, et les envoyaient à leur secours.

Tant que l'on ne se battit que de loin, les traits que les Gaulois nous lançaient, nous firent beaucoup de mal à cause de la quantité; mais en approchant, ou ils s'enferraient eux-mêmes dans les chausse-trapes, ou ils tombaient dans nos fosses où ils se crevoient, ou ils étaient percés de javelots qu'on leur jettoit, tant du rempart que des tours. Après bien des coups donnés et reçus de part et d'autre, le jour parut sans que nos retranchemens eussent été forcés en aucun endroit, et l'ennemi se retira dans la crainte d'être enveloppé, et qu'on ne vint à tomber sur lui des quartiers que nous avions sur la montagne. Cependant ceux de la ville mettaient en usage tout ce que Vercingetorix avait fait préparer pour l'attaque, et ils avaient déjà comblé les premiers fossés, ce qui les occupa long-tems, lorsqu'ils s'aperçurent avant d'avoir pu arriver à nos retranchemens, que leurs gens s'étaient retirés; ce qui leur fit abandonner leur entreprise, et rentrer dans la ville.

Les Gaulois se voyant repoussés deux fois avec grande perte, s'assemblent pour consulter sur ce qu'ils doivent faire, ils font venir ceux qui connaissent le pays, s'informent de la situation du haut de notre camp, et comment il est fortifié. Du côté du Septentrion il y avait une colline qu'on n'avait pu renfermer dans les lignes, à cause de sa vaste étendue, nos gens avaient donc été obligés de les conduire le long du pied de la montagne et sur sa pente dans un poste assez désavantageux. Ce quartier était gardé par C. Antistius Reginus et par C. Caninius Rebilus, Lieutenans Généraux avec deux légions. Les ennemis l'ayant fait reconnaître par leurs espions firent marcher de ce côté là cinquante-cinq mille hommes choisis sur toutes les nations le plus en réputation de bravoure, et en don-

nèrent le commandement à Vergasillaunus, Auvergnat, parent de Vercingetorix, et l'un des quatre Généraux des troupes venues au secours. Ces Généraux réglèrent secrètement entr'eux quand et comment ils jugeoient à propos de faire l'attaque, et convinrent de la faire sur le midi. Vergasillaunus sortit donc du camp sur les six heures du soir avec ses troupes, et ne se trouvant plus qu'à peu de distance de nos retranchemens vers le point du jour, il les cacha derrière la montagne, et les laissa se reposer de la fatigue de la nuit. Vers le midi il se rendit au quartier dont nous venons de parler; en même-tems la cavalerie ennemie s'avance vers nos retranchemens du côté de la plaine, et le reste de leurs troupes se montre en bataille à la tête du Camp.

Vercingetorix qui les aperçut du haut du Château d'Alise, sort avec son monde, ses longues perches, ses galeries couvertes, ses faulx, et tout l'attirail qu'il avait fait préparer pour l'assaut: le combat s'allume en même-tems par tout. Tout est attaqué, et s'il y a quelque endroit faible, c'est là que l'on court. Les Romains ont tant de fortifications à défendre qu'il ne leur est pas aisé d'être par tout. Ce qui contribuait encore beaucoup à étonner nos gens pendant l'action, c'étaient les cris des barbares qui se faisaient entendre derrière eux, et la réflexion qu'ils faisaient que leur salut dépendait de la valeur des autres, car l'imagination ne manque jamais de grossir les objets, et l'on est souvent plus inquiet d'un danger éloigné que de celui que l'on a sous les yeux.

Pour avoir l'oeil à tout, César avait choisi un endroit d'où il pouvait voir ce qui se passait dans chaque quartier, et ne manquait pas d'envoyer du secours aux endroits qui en avaient besoin. Chacun se dit à soi-même que c'est ici le moment de faire le plus grand effort. Les Gaulois d'un côté désespèrent de leur salut et de leur liberté, s'ils ne viennent pas à bout de forcer nos retranchemens; les Romains de l'autre comptent que s'ils demeurent vic-

torieux en cette occasion, ils verront la fin de leurs travaux. Le poste que nous avons le plus de peine à défendre était celui où nous avons dit que Vergasillaunus fut envoyé, parce que cette petite élévation qui commandait sur la pente avait un grand avantage. Les uns nous lancent des traits de dessus cette hauteur, d'autres montent à l'assaut couverts de leurs boucliers; à tout moment des gens frais relèvent ceux qui sont fatigués : la terre qu'ils jettent dans nos retranchemens, leur donne la facilité de les franchir, et les garantit de tous les pièges que nous avons cachés en terre; nous manquions d'armes, et nos forces étaient épuisées.

Dans ces circonstances, César détache à notre secours Labienus avec six cohortes, et lui ordonne qu'en cas qu'il ne puisse pas arrêter les ennemis, il retire les cohortes pour faire une sortie, lui recommandant de n'en venir là qu'à la dernière extrémité. Il va lui-même encourager le reste, et les exhorte à ne pas se rebuter du travail, leur représentant que c'était alors l'heure et le moment de couronner tous leurs combats précédens, et d'en recueillir le fruit. Les troupes qui étaient dans la place désespérant de pouvoir forcer les retranchemens de la plaine à cause de leur hauteur, tâchent d'emporter les quartiers que nous avons sur la montagne en y montant, quelqu'escarpée qu'elle fût; et ils y portent tout ce qu'ils avaient préparé pour l'assaut. Ils délogent à force de traits ceux qui combattaient de dessus les tours, se font des passages en comblant le fossé avec de la terre et des fascines, et avec des faux ils détruisent le rempart et le parapet.

D'abord César y envoie le jeune Brutus avec six cohortes : ensuite il y fait marcher Fabius, Lieutenant Général, avec sept autres. Enfin le combat s'échauffant de plus en plus, il y alla lui-même porter du secours : il rétablit le combat, repoussa les ennemis; après quoi il se rendit dans l'endroit où il avait envoyé Labienus. Il y fait venir quatre cohortes du fort le plus voisin, ordonne à une partie de

la cavalerie de le suivre, fait sortir l'autre des lignes, et en tournant tout au tour, lui fait attaquer les Gaulois en queue. Quand Labienus vit que le rempart ni le fossé n'avaient pu arrêter les ennemis, il ramassa trente-neuf cohortes, des forts voisins que le hasard lui présenta, et envoya informer César du dessein qu'il avait. César accourt pour se trouver à l'action.

Il est reconnu à la couleur de l'habit dont il avait coutume de se parer dans un jour de bataille, et les Gaulois qui de la hauteur le voient dans le penchant avec les escadrons et les cohortes dont il s'était fait suivre, viennent commencer l'attaque. Il s'élève de toutes parts un grand cri, tant du rempart, que de tous nos autres ouvrages : nos gens ayant lancé leurs javelots, mettent l'épée à la main ; en même-tems notre cavalerie paraît à la queue des ennemis, et d'autres cohortes approchent. Alors ils lâchent le pied, s'enfuient, et rencontrent notre cavalerie qui en fait un grand carnage. Sédulius, Général et Prince des Limousins est tué ; Vergasillaunus, Auvergnat est pris prisonnier en fuyant : soixante et quatorze drapeaux des ennemis sont pris et apportés à César. De ce grand nombre qui était venu au secours d'Alise, peu rentrèrent dans leur camp. Ceux de la ville qui virent le massacre et la fuite de leurs gens, perdirent toute espérance de se sauver, et abandonnèrent l'attaque de nos ouvrages. Les Gaulois qui étaient dans le camp, en ayant appris la nouvelle, prennent aussi-tôt la fuite ; si nos troupes n'avaient pas été sur les dents, du travail du jour, et des perpétuelles attaques auxquelles il leur avait fallu résister, elles auraient pu faire périr toute cette armée. Vers minuit notre cavalerie fut envoyée à leurs trousses, atteignit leur arrière-garde, et en tua ou prit prisonnier un grand nombre, le reste se sauva chacun dans son pays.

Le lendemain Vercingetorix assembla le Conseil ; dit qu'il n'avait point entrepris cette guerre pour ses intérêts particuliers, mais pour la liberté commune ; que puisqu'il fallait céder au sort, il s'offrait à eux pour tout ce qu'ils voudraient faire de lui, soit que leur in-

tention fût de le livrer vivant aux Romains, ou de les appaiser par sa mort. Sur cela on députa vers César, qui ordonna qu'on lui livre les chefs et les armes. Pour faire exécuter ces conditions il se rend lui-même dans ses retranchemens à la tête de son camp ; là, les chefs ennemis paraissent devant lui ; Vercingetorix est remis entre ses mains, et les armes sont apportées à ses pieds. Il donna un prisonnier à chacun de ses soldats, à titre de butin ; mais il ne donna aucun Auvergnat ou Autunois, pour essayer de regagner par là ces deux nations.

Ces affaires finies, il part pour se rendre chez les Autunois qui vinrent se soumettre à lui. Les Auvergnats en firent autant par leurs députés, et lui promirent de faire tout ce qu'il leur ordonnerait ; Il en exigea grand nombre d'otages ; rendit à ces deux peuples environ vingt mille de leurs gens qu'il avait fait prisonniers ; après quoi il mit ses légions en quartier d'hiver. Il envoya Labienus avec deux légions et toute la cavalerie, dans la Franche-Comté, et lui associa M. Sempronius Rutilus. C. Fabius et L. Minutius Basilus avec deux autres allèrent chez les Rhémois, pour empêcher les peuples du Beauvoisis leurs voisins de les insulter. C. Antistius Reginus fut envoyé dans le Nivernais, T. Sextius dans le Berry, et C. Caninius Rebilus dans le Rouërgue, avec chacun une légion. Q. Tullius Cicéron et P. Sulpicius se rendirent à Chalon-sur-Saône et à Mâcon dans l'Autunois, pour avoir soin des vivres. Pour lui il résolut d'aller passer l'hiver à Autun. Le Sénat informé de ces succès par les lettres de César, ordonna vingt jours de prières publiques.

---

DISCOURS  
D'EUMENE  
POUR LE RÉTABLISSEMENT  
DES ÉCOLES MŒNIENNES,

*Prononcé à Autun l'an 298, en présence de RICCIUS VARUS,  
Préfet des Gaules.*

TRADUIT PAR LE C. MASSON,  
*Professeur de Belles-Lettres à l'École centrale du Département  
de Saône et Loire.*

---

**I**LLUSTRE Citoyen, les hommes qui m'écoutent sont surpris peut-être, que n'ayant jamais parlé dans ce lieu, plus satisfait d'exercer dans l'ombre les connaissances que je puis avoir, que de les produire au grand jour, j'ose enfin, par un coup d'essai tardif, paraître à une tribune d'où je ne me suis jamais fait entendre. Vous n'en êtes pas étonné, vous qui connaissez l'art de l'éloquence et qui vous êtes distingué dans tous ses genres. Ce lieu, je l'avoue, ce sanctuaire de la Justice, m'a toujours paru peu favorable au développement de l'art que j'exerce; mais par dessus tout la défiance de mes propres forces m'empêcha toujours d'y paraître, et même en ce moment où je parle sur un sujet qui n'a aucun rapport avec les disputes du Barreau, je ne puis me défendre d'un certain tremblement qui m'en éloigne.

T t

J'ai cru pouvoir , préférablement à tout autre , demander moi-même le rétablissement des Écoles de ma patrie ; et pour prévenir à ce sujet toutes les interprétations et tous les doutes , j'avoue franchement que je promets bien plus que je ne puis faire. Mais je veux que l'on sache aussi dès le commencement de ce discours , que si je me décide à le prononcer , c'est plutôt dans le dessein de satisfaire à un goût particulier et conforme à mes études , que de m'introduire dans la société inusitée des hommes du Barreau , attiré par l'éclat d'une gloire qui m'est étrangère. Je ne suis point assez insensé pour méconnaître la différence qui existe entre les agitations de la chicane et les paisibles exercices de nos études. Ici l'esprit ne songe qu'à s'enrichir de connaissances , là on s'en sert pour se déchirer ; d'un côté c'est un jeu , de l'autre un combat cruel ; ceux-ci ne mettent en usage que des traits brillans et légers , ceux-là se frappent à outrance des armes les plus meurtrières ; ici l'on ajoute communément à l'éclat de sa gloire acquise , là on se couvre uniquement de sueur et de poussière ; et si de part et d'autre on veut essayer de faire un échange , on en sera bientôt détourné , les uns par le bruit des armes et des instrumens guerriers , les autres par l'appareil même d'un heureux triomphe.

Voilà ce que je sais , illustre Citoyen , et j'ose dire que je ne suis pas dans l'erreur. Il s'en faut beaucoup que je renonce à la fonction d'instruire , pour un genre auquel je me croirois fausement propre ; et si dans cette circonstance , j'ose traiter au Barreau le sujet que j'ai en vue , je suis moins jaloux sans doute d'en recueillir de la gloire , que d'obtenir votre indulgence. C'est pourquoi , illustre Citoyen , si quelque chose me trouble en prononçant ce discours , ce n'est pas tant la nouveauté de la matière que je propose , que le lieu lui-même auquel je ne suis pas accoutumé. Et certes , je demande une chose qui , loin d'éprouver des contradictions et des empêchemens , ne peut être que favorablement accueillie par tous ceux que touchent l'incomparable générosité de nos Princes , l'espoir du réta-

blissement de cette Cité, et le desir de la réintégration des beaux arts. Oui, les Écoles moeniennes, si brillantes autrefois, si célèbres par le concours des Élèves qui les fréquentaient, doivent être réparées et reconstruites, comme les temples et les autres édifices qui les environnent. Ainsi le sujet que je traite, encourageant par lui-même, m'arrache à la crainte que ce lieu m'inspire.

Je diviserai d'abord mon discours en deux parties : je ferai voir en premier lieu, qu'il est utile et nécessaire de rendre les Écoles moeniennes à leur ancienne magnificence ; je tâcherai de montrer ensuite comment il sera possible de parvenir à ce but, sans puiser au trésor public, non-seulement par les largesses de nos illustres Princes, mais encore par le zèle et l'attachement que je saurai moi-même manifester envers ma patrie.

## P R E M I È R E P A R T I E.

Avant toutes choses, illustre Citoyen, il faut jeter les yeux sur les soins attentifs de nos Empereurs et de nos Césars, et sur la bienveillance qu'ils nous témoignent. Cette ville, qui naguères se glorifiait de la fraternité du peuple Romain, et qui dans ces derniers tems frappée des désastres les plus cruels par le brigandage des Bagaudes, a imploré l'assistance du chef de l'empire, en a obtenu les secours les plus distingués. Soit que son mérite ait ravi l'admiration de nos princes, soit qu'ils aient eu pitié de ses infortunes, ils ont voulu la relever de ses ruines, ils l'ont jugée digne des monumens immortels de leur générosité ; ensorte que la gloire de son rétablissement ne le cède point à la grandeur des pertes qui l'ont rendu nécessaire. C'est pour quoi ils consacrent des sommes immenses, et leur trésor entier s'il le faut, non-seulement aux réparations des temples et des monumens publics, mais encore à celles des maisons des particuliers. Non contents de prodiguer leurs largesses, ils font venir des ouvriers des pays situés au delà des mers, ils appellent dans notre cité les per-

sonnages les plus illustres des autres provinces, ils y rassemblent en quartier d'hiver les légions les plus fidèles; et ces guerriers infatigables, par reconnaissance de l'hospitalité que nous leur donnons, consacrent à nos besoins le zèle qu'ils montraient dans les combats, et semblables à des fleuves tranquilles, ils répandent leurs eaux fécondes dans le sein aride de notre ville épuisée.

Il est évident que ceux qui ont déployé tant de ressources, pour relever et ranimer cette *colonie*, ont eu intention aussi de rétablir cet asyle des sciences et des lettres, et entourant les études d'un certain éclat, d'y rassembler de nouveau l'élite des honnêtes familles. En effet, parmi les Césars anciens, en est-il qui aient montré autant de zèle pour les lettres et pour l'éloquence, que ces Souverains bien-fauteurs du genre humain? Pour moi, pénétré de tendresse et de respect pour eux, je ne crains pas de les appeler les pères de nos enfants. La noble jeunesse des Gaules venait de perdre le personnage intéressant qui veillait sur ses études, ils ne l'ont point abandonnée; eux-mêmes ils lui ont choisi un nouveau modérateur, et malgré les soins qu'exige le pénible gouvernement d'un vaste empire, ils ont fixé un regard particulier sur les lettres. Ils ont cru devoir désigner expressément le chef de l'institution, montrant à cet égard autant d'intérêt que s'il eût fallu nommer un général de la cavalerie, ou un capitaine des cohortes Prétoriennes. Ils ont craint que ceux qui pouvaient un jour occuper des places dans les tribunaux, dans le ministère sacré, ou dans le palais des Césars, ne se trouvassent surpris par la tempête au milieu des orages de l'adolescence, incertains sur leurs démarches et sur le langage qu'ils devaient tenir.

En cela, illustre Citoyen, je suis bien éloigné de m'en faire accroire; mais je ne puis assez admirer les soins et l'incroyable sollicitude de Constance envers la jeunesse des Gaules. Oui, il en est le prince, il en est le père; il a cru relever l'honneur des lettres, en voulant que de préférence à mon fils qu'il décorait de ma dignité, je

me livrasse tout entier aux exercices de l'art oratoire. Il a désiré que je reprisse mes anciennes occupations, et que cette faible voix qu'on avait pourtant jugée propre à exprimer dans le secret du Palais les inspirations célestes et les divines pensées de nos princes, sortit en quelque façon de l'obscurité, et vînt retentir dans le temple sacré des muses. Je le dis sans crainte d'exciter l'envie, je sais qu'il m'estime, et les honneurs qu'il répand sur moi doivent suffire à un sage : en m'imposant cette nouvelle fonction, il n'a pas prétendu affaiblir mes avantages ; il a voulu faire rejaillir sur elle l'éclat de mes autres dignités. Peut-on douter qu'un prince qui manifeste un zèle si ardent pour l'instruction de la jeunesse, ne s'empresse de rétablir et de décorer le lieu de ses exercices ? Les auteurs des grandes entreprises ne croiraient-ils pas manquer à leurs intentions, s'ils n'érigeaient des temples aux différens genres de gloire dont ils sont jaloux de s'environner ?

L'humanité des Athéniens érigea autrefois un autel à la pitié ; la grandeur d'ame d'un général Romain éleva un temple à l'honneur et à la vertu. Dans tous les tems, les grands hommes qui méditèrent des projets utiles, ou qui éprouvèrent au fond de leurs cœurs quelque affection puissante, voulurent en rendre témoin la postérité par des monumens. Fulvius Nobilior, pendant sa censure, fit construire dans le cirque Flaminius un temple à l'Hercule des Muses. Il ne suivait pas uniquement son penchant pour les belles-lettres et son attachement pour un poète célèbre ; mais étant Général en Grèce, il s'était mis sous la protection d'*Hercule Musagete*, c'est-à-dire, le compagnon et le chef des Muses : et il fut le premier qui ayant trouvé dans Ambracie neuf statues consacrées aux Muses, les fit transporter à Rome, et les plaça dans son temple, sous la protection de ce Dieu puissant. Il n'en usa sans doute ainsi, que parce que ces divinités différentes devaient mutuellement se prêter secours : le repos des Muses a besoin de la protection d'Hercule, et la valeur d'Hercule est récompensée par les chans des Muses.

Il y a donc tout lieu de croire, que César Herculus, jaloux d'imiter en tout Hercule son ayeul et Herculus son père, ne verse tant de bienfaits sur les lettres, que parce qu'il juge convenable à sa dignité de faire marcher ensemble et l'art de bien dire et l'art de bien faire. Son intelligence presque divine lui fait sentir que les lettres sont le fondement de toutes les vertus : elles apprennent en effet la tempérance, la modestie, la vigilance, la fermeté. Lorsqu'on s'est fait dès l'âge tendre une heureuse habitude de ces vertus, on remplit mieux dans la suite tous les devoirs de la vie civile et les fonctions militaires même qui leur sont si opposées. Et puisque César Herculus a désigné le modérateur sous les yeux duquel doivent se ranimer les lettres, qui sont les sources de la gloire et les mères de l'industrie, il doit desirer aussi le rétablissement de la demeure qui leur est propre; afin que réparée un jour et rendue à son primitif éclat, on puisse la nommer avec plus d'exactitude et de vérité le temple d'Hercule et des Muses.

Et certes, illustre Citoyen, il importe aussi à la gloire que ces princes ont acquise par tant de victoires et tant de triomphes, que les esprits qui se préparent à célébrer leurs vertus, au lieu de se cacher dans l'obscurité des maisons privées, se montrent au grand jour et dans le lieu le plus éclatant de cette cité. Quelle demeure plus favorable en effet que celle des Écoles moeniennes situées sur le passage de nos invincibles princes, lorsqu'ils viennent embellir nos murs! S'ils se montrent si flattés de voir accourir au-devant d'eux cette jeunesse riante, qui célèbre leur libéralité et leur amour pour les lettres dans lesquelles ils me chargent de la former, combien seront-ils plus satisfaits de voir ce lieu d'études rétabli dans son premier lustre! Ce qui rend cet établissement plus remarquable, ce qui le fait tout à coup appercevoir, et de nos princes et de tous les citoyens, c'est qu'il est placé dans l'endroit le plus apparent, comme entre les yeux même de la cité, entre le temple d'Apollon et le Capitole. Ce siège des études tire un avantage infini de sa position; il

en est en quelque sorte plus respectable et plus sacré; les deux divinités qui l'avoisinent semblent satisfaites de ne rien voir au milieu d'elles qui déforme la beauté de leurs temples, les plus magnifiques de la cité. Je ne serais pas étonné que celui qui le premier a construit les Écoles moeniennes, eût affecté de les placer dans ce local, pour qu'elles fussent pressées, si j'ose parler ainsi, entre deux divinités voisines et amies, et que l'auguste asile des lettres fût sans cesse sous les yeux de Minerve fondatrice d'Athènes, et d'Apollon qui se plaît au milieu des Muses.

Il est donc à propos et nécessaire d'exercer les esprits de la jeunesse, dans un lieu aussi voisin des divinités qui chérissent les sciences, où le maître du ciel inspire la sagesse, où le Dieu des vers répand l'enthousiasme, où une Vierge sacrée forme à la pudeur, où enfin un Dieu prophétique découvre l'avenir caché. Que les jeunes gens distingués, unissant leurs voix à la mienne, y apprennent à célébrer les actions de leurs généreux Princes! Peut-on faire un plus noble usage de l'éloquence, que de l'employer à illustrer les Joviens, les Herculiens, devant les autels même de Jupiter et d'Hercule, en présence de Minerve et de Junon qui les accompagnent?

Je crois, illustre Citoyen, avoir suffisamment développé le sujet mis en question; combien il est utile et nécessaire même de rétablir le sanctuaire de ces études que nos Princes entourent de toute leur faveur, et qui, placé dans le lieu de la ville le plus remarquable, a encore l'avantage de se trouver entre deux temples les plus magnifiques.

## S E C O N D E P A R T I E.

Je vais montrer à présent, comme je l'ai promis, le moyen d'atteindre à ce but sans toucher au trésor public, et par les glorieux secours d'une honorable contribution. Nos généreux Princes m'ont accordé pour traitement une somme de six cent mille sesterces, prise sur les fonds de la République; non qu'ils voulussent

fixer des bornes à ma fortune, eux qui m'ont autrefois comblé de tant de largesses; mais en honneur de ma fonction nouvelle, ils ont doublé les trois cent mille sesterces, que ma charge dans le sacré Palais m'avait déjà fait accorder. Ce traitement que je reçois à raison de la faveur qui l'accompagne, je veux le rendre à ma patrie, je le destine aux réparations que je propose, et pour tout le tems que les circonstances le rendront nécessaire. Sans entrer dans de longs détails, je veux cependant, avec votre permission et pour répondre à l'attente de ceux qui m'écoutent, développer un peu les raisons de l'offre que je viens de faire.

Le premier avantage qu'on puisse recueillir des dons que l'on a reçus, c'est, je pense, de s'en rendre digne. L'argent acquis par des voies indifférentes, est par lui-même quelque chose de vil et de commun; il ne tire du prix que de la source qui le procure et de la générosité avec laquelle on l'abandonne. Le négociant qui a traversé les mers ne prétend pas à cette gloire illustre; peu de personnes, quelque soit la modicité de leur fortune, sont contentes des moyens par lesquels ils l'ont acquise. La véritable gloire du possesseur est dans le désintéressement qu'il a montré. Pour moi, la gloire que je tire des richesses que j'ai reçues, c'est que, en même-tems que j'ai pu me les procurer, j'ai le courage de m'en abstenir.

Si les hommes courageux qui combattent dans les jeux sacrés, ne s'exposent à la fatigue et au danger même de leur vie, que pour obtenir l'éloge du Hérault et le plaisir de la victoire, ne dois-je pas moi-même avant tout recevoir avec respect ces paroles divines, ces lettres précieuses, par lesquelles nos généreux Princes daignent me confier l'instruction de la jeunesse? Ne dois-je pas les préférer à tous les lauriers, à toutes les victoires? Illustre Citoyen, vous me permettez de la lire, cette épître auguste; c'est un hommage que je lui rends d'autant plus volontiers, que par cette lecture vous serez témoin du zèle que j'aime non seulement montrer pour les lettres, mais aussi pour leur temple et pour leur asile.

« Nos

» Nos Gaulois méritent que nous accordions des soins à leurs en-  
 » fans qui sont dans Autun , pour se former dans les mœurs et  
 » dans les beaux arts. C'est aussi un témoignage d'intérêt que nous  
 » devons au zèle de ces jeunes gens qui se sont prêtés à nous faire  
 » escorte lors de notre retour d'Italie. Pouvons-nous leur accorder  
 » une récompense plus solide que celle que la fortune ne peut ni  
 » donner , ni enlever ? La mort ayant privé ces Écoles du Modé-  
 » rateur qui les surveillait , nous avons dû vous nommer de préfé-  
 » rence pour le remplacer, vous dont l'éloquence et les mœurs nous  
 » sont connues par la manière dont vous avez rempli votre charge  
 » auprès de nous. Ainsi sans toucher aux privilèges de votre digni-  
 » té, nous vous engageons à reprendre vos exercices oratoires dans  
 » Autun. Desirant de rétablir cette cité dans son ancien lustre, vous  
 » y contribuerez , en disposant les esprits de la jeunesse à de bon-  
 » nes études. Et ne croyez pas que cette fonction enlève rien à vos  
 » précédens honneurs ; une profession aussi distinguée, est plus  
 » faite pour donner de l'éclat aux dignités , que pour en rabaisser  
 » le prix. Nous voulons enfin que vos honoraires soient de six cent  
 » mille sesterces , pris sur les fonds de la république ; afin que vous  
 » soyez persuadé de l'estime particulière que nous faisons de votre  
 » mérite. Adieu , Eumene ; comptez sur notre amitié.

Ne vous semble-t-il pas , illustre Citoyen , qu'à cette invitation  
 de nos bienfaisans et généreux Princes , non-seulement je dois sor-  
 tir du repos pour me livrer à l'étude des arts , mais qu'en même-  
 tems l'on voit , pour ainsi dire , s'élever les murs et les toits des  
 anciennes Écoles ? Car si les chants d'Amphion , si sa lyre enchan-  
 teresse faisait entendre de si doux accords ; que les pierres sensi-  
 bles à la mesure se mouvaient d'elles-mêmes, et se plaçant avec  
 ordre , formaient des murailles aussi solides que si l'art les avait  
 construites , quel pouvoir n'auront pas les lettres de nos Césars , pour  
 exciter dans nos esprits l'émulation , l'ardeur du travail ? lorsque  
 surtout ils daignent persuader ce qu'ils pourraient ordonner ; lors-

qu'ils ne manifestent leurs volontés que par les signes de cette autorité paternelle que l'univers adore et respecte, conciliant toujours le pouvoir de donner des ordres avec l'affabilité d'une simple invitation; bien plus, prodiguant leurs éloges aux mœurs et à l'éloquence qu'ils assurent connaître, conservant enfin à la profession oratoire le privilège et les honneurs des dignités du Palais. Les preuves d'une bonté si touchante, quand je serais dépourvu de tout sentiment, ne donneraient-elles pas d'elles-mêmes l'impulsion à ma faible intelligence? et les louanges d'aussi grands Princes ne sont-elles pas faites, je ne dis pas pour désigner, mais pour créer un orateur?

Que m'importent donc les richesses? que m'importeraient les trésors de Midas ou de Crésus, et tout l'or que le Pactole roule dans son sein, lorsque je dois préférer la bienveillance de nos Princes à tous les dons pécuniaires que je reçois de leurs largesses? Qu'y a-t-il de plus précieux que les paroles des enfans de Jupiter et d'Hercule, dont les signes même de la volonté sont irrévocables? Qu'y a-t-il de plus grand et de plus magnifique, si ce n'est cette sublime sagesse de Socrate, à qui un oracle rendit si solennellement justice? C'est pourquoi, illustre Citoyen, ces six cent mille sesterces que je me fais un honneur de recevoir, je les abandonne à ma patrie, je les voue au rétablissement du lieu où je dois exercer mon zèle. Il me semble que le contenu de l'épître auguste qui me conserve tous mes honneurs, m'engage de la manière la plus pressante à me montrer, par amour pour la république, digne des Princes immortels qui en tiennent les rênes; et j'atteste les Dieux suprêmes, que rempli d'attachement pour cette cité, de quelque côté que je tourne les yeux, rien ne me paraît plus intéressant que de presser avec la plus vive ardeur les réparations de ses édifices, et que je dévouerais ma vie toute entière pour la conservation des personnages qui les ordonnent et qui les protègent. Mais je sens que l'éclat

qu'on répand sur ma profession, m'intéresse encore davantage au monument qui m'est le plus cher.

Et en effet, si l'on consacre au Dieu Mars les richesses que la guerre procure, à Neptuné les dons de la mer, à Cérés les moissons, à Mercure les gains du commerce; si enfin tous les avantages sont rapportés à leur auteur, en quel lieu convient-il davantage de consacrer les richesses procurées par l'enseignement, si ce n'est dans l'asyle des sciences? surtout lorsqu'indépendamment de ce zèle religieux qui m'est commun avec tous les autres, je suis plus particulièrement attaché à ces Écoles par le souvenir de mes ancêtres. Car, quoiqu'avant mon enfance, leur zèle pour l'instruction se soit trouvé suspendu, je sais cependant que mon ayeul exerça autrefois dans ces lieux mêmes, l'honorable profession d'instruire. Il était d'Athènes, et il fut long-tems célèbre dans Rome; dans la suite il vint dans cette ville, attiré par le goût connu qu'on y manifestait pour les sciences, et par la vénération qu'on accordait à leurs exercices. Ah! ce lieu où il professait plus qu'octogénaire, si j'obtiens qu'il soit rétabli et décoré par toi, Glaucus, vieillard vénérable, que je vois ici présent et dont j'invoque la protection, toi qui ne vis point le jour dans Athènes, mais qui es Athénien par la délicatesse de ton goût et de ton langage; si j'obtiens ce que je desire en succédant à mon ayeul dans sa profession, je croirai recevoir une nouvelle vie. Illustre Citoyen, je n'avouerais pas ce zèle pour ma famille, si je ne considérais qu'il est agréable à nos Césars, et que chacun doit imiter suivant sa portée, l'empressement qu'ils montrent à régénérer l'univers et à l'embellir.

Quel homme serait assez vil et assez abject, assez étranger à tout sentiment de gloire, pour ne pas desirer quelque chose d'avantageux à la mémoire de ses ancêtres, et de favorable à sa propre renommée? lorsqu'il voit surtout tant de choses que la faiblesse avait laissé dépérir, se relever avec la prospérité du siècle; tant de villes

U u 2

perdues dans les forêts et habitées par des barbares, s'entourer de murailles et se remplir de citoyens : prodige singulier qui arriva un jour dans la mer Égée, à l'égard de l'île de Délos, qui flottante auparavant, et perdue dans le sein des mers, s'éleva enfin, et devint fixe au milieu des flots. De toutes parts en effet, de nouvelles cités s'élèvent; des îles entières semblent naître et se former par la civilisation; la grande Bretagne dont la détresse était aussi grande que si elle eût été convertie par les eaux de l'océan, sort du gouffre de ses malheurs, et se montre avec éclat sous les auspices fortunés de Rome; ces contrées malheureuses qu'opprimait la férocité des Francs, ne veulent plus porter le nom de Barbares, et desirent s'échapper pour jamais du milieu des flots qui les environnent. Que dirai-je des légions et des cohortes Romaines, dont les camps sont établis sur toutes les frontières, au Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate? Quelles saisons bienfaisantes ont rendu la vigueur à ces beaux arbres plantés dans des jours funestes? Quelles rosées fécondes ont relevé ces moissons desséchées par la chaleur du soleil? Quelles mains ont rétabli ces murailles sur des fondemens antiques, dont à peine on reconnaissait les traces? Il est donc bien vrai de dire, que le siècle d'or nous est rendu; siècle heureux, qui sous le roi Saturne, ne dura qu'un tems, mais qui sera éternel sous les enfans de Jupiter et d'Hercule!

Vous ne l'ignorez pas, illustre Citoyen; parmi les biens qui dépendent de la vertu ou de l'heureux caractère des Princes, quoique les uns soient distingués par leur grandeur, les autres par leur utilité, rien cependant n'est plus magnifique que la générosité qu'ils déploient pour l'entretien et l'honneur des lettres. Car, comme je l'ai dit au commencement, aucun Prince, avant ceux-ci, ne s'était livré avec tant d'ardeur aux exercices de la guerre et aux ornemens de la paix. Il est difficile de suivre également deux objets si disparates; les esprits n'y sont pas toujours disposés, et souvent ils sont incertains sur le choix qu'ils ont à faire. Les divinités d'ailleurs qui

président à des arts si différens manifestent pour l'ordinaire des inclinations tout opposées, et ne donnent jamais des inspirations unanimes. C'est ce qui doit nous pénétrer d'une admiration d'autant plus grande pour le courage et la vertu de ces illustres personnages, qui, au milieu des exploits guerriers, trouvent encore le loisir de fixer leur attention sur les exercices des lettres; et enfin, qui, dans un tems où l'empire devient si florissant sur terre et sur mer, ne croiraient avoir rien fait, s'ils ne le soutenaient et l'embellissaient par l'appui des arts et les charmes de l'éloquence.

Qu'il me soit permis, illustre Citoyen, de consacrer les dons de nos magnifiques Princes au rétablissement du temple des arts et de l'éloquence; afin que, comme il nous arrive de remercier les Dieux des avantages qu'ils nous procurent, nous célébrions aussi leur générosité à l'égard des lettres, dans le lieu même qui fut leur antique asyle. Que la jeunesse des Gaules puisse tous les jours contempler sous ses portiques la description des terres et des mers, toutes les villes, toutes les contrées, toutes les nations que nos invincibles Princes rétablissent par leurs largesses, ou font trembler par leur courage. Là, comme vous l'avez vû, je pense, autrefois, la jeunesse apprendrait par le ministère des yeux ce qu'il serait plus difficile de lui transmettre par la parole; elle y verrait les noms et la situation de tous les lieux, leurs distances, leurs intervalles, tout y serait soigneusement représenté; elle y verrait l'origine des fleuves et le terme où ils aboutissent, les sinuosités des rivages, les bornes du vaste océan qui entoure le monde, et les lieux où il pénètre dans les terres avec son impétuosité connue.

Là, seraient retracées, selon les régions diverses, les belles actions de nos généreux princes; on y lirait le récit de leurs victoires sur les deux fleuves de Perse, sur les plaines brûlantes de la Lybie, sur les bords sinueux du Rhin, sur les bouches multipliées du Nil. On vous y verrait, sage Dioclétien, calmant les fureurs de l'Égypte;

vous, courageux Maximilien, foudroyant les bataillons Maures ; vous, magnanime Constance, domptant le pays des Bataves et la grande Bretagne, qui élève sa hideuse tête du sein des forêts et des eaux ; vous enfin, illustre Galère, foulant sous vos pieds les carquois Persans. Quel sera notre empressement à parcourir des yeux tout cet univers qui n'a plus rien d'étranger pour nous !

Illustre Citoyen, je vous ai prouvé mon zèle, j'ai manifesté mes vœux : faites, je vous prie, qu'ils parviennent aux oreilles sacrées du Prince. Quand nous desirons le bien, c'est une récompense trop flatteuse pour nous, si nos maîtres généreux sont instruits de nos sentimens.

*Nota.* L'Auteur avait annoncé au 10<sup>e</sup>. Chapitre le Poëme macaronique du Père *Josselin*, sur les jeux de la St. Ladre, mais pendant le cours de cet ouvrage, des considérations particulières l'ayant engagé à supprimer cette production burlesque, il a pensé devoir la remplacer par la relation fidèle du siège d'Autun fait en 1591, par le Maréchal *Daumont*. Afin de ne point affaiblir l'intérêt que cette relation peut inspirer, on n'a pas cru devoir en changer les expressions, ni même en rajeunir le style ; le Lecteur voudra bien y suppléer.

R E L A T I O N  
D U S I È G E D ' A U T U N  
P A R L E M A R É C H A L D A U M O N T ,

E N 1591.

---

**L**E Maréchal *Daumont* arriva devant la ville d'Autun le Samedi dix-huitième de May, mille cinq cent quatre-vingt-onze.

Son armée étoit composée de deux mille chevaux, savoir; douze cents armés et de combat, le reste qui étoit huit cents étoient arquebusiers à cheval.

Deux mille Suisses.

Et deux mille cinq cents hommes de pied, Français, qui faisoient six mille cinq cents hommes, et faisoient en tout le nombre de huit mille.

Il amena cinq pièces de canon, savoir : deux gros canons portant la balle de la pesanteur de trente-cinq livres et deux couleuvrines portant la balle de la pesanteur de dix-huit livres, et une batarde portant la balle de neuf livres avec les munitions pour tirer cent ou six vingts coups.

L'armée arriva environ les quatre heures du soir, et d'abord donna au faubourg de *St. Jean-le-Grand* où les régimens de *Vatan* et *Cambray* étoient, qui étoient composés de cinq cents arquebusiers,

eurent la pointe et firent les approches près le *ravelin de Marchaud*; ledit faubourg fut quelque peu défendu, et y perdit l'ennemi plusieurs soldats.

Des nôtres, le Capitaine *Laserpent* fit sortie avec la Compagnie de M<sup>r</sup>. *Tapson*, et fut ledit Laserpent blessé d'un coup d'arquebuse à la main droite, qui fut cause qu'on fit la retraite.

Ce qui encouragea l'ennemi en telle sorte, qu'ils approchèrent près le ravelin de la porte Marchaud affrontant ledit faubourg St. Jean-le-grand, où ils firent deux barricades où furent logés deux drapeaux.

Cependant Monsieur de Chissey, Gouverneur d'Autun, accompagné des plus honnêtes habitans de ladite ville d'Autun et des Généraux Capitaines, s'achemina à pied de quartier en quartier pour donner l'ordre et mettre chacun à son devoir.

Cette visite plut tellement aux soldats et aux habitans et leur augmenta leur courage, ensorte que toute la nuit chacun veille les armes au poing à l'intention de généreusement se défendre.

Cette visite achevée, et voyant que l'ennemi étoit logé si près du ravelin de Marchaud qui étoit le quartier de M<sup>r</sup>. Ratilly l'un des Mestres de camp commandant en ladite ville, lequel étoit conducteur d'un régiment de deux cents bons et valeureux soldats logés audit Marchaud pour la défense de ladite ville.

Le Gouverneur commanda de faire un pertuis en la muraille, derrière le pont levis dudit ravelin; ce qu'ayant été fait, il fit sortir quatre-vingts arquebusiers conduits par le capitaine Laforet, Larmarne et Chambeau, Capitaines dudit sieur de Rutilly, avec quelques autres arquebusiers; étant sortis proche la barricade de l'ennemi, lesquels pressèrent si fort l'ennemi qu'ils furent contraints de quitter leur barricade; en fut tué plusieurs, et d'autres pris prisonniers: l'un d'iceux prisonniers nommé l'Escalié, Latour et autres

autres, et des nôtres y eut un capitaine blessé nommé M<sup>r</sup>. de Beau-desir, un soldat mort, et deux de blessés, un sergent pris prisonnier nommé le Sergent de Champagne, et un soldat; et fut l'ennemi tout en déroute, en telle sorte que le Maréchal Daumont fut contraint de remonter à cheval et de prendre la fuite, et si ils eussent poussé plus avant ils eussent tout taillé en pièces; mais ils se contentèrent de prendre les armes que lesdits soldats quittèrent pour gagner au pied, et ne voulurent pousser plus avant, attendu le peu qu'ils étoient, crainte que l'ennemi n'eût prise sur eux.

Incontinent étant l'ennemi retourné au village de Couard, où se voulant loger il fut fait une sortie par la porte des Marbres, par cinquante arquebusiers conduits par quelques capitaines, avec vingt gentilshommes à cheval, qui étoient enfermés dans la ville pour le support et soulagement d'icelle, lesquels donnèrent l'escarmouche audit village de Couard très-vailleusement, et y fut tiré plusieurs coups d'arquebuses et de pistolets, jusqu'à venir à la pointe de l'épée.

Au même-temps le sieur de Castilliere, Mestre de camp, qui étoit en ladite ville pour la défense d'icelle, avec bien trois cents arquebusiers, fit faire une sortie par la porte de Matheron où étoit son quartier, lesquels allèrent au secours de ceux qui étoient sortis par la porte des Marbres, où ils se battirent une bonne heure, et comme l'ennemi croissoit de plus en plus, les nôtres furent contraints de se retirer sans perte d'aucun, et de l'ennemi en fut tué et blessé plusieurs.

Au même-temps l'ennemi voulant se loger au faubourg du Carrouge, au quartier du sieur Castilliere, fut fait une sortie d'environ cinquante arquebusiers, où il y eut une rude escarmouche, sans qu'il y en eût aucun des nôtres morts ni blessés.

La nuit même les pièces furent logées au faubourg St. André

avec un régiment de Suisses et quatre enseignes, et étoient environ neuf cents hommes.

Le Maréchal Daumont et le corps de l'armée fut logé à St. Jean-le-Grand proche l'Abbaye.

La plus grande partie de la noblesse qui étoit volontaire, qui étoit en grand nombre, fut logée tant audit faubourg qu'au pont d'Arroux, St. André et St. Symphorien, et le reste de la cavalerie fut logé aux villages circonvoisins de ladite ville.

Les gens de pied furent logés, savoir : les régiments de Vatan et Cambray qui faisoient bien cinq cents hommes, aux champs proche ledit faubourg St. Jean-le-Grand, proche le ravelin dudit Marchaud, où ils s'avancèrent la nuit.

Le régiment d'Espiard étant de quatre cents hommes, fut logé au faubourg d'Arroux.

Le régiment de Saint-Cheron logé au plus haut du faubourg du Carrouge, lequel étoit de trois cents arquebusiers à pied, où ils firent barricade proche la porte dudit Carrouge.

Les troupes du Chevalier Laforet et celles de la Treche furent logées au bas dudit faubourg, proche le pont St. Andoche, lesquels étoient bien de trois cent cinquante arquebusiers.

Le régiment du Comte Creuseille qui étoit de onze vingt hommes fut logé au faubourg de Chaumont.

Le régiment du Baron de Chantal qui étoit de deux cent cinquante hommes fut logé au faubourg des Bouchers, autrement à la Barre.

Un régiment de Suisses de cinq enseignes, qui étoit de onze à douze cents hommes, fut logé au faubourg St. Blaise proche le bois; et au bas dudit faubourg proche la porte de Matheron étoit le régiment de Milleron qui étoit de deux cents hommes, avec la troupe de Saint-Rhemy qui étoit bien de cinquante hommes.

A Couard se logea le sieur de Guitry avec quelque peu de sa ca-

valerie, bien cent arquebusiers qu'il avoit de sa garde, et le régiment de l'Éclipse qui étoit de deux cents hommes de pied.

Les troupes de Berthry qui faisoient cinq cents hommes furent logés à St. André près le canon.

Le lendemain St. Mathieu arriva de Montcenis avec quarante arquebusiers qui se logea à Couard avec le sieur de Guitry.

Le même jour fut fait une sortie par la porte des Marbres, où l'escarmouche fut très-rude et dura bien une bonne heure, sans perte toutefois des nôtres, en laquelle l'ennemi perdit plusieurs soldats, et y fut le sieur de Ragny blessé, et plusieurs demeurèrent sur la place; des nôtres n'y eut qu'un capitaine blessé en faisant la retraite.

Le lundi vingtième fut fait une sortie par la porte de Matheron au faubourg St. Blaise, où l'escarmouche fut furieuse, mais avec peu d'effet.

Le mardi vingt et unième vint un trompette du Maréchal Daumont par la porte des Marbres pour sommer la ville, auquel fut fait réponse que l'on ne vouloit parler que l'épée à la main.

Le même jour le S<sup>r</sup>. de Rossillon s'approcha près de la porte des Marbres, pour parler pour trouver moyen de racheter le sieur de Marrey son fils, lequel on ne voulut laisser entrer, mais l'on lui parla tout haut de dessus les murailles.

Le même jour un soldat étant prisonnier par l'ennemi, s'approcha et se jeta dans la ville, et nous avertit qu'on dressoit la batterie contre la Jambe de bois.

Le lendemain vingt-deuxième, à l'aube du jour, l'on vit deux grandes gabionnades derrière lesquelles étoient deux canons et une coulevrine qui étoit du côté de soleil levant aux terres qui vont le long des vieilles murailles du côté de la Maladière.

Et du côté de midi au bas de Couard, fut vue aussi une coulevrine et une batarde qui étoient en batterie.

X I 3

Alors le Gouverneur, le Corps de l'église et le Corps de la ville, les Mestres de camp et Capitaines entrèrent au conseil, là où il fut mis en doute de garder la ville du milieu, et proposer de composer le château; mais la résolution du S<sup>r</sup>. Gouverneur et dudit S<sup>r</sup>. de Ratilly et des habitans, fut de mourir plutôt sur la brèche et de s'enterrer dedans la ruine du canon que de se rendre, qui fut l'occasion qu'on se résolut du tout, à la défense de ladite ville.

Sur les huit ou neuf heures du matin le canon commença à jouer, tant du côté de soleil levant que du côté de midi, et tira bien quatre-vingt et sept coups sans effet.

La première balle fut amassée, et fut offerte à Dieu et à St. Léger, Évêque d'Autun.

Ledit jour le Gouverneur commanda de faire sur tous les coins des rues de bonnes et fortes barricades, ce qui fut aussitôt fait.

Et voyant l'ennemi qu'il perdoit peine, cessèrent leur batterie, et retirèrent leurs canons à St. André avec grande honte pour n'avoir pu exécuter leur dessein comme ils avoient entrepris.

Le reste de la semaine se passa jusqu'au lundi sans aucun effet, sinon qu'il fut fait quelques sorties sans perte des nôtres, et en demeuroient toujours quelqu'uns de l'ennemi.

Pendant les gens de l'Église, les vieillards, les femmes, les filles et les jeunes écoliers étoient en dévotion continuelle; les gens de guerre et les habitans se portoient à leur devoir, et chacun en peine de ce qui se faisait par l'ennemi.

L'ennemi ne cessoit d'envoyer des espions, mais jamais il ne leur fut rapporté la vérité.

L'ennemi fut prodigue, qui d'abord employa la munition qu'il avoit, sans effet, et fut contraint d'en envoyer chercher d'autre.

Laquelle munition arriva le vingt-sixième de Mai audit an, avec un régiment de neuf cents Suisses de renfort.

Et en même-tems commencèrent à faire une mine pour aller sous le couillon de la Jambe de bois , laquelle mine ils ne purent commodément faire , pour raison qu'il y avoit un guérite sur ledit couillon qui leur commandoit , qui fut cause que le lendemain vingt-septième dudit mois , ils mirent une couleuvrine et une batarde à leur première batterie du côté de soleil levant , et tirèrent bien ledit jour cinquante coups de canon sans la pouvoir abattre.

Le lendemain ils tirèrent encore quelques coups de canon sans nul effet.

Le lendemain , et tout le reste de la semaine , ils continuèrent à tirer quelques coups jusqu'au samedi premier de Juin , sans porter aucun dommage ; cependant ils avancèrent fort leur mine.

De la ville fut fait quelques sorties avec peu d'effet.

Le vendredi dernier de Mai , on sortit par la porte des Marbres , et on donna le long des fossés , jusqu'à leur mine qu'on leur fit quitter , et furent renversées les barricades qui étoient proches d'icelle.

Le samedi premier de Juin suivant , ils mirent leurs deux canons au-dessous de Couard , en une terre qui commande au couillon de la Jambe de bois , et une couleuvrine un pas plus haut.

En la première batterie , au-dessous dudit Couard , ledit jour , ils tirèrent quelques coups de canon tant contre une guérite qui est depuis la Jambe de bois à Saint-Branché , le long de la cortine.

La nuit dudit jour , nous arriva du secours en nombre de trois cent cinquante arquebusiers , tant du régiment du sieur d'Arbigny , que du reste du régiment dudit sieur de Castille qui entrèrent par la porte de Matheron , et passèrent sans être découverts en façon que ce soit par l'ennemi , avec quinze gentilshommes arquebusiers à cheval , de ceux du sieur de Champ , ayant mis pied à terre , crainte d'être découverts.

Le lendemain second de Juin, l'ennemi tira encore quelques coups de canons, et se mit toute l'armée en bataille, pensant que leur mine qu'ils avoient faite audit couillon, joueroit afin de donner l'assaut.

Le lundi troisième dudit mois, environ deux heures après midi, lorsque l'on n'y pensait, ladite mine joua, qui abbattit ledit couillon, et leur fut la montée très-facile, et une ouverture pour entrer quatre hommes de front, et donnèrent tout aussi-tôt avec bien trois cents cuirasses et cinq cents arquebusiers, à la faveur de leurs canons qui donnoient de trois côtés, et tirèrent droit dedans la breche et sur nous.

Il furent vivement repoussés, et se rafraîchirent jusqu'à trois fois, toujours bravement soutenus et défendus à la merci de soixante et quinze coups de canon qui furent tirés de leur part.

Il est à noter que les nôtres combattirent une bonne heure à coups de pierres, parce que la munition de poudre et de balles nous étoit faillie.

Et encore que pour tant de coups de canons qui furent tirés de leur part, l'on ne vit jamais gentilshommes, capitaines perdre courage, ni les soldats aussi; au contraire l'on voyait les soldats et habitans marcher sur le ventre de leurs compagnons emportés du canon, et se remettre en leur place sans crainte aucune.

De l'ennemi demeurèrent bien vingt morts et six vingts de blessés d'arquebuses, qui en sont tous morts, entre lesquels étoient le Capitaine Latreiche et le Chevalier Laforet, compagnons.

Monsieur de St. Pierre fut grandement blessé d'un coup de pierre, le Maréchal des camps, Espiard Mestre de camp et plusieurs autres.

Des nôtres y moururent douze soldats, et deux capitaines blessés qui depuis en sont morts; un autre capitaine aussi blessé qui n'en mourut pas, et quinze soldats aussi blessés sans morts, qui étoient

grandement soulagés de vivres, confitures et autres leur nécessité, par les dames, tant filles que femmes.

Plusieurs capitaines et soldats entrèrent dans la ruine du canon, sans néanmoins être offensés.

Monsieur le Gouverneur mettant ordre par tout, et étant monté sur le haut de la brèche pour y mettre de l'ordre, fut blessé au coin de l'œil d'un coup de canon.

Et après s'être fait penser voulut encore retourner, fut d'un autre coup de canon qui vint en terre, grandement offensé par le visage et dans un bras, ce qui eût apporté du désordre, n'eût été que par la grâce de Dieu, il ne perdit point le jugement, et donna le soir même l'ordre et le mot par tout; ce qui rapporta un grand contentement au peuple troublé de telle blessure, et encore de ce que les chirurgiens après l'avoir pensé et contre leur savoir, l'assuroient qu'il n'y avoit pas grand mal.

L'assaut dura trois bonnes heures, duquel l'ennemi se tira à sa confusion, encore qu'il y eût apparence d'emporter une telle brèche, vu l'effort que faisoit leur canon, dont chacun rendoit grâces à Dieu, et particulièrement la nuit les Ecclésiastiques et les vieillards, et les femmes qui passèrent la nuit à prier Dieu aux Églises.

Et au regard des gens de guerre, ils travailloient pour réparer la brèche avec les habitans et menus gens de la ville.

L'on avoit fait faire une fausse porte entre l'Église St. Jean l'Évangéliste et proche l'une des grosses tours de Marchaud, à laquelle joint la muraille de la ville au quartier du sieur de Castille.

Par laquelle porte le lendemain, quatrième de Juin, on fit sortir vingt hommes armés à cheval, et par la porte du Carrouge sortit bien deux cents arquebusiers par le commandement du sieur de Castilliere, lesquels donnèrent contre l'ennemi logé audit faubourg, et forcèrent trois barricades, tuèrent deux capitaines et vingt-cinq soldats, et prirent force d'armes, comme cuirasses, mousquets,

hallebardes et piques, et un drapeau qu'ils gagnèrent, lequel fut porté en toute solennité offrir à Dieu et à saint Ladre, en action de grâces, et est encore en ladite Église.

Il fut tué à ladite sortie des nôtres, deux soldats et trois blessés, le lendemain se passa sans effet.

Le jeudi sixième fut fait une sortie par ladite faussé porte, proche St. Jean l'Évangéliste, où l'escarmouche fut rude.

Le lendemain septième fut fait une sortie par la porte des Marbres, où fut tué deux des leurs à coups de pique.

Le lundi et le mardi suivans fut fait quelques petites sorties sans effet, sinon au faubourg St. Blaise qu'il fut tué un sergent des nôtres, proche la tour de Rivaux, par des nôtres mêmes, croyant qu'il fût de l'ennemi.

Le mercredi fut fait une sortie par ladite fausse porte proche St. Jean l'Évangéliste, par deux cents arquebusiers, cinquante desquels furent commandés de donner au faubourg du pont d'Arroux, lesquels forcèrent trois corps de garde, tuèrent trois capitaines et vingt-trois soldats, et amenèrent cinq prisonniers avec beaucoup d'armes qu'ils apportèrent; l'ennemi prenant l'allarme vint en gros par ordre avec la cavalerie.

Des nôtres étoient sortis vingt chevaux qui se mêlèrent et donnèrent plusieurs coups d'épée; on fit la retraite à la faveur du gros qui étoit demeuré derrière une muraille; après y avoir eu en campagne une forte escarmouche qui dura une heure ou plus, à laquelle fut blessé deux gentilshommes et un soldat, et des nôtres il en fut blessé trois et un mort, le soir même fut rendu grâces à Dieu.

Le même soir un des nôtres voulut sortir pour surprendre une sentinelle par la porte Matheron, comme il avoit déjà fait par plusieurs fois, fut tué par l'ennemi.

Le lendemain, jour de Fête-Dieu, fut fait une sortie par la porte du

du carrouge par le commandement du sieur Ratilly, où il étoit lui-même, donnèrent au faubourg de Chaumont, où furent forcés trois corps de garde, et y fut tué plusieurs soldats de l'ennemi; on assiégea le Comte de Creusille en une maison dudit faubourg; mais on fut contraint de l'abandonner à cause du secours qui vint pour la défense de sa personne.

Cinquante arquebusiers des nôtres, conduits par de bons habitants, allèrent donner au faubourg des Bouchers où furent tués plusieurs soldats de l'ennemi, et fut apporté une valise pleine d'acouplements de satin, et six vingts écus en argent, et amenèrent plusieurs chevaux.

Audit faubourg de Chaumont fut pris prisonnier un nommé le Capitaine Robert, qu'on amena en la ville, et furent tués douze bons chevaux de service que l'on ne pouvoit bonnement amener.

Le Maréchal Daumont voulant donner sur les nôtres, tomba de son cheval, se blessa au visage, et fut fort long-temps engagé, mais on ne le put courir, parce qu'il n'y avoit là que des hommes à la main; les arquebusiers étoient au pillage, et qu'auprès de lui y avoit de la cavalerie et des gens de pied, pourquoi les nôtres voyant leur espérance vaine, se retirèrent, et fut tué des nôtres un capitaine, et deux soldats de blessés sans mort.

Le reste de la semaine se passa avec quelques sorties de peu d'effet, et fut reconnue la nuit du vendredi, une mine qu'ils faisoient de nouveau sous le ravelin de Marchaud; cependant l'ennemi qui étoit court de munitions, avoit envoyé quelque cavalerie à Langres pour en amener deux autres pièces, et d'autre cavalerie à Saint Jean-de Losne pour amener deux autres pièces de canon, et quelques munitions.

Et au même temps leur advint heureuse entreprise de Chalon avec M<sup>r</sup>. de Lartury, prenant la citadelle à rebour.

Depuis l'assaut qui fut fait au couillon, iceux tirèrent toujours

Y y

quelques coups de canon contre la Jambe de bois chacun jour, sans faire dommage.

Le dix-septième jour de Juin, une garce eut la tête emportée d'un coup de canon, dont les soldats furent joyeux, disant que c'étoit bonheur pour eux; depuis lequel temps jusqu'à la dernière brèche, ils n'ont blessé personne.

L'on ne cessoit toujours de travailler, et avoient commencé une nouvelle mine sous le couillon de la Jambe de bois, et un autre sous le ravelin de Marchaud, et étoient si près de la jambe de bois, que l'on les battoit fort facilement à coups de pierres, et on les gaussoit ordinairement jour et nuit.

L'on avoit oublié de dire que la garnison qui étoit en Marchaud, se battoit à coups de pierres avec des frondes, et leur jetoient des allumettes ardentes, et firent brûler leur première barrière qui étoit couverte de paille, ensorte qu'ils furent contrains de s'enfuir avec leurs piques.

Reconnaissant l'ennemi que leurs forces étoient inutiles, usant de traîtrise, un nommé Burat vint appeler en franc, le sieur de Ratilly la nuit, pour parler avec lui et le sieur de Castilliere, lesquels s'étant présentés derrière les gabions pour parler audit Burat, qu'ils croyoient être homme de bien, et duquel ils avoient eu parole, fut tirée deux volées de canon, en vain toutes fois, parce qu'ils furent sans effet.

Depuis le temps de l'assaut du couillon, on ne cessa à travailler aux endroits les plus foibles de la ville, comme à la Jambe de bois, et depuis l'Hôpital en Marchaud, en montant jusqu'à la tour de la poudre, et derrière Saint Andoche où il fut rompu plusieurs maisons et coupés plusieurs arbres.

Le dimanche fut avec bien peu d'effet, sinon qu'il fut tué un habitant de ladite ville.

Ledit jour arriva aux ennemis force munitions de guerre et deux canons de St. Jean-de-Losne.

Le lundi sur le soir, on apperçut qu'ils faisoient charroyer des gabions et des travaux du côté de Rivaux; cela fit croire que l'ennemi vouloit dresser sa batterie de ce côté-là, qui fut cause que l'on commença à travailler audit Rivaux.

Le lendemain dix-huitième, l'on vit environ à trois cents pas dudit Rivaux quatre gros canons et une couleuvrine dressés en batterie contre la tour ronde dudit Rivaux et un peu plus haut.

A la main droite fut aussi vu une couleuvrine et une batarde en batterie, pour battre contre la muraille dudit Rivaux.

Environ les dix heures leur batterie commença très-furieuse, et tirèrent jusqu'à sept heures du soir environ quatre cent vingt-deux coups.

Ledit jour il fut mandé par toute l'armée, soit Suisses, gendarmes, arquebusiers à cheval, gens de pied Français, et tous autres, d'aller à l'assaut au commandement et ordre qui leur avoit été donnés, à peine d'être pendus.

Leur commandement étoit un billet ou étoit la forme et à l'endroit qu'ils donneroient, au signal qui étoit le son des trompettes, et leur étoit défendu de sauver la vie à quelque personne que ce fût excédant l'âge de sept ans, aux mêmes peines que dessus, et ceux qui se sauroient par hazard, seroient pendus et étranglés.

Le signal pour se reconnoître entr'eux, étoit leurs écharpes blanches, de la paille au bout d'icelles et sur leurs chapeaux.

Quelques jours auparavant, leur étoit arrivé quatre cents arquebusiers à cheval, bons soldats conduits par le Vidame de Chartres, lequel se voulant approcher trop près, fut blessé d'un coup d'arquebusade au bras, et plusieurs, tant ceux qu'il avoit amené qu'autres qui étoient avec lui, blessés ou tués.

Pendant le siège et de jour à autre, en fut tué plusieurs qui s'égaroient de l'ennemi.

Durant leur batterie, fut tiré plusieurs volées de canon desquelles un sergent, une fille et un manouvrier furent blessés, un capitaine eut la jambe rompue, et y eut quatre habitans blessés.

Environ les sept heures, leur brèche qui étoit de vingt et un pas, à la faveur de quelques coups de canon, ils donnèrent l'assaut, pendant lequel ils se rafraîchirent par trois fois, duquel ils furent généreusement repoussés; et en fut blessé soixante, et cinquante un à mort, et demeurés sur la place à la brèche, presque tous gentils-hommes.

Ils emportèrent la plupart de leurs morts, et demeurèrent les blessés entr'autres le S<sup>r</sup>. d'Épinaq et un colonel de Suisses, mais ils laissèrent encore dans les fossés un colonel de gens de pied Français nommé Milleron, et un autre colonel de Suisses, et un autre desquels on ne sait pas le nom, sinon qu'on les a tenus pour gentilshommes ou capitaines, parce qu'ils étoient armés avant que de donner l'assaut, et à la faveur de leur canon ils firent reconnoître la brèche.

Leur assaut dura environ une heure, pendant lequel et depuis icelui jusqu'à la nuit, ils tirèrent trente-cinq coups de canon.

Et pour encourager davantage le soldat et les habitans, le sieur Gouverneur, tout malade qu'il étoit, se fit transporter de son logis sur la brèche, invitant le peuple à bien faire, les assurant que l'ennemi ne leur feroit rien.

Cet assaut fut général, car outre ceux qui donnèrent à la brèche, d'autres donnèrent à St. Branché, à l'escalade où ils furent valeureusement repoussés avec notable perte de leurs gens; leur mine joua audit couillon avec peu d'effet, où voulant donner l'assaut ils furent généreusement repoussés avec perte de beaucoup des plus notables entre le bastion de Monfaucon et la porte des Marbres.

Ils avoient résolu d'amener un grand pont de bois qu'ils avoient fait faire, sur lequel pouvoient aisément passer huit hommes de front, et un autre plus petit sur lequel pouvoient passer quatre hommes de front; mais comme ils ne purent effectuer leurs desseins, ils furent contraints de laisser, savoir; ledit grand pont à cinquante pas de la cortine, et le plus petit à deux cents pas.

A la palissade de la porte des Marbres ils plantèrent deux petards qui ne firent point d'effet, et furent contraints de s'en retourner, mais non pas le petardier qui demeura mort sur la place.

A la porte de Marchaud ils firent mine de vouloir apposer un petard, mais ils ne le purent faire à cause des coups d'arquebusades qui les attaquoient de tous côtés.

Ils voulurent donner à la porte du Carrouge, mais ils furent contraints de s'en retourner, parce qu'ils furent vivement repoussés à coups d'arquebusades.

Entre l'Abbaye St. Andoche et la porte Tallus, à l'endroit du jardin Allegraïn, ils voulurent donner l'assaut, mais ils furent de même vivement repoussés, et en même-temps donnèrent l'assaut par tout; il ne demeura des nôtres qu'un Sergent et deux soldats morts, et trois blessés qui n'en moururent pas; il en demeura beaucoup de l'ennemi tant morts que blessés.

La nuit, fut rendu grâces à Dieu, et étoient les femmes, filles, vieillards, toujours en dévotion sans reposer.

Les autres qui n'étoient à l'Église, travailloient pour réparer la brèche.

Le lendemain dix-neuvième, ils commencèrent leur batterie et tirèrent quarante-cinq coups de canon pour épouvanter la ville, et en même-temps fut apporté une lettre par un tambour, de la part de quelques gentilshommes, pour nous donner la terreur, mais au contraire de nous épouvanter, ayant obtenu la victoire, et

voyant qu'ils n'avoient jamais eu sur nous l'avantage, leur fut répondu qu'ils ne nous auroient qu'à la pointe de l'épée.

Comme ils reconnurent le courage des habitans et qu'ils perdoient temps, ils renvoyèrent un autre tambour pour dire que quelques gentilshommes vouloient parler au sieur de Castilliere et Ratilly hors les portes; il leur fut répondu qu'on vouloit parler tout haut en présence d'un chacun : ayant vu telles résolutions, ils furent contraints la nuit même d'emmener leurs pièces au quartier du sieur Daumont, bien secrètement.

Ce même jour, le matin, l'on fit une sortie par la porte des Marbres, avec telle hardiesse que l'on leur fit quitter un pont de bois qu'ils avoient fait faire pour facilement entrer, lequel fut mis en pièces.

Le lendemain l'on fit une sortie à la Jambe de bois, où il fut reconnu qu'ils avoient abandonnés leurs barricades de ce côté-là, auxquelles le feu fut mis, et fut trouvé un autre pont de bois qu'ils avoient amené dès le jour du grand assaut, qui fut de même rompu après que l'on l'eut amené jusqu'à la porte des Marbres.

Ledit jour ils emmenèrent le reste de leurs pièces vers le quartier du sieur Maréchal Daumont.

Ce même jour il entra un soldat de l'armée dans la ville, qui nous assura qu'ils levoient le siège; sur cet avertissement vingt hommes à cheval avec cent arquebusiers firent une sortie par la porte des Marbres, où fut fait une rude escarmouche sans perte d'aucun des nôtres, morts ni blessés, et de ceux de l'ennemi il y en eut plusieurs tués, d'autres blessés, et même deux Capitaines.

Le lendemain vingt-unième, vingt-un gentilshommes de leur armée, avec des lettres du sieur de St. Pierre, adressantes au Mestre de camp pour le supplier de conserver l'Abbaye de St. Jean-le-Grand, lequel nous assura que le siège se levoit, et que les pièces étoient déjà délogées et bien avancées sur le chemin.

Sur cet avis fut fait plusieurs sorties de toutes parts jusqu'au faubourg, où fut trouvé plusieurs commodités, et fut poursuivi l'ennemi de si près, que l'on leur ôta un saumon de longueur de deux pieds et demi, duquel on vouloit faire un présent audit sieur Daumont.

Le soir, pour rendre grâces à Dieu, fut chanté un *Te Deum* en l'Église cathédrale St. Ladre dudit Autun, en laquelle Monsieur le Gouverneur, quoiqu'il fût malade, se fit porter; les Mestres de camp y assistèrent, tout le corps de l'Église de la ville, la plupart des Capitaines et des habitans de ladite ville.

Le samedi vingt-deuxième, l'on fit enterrer une infinité de corps morts, que l'ennemi avoit laissé aux faubourgs.

Le dimanche vingt-troisième fut fait une procession générale pour rendre grâces à Dieu des grâces qu'il nous avoit faites, et notamment des faveurs que nous avons reçues pendant et durant ce siège, à laquelle se trouvèrent tous les Ecclésiastiques, le corps de la ville, les Mestres de camp, les Capitaines et la plupart des habitans, et après fut fait une prédication par révérend père en Dieu, Messire Pierre Saulnier, par la permission divine, Évêque d'Autun, qui exhorta le peuple à rendre grâces à Dieu de l'assistance qu'il leur avoit donnée durant le siège.

Ainsi se tira le siège de devant Autun, après y avoir demeuré trente-quatre jours, et ravagé tout le plat pays circonvoisin, et fut tiré bonne supputation faite par l'ennemi durant leur séjour devant Autun, mille vingt-cinq coups de canon et douze mille coups de chevrette, entre lesquelles chevrettes le S<sup>r</sup>. de Guitry y en avoit deux très-bonnes qu'il avoit jointes à celles du Maréchal Daumont.

Pendant les sorties et aux attaques, les habitans de la ville s'y sont portés du plus grand courage, et aussi valeureusement qu'il est possible de le faire, ayant pris résolution de mourir une fois, plutôt que permettre l'entrée en la ville.

Au premier assaut le sieur Gouverneur ayant été blessé, le sieur de Ratilly mit ordre en son quartier, où il assista durant icelui.

Au dernier assaut le sieur de la Castilliere y assista, et y donna un bon ordre et mit les soldats à leur devoir avec une grande prudence et modestie.

Durant cet assaut il y avoit plusieurs Magistrats et femmes, armés et cuirassés sur la brèche, qui d'un grand courage se défendoient, les uns avec des hallebardes, les autres à coups de pierres qu'ils jettoient sur l'ennemi qui étoit fort près.

*Copie tirée sur l'original, écrit par un Officier qui commandoit dans la ville pendant ce siège. Odin de Mont-Moyen, Seigneur de Chissey, Gouverneur des château, ville-cité d'Autun et plat pays de l'Autunois, commandoit dans la ville.*

**F I N.**

**TABLE**

# T A B L E

## D E S S O M M A I R E S.

---

PRÉFACE, page j. jusqu'à xxij.

### L I V R E P R E M I E R.

#### C H A P I T R E P R E M I E R.

*Introduction. Situation topographique de l'Autun moderne ; son emplacement , son étendue et les différens noms que cette cité a portés depuis sa fondation. Dissertation sur l'ancienne Bibracte et sur son identité avec la ville d'Autun.*

C H A P. I I. page 16.

*Origine des Éduens. Leur émigration en Italie. Ils franchissent les Alpes , et fondent la ville de Milan. Les Phocéens s'établissent à Marseille. Alliance des Autunois avec les Romains. Caractère particulier des Éduens ; leur bravoure , leur humanité , leur constance , leur amour pour la patrie et leur goût prononcé pour les sciences et les arts.*

C H A P. I I I. page 32.

*Milice des Éduens. Organisation de leur cavalerie ; sa prééminence sur l'infanterie. Usages et réglemens militaires. Génie belliqueux des Autunois. Leur attachement et leur fidélité pour le peuple Romain. Partialité des Écrivains anciens à leur sujet.*

Z z

## C H A P. I V. page 45.

*Division des anciens peuples de la Gaule. Situation de la république des Éduens. Son étendue, sa puissance, sa police, ses lois et la forme de son gouvernement. Religion de ses habitans; caractère des Dieux qu'ils ont adorés. Emplacemens des divers temples jadis élevés en leur honneur. Cultes de leurs divinités, et principaux points de leurs dogmes religieux.*

## C H A P. V. page 63.

*Les Druides. Leur origine. Leurs collèges. La nature de leurs fonctions. Degré de considération dont ils jouissaient. Leurs opinions, leurs sacrifices, leurs cérémonies et leurs différens points de religion. Les Druyades.*

## C H A P. V I. page 77.

*Autorité des Druides. Prérogatives attachées à leur naissance. Leurs décisions dans les affaires civiles et criminelles. Détail des diverses sciences qu'ils professaient. Différence qui existait entr'eux. Leurs costumes. Suppression de leur ordre. Écoles moeniennes.*

## L I V R E S E C O N D.

## C H A P. V I I. page 91.

*Distinction des Éduens parmi les autres peuples de la Gaule; leur alliance avec les Romains. Ambition d'Orgetorix; son projet d'envahir les provinces méridionales; ses intelligences avec Dumnorix. Guerre des Suisses; la part que les Autu-*

*nois eurent dans leur défaite. Rébellion et mort de Dumno-  
rix. Division parmi les Autunois. Rivalité de Cotus et de  
Convictolitan ; décision de César. Révolte et fuite de Litavic ;  
son parti rentre dans le devoir. Révolte générale des Gaulois.  
Siège mémorable de la ville d'Alise. Nouvelle et dernière vic-  
toire de César ; son retour et son séjour à Autun. Mort de  
Surrus. Terme de la liberté des Autunois.*

## C H A P. V I I I. page 109.

*Révolte de Florus et de Sacrovir. Mort de Florus. Sacrovir  
s'empare de la jeunesse d'Autun , fait fabriquer des armes et  
marche à la rencontre des Romains. Bataille de St Émiland.  
Défaite de Sacrovir ; sa fuite et sa fin tragique. Les Éduens  
sont admis aux dignités du Sénat. Ils appaisent la révolte de  
Maricus ; supplice de ce rebelle. Treticus assiège Autun , le  
prend d'assaut , et le livre au pillage. Les Bagaudes sacca-  
gent de nouveau cette cité , détruisent ses fortifications , et mu-  
tilent ses édifices. Constance-Chlore les fait reconstruire , et  
charge l'orateur Eumene de la restauration des Écoles mœ-  
niennes. Arrivée de Constantin à Autun. Ce prince combla  
cette ville de bienfaits.*

## C H A P. I X. page 123.

*Révolte de Magnence. Siège d'Autun par les Allemands. Inva-  
sion de l'Autunois par les Vandales. Gondicaire est reconnu  
premier Roi des Bourguignons. Massacre de Sigismond. Mort  
de Clodomir. Chramne s'empare d'Autun. Supplice de la Reine  
Brunehault. Mort de Villibaud. Sac d'Autun. Les Normands  
fondent sur cette ville , et la pillent à plusieurs reprises. Des  
barbares ravagent son territoire. Excommunication de Philippe  
premier. Les Ducs de Bourgogne abandonnent le séjour d'Au-  
tun , et se retirent à Dijon. Incendie d'Autun par les Anglais.*

*Ses environs sont encore ravagés par des barbares. Faveur accordée par le Roi à ses habitans. La peste se fait sentir pour la première fois. Passage de Louis XII. à Autun. La peste recommence ses ravages. Voyage de François premier à Autun. Défaite et châtement d'une troupe de brigands qui ravageaient l'Autunois. Le fléau de la peste fait de nouveaux ravages. Admission de plusieurs Autunois par le Sénat romain. Nouveaux progrès de la peste. Journée de St. Barthelmy. Héroïsme de l'Avocat Jeannin. Le Comte de Charni sauve la vie aux Protestans. Phrase mémorable du Chancelier de l'Hôpital.*

C H A P. X. page 141.

*Usages anciens. Fête des foux ; son institution , sa durée et son abolition. Fête des Innocens. Anciennes coutumes. Franchise du Cloître. Sa violation et châtement des coupables. Fête de la St. Ladre. Détail des cérémonies qu'on y observait ; son origine , son antiquité , son degré d'utilité et but de son institution. Emplacement du champ de Mars. Milice bourgeoise de la ville.*

L I V R E T R O I S I È M E.

C H A P. X I. page 157.

*Origine des Comtes d'Autun. Différence qui existait entr'eux et les Ducs. Étendue de leurs pouvoirs ; prérogatives attachées à leur charge. Notice historique de ces différens Comtes. Réunion à la Couronne de France du Comté d'Autun et du Duché de Bourgogne.*

## C H A P. X I I. page 166.

*Introduction de la Religion chrétienne parmi les Autunois. Ancienneté et privilèges de l'Église d'Autun. Prérogatives attachées à son Évêché. Succession chronologique de ses différens Évêques , depuis St. Amator jusqu'à nos jours.*

## C H A P. X I I I. page 178.

*Précis historique de la vie des plus célèbres Autunois tant anciens que modernes , depuis Jules-César jusqu'à nos jours.*

## C H A P. X I V. page 192.

*Suite du précis historique de la vie des plus célèbres Autunois.*

## L I V R E   Q U A T R I È M E.

## C H A P. X V. page 209.

*Armoiries anciennes et modernes de la ville d'Autun. Ses anciennes murailles , leur étendue et leur construction. Portes de cette cité. Ses principales rues et ses portiques. Portails d'Arroux et de St. André.*

## C H A P. X V I. page 225.

*Coup d'œil sur les antiquités d'Autun. Principales rues qui traversaient cette cité. Observation sur le pavé de ces rues. Trottoirs dont elles étaient embellies. Voies Romaines qui traversaient l'Autunois ; leur direction , leur étendue et leur construction. Chemins souterrains qui sortaient de la ville. Anciens*

*bains, aqueducs et fontaines publics. La Naumachie. Les Po-  
liandres. Les Écoles moeniennes. Théâtre. Amphithéâtre.*

C H A P. X V I I. page 241.

*Collège des Druides. Emplacement du Capitole. Situation de  
l'ancien Palais. Temples d'Hercule, de Jupiter, de Pallas,  
de Junon, d'Anubis, de Cupidon, de Vénus, de Priape,  
de Minerve, de Berecynthe, de Theutatès, de Proserpine, de  
Pluton, et de Janus.*

C H A P. X V I I I. page 256.

*Détails historiques sur la Cathédrale d'Autun ; sur les Abbayes  
de St. Martin, de St. Andoche et de St. Jean le grand ; sur St.  
Symphorien, St. Racho, les Cordeliers ; sur le Collège et l'an-  
cien Séminaire.*

C H A P X I X. page 266.

*Nomenclature des divers objets d'antiquité trouvés à Autun, tels  
que marbres, colonnes, tombeaux, cercueils, urnes, statues,  
bustes, inscriptions, pierres gravées, bijoux, bracelets, mé-  
dailles et autres objets de curiosité découverts dans l'étendue  
du territoire Éduen.*

C H A P. X X. page 277.

*Tableau statistique de l'Arrondissement d'Autun. Description  
de ses environs, et des différens lieux de plaisance qui l'en-  
tourent ; Brisecou, Rivaux, Montjeu, St. Claude. Minéra-  
logie. La Pierre qui croule. Ruisseaux qui traversent l'Autunois.  
Navigation de l'Arroux. Commerce actuel de la ville d'Autun,  
ressources qu'elle peut retirer de son heureuse situation. Carac-  
tère de ses modernes habitans. Comparaison de cette ville avec  
l'Ançienne Bibracte. Conclusion.*

TABLE DES SOMMAIRES.

345

*RELATION du siège d'Alise, extraite des Commentaires de César,* page 291.

*DISCOURS d'Eumene pour le rétablissement des Écoles mœniennes,* page 507.

*SIÈGE d'Autun par le Maréchal Daumont,* page 521.

FIN de la Table.

## E R R A T A.

- P**<sub>102</sub> xj, ligne 22, au lieu d'aussi absur, lisez absurdes.
- 14, — 3, — Munatius Plancus, — Plaucus.
  - 93, — 1<sup>re</sup>. de la note, — Ab omne tempore, — omni.
  - 116, — 4, — les peuples entiers, — des peuples.
  - 120, — 12, — la renversèrent, — les renversèrent.
  - 124, — 2, — Conte de Charni, — Comte.
  - 127, — 1, — Tyherri, — Thyerri.
  - 128, — 6, — plusieurs de ces gens, — ses gens.
  - 129, — 23, — Théodorique. — Théodoric.
  - 135, — 25, — l'ennemi qui paasa, — passa.
  - 145, — 25, — une traduction vulgaire, — tradition.
  - 151, — 6, — que nous causent la perte, — cause.
  - 154, — 9, — à laquelle commence, — commencent.
  - 156, — 27, — il est indispensable qu'il s'écoule, — qu'il ne s'écoule.
  - 157, — 15, — des deux Valantiniens, — Valentinien.
  - *idem* — 16, — la dignité du Comte, — de Comte.
  - 178, — 1<sup>re</sup>. des vers, — Salvete Æduegenum, — Ædugenum.
  - *idem* — 3<sup>e</sup>. *idem* — Sacra fers vobis, — fero.
  - 180, — 14, — Viridomare, — Viridomar.
  - 183, — 5, — Vercundaridubius, — Verecundaridubius.
  - 216, — 31, — prouve que cet endroit, — prouvent.
  - 230, — 28, — couverts d'arbres, — couvert.
  - 241, — 3<sup>e</sup>. de la note, — chacune de ces planches, — ses planches.
  - 263, — 19, — Pilippe le bon, — Philippe.
  - 266, — 1<sup>re</sup>. des vers, — Tristisque ruinz, — Tristesque.
  - 270, — 14, — Julius-Surrus, — Surus.

---

---

# L I S T E

## D E S   S O U S C R I P T E U R S .

M. M.

A.

**A**BORD, *Propriétaire*, Autun.  
Abraham, *Receveur du 2<sup>e</sup>. Arrond. du  
Départ. de Seine et Oise*, Pontoise.  
Areste Fontenay, (Madame) *Proprié-  
taire*, Autun.  
Aubertin, *Employé au ministère de la  
Justice*, Paris.

B.

Ballard, *Médecin*, Autun.  
Barbe, *Agent forestier*, Autun.  
Barbier-Neuville, *Chef de division au  
Ministère de l'intérieur*, Paris.  
Barrot, *Propriétaire*, Autun.  
Baudeau, *Instituteur*, Autun.  
Bauzon, *Prêtre*, Bourbon.  
Bauzon, *Bibliothécaire*, Autun.  
Bauzon, *ex-Notaire*, Paris.  
Bauzon, *Propriétaire*, Fleurey-sous-  
Mont-Saint-Jean.  
Beauharnais, *Commandant des Guides  
du premier Consul*, Paris.  
Bazin, *Maître de poste*, Autun.  
Beau, *Homme de lot*, Montcenis.  
Beaune, *Propriétaire*, Sully.  
Belin, *Imprimeur-Libraire*, Paris.  
Belorgey, *Épicier*, Autun.  
Berthier, *Ministre de la guerre*, Paris.  
Bertin, *Militaire invalide*, Autun.

B.

Berrier, *Juge de paix*, Autun.  
Bidault, *Libraire*, Dijon.  
Billard, *Avoué au Tribunal de com-  
merce*, Autun.  
Billardet fils, *Propriétaire*, Autun.  
Billardet père, *Médecin*, Beaune.  
Billardet fils, *Médecin*, Beaune.  
Boch, *Négociant*, Autun.  
Bocquier, *Libraire*, Marseille.  
Bonaparte (Joseph) *Sénateur*, Paris.  
Bonaparte (Lucien) *Sénateur*, Paris.  
Bonhomme, *Propriétaire*, Breteville.  
Bonneau-Dumatray, *Négociant*, Autun.  
Bonnardel aîné, *Propriétaire*, Autun.  
Bonnefond, *Com. de Police*, Autun.  
Bouchon, *Manufacturier*, Paris.  
Bouconville, *Sous-Chef au Ministère des  
finances*, Paris.  
Boulez, *Contrôleur des Contributions*,  
Autun.  
Bouliere, *Prêtre*, Autun.  
Bourgeois, *Tanneur*, Autun.  
Bourguenne, *Conseiller d'État*, Paris.  
Boutarel, *Inspecteur des eaux et forêts*,  
Puy-de-Dôme.  
Bremont (Joseph) *Juge de paix à  
Couches*.  
Bremont aîné, *Propriétaire*, Couches.  
Bressant, *Secrétaire général de l'admi-*

A a a

## M. M.

## B.

*nistration des Domaines*, Paris.  
 Brissot, *Employé*, Paris.  
 Brochot, *Inspecteur des eaux et forêts*,  
 Autun.  
 Brunet aîné, *Négociant*, Autun.  
 Brunet cadet, *Négociant*, Autun.  
 Brunet, *Propriétaire*, Autun.  
 Buffaut, *Commissaire de la commission*  
*intermédiaire*, Paris.  
 Buffot-Millery, *Propriétaire*, Autun.  
 Bureau, *Propriétaire*, Autun.

## C.

Cambacérès, *second Consul*, Paris.  
 Carimantrant, *Prêtre*, Sommant  
 Carion, *Homme de lettres*, Dijon.  
 Cattin, *Maire d'Arnay-sur-Arroux*.  
 Changarnier, *Jurisconsulte*, Autun.  
 Chanlon, *Propriétaire*, Autun.  
 Chaperon de S. Julien, *Négociant*, Bor-  
 deaux.  
 Chaptal, *Ministre de l'Intérieur*, Paris.  
 Chapuis, *Négociant*, Autun.  
 Chardon, *Propriétaire*, Corcelles.  
 Charpentier, *Avoué près le Tribunal cri-*  
*minel de Seine et Marne*, Melun  
 Charpentier, *Marchand*, Mâcon.  
 Chassey, *Prêtre*, Autun.  
 Chauveau-Lagarde, *Juriscons.* Paris.  
 Chauveau-Quercise, *Maire de Lucenay-*  
*l'Évêque*.  
 Chopin, *Propriétaire*, Autun.  
 Clément, *Négociant*, Autun.  
 Clergier, *Receveur de l'Enregistrement*,  
 Saulieu.

## C.

Clergier, *Homme de loi*, Autun.  
 Clergier, *Négociant*, Paris.  
 Cochet, *Employé à la Sous-Préfecture*,  
 Autun.  
 Collas, *Défenseur Officiels*, Couches.  
 Commerçon, *Propriétaire*, Toulon.  
 Cottard, *Avoué*, Autun.  
 Croisier, *Avoué*, Autun.

## D.

Dalmassy, *Secrétaire général du Minis-*  
*tre de la Justice*, Paris.  
 Dauphin, *Libraire*, Autun.  
 Davous, *Sénateur*, Paris.  
 Dechevannes, *Juge au Tribunal*. Autun.  
 Dechevannes, *Recev. de l'Oct.* Autun.  
 Defussey (Madame) *Propriét.* Autun.  
 Dejoursanvaut, *Propriétaire*, Beaune.  
 Dejussieu, *Profes. de Botanique*, Paris.  
 Delagoutte du Vivier, *Prêtre*, Autun.  
 Delamartinière, *Maire de Sussey, Mau-*  
*pas*.  
 Delaplace, *Peintre en miniature*, Paris.  
 Delatoison, *Jurisconsulte*, Autun.  
 Demaiche-Grammont (Madame) *Pro-*  
*priétaire*, Couches.  
 Demilly, *Homme de loi*, Paris.  
 Demontcrif, *Propriét.* Bar-le-Régulier.  
 Derbigny, *Commis-Négociant*, Troyes.  
 Deroche, *Propriétaire*, Autun.  
 Deslauriers, *Propriétaire*, Paris.  
 Demommerot, *Commissaire près le Tri-*  
*bunal*, Autun.  
 Despaty, *Commissaire près le Tribunal*  
*criminel de Seine-et-Marne*, Melun.

## M M.

## D.

Desprès, *Chef de Division au Ministère de la Guerre*, Paris.  
 Deveyle, *Propriétaire*, Pont de Veyle,  
 Devoucoux, *Secrétaire de la Sous-Préfecture*, Autun.  
 Devoucoux, *Marchand*, Roussillon.  
 Dhugon, *Propriétaire*, Autun.  
 Domager, *Limonadier*, Paris.  
 Dommanger, *Défenseur près les Tribunaux*, Paris.  
 Dondeau, *Juge au Tribunal criminel de Seine et Marne*, Melun.  
 Dormoy, *Prêtre*, Dorsey.  
 Dorsenne (Madame) *Propriét.* Autun.  
 Dromard, *Juge*, Dijon.  
 Dubuisson (Madame) *Propriét.* Autun.  
 Duchemin père, *Propriétaire*, Autun.  
 Duchemin, *Inspecteur de la Régie nationale*, Autun.  
 Duchesne, *Curé*, Créancey  
 Duis, *Membre de l'Institut national*, Paris.  
 Dunays, *Notaire*, Paris.  
 Duprat, *Notaire*, Bordeaux.  
 Duhesme, *Notaire*, Couches.  
 Dufour, *Président du Tribunal criminel de Seine et Marne*, Melun.  
 Dulaure, *ex-Député au Corps législatif*, Paris.  
 Duval, *Officier de santé*, Paris.  
 Duval - Amaury, *Chef du Bureau des beaux Arts*, Paris.  
 Duverne cadet, *Propriétaire*, Dettey.

## E.

Espiard de Clamerey, *Propriét.* Autun.

## F.

Favier, *Prêtre*, Beaune.  
 Fillon, *Propriétaire*, Autun.  
 Fragnière, *Médecin*, Autun.  
 Framerie, *Négociant*, Paris.  
 Français, *Conseiller d'État*, Paris,  
 François de Neufchâteau, *Sénateur*, Paris.

## G.

Gaillard, *Juge au Tribunal criminel de Seine et Marne*, Melun.  
 Ganay-Resie, *Propriétaire*, Autun.  
 Garlaud, *Chirurgien*, Autun.  
 Garreau, *Propriétaire*, Sully.  
 Gaudet, *Prêtre*, Autun.  
 Gauthier, *Propriétaire*, Tours.  
 Gibassier, *Avoué*, Autun.  
 Gleize, *Propriétaire*, Mazille.  
 Godillot (Madame) veuve du Général Champeau, Autun.  
 Goguin, *Orfèvre*, Autun.  
 Gonon, *Notaire*, Autun.  
 Gonon fils, *Négociant*, Lyon.  
 Goudier, *Prêtre*, Autun.  
 Grognot, *Médecin*, Autun.  
 Guichot, *Propriétaire*, Autun.  
 Gnillon, *Prêtre*, Autun.  
 Guinot, *Propriétaire*, Laisy.

## H.

Hédouville, *Général de Division*, Brandonvilliers.  
 Hédouville, *Chef de Brigade*, Vitry-le-Français.  
 Hubertin, *Professeur d'Histoire naturelle*, Autun.

## M. M.

## J.

Jacob, *Receveur de l'Octroi*, Autun.  
 Jarlaud, *Lieutenant de Gendarmerie*.  
 Jarriot, *Notaire*, Autun.  
 Jobey, *Propriétaire*, Breuil.  
 Jouannes, *Libraire*, Lyon.  
 Jouannes (Madame) *Propriét.* Paris.  
 Joubert père, *Propriétaire*, Lucenay.  
 Joubert, *Professeur de Dessin*, Autun.  
 Joubert (Valentin), *Propriét.* Lucenay.  
 Jovet père, *Propriétaire*, Autun.  
 Jovet fils, *Négociant*, Autun.  
 Juclié, *Artiste dramatique*, Brest.

## L.

Labouré, *Secrétaire de l'Administration Municipale*, Autun.  
 Lacôte, *Propriétaire*, Autun.  
 Lacour, *Greffier du Tribunal de Commerce*, Autun.  
 Ladmiral, *Officier de santé*, Paris.  
 Lafouge (Madame) *Propriét.* Toulon.  
 Lajariette, *Homme de loi*, Paris.  
 Lallemand, *Chef de Bureau au Minist. de l'Intérieur*, Paris.  
 Lamagdeleine, *Propriétaire*, Autun.  
 Lambert, *Homme de loi*, Autun.  
 Lambert fils, *Défenseur offic.* Autun.  
 Lattabot, *Employé au ministère de la Marine*, Paris.  
 Laurent, *Sous-Chef au ministère de la Guerre*, Paris.  
 Lault D'Avernière, *Maire*, Fouré.  
 Laverne fils aîné, *Propriétaire*, Autun.  
 Lavirotte, *Capitaine de Dragons, Aide-de-Camp*, Arnay.  
 Leblond, *Prêtre*, Autun.

## L.

Lebrun, *troisième Consul*, Paris.  
 Lebrun, *Architecte*, Orléans.  
 Lecompasser-Courtivron, *Propriétaire*, Autun.  
 Lecomte, *Recev. de l'Enregistrement*, Autun.  
 Lefranc, *Négociant*, Paris.  
 Legoux, *Prêtre*, Autun.  
 Legouvé, *Membre de l'Institut*, Paris.  
 Legros, *Propriétaire*, Autun.  
 Lenoir, *Brasseur*, Autun.  
 Lequin, *Curé*, Charmoy.  
 Leroy de la Faudignère, *Propriétaire*, Paris.  
 Leroux, *Officier de Génie*, Metz.  
 Lesage, *Maire*, St. Maurice.  
 Lhomme, *Propriétaire*, Autun.  
 Lhuillier, *Greffier du Conseil de Guerre*, Paris.  
 Lonjeau (Mademoiselle) Bordeaux.  
 Louis, *Libraire*, Paris.  
 Louyrette, *Capitaine-Adjoint aux Adjudans-Généraux*, Clermont.  
 Luquet, *Greffier du Tribunal criminel de Saône et Loire*, Chalon.

## M.

Malye, *Général de Brigade*, Juliers.  
 Mamessier, *Curé*, Versaugues.  
 Marais, *Négociant*, Bordeaux.  
 Martin, *Médecin*, Couches.  
 Maria-Cosvay (Madame) Paris.  
 Martenne (Madame) *Propriét.* Autun.  
 Masson, *Professeur de Belles-Lettres*, Autun.  
 Mathiou, *Professeur de Chimie*, Autun.

## M. M.

## M.

Maufroy, *Capitaine de la Garde des Consuls*, Paris.  
 Menault, *ex-Juge-de-Paix*, Roche-Millay.  
 Menou, *Général en chef*, Paris.  
 Mérandon, *Profes. de Gram.* Autun.  
 Mereau, *Homme de loi*, Autun.  
 Mezerai (Madem.) *Artiste du Théâtre Français*, Paris.  
 Michaud, *Propriétaire*, Autun.  
 Michel, *Propriétaire*, Gueugnon.  
 Michon, *Propriétaire*, St. Brain.  
 Monestier, *Chef de Bataill.* Clermont.  
 Mongolfier, Beaujeu.  
 Monier, *Orfèvre*, Autun.  
 Montcharmon, *Fermier à la Selle*.  
 Moreau, *Évêque*, Autun.  
 Mourgues, *Chef du Bureau particulier du Ministre de l'Intérieur*, Paris.  
 Moreau-Maligny, *Homme de loi*, Autun.  
 Morvanchet, *Prêtre*, Couches.  
 Mouth, *Propriétaire*, Autun.

## N.

Nardon, *Sous-Préfet*, Autun.  
 Nectoux, *Homme de loi*, Autun.  
 Nectoux, *Prêtre*, Paray.  
 Nectoux, *Prêtre*, Autun.  
 Niellon, *Prêtre*, Autun.  
 Nogaret, *Homme de lettres*, Paris.  
 Nuguet, *Propriétaire*, Autun.

## P.

Paillet, *Profes. de Législation*, Autun.  
 Pascal, *Libraire*, Saulieu.

## P.

Pelletier, *Greffier du Tribunal criminel de Seine et Marne*, Melun.  
 Périsset frères, *Imprimeurs-Libraires*, Lyon.  
 Pereney, *Propriétaire*, Gros-Bois.  
 Pernon, *Commissaire-général de Police*, Marseille.  
 Perrier, *Entrepren. de bâtimens*, Paris.  
 Perrot, *Propriétaire*, Autun.  
 Pichard, *Propriétaire*, Autun.  
 Pierre (Jacques Bernardin Henri de St.) *Membre de l'Institut national*, Paris.  
 Pierre, *Propriétaire*, Autun.  
 Pigenat, *Propriétaire*, Autun.  
 Proteau, *Marchand*, Autun.

## R.

Raffatin, *Maire*, Autun.  
 Raguideau, *Notaire*, Paris.  
 Raindre, *Capitaine d'Artil. légère*, Paris.  
 Ramon, *Instituteur*, Paris.  
 Regnier, *Vitrier*, Autun.  
 Regnier, *Officier de Santé*, Orléans.  
 Renard-Roux, *Homme de loi*, Autun.  
 Renardet, *Propriétaire*, Gueugnon.  
 Repoux, *Propriétaire*, Autun.  
 Reuillot, *Prêtre*, Autun.  
 Reuillot, *Feudiste*, Autun.  
 Rey, *Général-de division*, Paris.  
 Riambourg, *Prêtre*, Autun.  
 Richard, *Préfet du Département de la haute Garonne*, Toulouse.  
 Richard, *Négociant*, Paris.  
 Richaume, *Imprimeur en taille douce*, Paris.

## R.

Riquet, *Avoué au Tribunal de Seine et Marne*, Melun.  
 Rolland, *Marchand*, Autun.  
 Rollet Lhomme, *Propriétaire*, Autun.  
 Rollet Roux, *Propriétaire*, Autun.  
 Roman, *Propriétaire*, Autun.  
 Rouillac, *Creuzot*.  
 Roujoux, *Préfet du Département de Saône et Loire*, Mâcon.  
 Ruben, *Prêtre*, Autun.

## S.

Saclier de Cremas, *Prêtre*, Luzy.  
 Saint Romain, *Directeur de spectacle*, la Rochelle.  
 Saulnier, *Prêtre*, Autun.  
 Sautereau, *Propriétaire*, Autun.  
 Servan, *Général de division*, Paris.  
 Seymour, *Gentilhomme Anglais*, Londres.  
 Sifflet, *Chef de Bureau à la Trésorerie*, Paris.  
 Sorlet, *Officier du Sénat conservateur*, Paris.  
 Surosne, *Négociant*, Paris.

## M. M.

## T.

Société *d'agriculture*, Autun.  
 Taillard, *Prêtre*, Autun.  
 Talleyrand (Charles-Maurice) *Ministre des relations extérieures*, Paris.  
 Testot-Ferry, *Officier de Cavalerie*, Arnay-sur-Arroux.  
 Thibaut, *Cafetier*, Autun.  
 Thomassin, *Propriétaire*, Tours.  
 Thyroux d'Arconville, *Propriétaire*, Paris.  
 Travayon, *Prêtre*, Sussey.

## V.

Vaché, *Prêtre*, Autun.  
 Valletat, *Jurisconsulte*, Autun.  
 Vallevin, *Entrepreneur*, Autun.  
 Vanzut, *Employé au Ministère de l'intérieur*, Paris.  
 Verdier, *Vicaire-général*, Autun.  
 Vial, *Marchand*, Autun.  
 Villedey, *Propriétaire*, Autun.  
 Virot, *Marchand*, Autun.  
 Wisnich, *Juge de paix*, Paris.





# A V I S   A U   R E L I E U R

## *Pour le placement des Gravures.*

1°. La Carte de la République des Éduens, après l'avis aux Contrefacteurs.

2°. Les Armoiries, . . . . . page 210.

3°. Le Portique d'Arroux, . . . . . 217.

4°. Le Portique St. André, . . . . . 218.

5°. La Pyramide de Couard, . . . . . 234.

6°. L'Amphitéâtre, . . . . . 239.

7°. Le Temple de Pluton, . . . . . 248.

8°. Le Temple de Janus, . . . . . 250.

*Faire l'onglet en tête des Gravures, et avant de battre ou mettre en presse,  
couvrir lesd. Gravures avec du papier pour éviter de maculer.*

---

### C E T   O U V R A G E   S E   T R O U V E

A AUTUN, chez { P. PH. DEJUSSIÉU, Éditeur, rue de l'Arbalète.  
DAUPHIN, Libraire, rue St. Saülge.

A PARIS, chez { BELIN, Imp<sup>r</sup>. Libraire, rue St. Jacques, N°. 22.  
LOUIS, Libraire, rue de Savoie, près celle Saint  
André-des-Arts, N°. 12.  
POISSON, Libraire Quai des Augustins. N°. 32.

A LYON, chez { PÉRISSE, Imp<sup>r</sup>. Libraire, grand'rue Mercière.  
JOUANNES, Libraire.

A DIJON, chez BIDAULT, Libraire, Place d'Armes.

A CHAROLLES chez NOIRET Aîné.

*Le prix est de 9 francs broché.*











